



# République Tunisienne

Ministère de l'industrie et des Petites et moyennes entreprises

*Unité de gestion budgétaire par objectifs*



## LE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE POUR L'ANNEE 2020

Vesion Francaise non officielle



## Table des matières

### **Axe premier : Présentation générale de la mission de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.**

- 1-1-Présentation de la stratégie du secteur de l'industrie, de l'énergie et des mines.
- 1-2-Présentation des programmes de la mission de l'industrie et des PME.
- 1-3-Présentation des objectifs et indicateurs de performance.
- 1-4-Le budget et la programmation des dépenses de la mission à moyen terme
  - 1-4-1 Présentation du budget de la mission de l'industrie et des PME pour l'année 2020.
  - 1-4-2 Présentation du cadre de dépenses à moyen terme.

### **Deuxième axe : programme de l'industrie**

- 2.1-Présentation générale du programme de l'industrie
  - 2.1.1 Schéma du programme
  - 2.1.2 Stratégie du programme
- 2.2 Objectifs et indicateurs de mesure des performances
  - 2.2.1 Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance
  - 2.2.2-Présentation des activités du programme
- 2.3 Dépenses du programme
  - 2.3.1-Budget du programme
  - 2.3.2-Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour le programme « Industrie »

### **Troisième axe : le programme énergétique.**

- 3.1 Présentation générale du programme
  - 3.1.1-Schéma du programme
  - 3.1.2 Stratégie du programme et sa relation avec l'orientation générale du plan de développement et des études stratégiques relatives au secteur.
  - 3.1.3-Quelques données sur le secteur énergétique tunisien
- 3.2 Objectifs et indicateurs de mesure de performance relatifs au programme
  - 3.2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme.
  - 3.2.2-Présentation des activités du programme
- 3.3-Objectifs et indicateurs de mesure de performance relatifs au programme
  - 3.3.1- Budget du programme
  - 3.3.2- Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022

### **Quatrième axe : programme des mines.**

- 4.1-Présentation du programme et de sa stratégie
  - 4.1.1-Schéma du programme

#### 4.1.2-Stratégie du programme

### 4.2-Objectifs et indicateurs de mesure du rendement du programme

#### 4.2.1-Présentation des objectifs et indicateurs de la mesure du rendement du programme

#### 4.2.2-Présentation des activités du programme des « mines ».

### 4.3-Dépenses du programme

#### 4.3.1-Budget du programme

#### 4.3.2-Cadre de dépense à moyen terme 2020-2022

## **Cinquième axe : programme de pilotage et de soutien (cadre unifié).**

### 5.1 Présentation du programme et de la stratégie de commandement et de soutien

#### 5.1.1-Schéma du programme et plan opérationnel d'affectation

#### 5.1.2-Présentation du programme et de sa stratégie

### 5.2 Objectifs et indicateurs de performance du programme

#### 5.2.1-Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance

#### 5.2.2-Présentation des activités du programme.

### 5.3-Dépenses du programme

#### 5.3.1-Budget du programme

#### 5.3.2-Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022.

#### *Partie 1 : Programme de pilotage et de soutien (partie industrie)*

### 1.1-Les objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme

#### 1.1.1-Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance

#### 1.1.2-Présentation des activités du programme

### 1.2-Dépenses du programme (partie industrie) :

#### 1.2.1-Budget du programme

#### 1.2.2-Cadre de dépenses à moyen terme (partie industrie) 2020-2022

#### *Partie 2 : Le programme de pilotage et de soutien (énergie et mines)*

### 2-1- Objectifs et indicateurs de performance du programme

#### 2-1-1- Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance

#### 2.1.2 Présentation des activités du programme

### 2-2- Dépenses du programme (partie énergie et mines)

#### 2-2-1- Budget du programme

#### 2.2.2-Cadre de dépenses à moyen terme (partie énergie et mines) 2020-2022.

## Annexes

### 6.1 Fiches des indicateurs de performance.

6.1.1-Programme de L'industrie

6.1.2-Programme énergétique

6.1.3-Programme des mines

6.1.4-Programme de pilotage et de soutien

### 6.2-Fiches des acteurs publics impliqués dans les programmes

6.2.1-Programme de l'industrie

6.2.2-Programme de l'énergie.

6.2.3-Programme Des Mines

## **1-Axe premier : Présentation générale de la mission de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.**

### **1.1 Présentation de la stratégie des secteurs de l'industrie, de l'énergie et des mines.**

Le ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines liés à l'industrie, à la promotion des petites et moyennes entreprises, à l'énergie et aux mines. Dans ce cadre, les structures relevant de ce Ministère s'emploient à l'élaboration, à l'amélioration et à la mise en œuvre des politiques nationales dans ces domaines à travers la définition d'un ensemble d'axes stratégiques de base eu égard aux efforts de stabilisation de ces secteurs et l'amélioration de leurs principaux indicateurs en termes de promotion de l'investissement et de la politique économique et sociale.

#### **❖ Stratégie du secteur des industries manufacturières :**

La stratégie préconisée pour le secteur des industries manufacturières vise à développer le secteur industriel et les PME durant la période 2018-2020, les qualifiant, ainsi d'entreprises aptes à atteindre des taux de croissance annuels dans le secteur de l'industrie de 15% pour les exportations, de 10% pour l'investissement et de 5% pour les postes d'emploi.

Cette stratégie se réfère à deux axes principaux :

#### **1. Le renforcement de la compétitivité et le développement du tissu industriel,**

notamment à travers :

- Le développement du programme de mise à niveau de manière à l'aligner davantage aux orientations stratégiques du ministère, notamment dans les domaines de l'innovation, du soutien à l'industrie intelligente et de l'incitation à la mise en place et la consolidation de la responsabilité sociale des entreprises.

- La mise en place d'un programme national de productivité et ce, compte tenu de l'importance capitale de l'amélioration de la productivité des entreprises dans le renforcement de leur compétitivité.
- La poursuite du renforcement du système de qualité permettant ainsi la promotion des exportations et l'accès à de nouveaux marchés.
- L'initiation d'un programme de promotion des réseaux de partenariat (Clusters) à travers le soutien à 13 réseaux de partenariat en vue de développer le partenariat dans les domaines de la production, de la recherche et du développement et d'accroître, par la même, la valeur ajoutée du produit tunisien.
- Le développement des mécanismes d'encadrement des projets innovants et à fort contenu technologique, en particulier ceux présentés lors du concours national de l'innovation.
- La mise en place d'un programme de développement de la propriété industrielle, notamment par la mise en œuvre d'un programme de valorisation des brevets nationaux d'invention.
- L'instauration d'un programme de développement industriel durable qui se base principalement sur le renforcement des entreprises et leur incitation au recours aux technologies de production propres et durables.

**1- La promotion de l'investissement, le développement des services industriels et l'encadrement des petites et moyennes entreprises à travers :**

- Le développement d'une nouvelle génération de zones industrielles, tout en accordant la priorité aux régions intérieures avec la contribution du secteur privé, le déploiement des efforts en vue de raccourcir les délais et la révision du dispositif de maintenance et de gestion des zones industrielles et la mise en place de programmes pour leur réhabilitation et leur mise à niveau ainsi que la révision du système de récupération des lotissements et des constructions.

- La consolidation du dispositif des pôles technologiques.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement des activités des centres techniques.
- La poursuite de la mise en œuvre d'un programme de développement des chaînes de valeurs dans les régions intérieures afin de valoriser leurs ressources naturelles.
- La poursuite de la mise en œuvre du programme de restructuration financière des entreprises dans le cadre du Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises, lequel fonds a été créé au cours de l'année 2018 en vue de développer le système de restructuration financière des entreprises et de leur conférer une plus grande efficacité et une adaptation aux besoins des entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles.
- Le renforcement du programme national d'essaimage et l'incitation à y adhérer.
- Le développement du réseau national d'incubateurs.
- La mise en place d'un programme d'aide aux entreprises tunisiennes facilitant leur accès aux marchés extérieurs afin de les internationaliser et d'améliorer, par la même leur compétitivité.
- L'octroi de l'attention requise aux secteurs industriels traditionnels en renforçant les mécanismes dédiés au développement des secteurs du textile, de l'habillement et des chaussures, qui ont connu de nombreuses difficultés au cours de la dernière décennie, en vue de retrouver leur efficacité et leur compétitivité ainsi que le développement du secteur agroalimentaire, notamment en relevant la part de l'huile d'olive emballée et l'amélioration de la qualité des produits alimentaires.
- La mise en œuvre d'un plan d'action pour développer des activités prometteuses, notamment à travers :

- ✓ Le développement des infrastructures industrielles et technologiques adaptées aux l'activités des secteurs porteurs à travers la création d'espaces industriels spécialisés qui répondent à leurs exigences technologiques et logistiques, la création des centres de ressources technologiques et le développement des instruments de soutien à l'activité de ces secteurs dont, notamment, les centres techniques répondant aux besoins de ces secteurs en analyses et expérimentations.
- ✓ L'identification des opportunités d'investissement et l'attrait des investisseurs dans ces secteurs porteurs
- La mise en œuvre d'un programme de travail qui valorise les entreprises pionnières à travers :
  - ✓ Le choix des entreprises ayant des potentialités de devenir des entreprises pionnières.
  - ✓ Le diagnostic et l'identification des besoins de ces entreprises pour être des leaders.
  - ✓ Le soutien à ces entreprises par l'élaboration de programmes spécifiques à cet effet et en fonction de la nature des besoins (marchés étrangers, assistance technique, financement,)
- La réforme et la gouvernance des établissements publics sous tutelle en restructurant certains d'entre eux en coordination avec le comité de pilotage créé à cet effet auprès de la Présidence du gouvernement et l'assainissement de son climat social dans le cadre d'une démarche participative avec les partenaires sociaux.

La stratégie sectorielle préconisée pour la mise en œuvre de ces axes se base sur la réalisation des **objectifs** suivants :

- Le passage d'une industrie basée sur la compétitivité des prix vers une industrie à forte valeur ajoutée.
- Le renforcement du positionnement de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales.

- L'accélération du rythme des investissements industriels et le développement de l'encadrement des petites et moyennes entreprises et la consolidation du tissu industriel dans les régions intérieures du pays.
- La promotion des exportations industrielles et la diversification des marchés extérieurs.
- Le renforcement du partenariat international et la mise en valeur de la Tunisie en tant que base industrielle et technologique.
- L'énergie et le développement du partenariat public-privé tout en veillant à la protection de l'environnement.

La stratégie sectorielle préconisée pour la mise en œuvre de ces axes se base sur la réalisation des objectifs suivants :

- Le développement des ressources nationales énergétiques
- L'élaboration des politiques de raffinage du pétrole et le renforcement de l'infrastructure pour le transport, la distribution et le stockage des produits pétroliers.
- La promotion des activités de production et de branchement de l'électricité.

#### ❖ **Stratégie du secteur de l'énergie et des mines :**

##### ➤ **Pour ce qui est du secteur de l'énergie :**

La vision stratégique du secteur de l'énergie a pour objectif d'assurer l'approvisionnement de toutes les régions par le pétrole, l'électricité et le gaz pour améliorer la qualité de vie et faire progresser l'économie nationale, à travers :

- La garantie de la **sécurité énergétique** en assurant les approvisionnements à travers le développement des ressources énergétiques nationales, la diversification du mix énergétique et le développement du dispositif et des infrastructures de production, de transport de stockage et de distribution.
- La consolidation de **l'équité énergétique et de la gouvernance** en assurant un approvisionnement énergétique équitable à toutes les régions et dans les meilleures conditions, le renforcement de la politique sociétale et la garantie d'une gouvernance plus efficace du secteur à travers une plus grande transparence,
- **L'instauration d'un développement durable** en améliorant la compétitivité économique (maîtrise des coûts, rationalisation des subventions, renforcement des

capacités) et le développement de la politique industrielle à travers un modèle économique à consommation modérée en électricité.

- La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

➤ **Pour ce qui est du secteur minier :**

La stratégie de développement du secteur minier se base sur les principaux axes suivants :

- **Accélérer le rythme de production et d'exportation dans le secteur des phosphates et dérivés,**
- Promouvoir des **projets de réhabilitation environnementale** pour favoriser la résolution du problème de pollution dans les centres de transformation et préserver les ressources hydrauliques,
- Encourager **l'investissement dans la recherche et l'exploitation minière**, afin d'améliorer la productivité du secteur des matériaux non phosphatés,
- Améliorer **l'efficacité de la gouvernance du secteur** en consacrant de nouvelles approches basées sur les principes de la transparence, de la participation civile et de la rationalisation de la gestion des ressources.

Pour mettre en œuvre ces axes, la stratégie sectorielle préconisée repose sur la réalisation des objectifs suivants :

➤ **Secteur des phosphates :**

- Rétablir le rythme de production et d'exportation dans le secteur du phosphate et dérivés.
- Accroître les exportations des dérivés de phosphate.
- Poursuivre et promouvoir les projets de réhabilitation environnementale.

➤ **Secteur des matériaux non phosphatés :**

Dans ce domaine, des travaux sont en cours pour rationaliser le secteur des substances utiles et des roches industrielles en vue de promouvoir les projets de développement dans les régions de l'intérieur du pays à travers la révision du cadre juridique des matériaux miniers dans le cadre de la mise à niveau du secteur et l'instauration d'une plus grande transparence et gouvernance pour l'exploitation des produits minéraux, d'une part, et en réalisant, d'autre part, les études stratégiques liées au secteur des matériaux non phosphatés en vue d'attirer les investisseurs et de les encourager à investir dans la recherche et l'exploitation minière et ce, en plus de

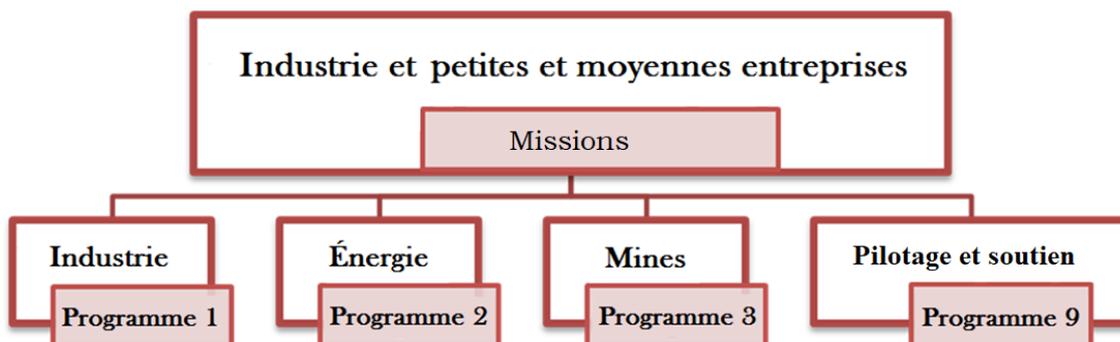
l'amélioration de l'infrastructure géologique de base, de la fourniture des informations et de la promotion des potentialités en matériaux minéraux que recèle le pays.

### 1.2-Présentation des programmes de la mission de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.

En se référant à la méthodologie de gestion budgétaire par objectifs, les programmes inhérents à la mission de l'industrie et des PME ont été identifiés sur la base d'une répartition fonctionnelle comme étant la plus efficace pour la concrétisation des objectifs stratégiques fixés, du fait que les politiques publiques supervisées par le ministère se rapportent à trois (3) programmes opérationnels, qui consistent respectivement en :

- ✚ L'industrie,
- ✚ L'énergie,
- ✚ Et les mines.

Et ce, en plus du programme de pilotage et de soutien.



### 1.3-Présentation des objectifs et indicateurs de performance.

#### Résumé des objectifs de la mission et des indicateurs de performance

Le programme	objectifs	Indicateurs de performance
<b>Programme 1 : Industrie</b>	Soutenir la compétitivité du secteur industriel et contribuer à un développement inclusif et durable.	Le Taux d'évolution de la compétitivité du secteur industriel.
		Le taux d'évolution des subventions d'investissement attribuées aux entreprises.

		Le taux d'évolution des subventions accordées aux petites et moyennes entreprises.
<b>Programme 2 : Énergie</b>	Réduction du déficit énergétique.	La proportion de la production nationale de carburant pour couvrir la demande totale d'énergie.
		Evolution annuelle de la contribution des énergies renouvelables par rapport au total de l'énergie électrique.
		Rapport d'amélioration de la densité énergétique.
<b>Programme 3 : Mines</b>	Développement du secteur minier.	Développement de la production de phosphate.
		Le développement de l'exportation de phosphate et dérivés.
		Taux de couverture par les cartes géologiques de base.
		Le nombre des autorisations d'exploitations attribuées.
<b>Programme 9 : Pilotage et soutien</b>	L'établissement des principes de bonne gouvernance	Le taux d'avancement du programme de travail conjoint avec l'instance nationale de lutte contre la corruption.
		Le taux de concrétisation de l'égalité des chances et de l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels.
		Evolution du coût d'approvisionnement et de consommation.
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>12</b>

## 1.4- Le budget et la programmation des dépenses de la mission à moyen terme.

### 1.4.1-Présentation du budget de la mission de l'industrie et des PME pour l'année 2020.

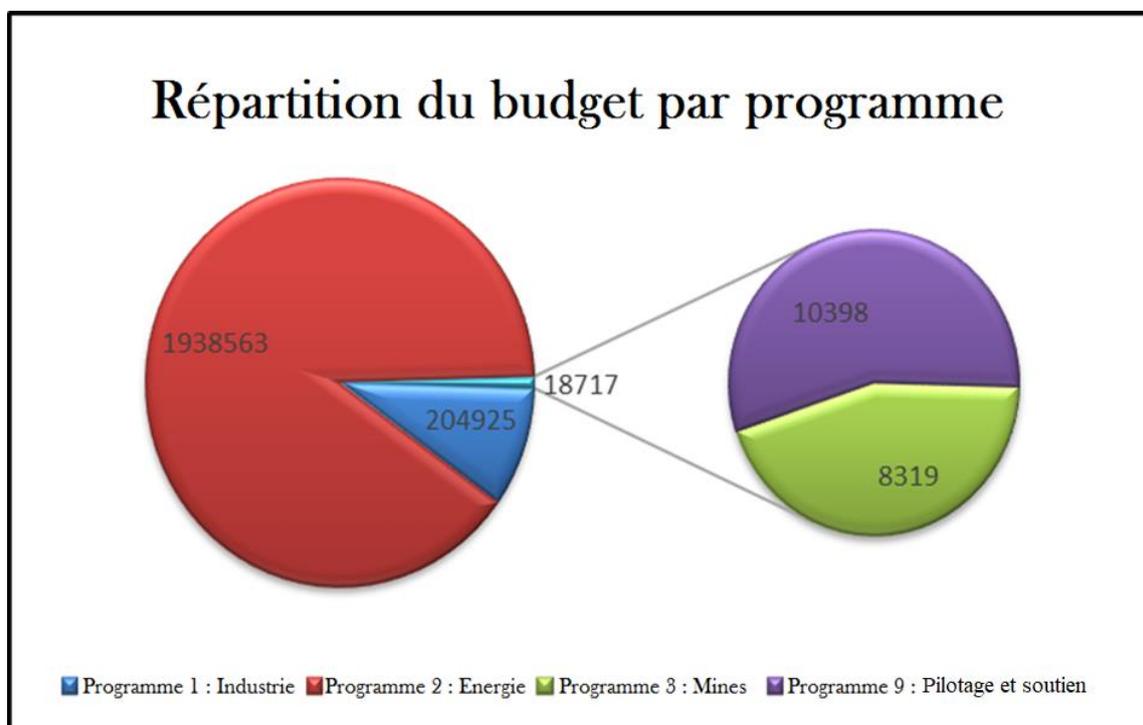
Le budget global de la mission de l'industrie et des PME pour l'année 2020 a été estimé à 2.162.205 m.D. compte tenu de la subvention pour les hydrocarbures (282.205 m.D. compte non tenu de la subvention des hydrocarbures) ; soit une régression de 9 % par rapport à la loi de finances pour l'année 2019.

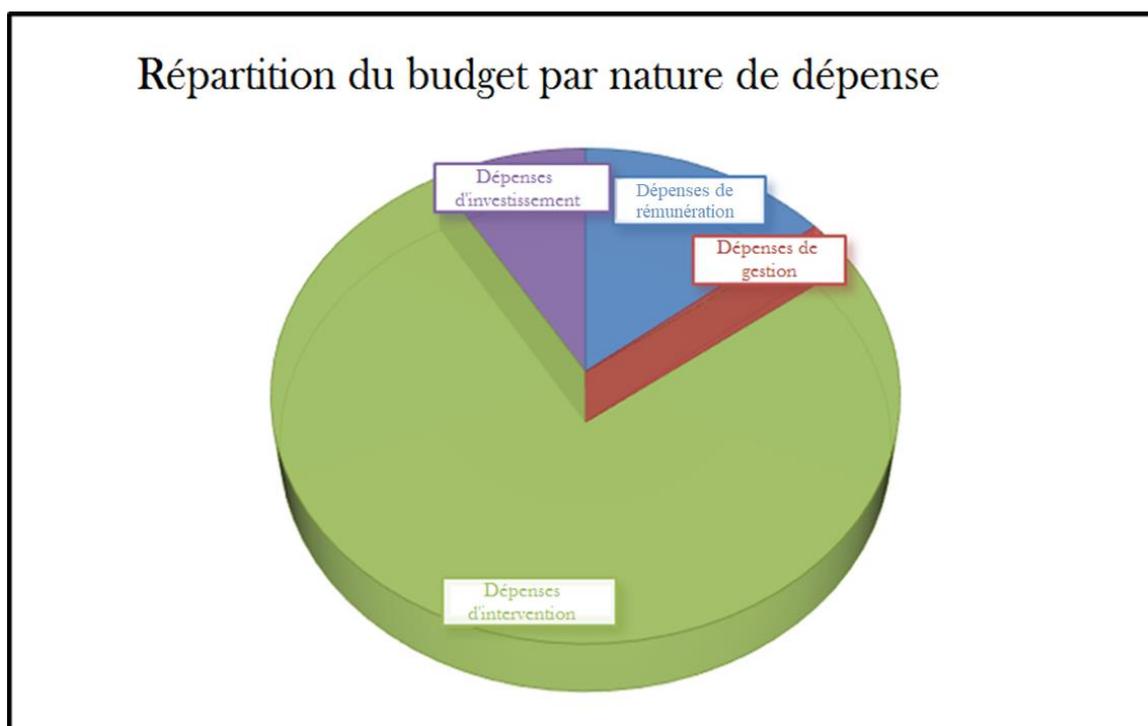
Les estimations des dépenses se répartissent comme suit :

- Dépenses de rémunération : 49.067 m.D.
- Dépenses de fonctionnement : 6.194 m.D.
- Dépenses d'intervention : 2.091.920 m.D.
- Dépenses d'investissement : 15.024 m.D.

**Répartition du budget de la mission pour l'année 2020 selon les programmes et la nature des dépenses (crédits de paiement).**

Le programme	Dépenses de rémunérations	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Operations financières	Total
<b>Programme 1 : Industrie</b>	30511	1299	164613	8502	0	<b>204925</b>
<b>Programme 2 : Énergie</b>	6968	1024	1925363	5208	0	<b>1938563</b>
<b>Programme 3 : Mines</b>	5492	566	1642	619	0	<b>8319</b>
<b>Programme 9 : Pilotage et soutien</b>	6096	3305	302	695	0	<b>10398</b>
<b>Total</b>	<b>49067</b>	<b>6194</b>	<b>2091920</b>	<b>15024</b>	0	<b>2162205</b>

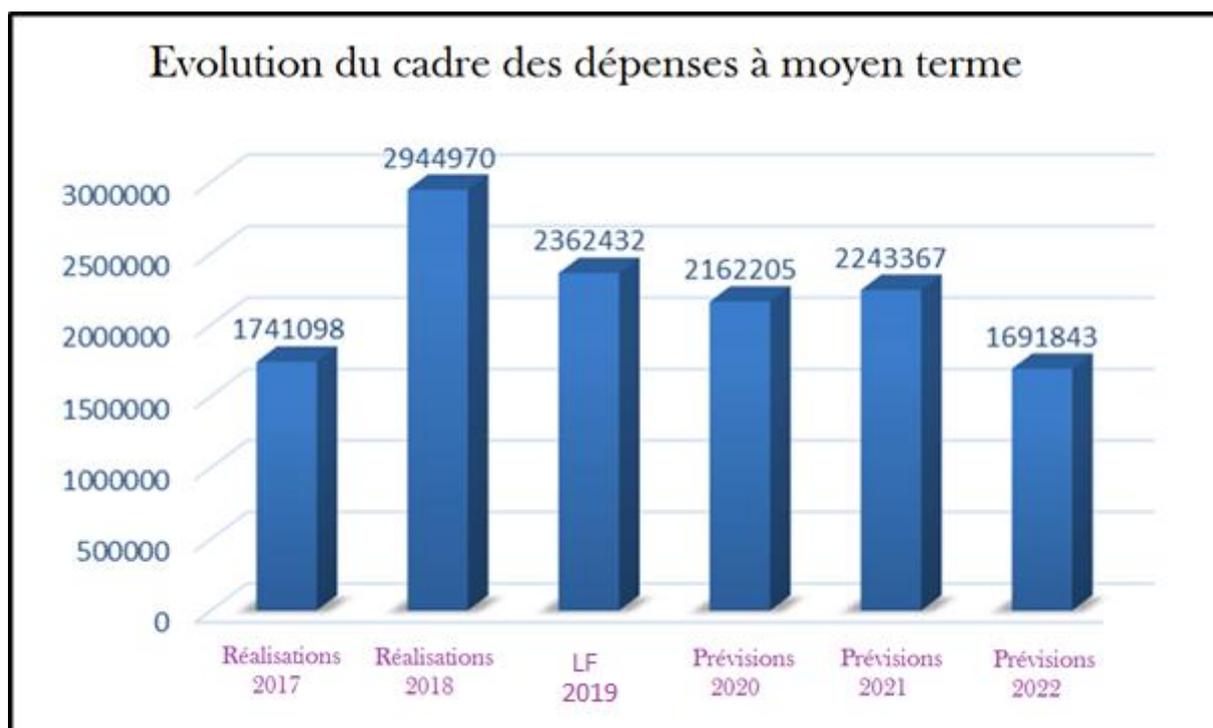




#### 1.4.2-Présentation du cadre de dépenses à moyen terme.

##### Cadre de dépenses à moyen terme du Ministère : Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

	Réalisations 2017	Réalisations 2018	2019 LF Nouvelle classification	Estimations 2020	Estimations 2021	Estimations 2022
Dépenses de rémunérations	34984	37773	40220	49067	45955	47306
Dépenses de fonctionnement	7570	8281	8259	6194	10890	12179
Dépenses d'intervention	1684380	2891941	2303411	2091920	2152902	1602568
Dépenses d'investissement	14164	6975	10542	15024	33620	29790
<b>Total</b>	<b>1741098</b>	<b>2944970</b>	<b>2362432</b>	<b>2162205</b>	<b>2243367</b>	<b>1691843</b>



### Cadre de dépenses à moyen terme du Ministère : Répartition selon les programmes (crédits de paiement)

	Réalisations 2017	Réalisations 2018	L.F 2019	Estimations 2020	Estimations 2021	Estimations 2022
<b>Programme 1 : Industrie</b>	147377	194230	191185	204925	358721	213589
<b>Programme 2 : Énergie</b>	1578422	2734252	2153509	1938563	1863813	1457530
<b>Programme 3 : Mines</b>	7241	7793	7735	8319	9917	9481
<b>Programme 9 : Pilotage et soutien</b>	8058	8695	10003	10398	10917	11244
<b>Total</b>	<b>1741098</b>	<b>2944970</b>	<b>2362432</b>	<b>2162205</b>	2243367	1691843

2019

# Programme 1 : L'industrie

## Projet annuel de capacité de performances pour l'année 2020

Chef de projet : M. Kamel Oueslati

Chargé du dossier :

Mme Hasna Hamzaoui   Mme Wided Hammami



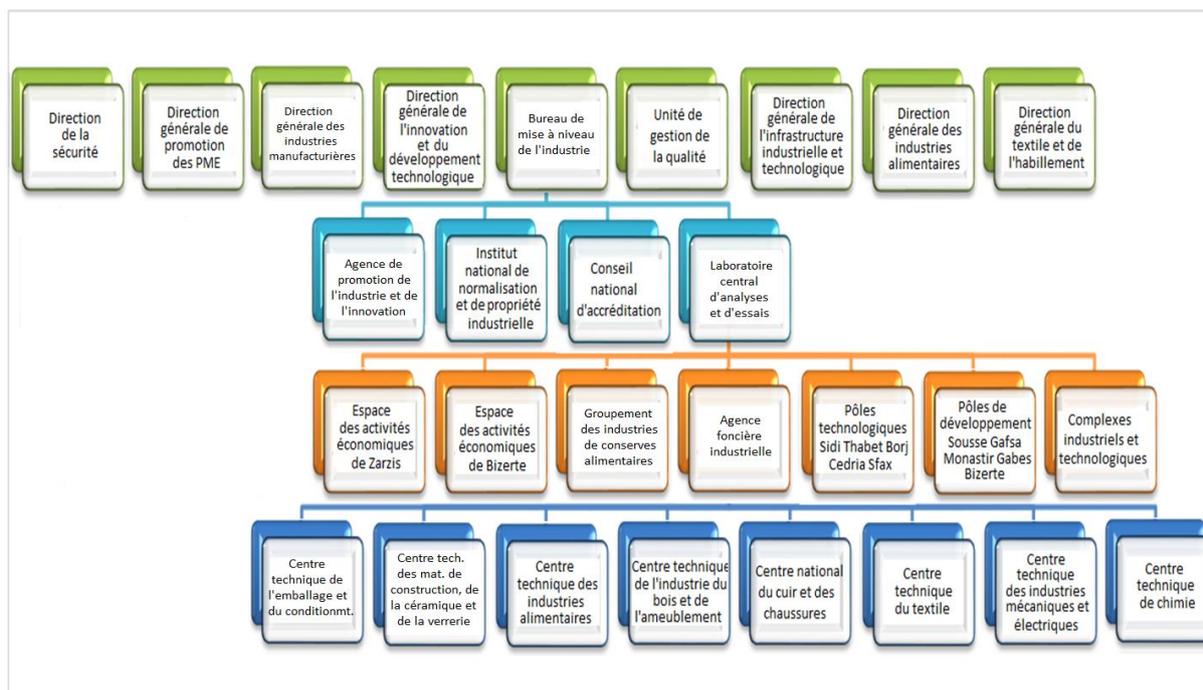
## 2-Deuxième axe : programme de l'industrie

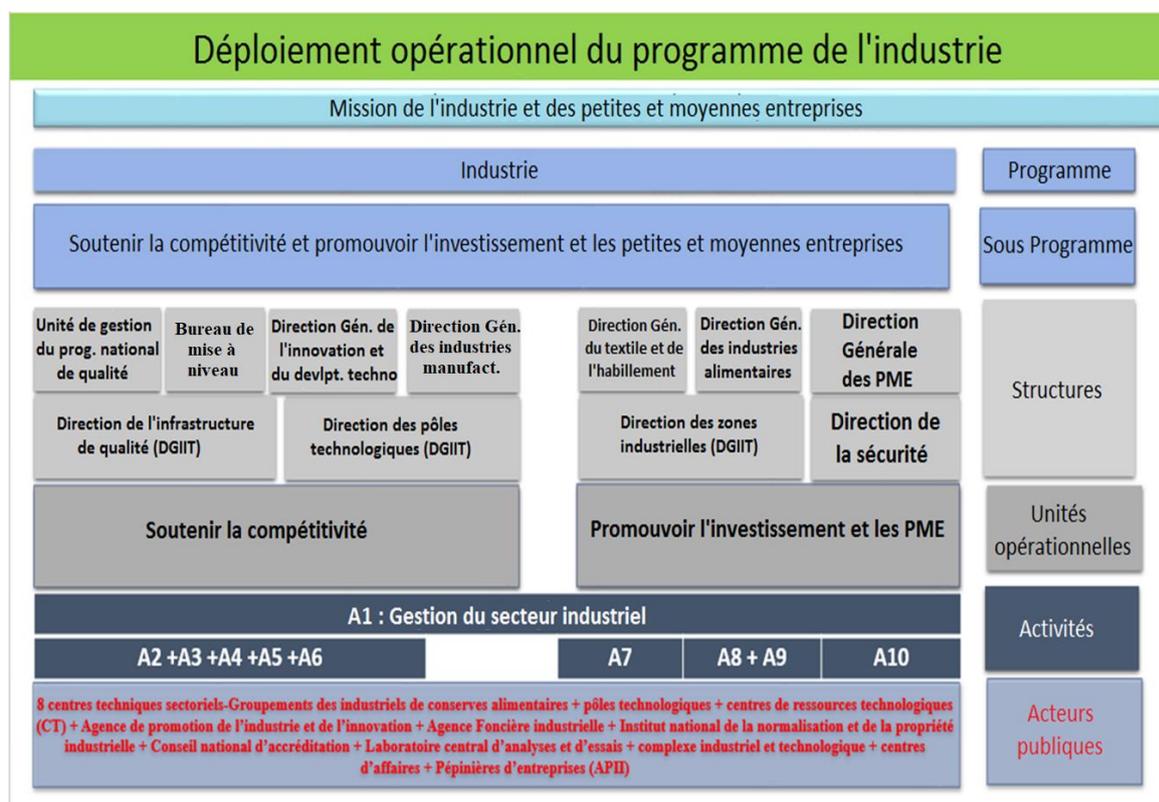
Chef de projet actuel : Mr Kamel Oueslati

Durée de son mandat en tant que chef de projet : à compter du 03 juin 2019.

### 2.1-Présentation générale du programme de l'industrie

#### 2.1.1-Schéma du programme





### 2.1.2-Stratégie du programme :

Le ministère de l'industrie et des PME a approuvé une stratégie industrielle couvrant la période allant de 2018 à 2020 qui se base sur une nouvelle approche pour le développement du secteur industriel à la lumière de ce qui a été fixé dans la note d'orientation du plan de développement 2016-2020, des études stratégiques sectorielles réalisées et des priorités et orientations nationales.

Il convient de signaler que les préparatifs pour la réalisation d'une étude de mise en œuvre de la stratégie industrielle et d'innovation à l'horizon 2035 sont à un stade avancé et ce, parallèlement à la préparation des stratégies sectorielles qui en découlent et à l'élaboration d'un plan national global pour la promotion de l'industrie tunisienne lequel projet, financé par un don de la Banque africaine de développement, sera achevé au cours du premier semestre de l'année 2020.

Ces efforts feront de la Tunisie un pays modèle en termes de mise en œuvre des stratégies de l'industrie et de l'innovation, notamment au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD).

## 2.2 Objectifs et indicateurs de mesure des performances :

### 2.2.1-Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance

L'objectif stratégique du programme industrie consiste à renforcer la compétitivité du secteur industriel et à contribuer à un développement inclusif et durable tout en œuvrant en vue de la concrétisation du décollage technologique de l'industrie nationale et de l'augmentation de la valeur ajoutée du produit tunisien.

De même, et afin de réaliser cet objectif, les efforts seront déployés en vue de l'instauration de partenariats technologiques de haut niveau tout en accordant une attention particulière aux domaines de la recherche et du développement dans le secteur industriel et ce, en plus du développement de l'entreprise et de la consolidation de ses capacités productives ainsi que la valorisation de la recherche et du développement technologique et son intégration dans le circuit de développement économique national et mondial grâce à un certain nombre de programmes et mécanismes qui visent principalement à soutenir la compétitivité et à promouvoir l'investissement et les petites et moyennes entreprises.

Compte tenu des forces et faiblesses du secteur, les orientations stratégiques ont été identifiées et les objectifs quantitatifs d'ici 2020 ont été fixés, qui se rapportent principalement aux quatre éléments suivants :

- Le renforcement de la compétitivité du secteur industriel et des services y afférant ;
- Le développement technologique et de l'innovation ;
- La promotion de l'investissement ;
- L'encadrement des entreprises.

Afin de concrétiser la stratégie du programme industriel et d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés, les efforts porteront sur une série de programmes et instruments de renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles et de promotion de l'investissement et des petites et moyennes entreprises dont notamment :

- **Poursuivre l'exécution et le développement du programme national d'amélioration de la productivité**, qui consiste à former un noyau d'experts spécialisés dans les mécanismes de développement de la productivité et à dispenser un encadrement pour un certain nombre d'entreprises industrielles opérant dans les industries électromécaniques, le

textile, la chimie et les institutions universitaires et l'exportation des services de ces experts dans les domaines liés à la productivité vers les pays africains,

- **Activer davantage le rôle des centres techniques sectoriels** : pour améliorer la compétitivité et développer la productivité et la qualité des produits des entreprises du secteur industriel, œuvrer afin d'instaurer des mécanismes de vigilance technologique et encadrer les entreprises en vue d'atteindre les objectifs stratégiques assignés au programme de l'industrie,
- **Soutenir le dispositif national d'analyses et d'essais et renforcer l'infrastructure de la qualité dans les régions intérieures,**
- **Développer les législations sectorielles** en poursuivant la mise en œuvre du programme de préparation des dispositions techniques remplaçant les normes obligatoires afin d'assurer une protection plus efficace du marché local et d'améliorer la compétitivité industrielle de nos entreprises en développant et en améliorant la qualité de leurs produits et en facilitant leur accès aux marchés étrangers,
- **Conclure un accord relatif à la reconnaissance mutuelle dans le domaine de l'évaluation de la conformité avec l'Union Européenne** dans les secteurs de l'électricité, de l'électronique et des matériaux de construction et de le généraliser aux autres secteurs.
- **Valoriser les compétences nationales en matière de qualité.**
- **Réviser les mécanismes de financement de la recherche et de l'innovation** à travers la modification du décret gouvernemental régissant le programme national de la recherche et de l'innovation en vue d'élargir ses domaines d'intervention et de relever le plafond de financement de façon à permettre d'attirer des projets à fort impact technologique et économique,
- **Achever l'étude sur la stratégie tunisienne de l'industrie et de l'innovation à l'horizon de 2035** tout en élaborant les stratégies sectorielles qui en découlent et en établissant un programme national global de promotion de l'industrie tunisienne, reposant principalement sur la diplomatie économique,
- **Développer et enrichir le programme de mise à niveau industrielle et les programmes connexes,**
- **Moderniser l'infrastructure technologique et développer une nouvelle génération de zones industrielles,**
- **Moderniser le système des pôles de développement technologique,**
- **Développer les chaînes de valeur** en poursuivant la mise en place de quatre chaînes de valeur qui ont débuté en 2015 en collaboration avec l'Agence de coopération Allemande et

qui visent la valorisation des produits locaux et la promotion du développement industriel dans les régions de l'intérieur du pays :

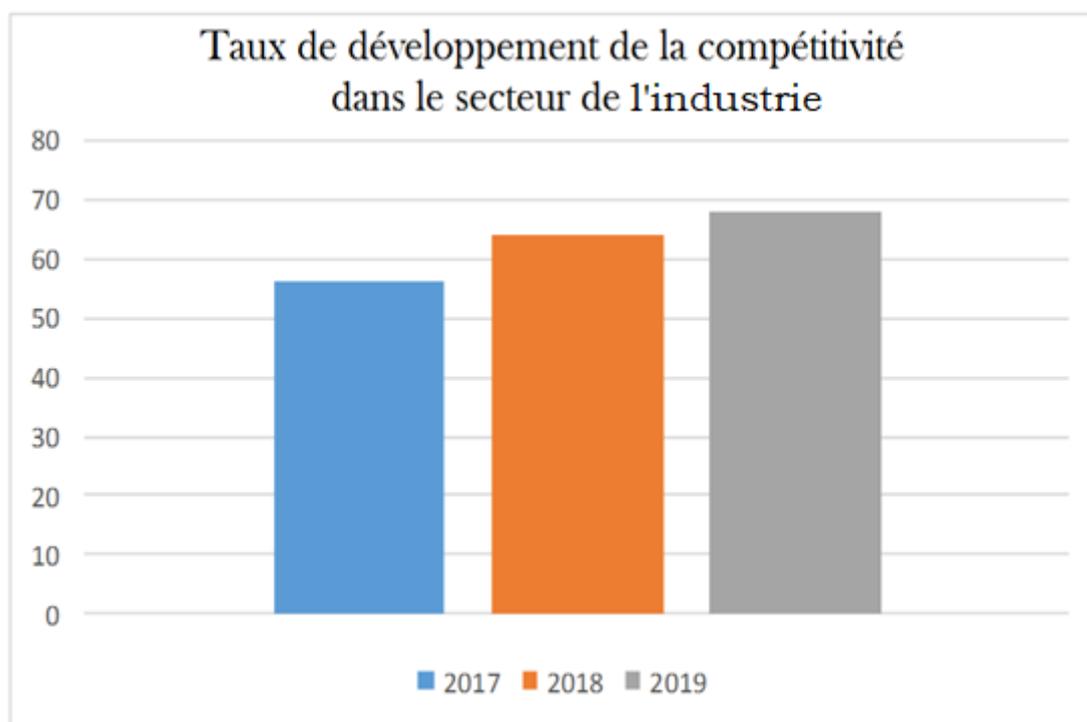
- Dattes, palmiers et dérivés à Tozeur et Kebili.
  - Huile d'olive, dans les régions du Kef, Jendouba et Siliana,
  - Gypse et dérivés à Tataouine,
  - Marbre à Kasserine et au Kef.
- **Mettre en place un programme de développement des réseaux de partenariats industriels (clusters).**
  - **Poursuivre la mise en œuvre du programme de restructuration financière des entreprises** dans le cadre du fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises.
  - Soutenir **le programme national d'essaimage** et encourager les entreprises à y adhérer.
  - Instituer **un programme d'incitation des entreprises tunisiennes à s'implanter à l'étranger** en vue de leur internationalisation et d'améliorer, par la même, leur compétitivité.
  - Exécuter **un programme de travail pour mettre en valeur** les entreprises leaders à travers les actions suivantes :
    - ✓ Sélectionner les entreprises capables d'être des leaders.
    - ✓ Identifier et définir les besoins de ces entreprises pour devenir des leaders.
    - ✓ Soutenir ces entreprises en mettant en place des programmes spécifiques à cet effet en fonction de la nature des besoins (liés aux marchés extérieurs, assistance technique, financement, ...).

### Calendrier des indicateurs du premier objectif stratégique

Cet indicateur est basé sur le suivi de l'évolution de la compétitivité des entreprises industrielles, en général, et des entreprises qui ont été bénéficié du programme de mise à niveau industrielle, en particulier, et ce, du fait qu'il compare les indicateurs d'efficacité quantitative et qualitative de chacune des entreprises ayant bénéficié du programme de mises à niveau avec celles qui n'en ont pas bénéficié (tels que le chiffre d'affaires, le volume des exportations, la certification, etc.).

Objectif	Unité	Réalizations			2019	Estimations		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Premier indicateur stratégique : le taux de développement de la compétitivité du secteur industriel	%	46	56	64	68	72	74	78

Le graphique suivant montre l'évolution des indicateurs liés à la compétitivité des entreprises du secteur industriel de 2017 à 2019 :



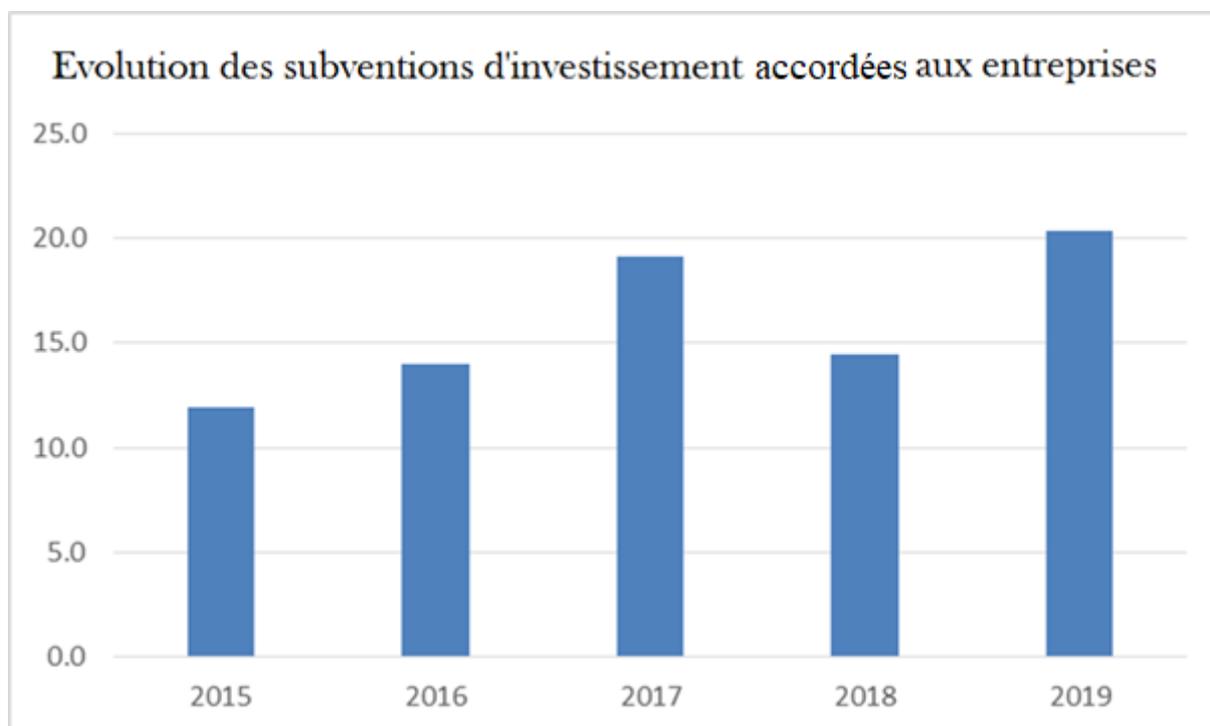
### Calendrier des indicateurs du deuxième objectif stratégique

Les subventions accordées aux entreprises consistent en des subventions accordées dans le cadre du développement régional et celles octroyées au profit des jeunes promoteurs.

Le tableau suivant illustre l'évolution du pourcentage des primes d'investissement accordées au cours des dernières années aux entreprises :

Objectif	Unité	Réalizations			2019	Estimations		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Deuxième indicateur stratégique : évolution du pourcentage des subventions d'investissement accordées aux entreprises	%	14	19.1	14.4	20.4	22	25	27

Le graphique suivant illustre l'évolution des primes d'investissement entre l'année 2015 et l'année 2019.



### Calendrier des indicateurs du troisième objectif stratégique

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de l'intervention publique dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises et ce, à travers l'observation et le suivi du taux d'évolution des subventions accordées à ces entreprises.

Objectif	Unité	Réalisation			2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Troisième indicateur stratégique : le taux d'évolution des subventions accordées aux PME	%	*	*	*	80	36	60	-

\* : Programme crée en 2018- pour 3ans- pour l'amélioration du dispositif de restructuration financière des entreprises en vue d'une plus grande efficacité et conformité avec les besoins des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles.

### 2.2.2-Présentation des activités du programme

Le déploiement opérationnel du premier indicateur stratégique, représenté par le taux d'évolution de la compétitivité du secteur de l'industrie, se voit concrétisé à travers les activités des acteurs publics et au niveau des structures du groupement industriel des conserves alimentaires, du laboratoire central d'analyses et d'essais et du conseil national d'accréditation.

Ces activités sont les suivantes :

- **Soutenir la compétitivité au niveau central** : en développant les systèmes de la qualité et de la productivité, en améliorant les infrastructures dans les zones intérieures et en œuvrant pour la consolidation des mécanismes d'incitation à l'accroissement de la production et de promotion de l'exportation.
- **Soutenir la compétitivité au niveau des centres techniques** : en développant les services fournis, en veillant à l'instauration des contrats par objectifs et en encourageant l'accréditation au sein de ces espaces.
- **Soutenir la compétitivité au niveau de TUNAC** : La promotion de l'accréditation et l'amélioration de la qualité des services fournis au secteur industriel.
- **Soutenir la compétitivité au niveau du LCAE** : L'amélioration de la qualité des analyses et essais réalisés par les laboratoires relevant du ministère afin d'améliorer la compétitivité du secteur industriel.

**Le deuxième indicateur stratégique**, représenté par le taux d'évolution des subventions d'investissement accordées aux entreprises, se reflète, également, à travers les activités et interventions au niveau central en plus des activités des structures suivantes : l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation et l'Agence foncière industrielle.

Ces activités sont :

- **La promotion de l'investissement au niveau central** : en soutenant les structures d'incitation à l'investissement et en mettant en œuvre une stratégie nationale pour stimuler l'initiative et promouvoir l'investissement dans le domaine industriel.
- **La promotion de l'investissement au niveau de l'APII** : améliorer la qualité des services à travers la numérisation des procédures et la prestation de services de qualité en vue de promouvoir les investissements dans le secteur industriel.
- **Le développement des investissements au niveau de l'AFI** : renforcer les infrastructures industrielles pour stimuler l'investissement et la création des entreprises

Quant au **troisième indicateur stratégique** lié au taux d'évolution des subventions accordées aux petites et moyennes entreprises il sera réalisé à un niveau central à travers l'activité de **soutien et de promotion des petites et moyennes entreprises** afin de sauver et de restructurer ces entreprises et de les intégrer dans le circuit économique.

**Tableau des activités et interventions du programme de l'industrie**

Le programme	Les activités	
Programme de l'industrie	Soutenir la compétitivité au niveau central	- Organisations internationales -Système qualité -Système de productivité -Programme de développement des infrastructures industrielles dans les régions intérieures -Programme de mise à niveau -Soutien au système de lait -Soutien au système sucrier -Promotion de la compétitivité industrielle et du partenariat
	Soutenir la compétitivité au niveau des centres techniques	Interventions économiques pour les centres techniques (FODEC)
	Soutenir la compétitivité au niveau TUNAC	Conseil national d'accréditation
	Soutenir la compétitivité au niveau LCAE	Laboratoire central d'analyses et d'essais
	Soutenir la compétitivité au niveau du GICA	Interventions pour FODEC GICA
	Développement de l'investissement au niveau central	Aménagement de pôles technologiques et de développement  Centres de ressources technologiques  Stratégie de l'industrie et de l'innovation à l'horizon 2035
	Promotion de l'investissements au niveau de l'APII	Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
	Développement des investissements au niveau de l'AFI	Agence foncière industrielle
	Soutenir et promouvoir les petites et moyennes entreprises	Soutenir et faire progresser les petites et moyennes entreprises
	La gestion du secteur de l'industrie	Rémunérations

**Estimation des activités du programme de l'industrie**

Le programme	Objectifs stratégiques	Estimations des indicateurs pour	Les activités	Crédits estimés pour les activités pour 2020

		<b>l'année 2020</b>		
<b>Programme de l'industrie</b>	Premier indicateur stratégique : la proportion de la compétitivité du secteur industriel	72%	Soutenir la compétitivité au niveau central	<b>53576</b>
			Soutenir la compétitivité au niveau des centres techniques	<b>18056</b>
			Soutenir la compétitivité au niveau de TUNAC	<b>798</b>
			Soutenir la compétitivité au niveau du LCAE	<b>2841</b>
			Soutenir la compétitivité au niveau du GICA	<b>2403</b>
	Deuxième indicateur stratégique: le taux d'évolution des primes d'investissement accordées aux entreprises	72%	Développement de l'investissement au niveau central	<b>23502</b>
			Développement des investissements au niveau de l'APII	<b>38674</b>
			Développement des investissements au niveau de l'AFI	<b>1000</b>
	Le troisième indicateur stratégique: le taux de développement des subventions accordées aux petites et moyennes entreprises	36%	Soutenir et faire progresser les petites et moyennes entreprises	<b>60000</b>
La gestion dans le secteur de l'industrie				<b>4075</b>
<b>Total</b>				<b>204925</b>

## 2.3 Dépenses du programme

### 2.3.1-Budget du programme

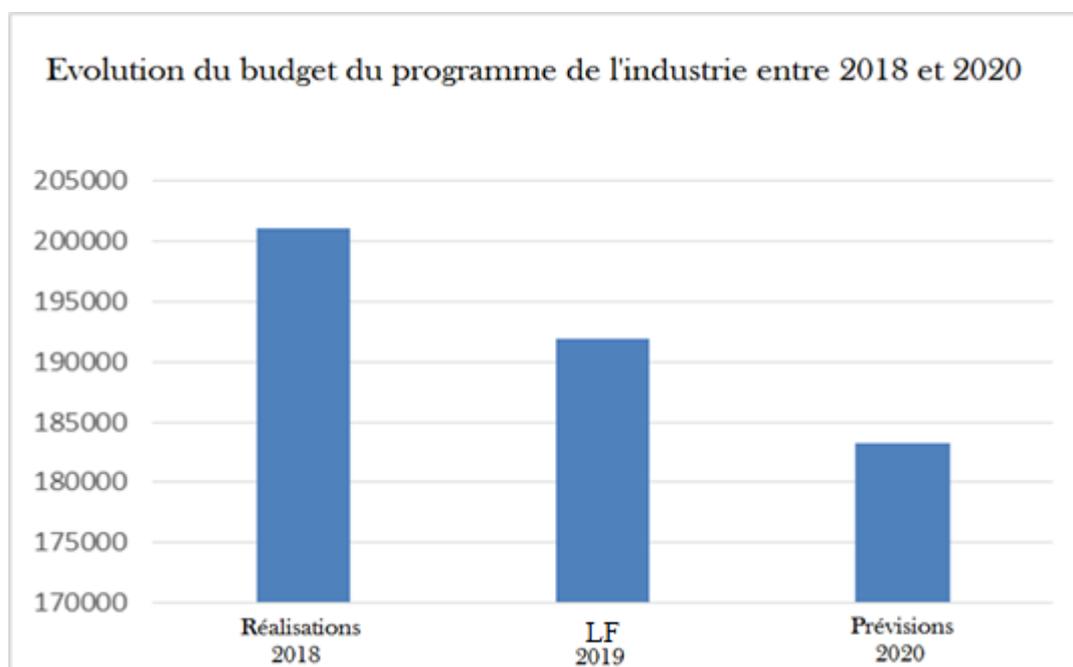
déclaration	Réalisations	BC	Estimation	Taux d'évolution
	2018	2019	2020	%
<b>Dépenses de rémunérations</b>	<b>21716</b>	<b>22688</b>	<b>30511</b>	<b>34</b>
Rémunération des agents du programme de l'industrie	3343	3538	4075	
APII	9447	9240	10682	
TUNAC	688	727	698	
Crédites de rémunérations des centres techniques FODEC	7630	7783	13401	
CTC	100	100	1068	
CETTEX	1350	1507	3042	
CTAA	1265	1300	869	
CETIME	1083	982	1265	
CNCC	2017	1872	2068	
PACKTEC	482	520	1672	
CETIBA	725	820	1415	
CTMCCV	608	682	2002	
Crédits de rémunération GICA FODEC	608	1400	1655	
<b>Frais de gestion</b>	<b>3449</b>	<b>3514</b>	<b>1299</b>	<b>63-</b>
APII	510	568	585	

Subventions de gestion aux centres techniques FODEC	2608	2686	224	
Subvention de gestion GICA FODEC	331	260	490	
<b>Les interventions</b>	<b>117669</b>	<b>155786</b>	<b>164613</b>	<b>6</b>
les organisations internationales	403	410	430	
Système qualité				
-Prix national de la qualité	66	152	105	
-Journée national				
Système de productivité	0	0	285	
Promotion de la qualité et sa vulgarisation auprès des acteurs économiques	0	0	135	
Prix Kaizan	0	0	80	
Certification de conformité pour les formateurs Kaizan	0	0	70	
Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation	2979	3270	3407	
Interventions dans le domaine économique	2979	0	3260	
Prime d'intervention	0	0	147	
Conseil national d'accréditation	746	100	100	
Laboratoire central d'analyses et d'essais	3826	1663	2841	
Agence foncière industrielle	0	500	1000	
Programme de promotion des infrastructures industrielles dans les régions intérieures	1258	3000	7000	
Soutien et promotion des petites et moyennes entreprises	40000	45000	60000	
FOPRODI (Fonds de promotion et de décentralisation industrielle)	0	37000	24000	
Promotion de l'huile d'olive en emballage	2454	3000	4000	
Programme de mise à niveau (FODEC)	38000	38000	33756	
Renforcement de la filière laitière FODEC	7000	7000	7000	
Renforcement de la filière du sucre FODEC	6000	6000	4000	
Interventions au profit du GICA FODEC	144	240	258	
Développement de la compétitivité industrielle et du partenariat	0	0	4000	
FODEC	0	0	1000	
Don de l'Agence Française de Développement	0	0	3000	
Interventions économiques pour les centres techniques (FODEC)	14793	10451	4431	
CTC	860	620	300	
CETTEX	2025	1685	500	
CTAA	2802	1051	551	
CETIME	2840	1445	1196	
CNCC	1140	1344	834	
PACKTEC	1570	1482	400	
CETIBA	876	842	350	
CTMCCV	2680	1982	300	
Centres de ressources technologiques	0	0	5000	
Centre de ressources technologiques de Bizerte	0	0	1000	
Centre de ressources technologiques de Sousse	0	0	2000	
Centre de ressources technologiques de Monastir	0	0	2000	
Études sectorielles et stratégiques (Stratégie de l'industrie et de l'innovation à l'horizon 2035)	0	930	3000	

Don de la Banque Africaine de Développement	0	750	1500	
FODEC	0	180	1500	
<b>Investissements</b>	<b>6029</b>	<b>9947</b>	<b>8502</b>	<b>-15</b>
Aménagement des pôles technologiques et de développement	4167	5702	8502	
Programme national de recherche et d'innovation-PNRI	1186	2800	0	
Programme des recherches pour le développement-PIRD	676	500	0	
Construction des composantes du complexe industriel et technologique de Sidi Bouzid	0	0	0	
Construction d'une partie des composantes du pôle technologique de Gafsa et du pôle industriel et technologique de Gabès	0	0	0	
Projet de promotion des réseaux de partenariat	0	0	0	
Frais divers (mise en place d'un système qualité dans les directions générales)	0	15	0	
<b>Total</b>	<b>201055</b>	<b>191 935</b>	<b>204925</b>	<b>6.8</b>

Les résultats des discussions sur le budget du programme de l'industrie font ressortir ce qui suit :

- ✚ **L'accroissement du budget du programme de l'industrie pour 2020 de 6,8% par rapport à 2019**



- ✚ Le budget des salaires et rémunérations du programme de l'industrie pour l'année 2020 a augmenté de 34% par rapport à l'année précédente.
- ✚ Une importante diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 63% en 2020 par rapport à 2019 due à la décision du ministère des finances de ne plus

accorder de subventions de fonctionnement aux centres techniques (et de les remplacer par les ressources propres de ces centres).

- ✚ Le budget consacré aux interventions du programme de l'industrie a connu en 2020 une augmentation de l'ordre de 6% en comparaison avec 2019.
- ✚ Le budget d'investissement a connu, en 2020, une régression de 15% par rapport à 2019.

### Budget du programme par sous-programmes

La stratégie du programme Industrie s'articule autour du renforcement de la compétitivité du secteur industriel et de la contribution au développement inclusif et durable. Un sous-programme unique découle de cette stratégie qui consiste à soutenir la compétitivité et à promouvoir l'investissement et les petites et moyennes entreprises. Le budget du sous-programme est le même que le budget du programme.

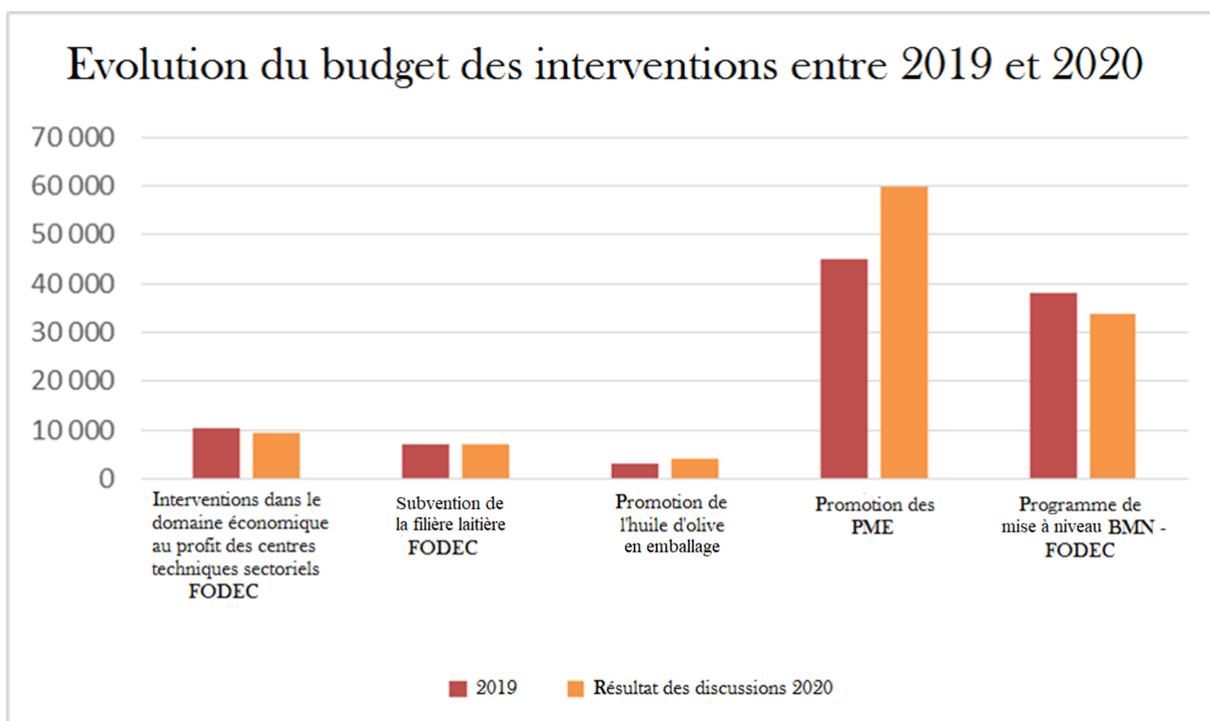
	Sous-programme : soutenir la compétitivité et promouvoir l'investissement et les petites et moyennes entreprises		
	Réalisation 2018	L.F 2018	Estimations 2020
Dépenses de rémunération	21716	22 688	30 511
Dépense de gestion	3449	3 514	1299
Interventions	117669	155 786	164613
Investissements	6029	9 947	8502
<b>total</b>	<b>201055</b>	<b>191 935</b>	<b>204 925</b>

### 2.3.2-Cadre de dépenses à moyen terme (2020-2022) pour le programme « Industrie »

Dans le cadre de la concrétisation de la politique de l'État visant à maîtriser la gestion des deniers publics et à rationaliser la programmation des projets publics, des efforts ont été déployés pour arrêter une programmation pluriannuelle glissante mettant en évidence l'ensemble des dépenses selon leur destination ou fonction à travers le cadre de dépenses à moyen terme qui clarifie les prévisions des dépenses du ministère en fonction de la nature des dépenses et des programmes.

Les résultats des discussions budgétaires sur le programme de l'industrie pour 2020 se distinguent par ce qui suit :

- ✚ Réduire les coûts de fonctionnement des centres techniques et inciter ces derniers à s'appuyer sur leurs propres ressources.
- ✚ Rationaliser les dépenses des interventions du fait de la régression des crédits alloués :
  - ✓ Aux interventions dans le domaine économique au profit des centres techniques sectoriels
  - ✓ A la compensation du dispositif du lait
  - ✓ A la compensation du système sucrier
  - ✓ A la promotion de l'huile d'olive emballée
  - ✓ A la promotion des petites et moyennes entreprises
  - ✓ Au programme de mise à niveau –BMN-
- ✚ Mettre l'accent sur l'importance de la prospection stratégique en allouant des crédits pour la réalisation d'études sectorielles et stratégiques et en œuvrant pour l'amélioration de la compétitivité industrielle et du partenariat.



**Cadre de dépenses à moyen terme du programme de l'industrie-2019/2021-**

La nature des dépenses	Réalizations			L. F	Estimations		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses de rémunération</b>	<b>21 513</b>	<b>20 344</b>	<b>21 716</b>	<b>22 688</b>	<b>30511</b>	<b>26 688</b>	<b>27 754</b>
Rémunération du personnel du programme "industrie"	3 505	3 479	3 343	3 538	4075	4 144	4 269
Subvention des rémunérations pour l'APII	8 793	9 211	9 447	9 240	10682	11 445	12 017
Subvention des rémunérations pour le conseil national d'accréditation	630	706	688	727	698	1 225	1 225
Subvention des rémunération des centres techniques FODEC	6 942	5 978	7 630	7 783	13401	8 257	8 504
Subvention des rémunérations du groupement interprofessionnel des conserves alimentaires- <b>Fodec</b>	1 643	970	608	1 400	1655	1 618	1 739
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 016</b>	<b>2 698</b>	<b>3 449</b>	<b>3 514</b>	<b>1299</b>	<b>5 167</b>	<b>6 284</b>
Subventions de fonctionnement de l'agence de promotion de l'industrie	568	454	510	568	585	670	715
Frais de gestion et de fonctionnement des centres techniques CTC FODEC	2 130	1 866	2 608	2 686	224	4 197	5 246
Subventions de fonctionnement du groupement interprofessionnel des conservateurs alimentaires <b>FODEC</b>	318	378	331	260	490	300	323
<b>Interventions</b>	<b>106 560</b>	<b>111 993</b>	<b>167 669</b>	<b>155 786</b>	<b>164613</b>	<b>295 365</b>	<b>151 850</b>
<b>Organisations internationales</b>	384	376	403	410	430	431	475
	45	45	66	152			
<b>Système qualité :</b>							
Prix national de la qualité					105	120	120
Journée nationale							
<b>Système de productivité :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>285</b>	<b>290</b>	<b>290</b>
Promotion de la qualité et sa vulgarisation auprès des acteurs économiques	0	0	0	0	135	140	140
Prix Kaizan	0	0	0	0	80	80	80
Certification de conformité pour les formateurs Kizan	0	0	0	0	70	70	70
<b>Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation:</b>	<b>1 437</b>	<b>1 828</b>	<b>2 979</b>	<b>3 270</b>	3407	<b>3 060</b>	<b>3 360</b>
Intervention dans le domaine économique	<b>1 437</b>	<b>1 828</b>	<b>2 979</b>	<b>3 270</b>	3260	<b>3 060</b>	<b>3 360</b>
Subvention d'intervention	0	0	0	0	147	0	0
<b>Conseil national d'accréditation</b>	<b>651</b>	<b>637</b>	<b>746</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>550</b>	<b>50</b>

<b>Laboratoire central d'analyses et d'essais</b>	<b>2 285</b>	<b>1 950</b>	<b>3 826</b>	<b>1 663</b>	<b>2841</b>	<b>3 488</b>	<b>5 898</b>
<b>Agence foncière industrielle</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>1000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Interventions économiques pour les centres techniques sectoriels du FODEC</b>	<b>3 014</b>	<b>1 343</b>	<b>14 793</b>	<b>10 451</b>	<b>4431</b>	<b>15 049</b>	<b>18 059</b>
CTC			860	2095	300	2619	3143
CETTEX			2025	1773	500	2216	2660
CTAA			2802	1051	551	1314	1577
CETIME			2840	1772	1196	2215	2658
CNCC			1140	1344	834	1680	2016
PACKTEC			1570	1482	400	1853	2223
CETIBA			876	1042	350	1303	1563
CTMCCV			2680	1982	300	2478	2973
Groupement interprofessionnel des conservateurs alimentaires FODEC	88	0	144	240	258	277	298
Compensation à la filière laitière FODEC	<b>7 360</b>	<b>9 759</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7000</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>
Compensation de la filière du 'sucre' FODEC	5 551	6 809	6 000	6 000	4 000	5 000	5 000
Promotion de l'huile d'olive en emballage	<b>1 887</b>	<b>1 486</b>	<b>2 454</b>	<b>3 000</b>	<b>4000</b>	<b>12 100</b>	<b>12 100</b>
Soutien et impulsion des petites et moyennes entreprises	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>45 000</b>	<b>60 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>
Programme de mise à niveau BMN FODEC	<b>35 858</b>	<b>38 760</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>33756</b>	<b>61 600</b>	<b>65 100</b>
Fonds de promotion et de décentralisation industrielle	47 000	49 000	50 000	37 000	24 000	11 000	0
Programme de développement des infrastructures dans les régions intérieures	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 258</b>	<b>3 000</b>	<b>7000</b>	<b>20 900</b>	<b>29 600</b>
Connexion des zones industrielles aux réseaux externes	0	0	1 258	3 000	7000	4 400	2 100
Développement de la compétitivité industrielle et du partenariat	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FODEC	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	1000	<b>0</b>	<b>0</b>
Don de l'Agence Française de Développement	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	3000	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Centres des ressources technologiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Centre des ressources technologiques de Bizerte	0	0	0	0	1000	0	0
Centre de ressources technologiques de Sousse Centre de ressources technologiques de Monastir	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	2000	<b>0</b>	<b>0</b>
Études sectorielles et stratégiques (Stratégie de	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	2000	<b>0</b>	<b>0</b>

l'industrie et de l'innovation à l'horizon de 2035)							
Etudes sectorielles et stratégiques	0	0	0	930	3000	500	500
Don de la Banque Africaine de Développement (BAD)	0	0	0	0	1500	0	0
Investissements	0	0	0	750	1 500	0	0
Aménagement des pôles technologiques et de développement	10 670	13 738	8 221	9 947	8502	31 500	27 700
Le programme national de recherche et d'innovation PNRI	2 936	6 252	4 167	5 702	8502	14 300	9 500
Subvention de recherche pour le développement PIRD	710	964	1 186	2 800	0	0	0
Frais divers (mise en place d'un système qualité dans les direction générales)	330	323	676	500	0	0	0
Total	0	0	0	15	0	0	0
Sources de financement	141 759	148 773	201 055	191 935	204925	358 721	213 589
Ressources du budget de l'État							
Crédits extérieurs affectés	76 968	81 424	121 487	114 185	127683	227 622	73 519
A travers un prêt du Trésor	0	0	0	0	0	0	0
à travers un prêt auprès d'une banque de développement	0	0	0	0	0	0	0
<b>Fonds spéciaux de Trésor</b>	0	0	0	0	0	0	0
FODEC	64 791	67 349	79 568	77 000	79200	122 099	130 070
Promotion de l'huile d'olive en emballage	62 904	65 863	77 114	74 000	75200	109 999	117 970
Fonds communs	1 887	1 486	2 454	3 000	4000	12 100	12 100
Ressources propres des établissements publics	0	0	0	0	0	0	0
Don sectorielles							
Don de l'Agence Française de Développement				750	4 500	3 000	3 000
Don de la Banque Africaine de Développement				0	3 000	3 000	3 000
Total				750	1 500	0	0
	141 759	148 773	201 055	191 935	204925	358 721	213 589

2019

# Programme 2 : L'énergie

## Projet annuel de capacité de performances pour l'année 2020

Chef de projet : M. Belhassen Chiboub

Chargé du dossier :

Mme Afef Chachi M. Mohamed Mongi Ben Yaaich



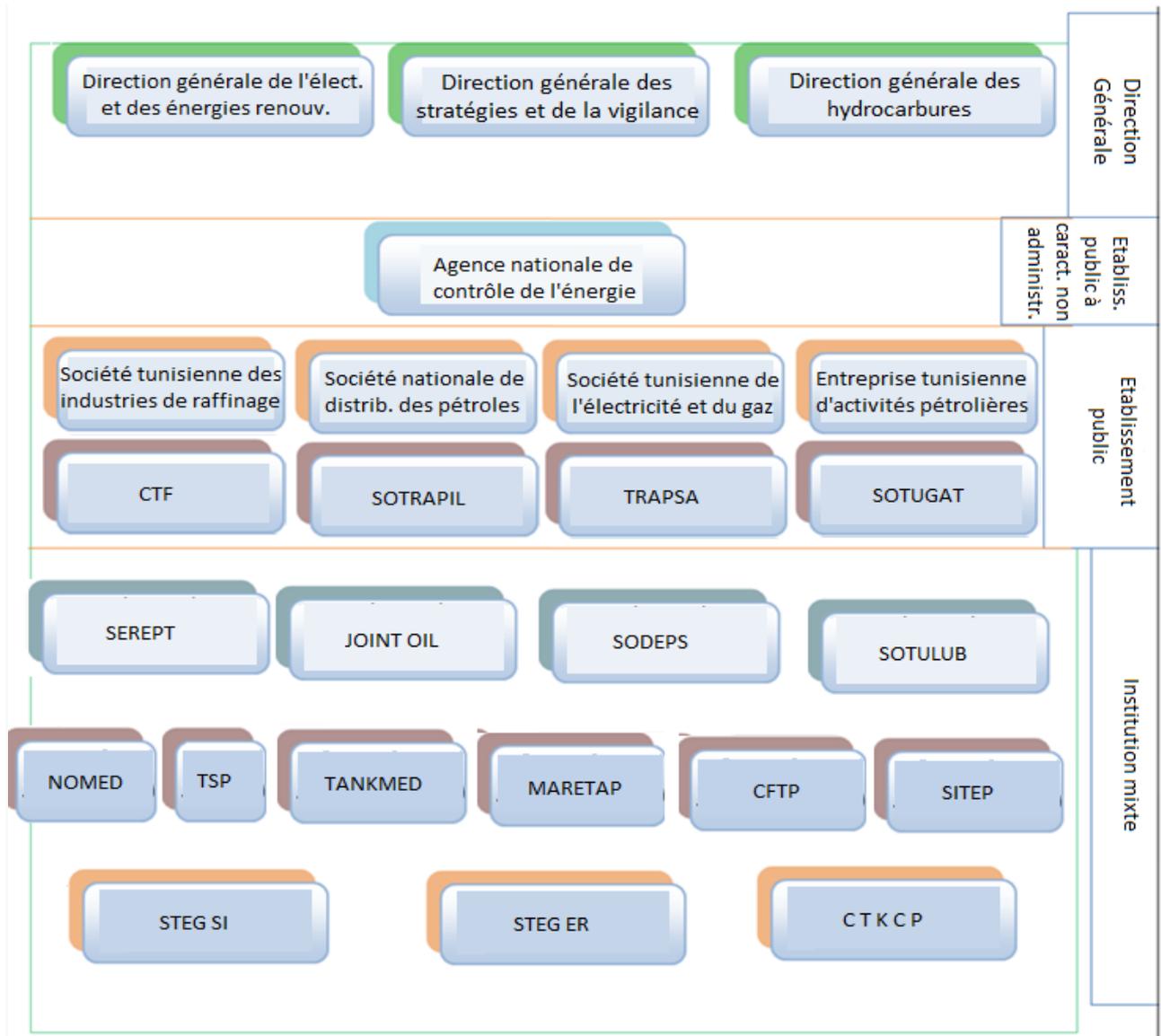
### 3.Troisième axe : le programme énergétique.

L'actuel chef du programme : M. Belhassen Chiboub.

Durée de son mandat de « chef du programme », à compter de janvier 2019, succédant à M. Mohamed Ali Khelil.

#### 3.1-Présentation générale du programme

##### 3.1.1-Schéma du programme

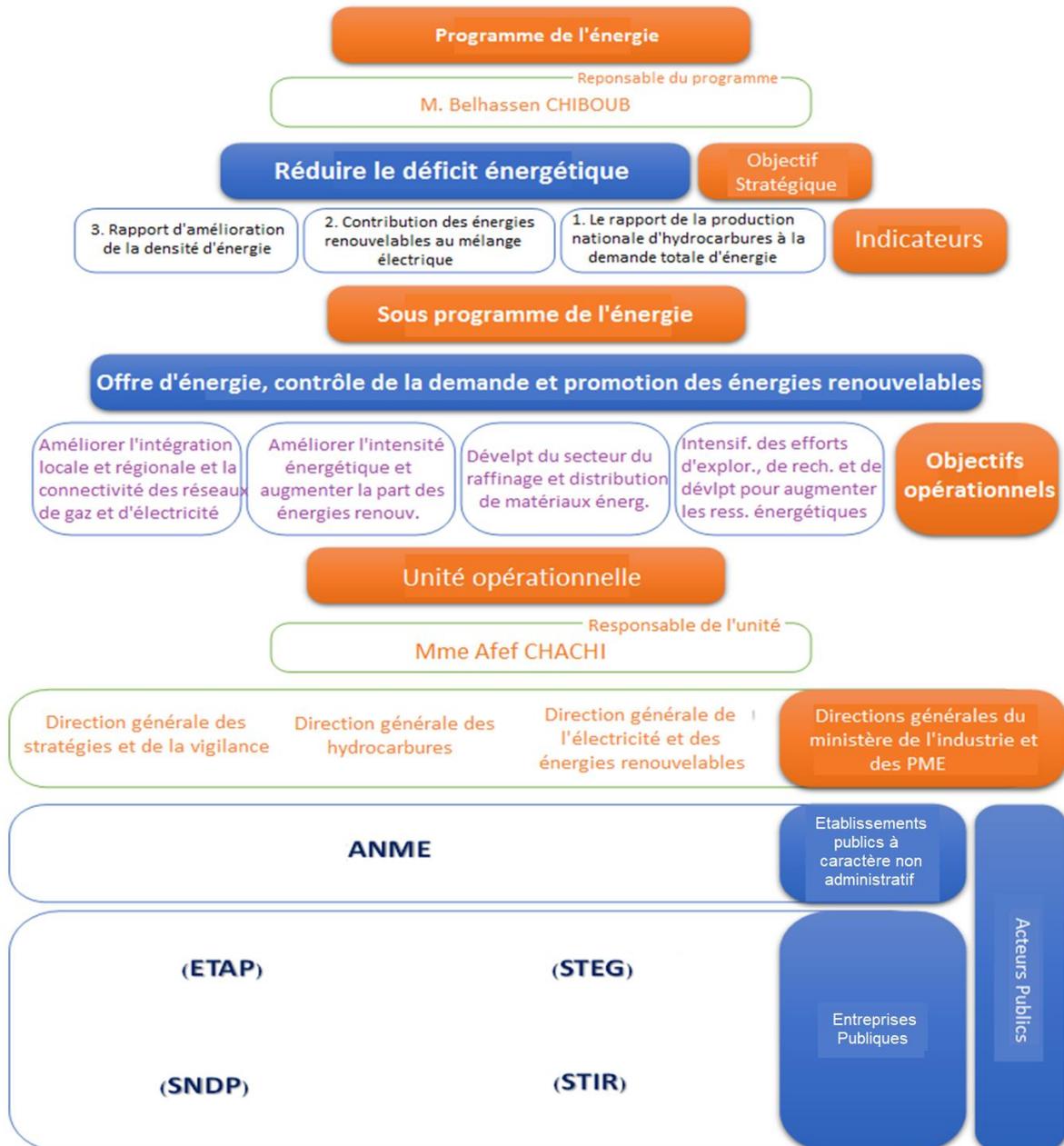


Le programme énergétique intègre la direction générale des hydrocarbures, la direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables et la direction générale des stratégies et

de la vigilance en tant que structures représentant le ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.

Il est à noter que le directeur général de l'électricité et des énergies renouvelables est le responsable du programme énergie.

Tableau de déploiement opérationnel :



### 3.1.2-Stratégie du programme et sa relation avec l'orientation générale du plan de développement et des études stratégiques relatives au secteur.

Le secteur de l'énergie revêt une importance stratégique dans notre pays, du fait qu'il s'agit d'un domaine vital aux multiples enjeux et qui a des répercussions inévitables sur la sécurité, la stabilité et le développement économique et social.

Cela nécessite une vision globale et multidimensionnelle et un horizon temporel à étapes multiples, afin d'atteindre l'objectif stratégique du secteur qui consiste à "**se procurer de l'énergie dans de bonnes conditions par tous les citoyens dans toutes les régions et à contribuer au développement économique**".

Cette nouvelle vision se base sur un équilibre de 3 dimensions, à savoir (1) la sécurité énergétique, (2) l'équité énergétique et la gouvernance, et (3) le développement durable, d'une part, et, d'autre part, sur un horizon temporel à étapes multiples qui débute avec une première étape jusqu'en 2020, qui est la période de travaux directs et d'accélération du rythme des réformes, suivie par une deuxième étape à l'horizon 2030, qui est l'étape des énergies renouvelables par excellence et l'achèvement de la mise à niveau des infrastructures énergétiques, pour finir avec une étape finale d'ici l'an 2050 qui représente le périple d'une génération se terminant par le développement d'un modèle énergétique propre et respectueux de l'environnement.

Les orientations stratégiques à l'horizon de l'année 2030 pour le secteur de l'énergie se basent sur 4 axes principaux :

- **Le premier axe** se rapporte au développement des ressources nationales en hydrocarbures.
- **Le deuxième axe** concerne l'élaboration des politiques de raffinage du pétrole et le renforcement des infrastructures de transport, de distribution et de stockage des produits pétroliers.
- **Le troisième axe** est lié au développement de l'activité de production de l'électricité et des branchements électriques.
- **Le quatrième axe** se rapporte à la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

#### **Nouvel environnement international**

- Ralentissement de la part du nucléaire dans le mix énergétique mondial suite à l'accident de Fukushima.
- Développement des nouvelles technologies énergétiques.
- Progrès significatifs dans l'utilisation des sources d'énergie non conventionnelles et leur impact sur les flux et les échanges d'énergie à l'échelle mondiale.
- Développement d'une énergie propre contribuant au développement durable.
- Des politiques environnementales mondiales de plus en plus strictes.

- Fluctuation des prix du pétrole sur le marché mondial et situation géopolitique régionale et internationale instable.
- Structuration des programmes régionaux pour promouvoir les énergies renouvelables.
- Une baisse significative du coût et du prix de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, et, notamment, les énergies photovoltaïques.

### **Nouvel environnement national**

- L'aggravation du déficit structurel du bilan énergétique a augmenté la pression sur le budget général de l'État.
- Un déficit du bilan énergétique depuis l'an 2000 sans cesse croissant à cause de l'augmentation de la consommation et de la diminution des ressources.
- De nombreux défis pour la satisfaction des nouveaux besoins des citoyens, notamment en raison de l'amélioration de la qualité de vie et du travail et l'équilibre entre les différentes régions.
- Des mouvements sociaux qui ont, parfois, abouti à des interruptions de la production.
- Plus d'efforts pour rationaliser la consommation d'énergie.
- L'orientation vers les énergies renouvelables.

### **Le premier axe concerne le développement des ressources nationales en hydrocarbures par :**

- Le renouvellement du stock national d'hydrocarbures en encourageant l'exploration, la recherche et l'exploitation des hydrocarbures tout en œuvrant à développer une politique et un mécanisme pour promouvoir les parcelles vacantes afin d'attirer les sociétés pétrolières ayant des capacités financières et techniques importantes et avancées et aussi, pour encourager l'exploration dans des zones où les travaux d'exploration n'ont pas été effectués, en particulier dans le nord et le centre du pays et ce, en plus des gisements profonds, et le démarrage de l'exploration des carburants non conventionnels.
- La révision du rôle de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières en tant qu'intervenant intégral dans le secteur en développant sa contribution à l'exploration, la recherche et l'exploitation.
- L'amélioration des capacités d'extraction en encourageant les entreprises opérant dans le secteur à investir davantage et à adopter des technologies modernes pour améliorer les taux d'extraction.
- La mise en place d'une politique gazière permettant d'exploiter la position géostratégique de la Tunisie afin d'activer son rôle en tant que porte d'entrée de la Méditerranée pour le

commerce du gaz (transit et transport) et de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel.

- L'encouragement de l'activité à l'extérieur du pays en recherchant des opportunités d'investissement dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation en dehors de la Tunisie.
- La révision du cadre juridique, fiscal et environnemental du code des Hydrocarbures.

**Le deuxième axe concerne l'élaboration des politiques de raffinage du pétrole et le renforcement des infrastructures de transport, de distribution et de stockage des produits pétroliers :**

- Garantir qu'une proportion des besoins du marché tunisien d'au moins 30% soit couverte avec une qualité appropriée ou conforme aux normes européennes actuelles pour la préservation de l'environnement en mettant en œuvre un programme d'investissement pour la maintenance et la mise à niveau des moyens de production de la Société Tunisienne des industries de raffinage et en réalisant une étude approfondie portant sur les orientations futures du secteur de raffinage à moyen et long terme.
- Mettre à niveau et consolider la capacité de stockage des produits pétroliers, notamment du GPL.
- Consolider le transport des produits pétroliers par pipelines et réduire le transport terrestre.
- Réhabiliter les infrastructures portuaires en termes de sécurité, de capacité, d'acconage et de maintenance.

**Le troisième axe est lié au développement de l'activité de production de l'électricité et au branchement au réseau électrique :**

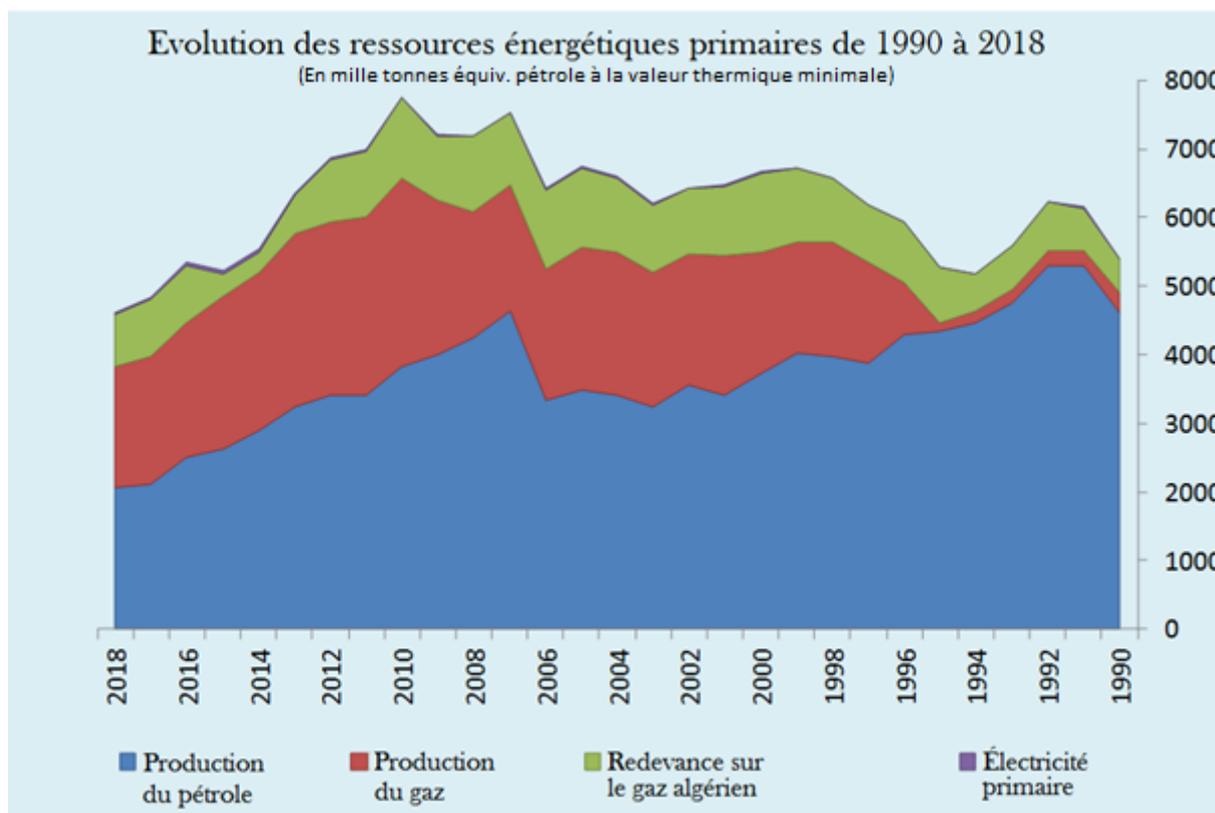
- Continuer à renforcer le programme d'équipement des centrales de production de l'électricité en gaz naturel et en énergies renouvelables et œuvrer à mettre en place des capacités de réserve (10-15%).
- Instaurer le dispositif d'un réseau intelligent afin de maîtriser la demande en électricité.
- Poursuivre l'étude de réalisation des stations de pompage, de turbine et de dessalement, et ce, en plus de la réalisation des centrales électriques.
- Développer le niveau des échanges de l'énergie électrique entre la Tunisie, l'Algérie, la Libye et l'Europe

**Le quatrième axe concerne la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables :**

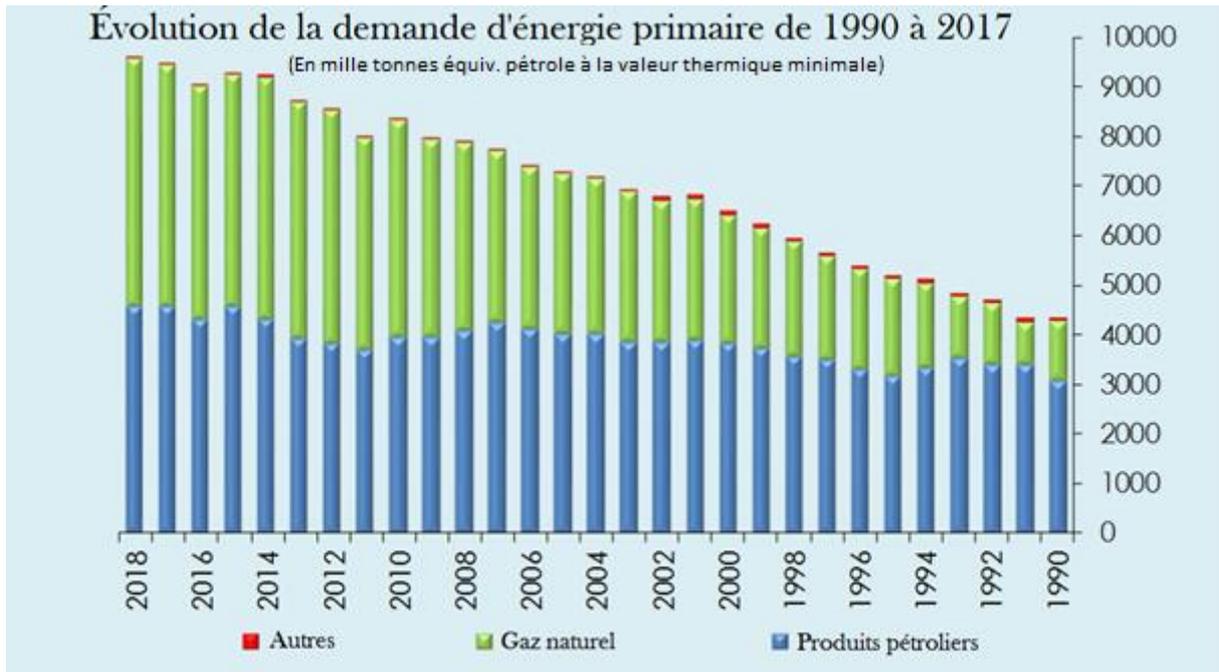
- Amélioration de la densité énergétique de 3% par an au cours de la période 2016-2030
- Économie d'énergie de 30% jusqu'à la fin de l'année 2030.
- Augmentation de la contribution des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 30% en 2030. Pour atteindre cet objectif, une capacité supplémentaire en énergies renouvelables de 3,8 GW devrait être installée par les secteurs public et privé auprès des différents systèmes de production autorisés en vertu de la loi n° 12 de 2015.

**3.1.3-Quelques données sur le secteur énergétique tunisien**

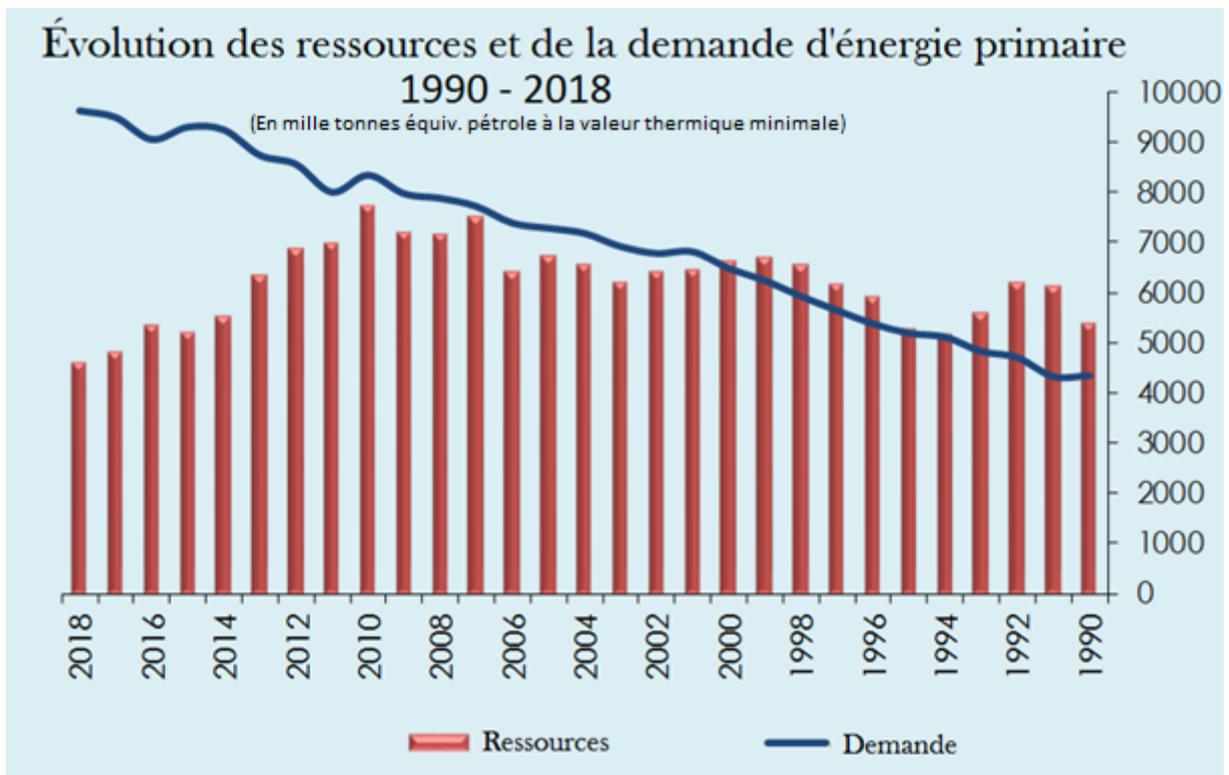
Graphique n° 1 Evolution des ressources énergétiques (en millier de TEP)



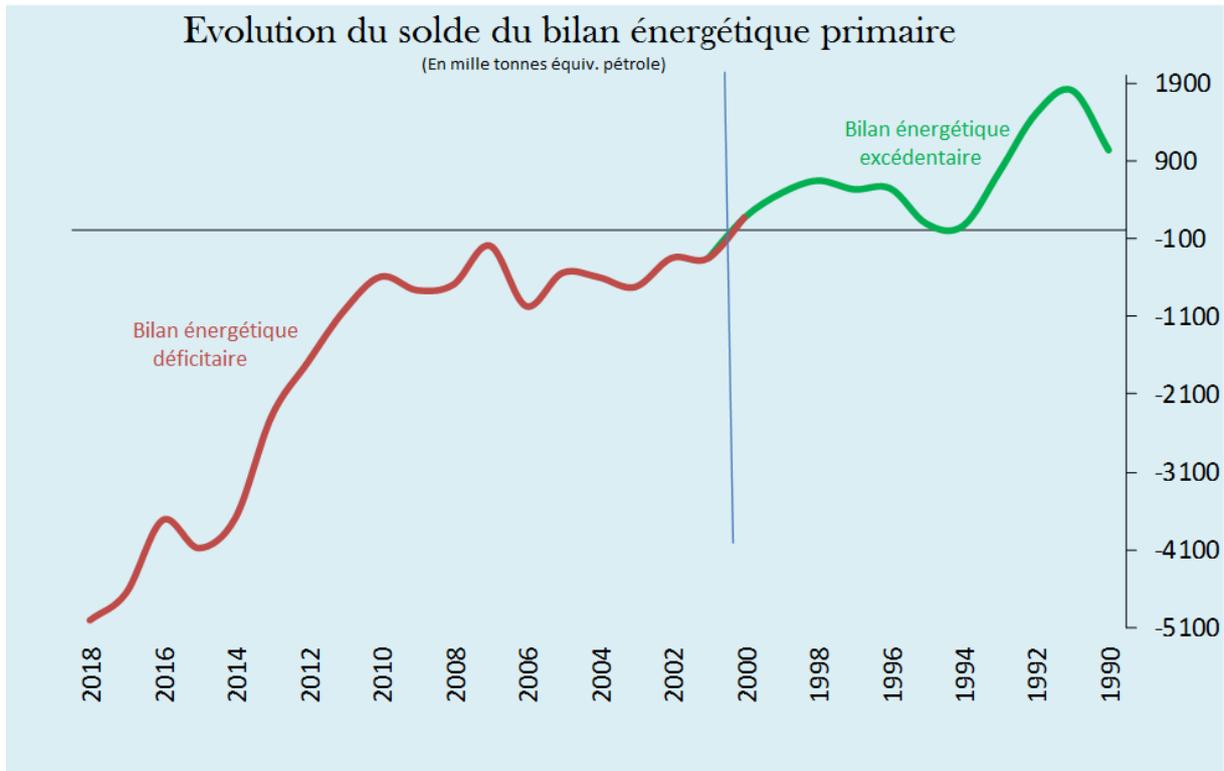
Graphique n° 2 : Evolution de la demande d'énergie primaire (en millier de TEP).



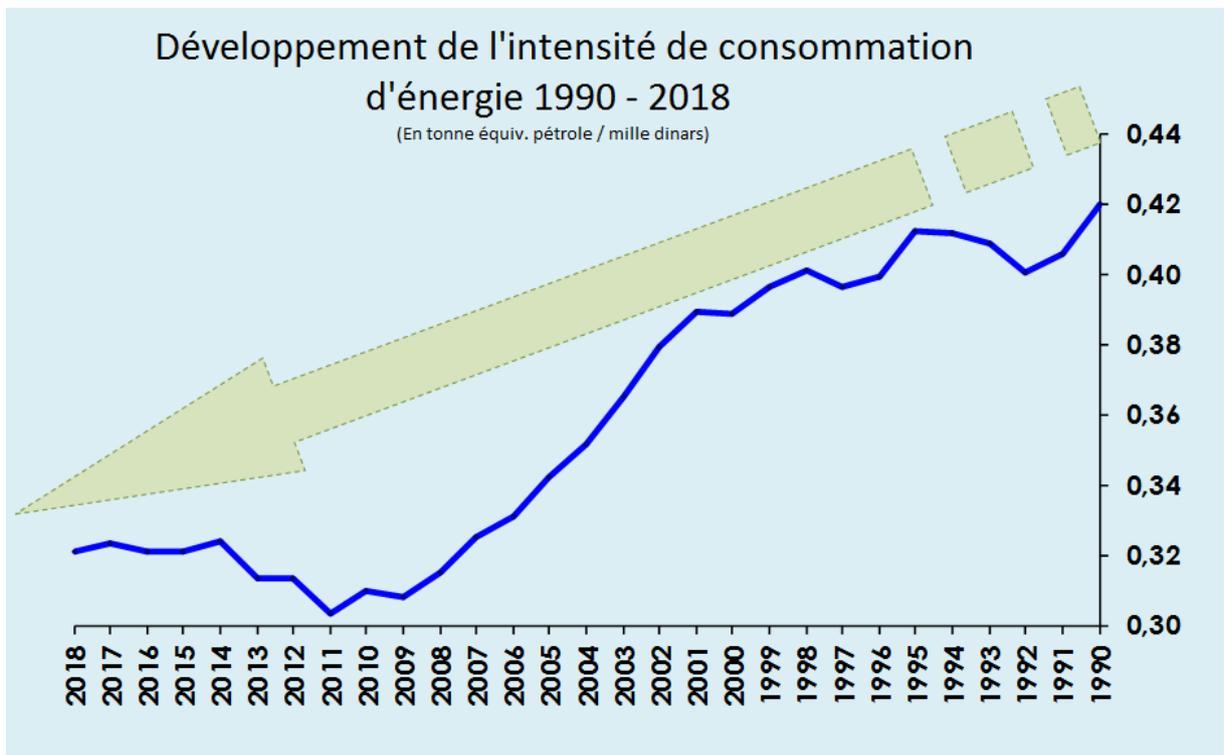
Graphique n° 3 : Evolution des ressources et de la demande d'énergie primaire (en millier de TEP)



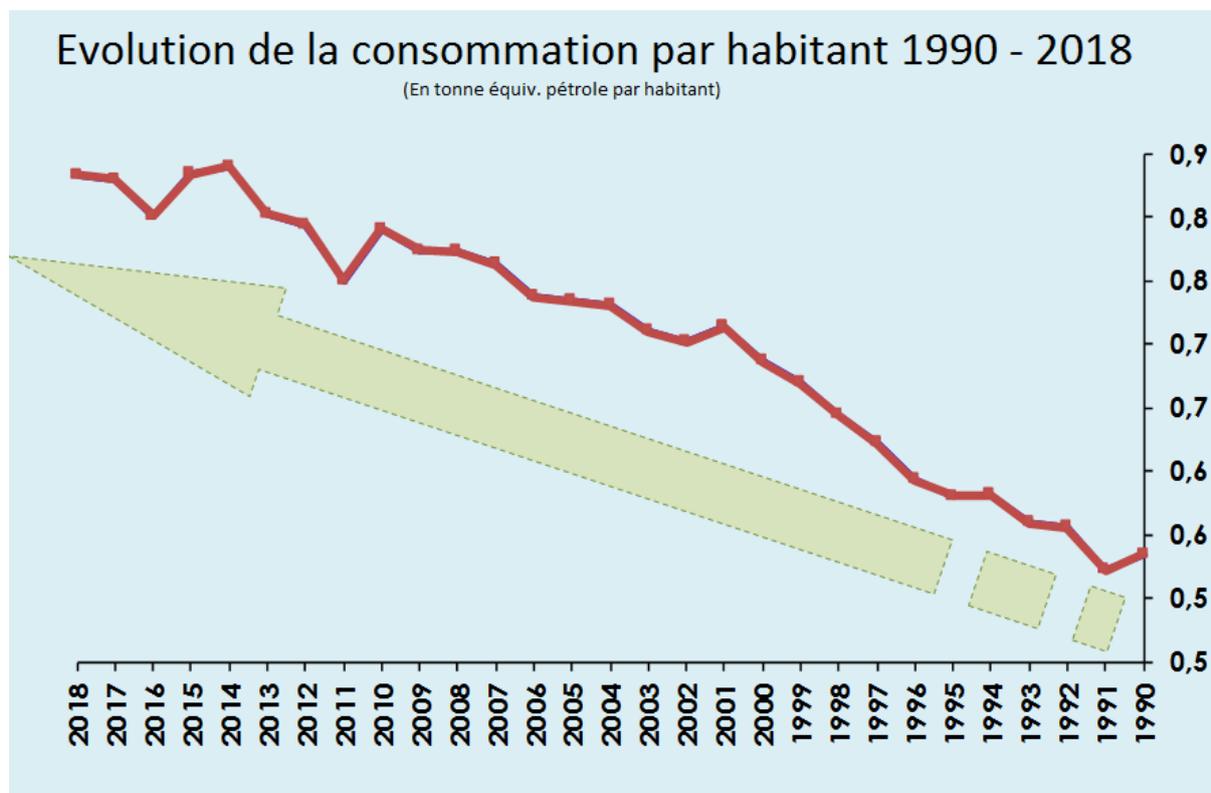
Graphique n° 4 : Evolution du solde du bilan énergétique primaire (en millier de TEP)



Graphique n°5 : Evolution de l'intensité de consommation de l'énergie primaire (en millier de TEP/1000 dinars)



Graphique n°6 : Evolution de la consommation moyenne d'énergie par habitant (en millier de TEP/habitant)



### 3.2-Objectifs et indicateurs de mesure de performance relatifs au programme

#### 3.2.1-Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme

- Objectif stratégique 1-1-2 :

### La réduction du déficit énergétique.

- Présentation de l'objectif :

Entre 1994 et 2018, le bilan énergétique a connu, en Tunisie, 3 étapes : un excédent de production sur la période 1990-1994, puis un équilibre relatif entre production et consommation sur la période 1994-1991 et enfin un déficit énergétique depuis 2001 jusqu'à la fin de l'année en cours. Ce déficit est dû notamment à l'augmentation continue de la consommation d'énergie résultant de l'accroissement de l'activité économique, qui est passée de 4,5 millions de TEP en

1994 à 9,5 millions de TEP en 2018 d'une part, et à la limitation, d'autre part, des ressources et la non-découverte de grands gisements susceptibles de couvrir la demande croissante en énergie.

### **Les importations de carburants représentent 52% de la demande énergétique nationale**

Le mix énergétique dépend presque exclusivement des hydrocarbures ; étant donné que le gaz naturel et les produits pétroliers représentent 98% de la consommation d'énergie primaire, tandis que les énergies renouvelables (hors biomasse) ne dépassent pas 2% de la couverture nationale en besoins énergétiques.

La consommation totale des produits pétroliers est de 56% dans le secteur des transports contre 44% dans l'industrie, la construction et l'agriculture. Le secteur des transports est fortement tributaire des produits pétroliers qui représentent 99% de sa consommation d'énergie.

La détérioration structurelle et croissante du bilan énergétique, ainsi que la hausse des prix de l'énergie, placent la Tunisie face à des défis majeurs et graves menaçant d'accroître la vulnérabilité économique et sociale du pays :

- Dépendance et insécurité vis-à-vis des approvisionnements énergétiques,
- Dégradation de la compétitivité économique,
- Pression croissante sur les finances publiques en raison du coût élevé des subventions publiques à l'énergie pour maintenir le niveau de vie des groupes socialement vulnérables...

Les dépenses énergétiques du pays ont atteint, en 2018, environ 10,6% du PIB, contre seulement 5,8% en 2004. Quant au montant des subventions allouées au secteur de l'énergie, il est passé d'environ 1 550 MD en 2017 à environ 2 700 MD en 2018.

Pour atteindre cet objectif, et face à la situation internationale et nationale, les orientations suivantes ont été arrêtées :

- Développer les ressources énergétiques nationales.
- Assurer l'approvisionnement en énergie.
- Adopter un modèle économique modéré en consommation d'énergie.
- Diversifier les sources d'énergie primaire dans le mix électrique en développant l'utilisation des énergies renouvelables.
- Adopter des normes de développement durable tout en instituant un équilibre entre la protection de l'environnement, la concurrence et la garantie de l'approvisionnement.

- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie et maîtriser la demande énergétique dans les différents secteurs

**Justification de l'adoption des indicateurs cibles :**

3 indicateurs ont été adoptés pour atteindre l'objectif spécifié, à savoir :

- ✓ **L'indicateur 1.1.1.2: taux de couverture de la production nationale d'hydrocarbures rapporté à la demande totale d'énergie.**
- ✓ **L'indicateur 2.1.1.2: le pourcentage de l'évolution annuelle de la contribution des énergies renouvelables au mix énergétique.**
- ✓ **L'indicateur 3.1.1.2: le pourcentage d'amélioration de la densité énergétique.**

Ces indicateurs ont été choisis en tenant compte de la nécessité de couvrir tous les aspects liés à l'objectif tout en considérant la disponibilité des informations pour calculer les indicateurs.

**Calendrier des indicateurs de l'objectif 1-1-2**

Indicateurs de performance relatifs à l'objectif	Unité	Réalisation			2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur n° 1.1.1.2: Taux de couverture de la demande totale d'énergie par la production nationale d'hydrocarbures	%	50	42	40	45	60	58	53
Indicateur n° 2.1.1.2 : Contribution des énergies renouvelables au mix de l'énergie électrique		2.8	2.7	2.8	3.1	3.5	4.4	17.8
Indicateur n° 3.1.1.2: Taux d'amélioration de la densité énergétique		2.5	-2.6	1.8	1	1.9	1.9	2.7

**3.2.2-Présentation des activités du programme**

**3.3-Dépenses du programme**

**3.3.1-Budget du programme**

Le programme	Objectifs	Estimations des indicateurs pour l'année 2020	Les interventions	Les activités	Crédits estimés pour les activités pour 2020 (mD)
Programme de l'énergie	Réduction du déficit énergétique	Indicateur n° 1.1.1.2: Taux de couverture de la demande totale d'énergie par la production nationale d'hydrocarbures.	<p>Etat d'avancement du projet de développement d'exploitation de "Nawara" : L'autorisation d'exploitation de "Nawara" a été accordée au cours de l'année 2010 suite aux découvertes de gaz réalisées sur le Permis "Janayen Sud" dans le Sud Tunisien. Le projet intégré et simultané se compose de deux parties:</p> <p>Première partie: la réalisation de deux stations de traitement, la première est un traitement primaire sur le champ "Nawara" et la deuxième est définitive dans la zone industrielle de "Gabes" pour l'extraction de gaz de pétrole liquéfié reliées par un pipeline (Nawara-Gabes) d'une longueur de 370 km et d'un diamètre de 24 pouces. Cette partie est réalisée et financée à parts égales par les deux partenaires, l'entreprise Tunisienne des activités pétrolières et la société autrichienne AMF (association). Le coût de cette partie est estimé à 1104 millions de dollars.</p> <p>Le pourcentage d'avancement dans la réalisation de cette partie jusqu'à la fin de 2019 a atteint environ 99% et il est prévu que ce segment entrera en exploitation en décembre 2019.</p> <p>La deuxième partie: consiste à construire un pipeline d'environ 94 km de long et 12 pouces de diamètre, reliant le premier tube précité au niveau du point kilométrique 228 à la ville de Tataouine, où seront installés la station de traitement et l'unité de mise en bouteille de GPL. Il est à noter que le financement de cette partie sera à 100% public tunisien. C'est dans ce cadre que, l'entreprise tunisienne des activités pétrolières a été mandatée pour la réalisation de ce segment avec un coût estimé à environ 150 millions de dollars.</p> <p>Il est prévu que cette partie entrera en exploitation en mai 2021.</p> <p>Dans le cas où tous les puits du champ «Nawara» entrent en production avec une capacité de production annuelle de 974 mille tonnes d'équivalent pétrole, alors ledit projet aura les effets positifs suivants et cela par rapport aux réalisations de 2018: L'augmentation de la production nationale de gaz de 50% fin 2020</p>	<p>Supervision et gestion du secteur de l'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunérations</li> <li>• Etude sur la détermination des réserves et la fiabilité des anciennes concessions (Actuellement en cours de préparation des termes de référence, et il est prévu de commencer la réalisation de l'étude en 2020)</li> </ul> <p>Programme tunisien de réforme du secteur de l'énergie: projet en cours de réalisation et son achèvement est prévu au cours de l'année 2020. Projet financé par un don.</p>	<p>833</p> <p>600</p> <p>4608</p>

			<p>Contribution de Nawara à la couverture de 18% de la demande nationale de gaz naturel</p> <p>Réduction d'un tiers des achats de gaz naturel algérien (33%)</p> <p>Contribution à la réduction du déficit énergétique de 17%.</p> <p>Projet de Halk El Manzel (Golfe de Hammamet)</p> <p>Le maître d'ouvrage: Topic, société de nationalité tunisienne, à 100%.</p> <p>Le projet consiste en:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Forage de trois puits horizontaux</li> <li>* Utilisation de la plate-forme de forage MODPU</li> <li>* La mise en place d'un équipement de liaison (sea line) entre la plateforme de production et le réservoir de stockage de pétrole FSO.</li> <li>* Attribution d'une station de stockage et de déchargement d'huile FSO</li> </ul> <p>La capacité de production initiale est estimée à 6597 barils de pétrole par jour durant la première année de production.</p> <p>Le statut juridique de la concession d'exploitation a été régularisé et la loi n ° 74 de 2019 du 14 août 2019 relative à l'approbation de la convention spéciale et de ses annexes se rapportant à la concession d'exploitation du « Halk El Manzel ».</p> <p>Les licences accordées:</p> <p>Six (6) nouveaux permis d'exploration ont été délivrés au cours de l'année 2019 à savoir les permis de Hezoua, Al-ouaha, Saouaf, Mateline, Teskraya et Kef Abed. Dans le cas où ces licences seraient converties en permis de recherche, de nouveaux puits d'exploration seront forés qui sont de nature à contribuer au développement de la production nationale d'hydrocarbures.</p> <p>Par référence aux offres actuellement déposées auprès de la Direction Générale des Hydrocarbures, le nombre global de licences devrait connaître une nette amélioration au cours des années 2020, 2021 et 2022.</p>		
		Indicateur n° 2.1.1.2: Taux de contribution des énergies	<p>-Publier un appel à soumission des projets d'énergie renouvelable.</p> <p>-Encourager les projets d'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables.</p>		

		renouvelables au mix d'énergie électrique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lancement de projets et programmes nationaux de maîtrise de l'énergie.</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables ayant obtenus des licences</li> </ul>		
		Indicateur n° 3.1.1.2: Pourcentage d'amélioration de la densité d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à mettre en œuvre le programme d'audit énergétique obligatoire et périodique et conclure des contrats de programme d'économie d'énergie dans les secteurs de l'industrie, des transports, des services et du logement.</li> <li>- Encadrer davantage les entreprises économiques et les structures publiques aux niveaux technique et procédural pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des programmes de rationalisation énergétique,</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du rationnement thermique et énergétique des bâtiments et apporter les solutions procédurales et applications informatiques nécessaires à son application</li> <li>- Renforcer la classification énergétique des appareils électroménagers en ajoutant de nouveaux équipements et en empêchant la promotion d'équipements à forte consommation d'énergie,</li> <li>- Soutenir l'effort national de sensibilisation dans le domaine de la rationalisation de la consommation d'énergie en organisant plusieurs campagnes de terrain qui englobent toutes les catégories de la société et couvrent l'ensemble du territoire de la République,</li> <li>- Mettre l'accent davantage sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la rationalisation énergétique grâce à la mise en œuvre d'un programme de formation complet au profit de diverses parties prenantes, telles que les responsables de l'énergie, les auditeurs, les institutions bancaires et financières et les plus grandes entreprises consommatrices d'énergie,</li> <li>-Offrir de nouvelles solutions de financement au profit des investisseurs dans le domaine de la rationalisation de l'utilisation de l'énergie à travers la mobilisation et l'utilisation de ressources financières supplémentaires provenant de dons et subventions (sans garantie de l'État) à l'instar du programme Environnement et Énergie financé par un don de</li> </ul>	Promouvoir les énergies renouvelables et améliorer l'intensité énergétique	52.522 Estimations pour les indicateurs 2 et 3

		<p>l'Union européenne et les lignes de financement mises à disposition par l'Agences Française de Développement et la Banque Mondiale,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser l'effort national pour rationaliser la consommation d'énergie au niveau international en utilisant des mécanismes internationaux pour réduire les effets des changements climatiques.</li> </ul> <p>Les mécanismes de financement inclus dans le décret gouvernemental n ° 983 du 26 juillet 2017 seront activés tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accorder des prêts pour fournir des solutions de financement abordables aux groupes confrontés à des difficultés à obtenir des prêts.</li> <li>- Participation au capital ou par une dtation remboursable pour encourager l'investissement dans des projets et des projets d'expansion des entreprises privées pour fournir des services de contrôle énergétique pour des tiers et des projets de mise en commun des moyens de production et de les distribuer aux entreprises consommatrices d'énergie.</li> </ul> <p>De plus, la réalisation des projets nationaux et les mesures conjoncturelles mises en oeuvre par l'État et les collectivités locales, se poursuivront afin de réduire la compensation des produits énergétiques par l'État et de réduire le taux de croissance de la demande d'énergie et ce, dans le cadre du chapitre quatre du décret gouvernemental n ° 983 de 2017. Parmi ces opérations, il ya lieu de mentionner:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Programme d'audit énergétique pour 350 communes financé par le Fonds de cooperation suisse pour la transition énergétique (2 MD)</li> <li>- Le programme d'isolement des toitures des logements individuels du gouvernorat de Tozeur (1000 logements) pour atteindre 65000 logements au cours des 5 prochaines années, pour un coût de 320 MD, réalisant ainsi une économie d'énergie de 25 mille tonnes d'équivalent pétrole / an</li> </ul>		
--	--	--	--	--

			<p>-Un programme d'installation de panneaux solaires dans les bâtiments publics au coût de 100 MD, permettant de réaliser des économies d'énergie de 48 GWh / an</p> <p>-Le programme pilote pour soutenir 10 mille familles dans les gouvernorats de Tozeur, le Kef, Siliana, Kasserine, Jendouba, Sidi Bouzid et Mahdia en leur fournissant des panneaux solaires dans le cadre d'un programme national au coût de 800 MD permettant de réaliser des économies d'énergie de 340 GWh / an</p> <p>- Un programme de remplacement de 5 000 réfrigérateurs âgés de plus de 10 ans à Tozeur, sur un total de 400 000 réfrigérateurs, permettant de réaliser une économie d'énergie de 150 GWh / an</p> <p>-Remplacement de 4 millions de lampes à incandescence par des luminaires à économie d'énergie LED au coût de 30 mD pour réaliser des économies d'énergie de 160 GWh / an</p> <p>-Rénovation du réseau d'éclairage public en adoptant des dispositifs LED à haute efficacité énergétique au coût de 340 MD pour réaliser des économies d'énergie de 120 GWh / an.</p> <p>- Poursuite des études liées au programme de renouvellement de l'éclairage et d'installation des panneaux solaires dans toutes les mosquées (6000 mosquées) au coût de 90 MD pour réaliser des économies d'énergie de 42 GWh / an.</p> <p>-Introduction des voitures électriques</p> <p>-L'intégration de réseau intelligent dans le système électrique et gazier.</p>		
--	--	--	---	--	--

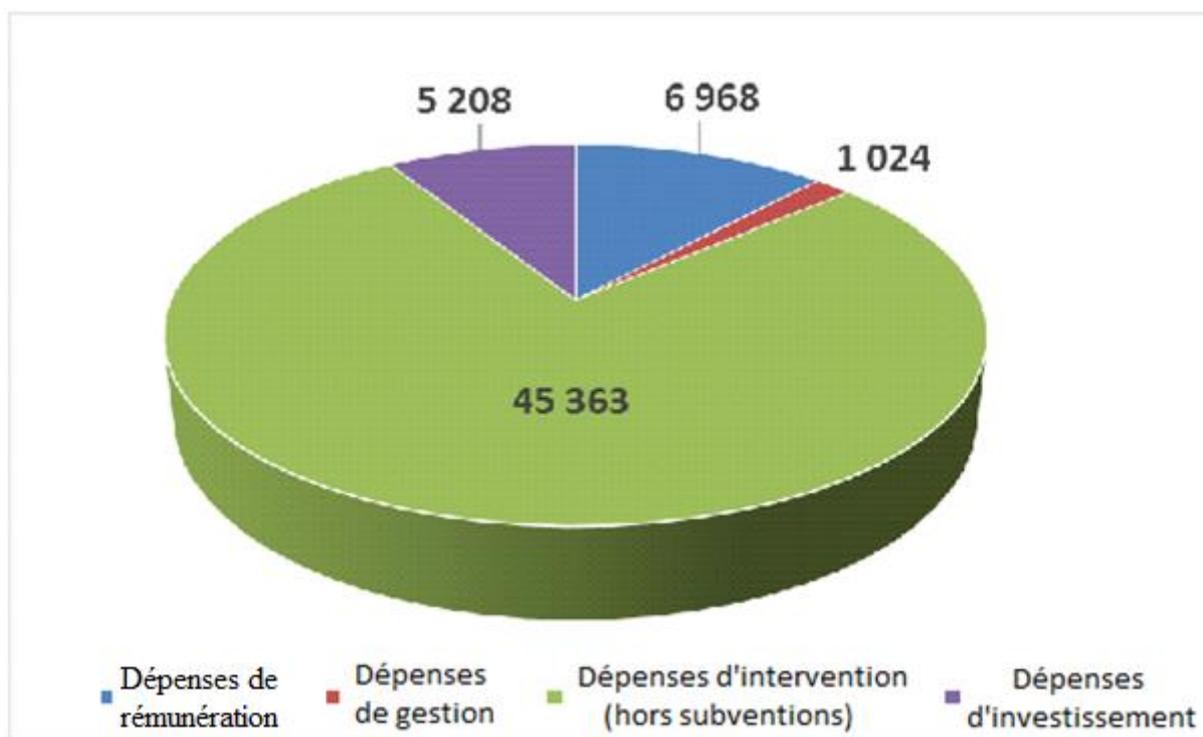
Les dépenses du programme énergétique pour l'année 2020 s'élèvent à environ 1939 millions de dinars, répartis comme suit :

**Budget du programme de l'énergie selon la nature de la dépense  
(Crédits de paiement)**

	Réalisation 2018	2019		Estimation 2020	Ecart	Ratio (%)
		Ancienne prévision	Nouvelle prévision			

Dépenses de rémunération	6 284	6 334	6 334	6 968	634	10
Dépense de fonctionnement	918	994	994	1 024	30	3
Dépenses d'interventions	2 727 727	2 145 486	2 145 486	1 925 363	-220 123	10.2
Dépenses d'interventions (hors subvention)	27 727	45 486	45 486	45 363	-123	-0.3
Dépenses d'Investissement	19	5 303	5 303	5 208	-95	-1.8
Total (hors subvention)	34 948	58 117	58 117	58 563	446	0.8
Total	2 734 948	2 158 117	2 158 117	1 938 563	-219 554	-10.2

**Répartition du projet de budget du programme énergie de 2020 par nature de dépense.**



▪ **Budget du programme selon la nature de la dépense**

Le budget du programme énergétique pour 2020 devrait atteindre environ 1939 MD, soit une baisse de 10,2% en raison de la diminution du budget alloué à la subvention du carburant de 220 MD.

Au contraire, le budget du programme énergie devrait atteindre environ 58,6 millions de dinars (sans tenir compte de la dotation réservée à la subvention du carburant) ; soit une augmentation de l'ordre de 0,85% par rapport au budget de 2019, estimé à 58,1 millions de dinars (sans tenir compte de la dotation réservée à la subvention des carburants), en raison notamment :

- De l'évolution des dépenses de rémunération de 10% ;
- Et de l'évolution des dépenses de fonctionnement de 3% ;

Et ce, en dépit de la diminution des dépenses d'investissement de 1,8%

Quant aux fonds du trésor, une enveloppe de 40 MD a été maintenue au profit du fonds de transition énergétique.

**Budget du programme de l'énergie selon la destination de la dépense  
« En fonction des sous-programmes et activités ».**

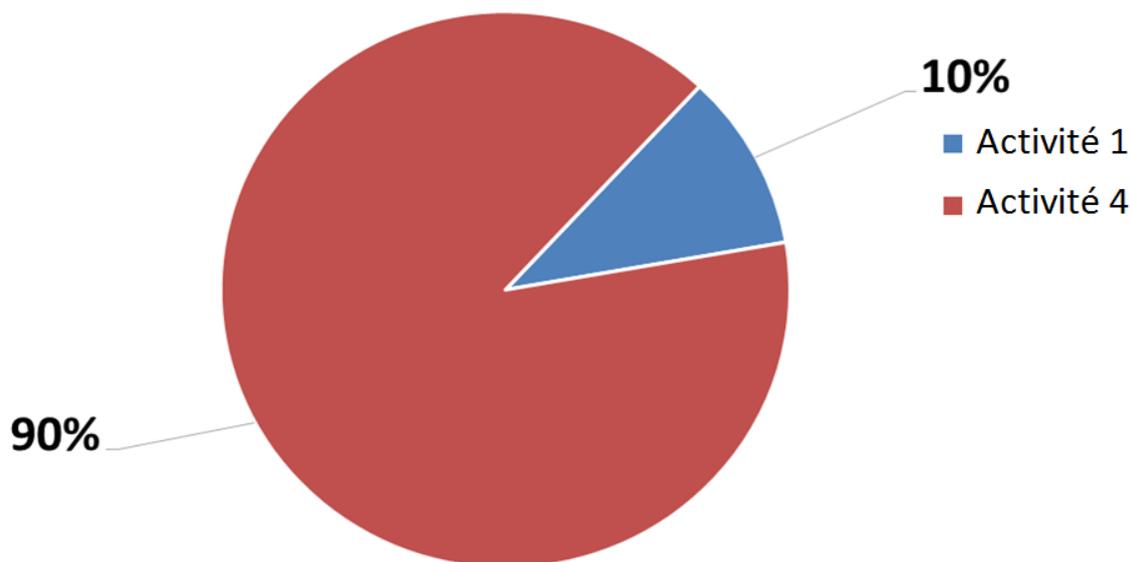
(Unité : 1000 dinars)

Description du programme	Activités	Réalisation 2018	Loi de finance 2019 (1)	Estimation 2020 (2)	Taux d'évolution	
					Montant (2)-(1)	Taux%(2)-(1)/(1)
Sous-programme	Activités centrales					
	Activité 1 - Supervision et gestion du secteur de l'énergie •Rémunérations • Etude sur la détermination de la réserve et la fiabilité des anciennes concessions • Le plan tunisien de réforme du secteur de l'énergie	695	6 017	6041	24	0.4%
	Activité 2 - Subvention à l'électricité et au gaz (Société tunisienne d'électricité et de gaz)	2 700 000	2 100 000	1 880 000	-220000	10-%
	Activité 3 - les subventions aux carburants (la Société tunisienne des industries de raffinage)					
	Activité 4 - Promouvoir les énergies renouvelables et améliorer l'intensité énergétique • L'Agence Nationale de maîtrise de l'Energie • Fonds de transition énergétique	34 253	52 100	52 522	422	0.81%

total		2 734 948	2.158.117	1.938.563	-219 554	10.2-%
-------	--	-----------	-----------	-----------	-------------	--------

**Répartition du projet de budget du programme de l'énergie pour l'année 2020 selon les sous-programmes et activités.**

**Activités principales**



**3.3.2-Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022**

	Réalizations			L.F	Estimations		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>La nature de la dépense</b>							
Dépenses de rémunération	6261	6660	6284	6334	6968	7001	7334
Rémunération publique (le ministère)	662	647	676	714	833	910	938
Subventions de rémunération (ANME)	5 599	5 419	5 608	5 620	6 135	6 091	6 396
Dépenses de fonctionnement	854	954	918	994	1 024	1 368	1 437
Subventions de gestion (ANME)	854	954	918	994	1 024	1 368	1 437
Dépenses d'intervention	217 026	1 571 402	2 727 727	2 145 486	1 925 363	1 854 289	1 447 604
Hors subventions	20 026	21 402	27 727	45 486	45 363	110 289	141 604
Subventions d'intervention (ANME)	154	140	135	161	166	198	208
Interventions dans le domaine économique	1 210	760	1 431	1 325	1 197	1 891	1 986

Projet pour l'utilisation de l'énergie photovoltaïque dans les bâtiments publics ANME				4 000	4 000	4 200	4 410
Fonds de transition énergétique (FTE)	18 662	20 502	26 161	40 000	40 000	104 000	135 000
Compensation des hydrocarbure	197 000	1 550 000	2 700 000	2 100 000	1 880 000	1 744 000	1 306 000
Dépenses d'investissement			19	5 303	5 208	1 150	
Une étude sur la détermination et l'évaluation de la réserve et la fiabilité des concessions proches de l'expiration				695	600	1 150	1 155
Plan de réforme du secteur énergétique tunisien "TUNEREP" *			19	4 608	4 608		
<b>Total</b>	<b>224 141</b>	<b>1 578 422</b>	<b>2 734 948</b>	<b>2 158 117</b>	<b>1 938 563</b>	<b>1 863 808</b>	<b>1 456 375</b>
<b>Total (hors compensation)</b>	<b>27 141</b>	<b>28 422</b>	<b>34 948</b>	<b>58 117</b>	<b>58 563</b>	<b>119 808</b>	<b>150 375</b>

\*La subvention est estimée à 3,488 MD (le taux de change a été calculé conformément à l'arrêté du ministre des finances en date du 18 janvier 2019 pour une valeur de 2,6469).



## 4-Quatrième axe : programme des mines.

Responsable actuel du programme : Madame Najeh Cherif depuis le mois de septembre 2019

### 4.1-Présentation du programme et de sa stratégie

#### 4.1.1-Schéma du programme

Le programme des mines se compose de :

Programme	Administrations centrales	Entreprises publiques
Programme des mines	Direction générale des mines	Office national des mines
		Compagnie de phosphate de Gafsa
		Groupe chimique Tunisien

L'office national des mines (établissement public à caractère non administratif) est la seule institution dont le budget est entièrement financé par l'État, tandis que la Compagnie des Phosphates de Gafsa, le Groupe Chimique Tunisien et la Compagnie de Djebel Jerissa ont des budgets autonomes.

#### Plan de déploiement opérationnel :

Le tableau de déploiement opérationnel suivant clarifie l'objectif stratégique, le sous-programme, les unités opérationnelles et les acteurs publics :



#### 4.1.2-Stratégie du programme :

Pour atteindre l'objectif stratégique du programme minier et face au contexte mondial et interne, les orientations stratégiques pour le développement du secteur ont été arrêtées comme suit :

#### Secteur des phosphates :

- ❖ **Retrouver le rythme de production et d'exportation dans le secteur des phosphates et dérivés à travers :**
  - L'instauration d'un climat social général propice en allant de l'avant dans le renforcement de la responsabilité sociale dans les entreprises du secteur, en favorisant l'initiative individuelle et en impliquant davantage les représentants du peuple dans la région, les partenaires sociaux et la société civile afin de contribuer à la maîtrise proactive des mouvements sociaux,
  - Le renforcement des ressources humaines des deux entreprises du secteur et l'accélération de la mise en œuvre des programmes de formation visant à développer, notamment les capacités des techniciens,

- L'accélération du rythme de réalisation des grands projets, dont les plus importants sont le projet phosphatier d'Om Al-Khashab, de Meknassi et de Tozeur-Nafta
- Le renforcement du transport du phosphate par voies ferrés et camions.
- La sécurisation des centres d'extraction, de production, de transport et de transformation.
- La réalisation d'une étude stratégique sur le secteur des phosphates et dérivés jusqu'en 2035.

❖ **Accroissement des exportations des dérivés de phosphate :**

- Veiller à la livraison des quantités nécessaires au fonctionnement des usines du Groupe Chimique Tunisien,
- Accélérer la réalisation des projets du secteur des dérivés du phosphate, à l'instar de l'usine de M'dhila 2 pour la production du super Tri-Phosphate.

❖ **Poursuivre la promotion des projets de réhabilitation environnementale :**

- Accélérer la résolution du problème de la pollution de l'environnement dans les centres de transfert en accélérant la réalisation des projets de réhabilitation environnementale et du projet phosphogypse,
- Préserver les ressources en eau du bassin minier, de Gabès et de Sfax.
- Déplacer les laveries de phosphate du bassin minier vers l'extérieur des zones urbaines.

**Secteur des matières non phosphatées :**

- Attirer des investisseurs étrangers ou tunisiens et les inciter à investir dans le domaine de la recherche et de l'exploitation minières en améliorant les infrastructures géologiques, en fournissant des informations et en valorisant les gisements minéraux du pays.
- Elaborer une stratégie future de rationalisation du secteur des substances utiles et des roches industrielles en coordination avec les différents acteurs du secteur afin de promouvoir les projets de développement dans les régions intérieures.
- Réviser le code des mines dans le cadre de la mise à niveau du secteur et instaurer une plus grande transparence et une gouvernance pour l'exploitation des matières minérales et leur adéquation avec les exigences de la nouvelle constitution.
- Activer les recrutements en vue de valoriser les ressources humaines et améliorer la rentabilité du secteur.
- Réaliser une étude stratégique sur le secteur non phosphater.

## Les études stratégiques :

La réalisation d'une étude stratégique relative au secteur des mines à l'horizon de l'année 2030.

### Fiche de projet

<b>Dénomination de l'étude</b>	:	Réalisation d'une étude stratégique sur le secteur minier à l'horizon de 2030.
<b>Type de l'investissement</b>	:	Etude Stratégique.
<b>Présentation de l'étude</b>	:	Cette étude porte sur la détermination des orientations Stratégiques globales du secteur des mines en Tunisie à l'horizon de l'année 2030, et la garantie de la durabilité et du développement de ce secteur et de proposer les mécanismes à même de le promouvoir à court et moyen termes.
<b>Objectifs de l'étude</b>	:	Assurer la durabilité et la promotion du secteur minier en Tunisie à travers les mécanismes susceptibles de le développer à court et moyen termes.
<b>Composantes de l'étude</b>	:	L'aspect juridique, Activités de la recherche minière : Infrastructure géologique de base, évaluation des gisements. Activités d'extraction, de transport, de traitement, de transformation et de valorisation des produits minéraux. Aspects environnementaux et sociaux et la bonne gouvernance du secteur. Rôle de la Direction Générale des mines et de l'Office National des Mines.
<b>Coût estimatif</b>	:	<b>300.000 dinars.</b>
<b>Avancement dans la réalisation</b>	:	

Elaboration du cahier des charges	:	Février 2020-Décembre 2019
Publication de l'appel à concurrence	:	Février 2020
Ouverture des plis	:	Mars 2020
Publication des résultats de l'appel à concurrence	:	2020 Juin
Début d'exécution	:	Juillet 2020
Durée de réalisation	:	Mois6

#### Remarques :

- Le retard accusé dans la réalisation de cette étude est dû au manque des ressources humaines à la Direction Générale des Mines.
- Proposition de report des crédits alloués à cette étude en 2019 aux Années 2020 et 2021.

## La réalisation d'une étude stratégique relative au secteur du phosphate Tunisien et dérivés jusqu'à l'année 2030.

### Fiche de projet

<b>Dénomination du projet</b>	: La réalisation d'une étude stratégique du secteur du phosphate Tunisien et dérivés jusqu'à l'année 2030.
<b>Type d'investissement</b>	: Etude stratégique.
<b>Lieu de localisation de l'étude</b>	: Ministère de l'Industrie et des Petites et moyennes entreprises.
<b>Présentation de l'étude</b>	: Le Ministère de l'industrie et des PME a programmé L'étude sur le secteur de phosphate et dérivés afin de déterminer les axes stratégiques garantissant la durabilité et la promotion du secteur jusqu'à l'année 2030.
<b>Objectifs de l'étude</b>	: Cette étude vise à déterminer les orientations Stratégiques pour le secteur du phosphate Tunisien et dérivés jusqu'à l'année 2030 et l'élaboration des mécanismes à mettre en œuvre à court terme.
<b>Composantes de l'étude</b>	: Activités des mines : extraction, transport, traitement stockage et transformation de phosphate aux sites de transformation ou aux ports pour exportation et les services logistiques qui en découlent. Activités de stockage, de transport, de chargement, de déchargement et d'aconage. Aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.
<b>Coût estimatif</b>	: 150.000 euros ; soit l'équivalent de 469.000 dinars Selon le taux de change fixé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 18 janvier 2019 (cette étude sera financée par un don de l'Agence Française de Développement -AFD-).
<b>Avancement dans la réalisation</b>	: L'évaluation des offres relatives à la réalisation d'une étude stratégique sur le secteur du phosphate et dérivés jusqu'à 2030 suivant la méthodologie d'évaluation en vigueur, a abouti à la non-conformité de toutes les offres aux critères et à la méthodologie d'évaluation fixés dans le dossier d'appel d'offres et, de ce fait, la demande de soumission n° 2017/02 a été déclarée, pour la deuxième fois, infructueuse et

la commission a recommandé la révision du cahier des charges et de refaire l'appel d'offres. A ce stade, la commission chargée de cette étude est en cours de révision du cahier des charges.

Elaboration du cahier des charges	:	Novembre 2019
Publication de l'appel à concurrence	:	Décembre 2019
Ouverture des plis	:	Janvier 2020
Durée de réalisation	:	Mois6

La production commerciale de phosphate au cours des huit premiers mois de 2019 a atteint **2,4 millions de tonnes**, soit une amélioration de 3% par rapport à la même période de l'année 2018, due au retour de la production au cours des trois derniers mois.

Il est à noter que le secteur des phosphates et dérivés a enregistré une baisse sensible durant la période 2011-2019 par rapport à l'année 2010 et il est prévu que la production du phosphate au cours de l'année 2019 sera au mieux d'environ **3,7 millions de tonnes** contre 2,8 millions de tonnes en 2018, enregistrant une amélioration de 30% par rapport à 2018, et une baisse de 50% par rapport au rythme de production régulier (8 millions de tonnes en 2010). La baisse de la production de phosphate au cours de l'année 2019 par rapport aux estimations (diminution d'environ 36%) et aux résultats de l'année 2010 est due aux troubles sociaux et aux sit-in persistants dans la région de Gafsa.

Il est prévu que la production totale d'acide phosphorique atteigne 560 mille tonnes en 2019, soit le même niveau de production que celui de l'année précédente et une baisse de 85% par rapport à la même période de l'année 2010. Le manque d'approvisionnement en phosphate a été le principal facteur au niveau du Groupe Chimique Tunisien pour la neuvième année consécutive qui est à l'origine de la fluctuation et de la diminution de la production de toutes les unités, entraînant, par la même, une baisse continue du rythme des exportations, ce qui peut engendrer une perte de certains clients stratégiques du secteur et son positionnement sur certains marchés mondiaux au profit de concurrents tels que le Maroc, la Russie, la Lituanie, la Jordanie, la Chine, etc. ainsi que de nouveaux producteurs telle que l'Arabie saoudite.

Il est attendu que le total du chiffre d'affaires du Groupe chimique tunisien atteindra environ 1700 millions de dinars au cours de l'année 2019, enregistrant une amélioration de 80% par rapport à l'année 2018 du fait de l'augmentation des ventes locales et de l'exportation, en plus de la hausse du taux de change du dollar par rapport au dinar.

L'avancement des grands projets d'augmentation de la capacité de production de phosphate progresse également, à savoir les projets d'Om Al-Khashab dans le gouvernorat de Gafsa, Meknassi à Sidi Bouzid et Tozeur - Nefta dans le gouvernorat de Tozeur, Sra ouertane, Bir El Afou et Kalaa Khasba dans le gouvernorat du Kef ainsi que les projets de dérivés du phosphate dont le plus important est le projet M'dhila 2 de production du super tri-phosphate, la station de dessalement d'eau avec la technique de l'osmose inverse dans le gouvernorat de Gabès et la région de Skhira et le projet de transport hydraulique de phosphate du bassin minier vers les usines du Groupe chimique et Tifart à Skhira, ainsi que les projets de réhabilitation environnementale à Gabès, M'dhila et Skhira.

Le fer continue d'être exploité dans les mines de Djerissa et Tamra, comme matériau supplémentaire dans l'industrie du ciment, qui s'élevait à environ 195 000 tonnes en 2018, contre 199 000 tonnes réalisées en 2017. La production de l'année 2019 devrait être de l'ordre de 200 000 tonnes, compte tenu de ce qui a été réalisé au cours du premier semestre de cette année.

Les difficultés les plus importantes sont la baisse de la demande intérieure des unités de ciment, l'épuisement progressif des économies de fer exploitables et la suspension de l'exportation de carbonate de fer vers le client principal SIBELCO depuis mars 2015, les exportations représentent environ 30% du nombre total des transactions.

Quant aux sels de chlorure de sodium, environ 2,084 millions de tonnes ont été produites en 2018 contre 1,39 million de tonnes en 2017, soit une augmentation d'environ 50%.

Il est prévu que la production de sels évoluera au cours de la période 2019-2020 pour atteindre 2,5 millions de tonnes par an de chlorure de sodium (NaCl) avec l'entrée en production effective des projets "Nour" et "Sabkhat Al Ghorra" dans le gouvernorat de Sfax et "Sabkhat al-Mchikik" dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

En 2018 environ 926000 tonnes de gypse ont été produites contre 883000 tonnes en 2017, soit une augmentation de 5%. Il est à noter qu'une nouvelle unité dans la région de Tataouine entrera en production effective prochainement avec une capacité annuelle de 180 000 tonnes.

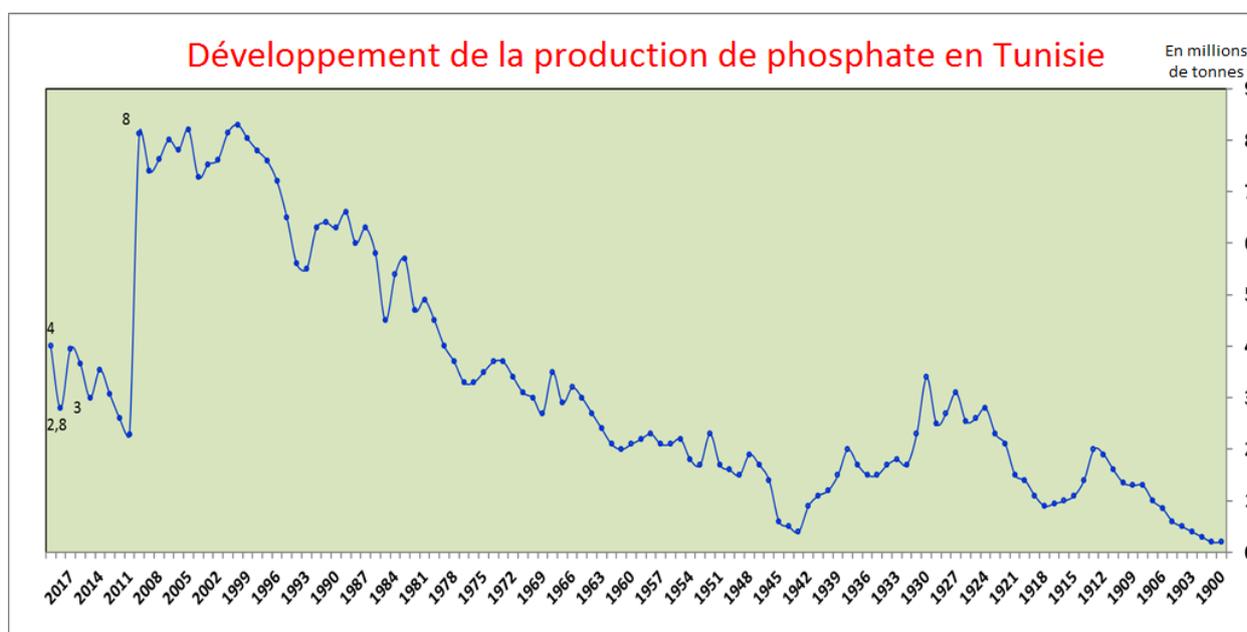
Les projets de gypse à Tataouine continuent d'être perturbés en raison de problèmes immobiliers et sociaux.

La réalisation de l'enquête géologique de base se poursuit ; le taux de couverture des cartes géologiques atteignant 83% en 2017 pour évoluer à 87% en 2022. L'enquête géophysique et géochimique du pays, qui est l'une des composantes de l'infrastructure géologique pour attirer les investisseurs, se poursuit.

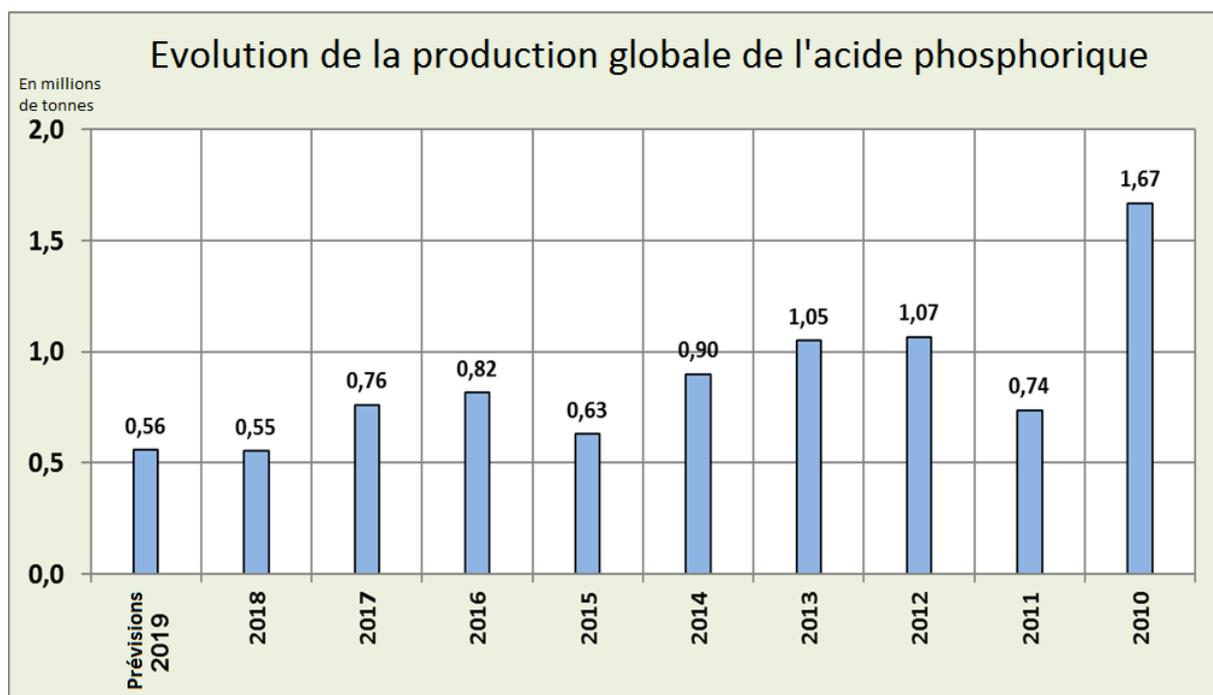
Quant aux permis miniers, 40 nouvelles licences minières ont été délivrées au cours de l'année 2019, et le nombre de licences de recherche devrait atteindre 130 à fin 2019. De même, le nombre de concessions d'exploitation valides a atteint 65 en juin 2019.

### Quelques données sur le secteur minier

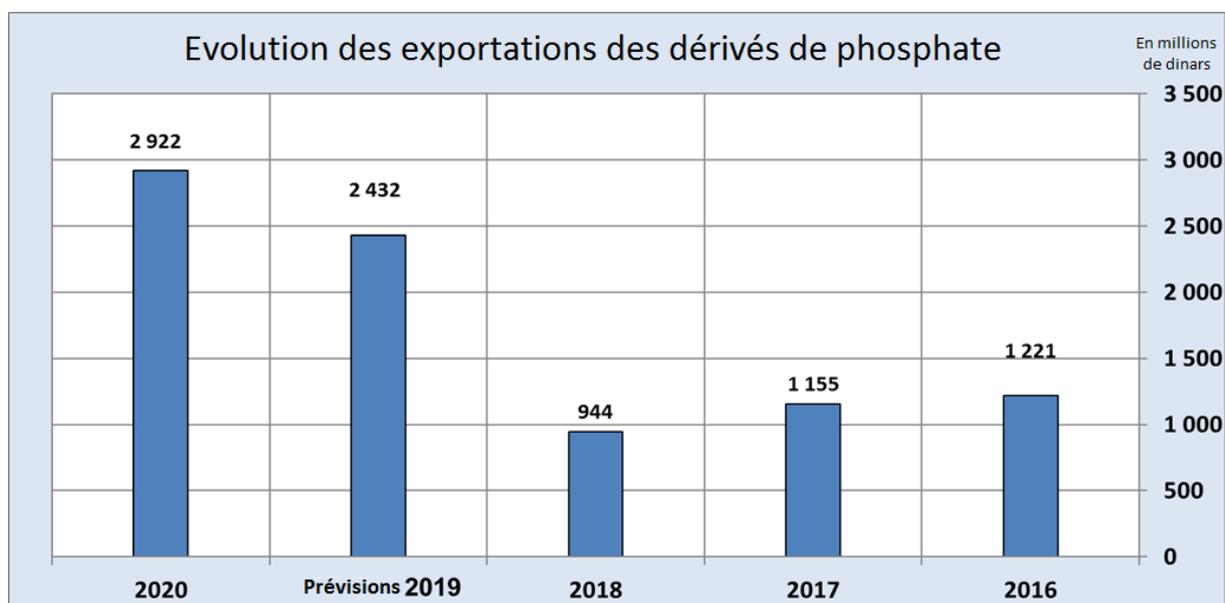
Graphique n°1 : Evolution de la production du phosphate

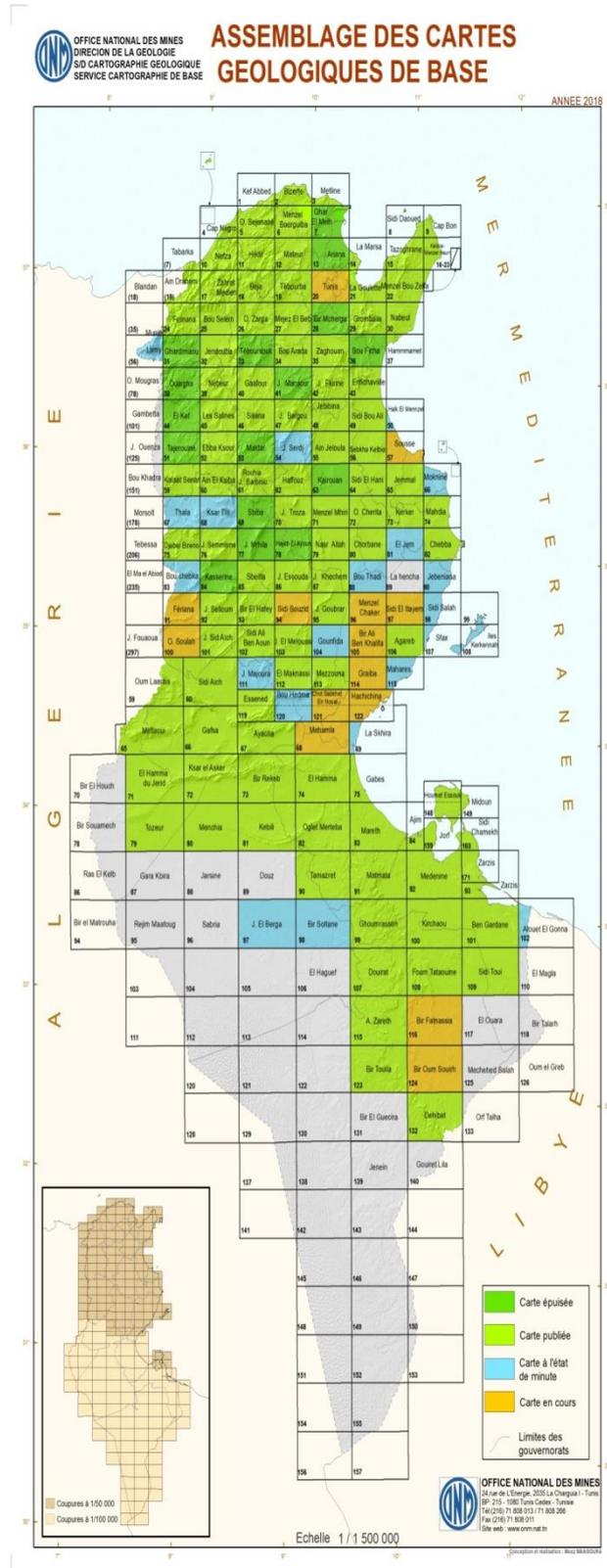


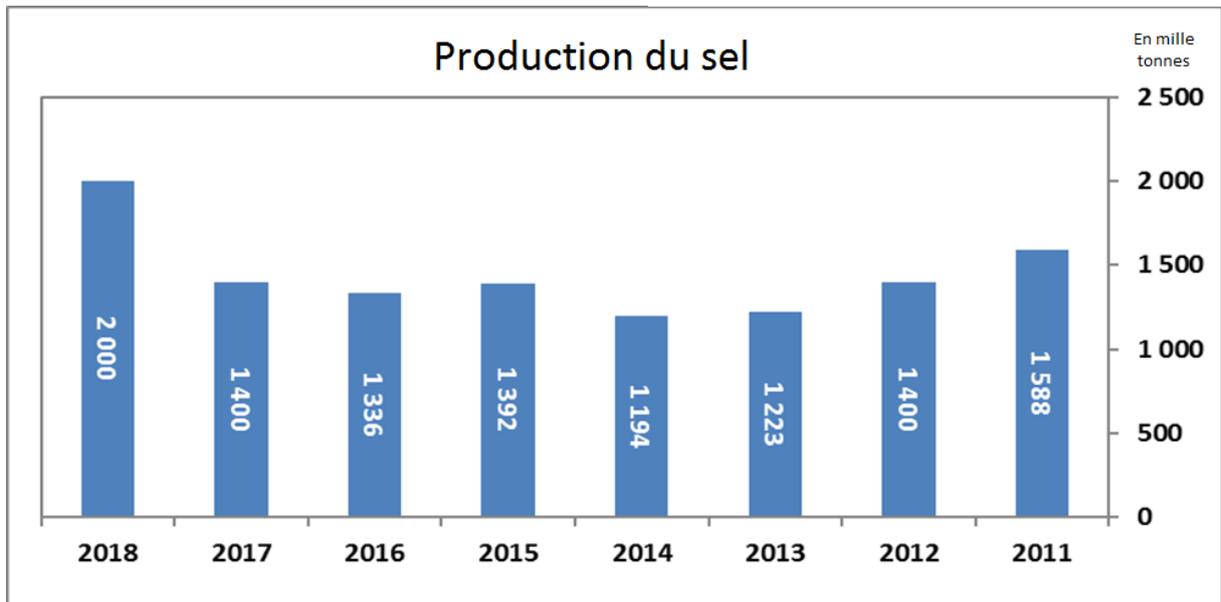
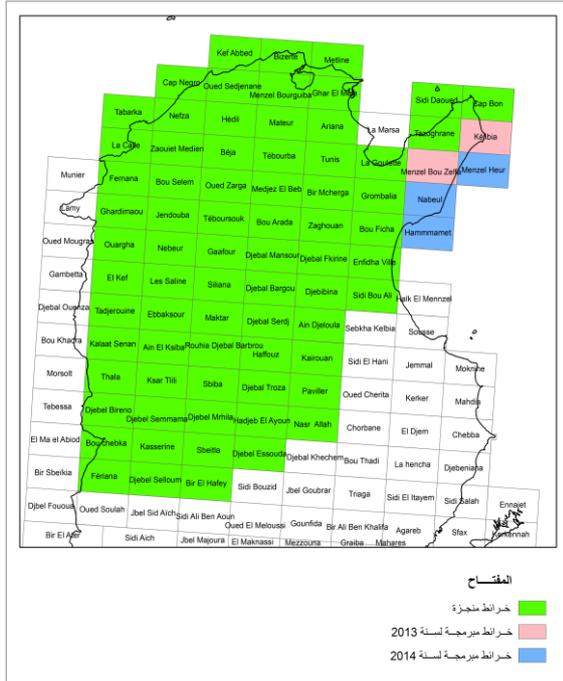
Graphique n°2 : Evolution de la production de l'acide phosphorique

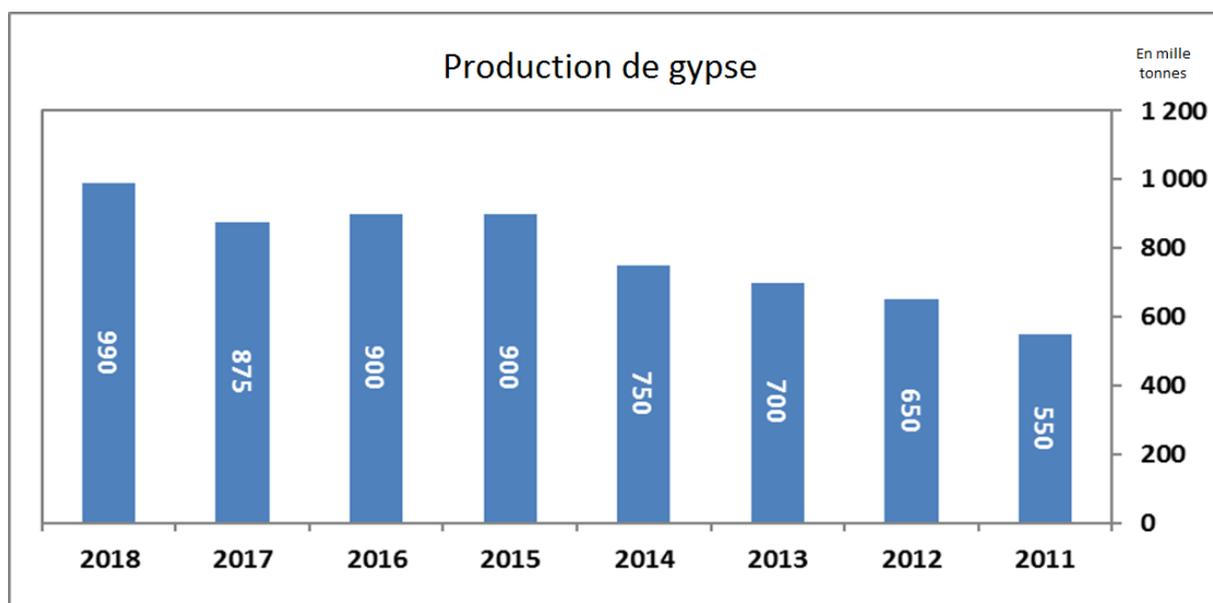
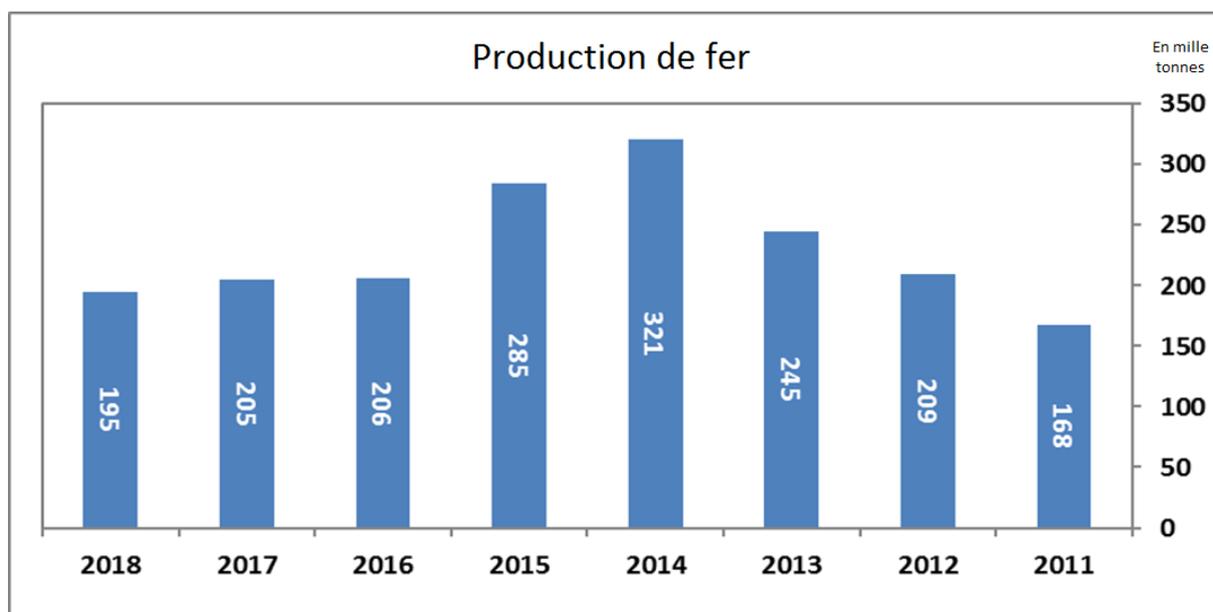


Graphique n°3 : Evolution des exportations des produits phosphatés









## 4.2. Objectifs et indicateurs de mesure du rendement du programme :

### 4.2.1-Présentation des objectifs et indicateurs de la mesure du rendement du programme :

Le programme minier a un seul objectif stratégique à savoir :

#### Objectif 1.1.3: Développement du secteur minier

Présentation de l'objectif : Cet objectif consiste principalement à

- Œuvrer pour la reprise du rythme normal de production de phosphate, dans un premier temps, et augmenter la capacité de production de ce matériau, dans un deuxième temps, en

déployant les efforts en vue du développement des industries du phosphate et de transformation des matériaux à travers l'accélération de l'achèvement des nouveaux projets et le renforcement du transport ferroviaire du phosphate et en arrêtant son transport par camion à l'horizon 2021,

- Transférer les laveries de phosphate des zones résidentielles vers le bassin minier et adopter le programme de « numérisation » au Ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et ce, dans le cadre d'une plus grande transparence et une concrétisation de la bonne gouvernance ainsi que l'adhésion à l'initiative internationale de transparence dans les industries extractives.
- Inciter les investisseurs étrangers et tunisiens à prospecter les gisements miniers

L'objectif 1.1.3 comprend les quatre indicateurs suivants :

- L'évolution de la Production de phosphate
- L'évolution de l'exportation de phosphate et dérivés
- Le nombre de concessions d'exploitation attribuées
- Le taux de couverture des cartes géologiques de base

#### ❖ Justifications de l'adoption des indicateurs cibles :

##### **Indicateur 1.1.1.3: Développement de la production de phosphate**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de l'adaptation aux changements du marché mondial, avec la compétition vers l'augmentation de la capacité de production mondiale et le renforcement de la position de la Tunisie en augmentant la production de 8,1 millions de tonnes de phosphate commercial en 2010 à 16 millions de tonnes en 2030, ce qui représente un accroissement de sa part sur le marché mondial de 4,5% à 5,3% et ce, en accélérant le rythme de réalisation des investissements nécessaires pour augmenter le volume de production et le sécuriser en réalisant de nouveaux projets tels que le projet Om Al-Khachab, le projet Tozeur-Nefta et le projet Meknassi et en améliorant le réseau de transport ferroviaire et par des camions du phosphate, ce qui ouvre de nouveaux horizons pour le développement et l'emploi dans ces régions, d'une part, et consolide la position de la Tunisie sur le marché mondial des engrais, d'autre part.

Cet indicateur peut autoriser la mesure de performance de la production de phosphate dans tous les districts de la Compagnie de phosphate de Gafsa dans le bassin minier afin d'illustrer les résultats du secteur par rapport aux estimations et d'explicitier les différences dues aux

difficultés que connaît actuellement le secteur en raison des protestations et des sit-in continus qui affectent négativement et clairement la production.

### **Indicateur 2.1.1.3: Développement de l'exportation de phosphate et dérivés**

Eu égard à ce que les exportations des dérivés du phosphate représentent par rapport aux exportations nationales totales, l'orientation de l'État consiste à augmenter ces exportations à travers l'entrée en production effective de nouveaux projets à l'instar du projet de M'dhilla 2.

### **Indicateur 3.1.1.3: Ratio de couverture pour les cartes géologiques de base**

Le taux de couverture des cartes géologiques de base se réfère à une échelle de 1/50 000 et 1/100 000 comme indicateur utilisé par tous les pays pour donner une idée de la disponibilité des informations géologiques à mettre à la disposition du public et des investisseurs.

### **Indicateur 4.1.1.3: nombre de concessions d'exploitation attribuées**

Il s'agit d'inciter les investisseurs à découvrir des gisements miniers (plomb, zinc, fer, phosphate, sels, gypse, sable de silice, carbonate de calcium ...) en fournissant la structure géologique de la Tunisie (cartes géologiques de base, études des gisements prometteurs utilisant des méthodes indirectes telles que la géophysique et la géochimie, étudier et déterminer les gisements des substances utiles) et en les mettant à la disposition des investisseurs et fournir un cadre législatif attractif et une gouvernance du secteur afin d'attribuer des permis de recherche minière afin de découvrir de nouveaux réservoirs qui serviront à leur tour à établir des concessions d'exploitation minière pour développer des projets à rentabilité économique et technique afin de créer des postes d'emplois supplémentaires dans les régions prioritaires de l'Intérieur du pays.

Le nombre des concessions d'exploitation accordées annuellement atteste directement de l'encouragement à la création des projets miniers qui entreront effectivement en activité pour la production et la transformation des produits minéraux en vue de contribuer à l'amélioration des recettes de l'État et ce, en plus du développement régional dans les zones intérieures et de la création d'emplois. La concession d'exploitation est accordée par arrêté du ministre chargé des mines, après approbation de la commission consultative des mines.

### Calendrier des indicateurs relatifs à l'objectif 1.1.3

Objectif 1.0.3	Unité	Réalizations			L.F 2019	Estimations		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur 1.1.1.3 Evolution de la production du phosphate.	Million de tonne	3,66	3,95	2,8	5,5	5,5	6,5	7,5
Indicateur 2.1.1.3 Evolution de l'exportation du phosphate et dérivés.	MD	1221	1155	944	2432	2922	*	*
Indicateur 3.1.1.3 Taux de couverture des cartes géologiques de base.	%	76	78	80	83	85	86	88
Indicateur 4.1.1.3 Nombre de concessions accordées.	Nombre	1	7	2	6	10	10	10

(\*) Non disponible actuellement.

### 4.2.2-Présentation des activités du programme des « mines »

Objectifs	Indicateurs	Estimations des indicateurs 2020	Les interventions	Les activités	Crédits estimés (1000 dinars)
Développement du secteur des mines	Indicateur numéro 1: Evolution de la production de phosphate	5.5 M Tonnes	<p>-Réalisation de l'étude stratégique sur le secteur des phosphates et dérivés à l'horizon 2030</p> <p>- Préparer le climat social général pour un contrôle proactif des manifestations et des sit-in</p> <p>- Soutenir le transport du phosphate commercial entre les centres de production et de transformation</p> <p>- Accélérer la réalisation de nouveaux projets de production de phosphate, dont les plus importants sont:</p> <p>. Projet Om Kachab: capacité de production de 2 million de tonnes / an de phosphate commercial, il devrait entrer en production effective fin 2019. La situation actuelle: extraction du phosphate et en attente de résolution des problèmes fonciers qui entravent la réalisation de la laverie.</p> <p>. Projet de Meknassi: capacité de production 500 mille tonnes / an de phosphate commercial, le lancement du projet est lié au règlement de la situation foncière des terres (50 hectares) propriété de la famille Zouaraa qui refusent de céder leurs terres.</p> <p>. Projet Tozeur-Nefta: L'étude de faisabilité technique et économique est terminée et l'entrée en production est prévu en 2022</p>	La supervision et le suivi du secteur des mines et la transformation de phosphate	469

			<p>.Projet Sra Ouertane: L'appel d'offres international a été lancé le 27 mars 2018 afin de rechercher un partenariat stratégique pour développer le projet de phosphate de Sra Ouertane.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la mise à niveau du système de production pour garantir la qualité des produits,</li> <li>- Le projet de transport hydraulique du phosphate du bassin minier vers les usines du groupe chimiques et Tifarte à Skhira</li> <li>- Renforcer la responsabilité sociale de la Compagnie de Phosphate Gafsa envers son environnement,</li> <li>-Réorienter les projets de responsabilité sociale de l'entreprise.</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Dynamiser les activités des entreprises de l'environnement et du jardinage</p>		
	Indicateur numéro 2: le développement de l'exportation des dérivés du phosphate	2922 MD	<p>-Œuvrer pour restituer les marchés mondiaux des dérivés du phosphate</p> <p><input type="checkbox"/> Création d'un port industriel à Skhira pour l'importation du soufre et de l'ammoniac et l'exportation de toutes les matières solides et liquides</p> <p>- Achèvement de la réalisation du projet de l'usine de Mdhilla 2 pour la production d'engrais triphosphate d'une capacité de 400000 tonnes par an, qui permettra l'augmentation de la capacité de production du phosphate super de 800000 tonnes à un million de tonnes, et contribuera également à l'augmentation des exportations de dérivés de phosphate. L'entrée en production est prévue pour la fin de 2019.</p> <p>-Le commencement de l'exécution du projet technique d'acide phosphorique technique alimentaire:</p> <p>. L'appel d'offres a été lancé le 22 juin 2015 (appel d'offres non fructueux).</p> <p>. Compte tenu de la présence d'autres titulaires de brevets, contrairement à ce qui a été disponible à partir des données lors de la préparation de l'appel d'offres, la Commission supérieure de contrôle et d'audit des marchés a donné, le 12 septembre 2017, son accord sur la proposition de l'établissement qui consiste à renoncer à l'appel d'offres international pour</p>	La supervision et le suivi du secteur des mines et la conversion de phosphate	

			reconsidérer les formules de réalisation du projet. - Une commission a été chargée le 25 mai 2018 de collecter toutes les données relatives au projet, d'actualiser les études techniques et commerciales, et de préparer un nouveau dossier d'appel d'offres. - Projet de récupération et de valorisation du fluor issu des unités de production et de concentration d'acide phosphorique		
	Indicateur n° 3: taux de couverture des cartes géologiques de base	85%	-Réalisation d'une enquête géologique -Réalisation de cartes à l'échelle 1/50 000 et 1/100 000	Recherche géologique et minière et promotion du secteur minier	7 343
	Indicateur n° 4: Le nombre des autorisations d'exploitations octroyées	6	<input type="checkbox"/> Étude stratégique sur le secteur minier à l'horizon 2030 <input type="checkbox"/> Étude sur la révision du code minier: une revue complète du code minier pour combler les lacunes et leur adéquation avec les principes énoncés dans la constitution. - Gouvernance du secteur minier en opérationnalisant les principes de transparence, - Entreprendre une promotion du secteur minier pour attirer les investisseurs. <input type="checkbox"/> Etudier les demandes de concessions d'exploitation et les études de retabilité des projets et prendre les décisions nécessaires à leur égard par la Commission Consultatif des Mines. - Intensifier le contrôle des concessions minières grâce à des inspections sur le terrain.	Supervision et suivi du secteur minier et de transformation des phosphates	507
Total					8319

### 4.3-Dépenses du programme

#### 4.3.1-Budget du programme

Le budget du programme des mines pour l'année 2020 devrait atteindre environ 8,319 millions de dinars, soit une augmentation de 8% par rapport au budget de la loi de finances pour l'année 2019, estimé à 7,735 millions de dinars. Le budget du programme minier pour l'année 2020 se répartit comme suit :

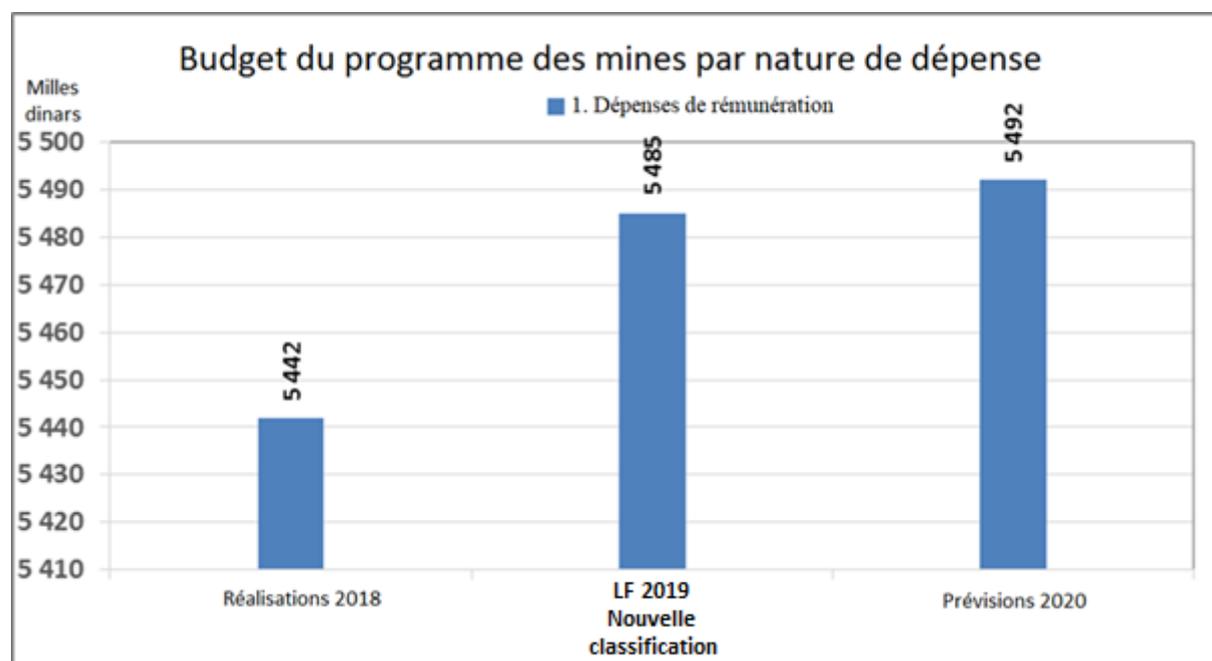
**Budget du programme des mines en fonction de la nature de la dépense :**

Tableau n°1

Unité : 1000 dinars

	Réalisation 2018	L.F 2019		Estimation 2020	Ecart	Taux (%)
		Ancienne classification	Nouvelle classification			
Dépenses de rémunération	5442	5485	5485	5492	7	0.1%
Dépenses de rémunération (le ministère)	214	250	250	357	107	42.8%
Dépenses de rémunération (ONM)	5228	5235	5235	5135	-100	-1.9%
Dépenses d'intervention : intervention dans le secteur économique au profil de l ONM	579	550	500	566	16	2.9%
Dépenses d'investissement	1773	1600	1600	1642	42	2.6%
Étude stratégique sur le secteur minier à l'horizon 2030	0	100	100	619	519	519%
	-	100	100	150	50	50%
	-	-	-	469	-	-
Dépense de l'opération financière	-	-	-	-	-	-
Financement	-	-	-	-	-	-
Dépense urgente et non réparties	-	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>7794</b>	<b>7735</b>	<b>7735</b>	<b>8319</b>	<b>584</b>	<b>7.6%</b>

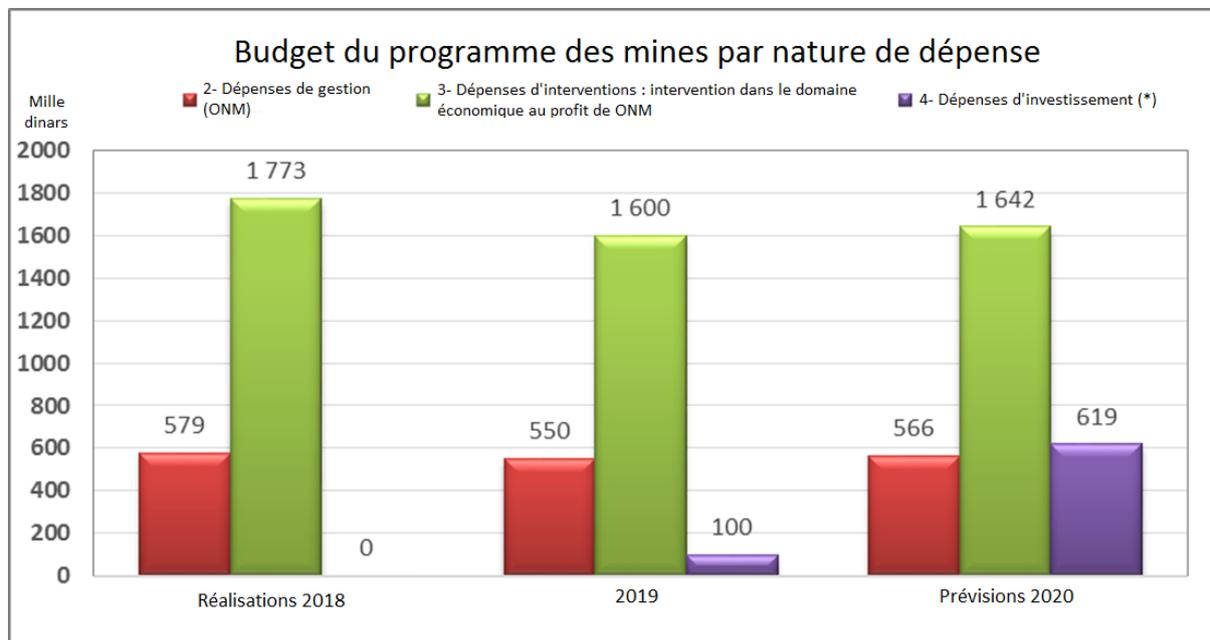
Graphique n°1



Les dépenses de rémunération du Ministère connaîtront une évolution d'environ 43% au cours de l'année 2020 par rapport à 2019, du fait du renforcement de la direction générale des mines par des cadres. Les dépenses de rémunération de l'Office national des Mines connaîtront,

de leur part, une baisse de 2% par rapport à l'année 2019, du fait des départs à la retraite, des départs volontaires et des démissions.

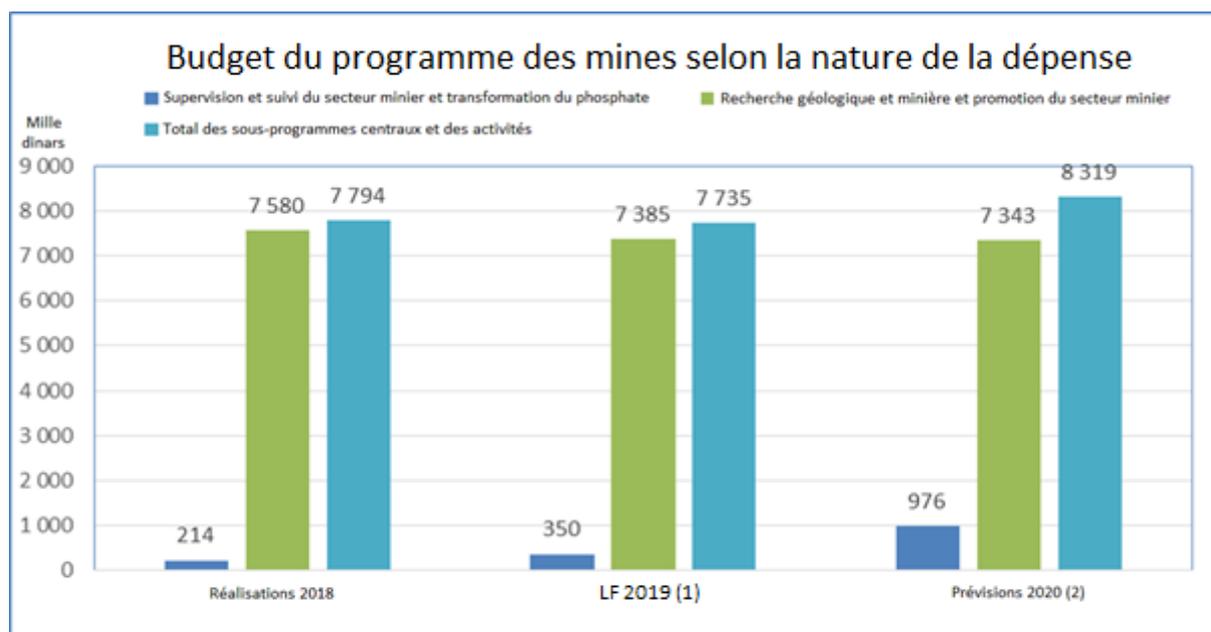
Graphique n°2



Budget du programme des mines en fonction de la destination de la dépense.

(Mille dinars)

Description du programme	Activités	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)	Estimations 2020 (2)	Taux d'évolution	
					Montant (2)-(1)	Taux (%)
<b>Sous programme central:</b> Supervision et suivi du secteur des mines et de transformation du phosphate.						
	Supervision et suivi du secteur des mines et de transformation du phosphate.	214	350	976	626	179%
	Recherches géologiques et minières et promotion du secteur des mine.	7580	7385	7343	-42	-1%
<b>Total des sous-programmes centraux et des activités.</b>		7794	7735	8319	584	8%



#### 4.3.2-Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022

	Réalizations			L.F 2019	Estimations		
	2016	2017	2018		2020	2021	2022
<b>1-Dépenses de rémunération</b>	<b>5371</b>	<b>5169</b>	<b>5442</b>	<b>5485</b>	<b>5492</b>	<b>5987</b>	<b>5751</b>
Dépenses de rémunération (ministère)	322	198	214	250	357	437	451
Dépenses de rémunération (ONM)	5139	4971	5228	5235	5135	5550	5300
<b>2-Dépenses de fonctionnement(ONM)</b>	<b>601</b>	<b>601</b>	<b>579</b>	<b>550</b>	<b>566</b>	<b>950</b>	<b>950</b>
<b>3-Dépense d'intervention:interv.dans le domaine économique pour-ONM-</b>	<b>1795</b>	<b>1471</b>	<b>1773</b>	<b>1600</b>	<b>1642</b>	<b>2930</b>	<b>2780</b>
<b>4-Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>619</b>	<b>50</b>	<b>0</b>
4-1- Réalisation étude stratégique secteur des mines à l'horizon 2030	-	-	-	100	150	50	-
4-2- Réalisation étude stratégique secteur du phosphate et dérivés à l'horizon 2030	-	-	-	-	469	-	-
<b>5-Dépenses des opérations financières</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>6-Financement</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>7-Dépenses imprévues non affectées</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7767</b>	<b>7241</b>	<b>7794</b>	<b>7735</b>	<b>8319</b>	<b>9917</b>	<b>9481</b>

Sources de financement	Réalizations			L.F 2019	Estimations		
	2016	2017	2018		2020	2021	2022
1-Ressources globales du budget de l'Etat.	-	-	-	-	-	-	-
2-Crédits extérieurs affectés	-	-	-	-	-	-	-
3-Fonds spéciaux du trésor	-	-	-	-	-	-	-
4-Fonds de concours	-	-	-	-	-	-	-
5-Recettes propres des entreprises	-	-	-	-	-	-	-
6-Dons sectoriels	-	-	-	-	469	-	-
<b>Total</b>	<b><u>7767</u></b>	<b><u>7241</u></b>	<b><u>7794</u></b>	<b><u>7735</u></b>	<b><u>8319</u></b>	<b><u>9917</u></b>	<b><u>9481</u></b>

## Budget de l'Office National des Mines

Le budget total de l'Office National des Mines pour l'année 2020 a été estimé à 7,343 millions de dinars, répartis comme suit :

- Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont estimées à 5,701 millions de dinars, soit une baisse de 1,5% par rapport au budget de l'année 2019.
- Le budget d'intervention de l'Office National des Mines pour l'année 2019 est estimé à 1,6 million de dinars, tandis que le budget d'équipement de cette institution au cours de l'année 2020 est estimé à 1,642 millions de dinars, soit une augmentation de 3% par rapport au budget de l'année 2019.

### Les principaux programmes du budget de d'investissement pour l'Office National des Mines sont les suivants :

#### ➤ Recherches géologiques

Les projets de recherche géologique les plus importants sont l'élaboration de cartes géologiques de base et synthétiques à indicateurs multiples, la réalisation de cartes relatives aux risques naturels, la numérisation des références des données géologiques, la conclusion d'accords de coopération avec de nombreuses organisations et associations internationales, et la publication de revues et annuaires des mines et ce, dans le cadre de la fourniture d'informations géologiques. Par conséquent, les crédits pour l'année 2020 sont estimés à 280.000 dinars.

➤ **Recherches minières**

Les crédits alloués pour financer et soutenir les projets de recherche minière pour l'année 2020 sont estimés à 182.000 dinars réservés notamment :

- A la mise en place de cartes géophysiques et géochimiques multicritères, notamment des cartes géophysiques stratégiques, de manière gravitationnelle ;
- A la préparation d'études détaillées ;
- A l'aménagement continu de l'espace dédié à la conservation des échantillons de fossiles miniers et des substances utiles ;
- A la réalisation d'études approfondies dans le cadre des licences de recherche minière des troisièmes et sixièmes groupes.

➤ **La promotion du secteur minier**

L'Office National des Mines enregistre sa présence dans plusieurs manifestations nationales et internationales pour présenter les principaux développements dans les domaines de la recherche géologique et minière en Tunisie. Afin de promouvoir davantage le secteur minier au niveau local et mondial, les crédits alloués, à cet effet, au titre de l'année 2020 sont estimés à 80.000 dinars.

➤ **Le schéma directeur informatique**

Les crédits alloués en 2020 au schéma directeur informatique sont estimés à 210.000 dinars.

Les principales composantes du budget sont :

- L'acquisition d'équipements (ordinateurs, imprimantes ...)
- L'acquisition de logiciels spécifiques, formation, sous-traitance et sécurité du système.
- La maintenance du centre des données géologiques et minières par la signature de contrats de maintenance des équipements du centre.
- Un projet de développement et de mise à niveau du Système d'Information Géologique et Minière (SIGM) en programmant un contrat de maintenance pour assurer le fonctionnement du système et éviter les dommages.

- Un projet de mise à niveau du système de gestion administrative (SIGESTION), dont les procédures de son entrée en vigueur seront prochainement lancées pour augmenter la rentabilité du système d'information et soutenir les mécanismes d'intervention au bénéfice des investisseurs et du public.

➤ **Acquisition des équipements**

Des crédits de 450.000 dinars seront alloués dans le cadre du budget de l'année 2020 pour l'acquisition de divers équipements pour l'Office, qui sont :

- Des équipements pour les laboratoires d'analyses chimiques et de diagnostics minéraux et géotechniques dans le cadre de la mise à niveau des laboratoires et la réalisation d'analyses au profit d'autrui.
- Un matériel géologique de terrain.
- L'acquisition de 02 véhicules administratifs.

➤ **Mise à niveau des laboratoires**

Dans le cadre de l'évaluation et du suivi des étapes et des modalités de travail dans les laboratoires de l'Office et dans le souci d'améliorer les conditions de travail et d'assurer la sécurité professionnelle, des crédits de 20.000 dinars seront alloués au projet de mise à niveau des laboratoires.

➤ **Projet du parc géologique de Médenine - Tataouine**

Le projet du parc géologique vise à préserver le patrimoine naturel et géologique et à œuvrer pour la réalisation d'un "parc géologique" selon les normes de l'UNESCO dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique et du développement économique et social dans la région.

Parmi les activités programmées dans le cadre de ce projet, il y a lieu de mentionner :

- L'agrandissement du musée « Mémoire de la Terre » à Tataouine.
- La préparation du dossier de candidature du parc géologique en vue de rejoindre le réseau mondial des parcs géologiques ...

En vue d'atteindre les objectifs escomptés, des crédits de 70.000 dinars seront alloués, en 2020 à cet effet.

➤ **Projet de valorisation et de promotion des anciennes mines (deux licences de recherche minière : Hammam Zriba - Jebel Kebili et Jebel Faj Lahdoum)**

Les travaux programmés sous les deux licences de recherche minière "Hammam Zriba - Jebel Kebili" et "Jebel Faj Lahdoum" visent à accroître la découverte de gisements supplémentaires en menant des études multidisciplinaires telles que la collecte et l'évaluation des données disponibles dans l'ancienne mine et la réalisation des fouilles pour déterminer les potentiels minéraux dans la région avec les crédits qui ont été alloués au cours des deux années 2018 et 2019. Les crédits alloués à ce projet sont estimés à 45.000 dinars réservés à la réalisation des analyses chimiques d'échantillons fossiles.

➤ **Projet d'étude et identification des fissures récentes**

Les crédits pour l'année 2020 pour le projet d'étude et d'identification des fissures récentes ont été estimés à environ 75.000 dinars afin de continuer à réaliser les études nécessaires et à collecter et analyser les données relatives aux fissures tectoniques modernes et leur intersection avec les données géophysiques, ce qui permet de connaître les principales ceintures de risques, leurs masses mobiles, leurs directions principales et leur degré de gravité, et donc d'aider à prendre la décision préventive appropriée.

Par conséquent, l'acquisition de données géodésiques et l'installation d'un certain nombre de stations permanentes de GPS ont été programmées dans les années à venir, en particulier pour la région nord-ouest du pays.

➤ **Projet de stratigraphie de sédimentologie continentale**

Le projet vise à cartographier les couches géologiques et les sédiments continentaux, en particulier ceux qui ont des potentiels minéraux et pétroliers et de déterminer leur âge et la possibilité de leur représentation dans des réserves géologiques non traditionnelles de minéraux et de pétrole et ce, pour les différentes époques géologiques de la Tunisie en partant des régions du sud et du centre de la Tunisie. Le projet vise également à mettre à jour les anciennes cartes géologiques dans lesquelles l'âge des sédiments continentaux n'a pas été déterminé avec précision, notamment les cartes du sud et du centre de la Tunisie, et à un stade avancé, la réalisation de la carte continentale des sédiments de la Tunisie.

Des crédits d'un montant de 30.000 dinars seront alloués pour la réalisation des travaux suivants :

- La préparation de coupes géologiques et des tranches rocheuses des couches géologiques de sédiments continentaux
- L'organisation du huitième forum international sur les sédiments continentaux en Tunisie pour la première fois en Afrique et dans le monde arabe.

➤ **Accréditation du Centre d'Information Géologique et Minière (ISO / CEI 27001)**

Après achèvement de la mise à niveau des deux systèmes d'information de l'Office, ce dernier a l'intention de mener une étude visant à préparer un programme pour l'obtention de l'accréditation ISO / CEI 27001. Ce projet est tributaire de recrutements urgents, d'autant plus que la direction informatique a connu 5 départs en un an, et que parmi les conditions d'accréditation figure la disponibilité des ressources humaines notamment dans le domaine de la sécurité informatique, de la gestion des réseaux informatiques et des bases de données. Des crédits d'un montant de 25.000 dinars seront alloués pour la réalisation des travaux nécessaires.

➤ **Développement et mise à niveau du système de gestion administrative (SIGESTION)**

Le développement et la mise à niveau du système d'information pour la gestion administrative (SIGESTION) à travers la mise en œuvre d'un plan opérationnel (PLAN D'ACTION DE MISE A NIVEAU DU SIG GESTION). Les travaux débuteront après l'achèvement de l'étude lancée par l'Office pour l'audit du système et la proposition des solutions pour le développer et assurer sa viabilité ; sachant que l'ingénieur responsable de la gestion et de la mise à niveau du système a quitté l'Office après sa démission et n'a pas été remplacé.

➤ **Préparation d'une feuille de route pour les systèmes d'information à l'Office pour la période 2020-2022**

**Feuille de Route Opérationnelle de son Système d'Information (FROSI):**

L'étude d'orientation des travaux de la direction informatique est d'une grande importance car elle décrit et définit une feuille de route pour ses systèmes et d'information et ses infrastructures tels que les réseaux et équipements informatiques et ce, en plus de la délimitation des cadres organisationnels et procéduraux de cette structure afin d'assurer un accompagnement

continu et un suivi des évolutions rapides des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle et de la bonne gouvernance dans le domaine informatique. La feuille de route pour les systèmes d'information est un plan exécutif de gestion des programmes et projets de la direction informatique qui vient remplacer le plan directeur informatique.

➤ **Construction du centre de documentation et du musée géologique**

Le Centre de documentation géologique et minier de l'Office est considéré comme le seul centre du pays qui contient des cartes et des rapports géologiques et miniers datant du XXe siècle et peut être classé comme patrimoine national. Compte tenu de la superficie actuelle du centre et des conditions d'organisation, de stockage et de gestion des documents et des rapports, il est devenu nécessaire de construire un centre ou un musée conformément aux normes modernes de préservation de ce patrimoine national.

Des crédits seront alloués à hauteur de 1700 mD pour l'année 2020 dont la première partie est estimée à 300.000 dinars.

➤ **Projet de manuel des procédures administratives et financières**

Afin de relever les réserves mentionnées dans le rapport du réviseur aux comptes et conformément à sa recommandation, l'Office entend mettre à jour le guide des procédures administratives, financières, comptables et techniques, dont la réalisation remonte à l'année 1996 (plus de 22 ans) et qui ne suit plus les évolutions au niveau de l'organigramme de l'institution ainsi que le système informatique de la gestion administrative et comptable. Le coût de ce projet est estimé à environ 70.000 dinars.

➤ **Projet d'assainissement et de rééchelonnement des états financiers de l'Office**

Conformément aux recommandations du Conseil d'administration de l'Office concernant l'apurement de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, l'office a refait la consultation pour la troisième fois, et la commission d'ouverture a reçu deux offres dans les délais : une première offre de l'expert-comptable Hassen Massoudi pour un montant total de 21.696 dinars (il n'a pas fourni à l'office les documents manquants) et une deuxième offre du bureau d'expertise comptable ATEC pour un montant de 48 590 dinars, et en conséquence, une enveloppe de 50 000 dinars a été programmée à cet effet.

2019

# Programme 4 : Pilotage et soutien

## Projet annuel de capacité de performances pour l'année 2020

Chef de projet : M. Abdel Moneem Saadaoui

Chargé du dossier :

M. Sassi Romdhane



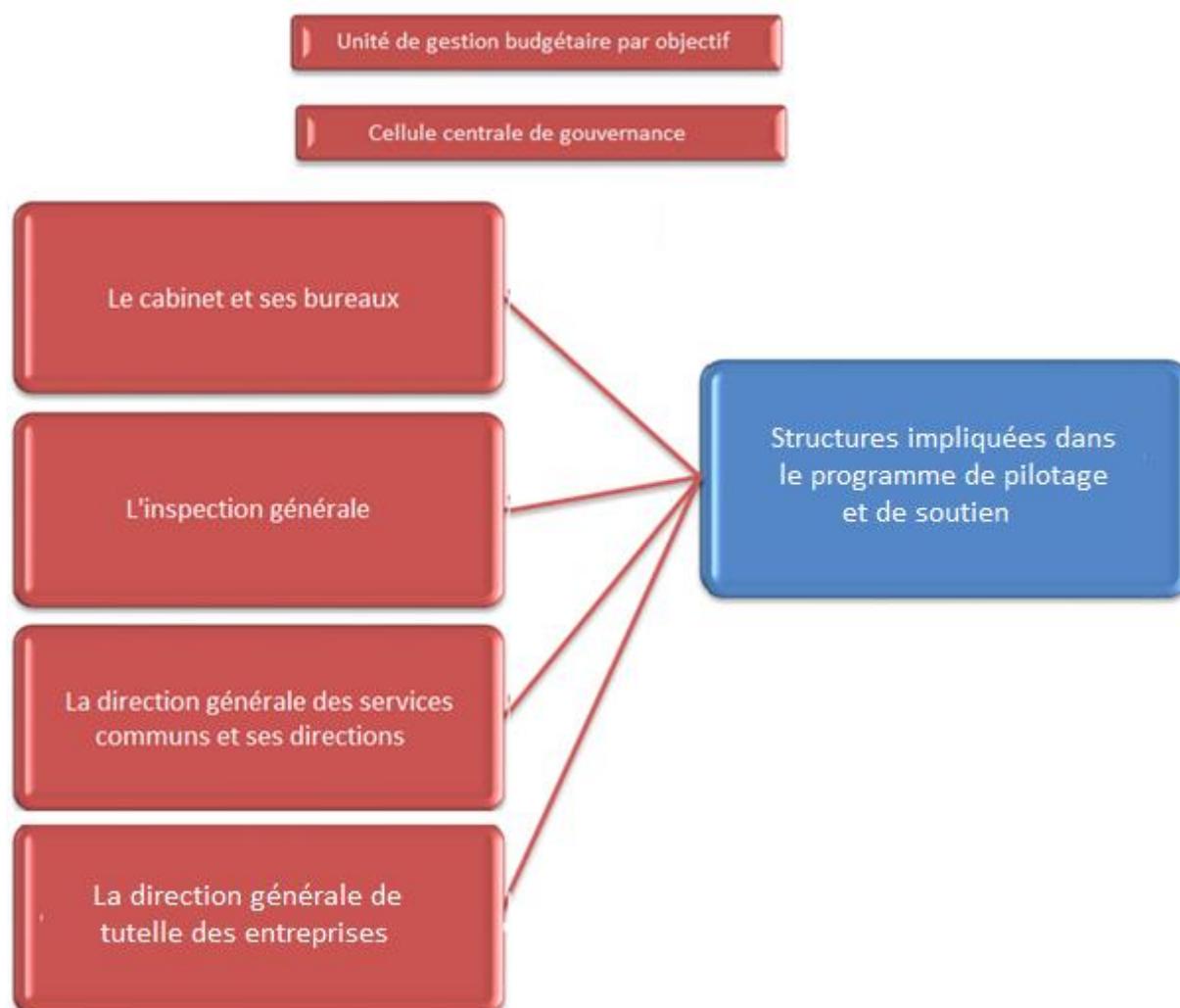
## **5-Cinquième axe : programme de pilotage et de soutien (cadre unifié).**

L'actuel chef du programme : M. Abdel Moneem Saadaoui

Durée du mandat du chef de programme : à partir d'avril 2018

### **5.1 Présentation du programme et de la stratégie de commandement et de soutien :**

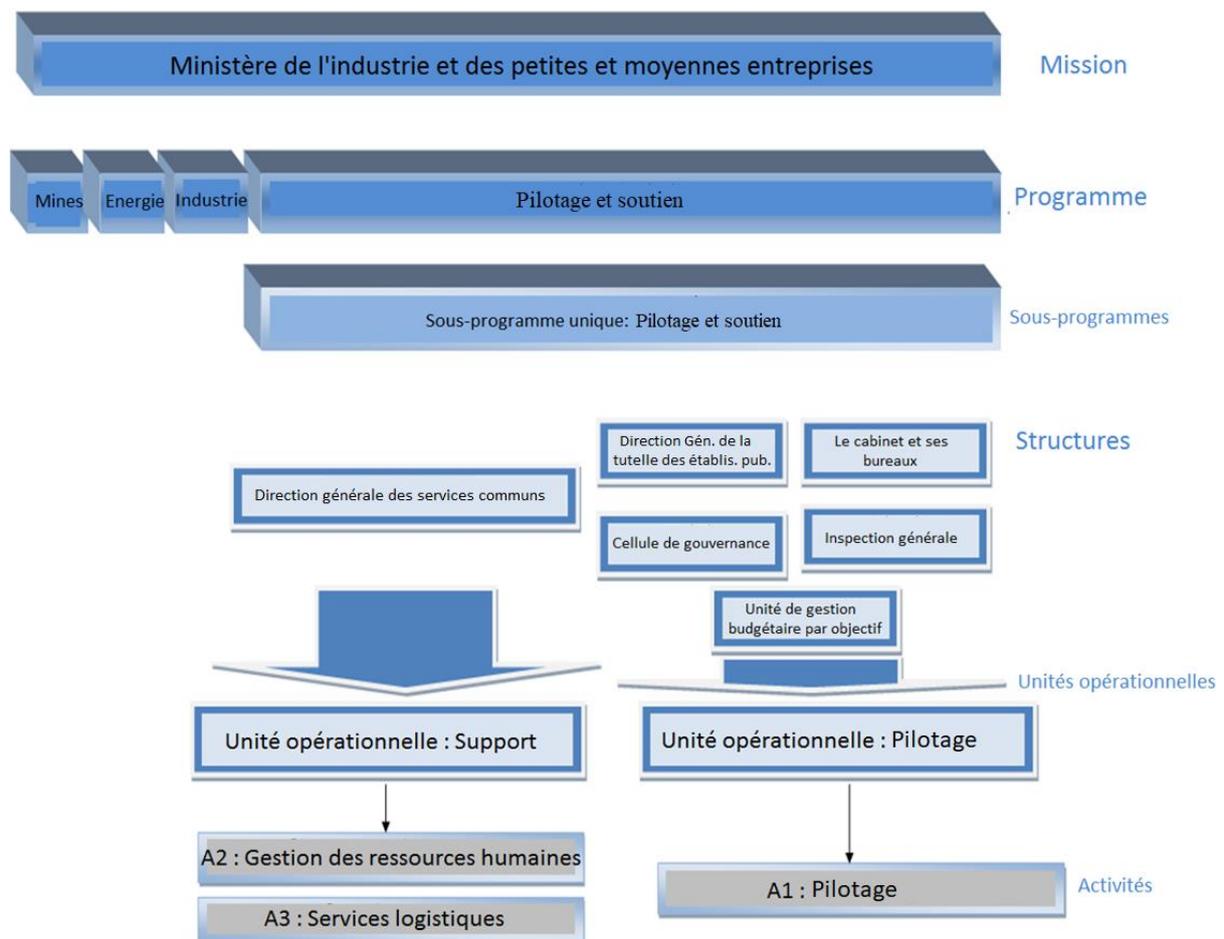
### 5.1.1-Schéma du programme et plan opérationnel d'affectation :



#### Plan opérationnel de déploiement du programme de commandement et de soutien :

Dans le sillage de l'adéquation du cadre des capacités de performance du programme de pilotage et de soutien du Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, conformément aux axes stratégiques généraux entre les différents ministères (efficacité du programme de pilotage et de soutien, maîtrise de la masse salariale, amélioration de la gestion des crédits) et en vue d'accompagner l'effort national dans son ensemble et les défis attribués au Ministère en matière de consolidation des principes de la gouvernance, de la transparence, de la bonne gestion et de lutte contre la corruption dans ses différentes structures administratives ou sous sa tutelle, ainsi que les orientations nationales de valorisation des ressources humaines et des connaissances et d'amélioration de la qualité des services administratifs et le projet de réforme des finances publiques, et suite au rattachement des services du ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables au ministère de l'industrie et des petites et moyennes

entreprises, il a été procédé, en 2019 à l'unification du cadre de capacité de performance pour le programme de pilotage et de soutien entre les secteurs de «L'industrie» et de « L'énergie, des mines et des énergies renouvelables». De même, et en vue de parvenir à une gestion plus efficace, un sous-programme unique de « Pilotage et de soutien », a été adopté et ce, compte tenu de la nature du ministère en tant que structure centrale et eu égard au nombre limité du personnel. Partant, une chaîne opérationnelle en harmonie avec la réalisation de l'objectif stratégique du programme a été arrêtée et ce, en le déclinant en objectifs opérationnels et en indicateurs précis de mesure de performances supervisés par un groupe homogène de structures formant deux unités opérationnelles : la première se rapporte au « Pilotage »et la seconde au « soutien »et auxquelles il a été confiée la mise en œuvre des activités programmées afin d'avancer dans la réalisation des objectifs.



### 5.1.2-Présentation du programme et de sa stratégie :

Le programme de pilotage et de soutien, en raison de la nature des attributions des structures administratives qui lui sont identifiées et de sa couverture horizontale des besoins du ministère, constitue le support principal des autres programmes du fait qu'il s'intègre dans le dispositif de promotion des ressources humaines en tant qu'élément principal pour la mise à niveau de l'administration et l'amélioration de la qualité de ses services, d'une part, et compte tenu de l'exercice par le ministère de ses attributions à travers la supervision et le contrôle de gestion dans les établissements et entreprises à participation publique exerçant dans les secteurs supervisés par le ministère, d'autre part.

Le programme de pilotage et de soutien veille au suivi de l'évolution de la réalisation d'un objectif stratégique consistant à « instaurer les principes de la bonne gouvernance ».

L'objectif stratégique qui a été fixé pour le programme s'inscrit dans le cadre de l'effort national et des défis à la charge du ministère en vue de soutenir les principes de gouvernance, de transparence, de bonne gestion et de lutte contre la corruption dans les différentes structures administratives sous sa tutelle ou sous sa supervision, ainsi que les orientations nationales en matière de valorisation des ressources humaines et des connaissances et d'amélioration de la qualité des services administratifs et du projet de réforme des finances publiques et la mise en place d'un nouveau système de gestion du budget. A cet effet, les axes suivants ont été développés :

- La consolidation des principes de gouvernance, de transparence, de bonne gestion et l'adhésion accrue aux efforts nationaux de lutte contre la corruption.
- Le développement des capacités et compétences professionnelles.
- La maîtrise de la gestion budgétaire.
- La promotion de la culture de l'information et l'exploitation des nouvelles technologies.

Il a été procédé, également, à une déclinaison en quatre objectifs opérationnels qui sont conformes à l'objectif et aux axes stratégiques du programme :

- Accroître l'efficacité du programme de pilotage et de soutien

- Améliorer la gestion des ressources humaines et développer les compétences et qualifications
- Maîtriser la gestion logistique
- Développer l'administration électronique au profit des secteurs de l'industrie, de l'énergie et des mines.

## **5.2 Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

### **5.2.1-Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance :**

#### **Présentation de l'objectif stratégique :**

Les caractéristiques de l'objectif stratégique du programme de pilotage et de soutien «Instaurer les principes de la bonne gouvernance» ont été fixées sur la base des axes qui constituent la stratégie de programme susmentionnée et qui s'inscrivent dans le cadre d'une orientation nationale générale et des défis du ministère pour soutenir les principes de la bonne gouvernance, de la transparence, de la bonne gestion et de la lutte contre la corruption dans les différentes structures administratives sous la tutelle ou sous supervision du ministère, ainsi que les orientations nationales en matière de valorisation des ressources humaines et des connaissances et le projet de réforme des finances publiques et de la mise en place d'un nouveau système de gestion du budget et d'amélioration de la qualité des services administratifs,

Dans ce contexte, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du programme de pilotage et de soutien revêt une importance capitale pour pousser vers la mise en place des règles de gouvernance et des valeurs d'intégrité, en raison du programme et de son impact en tant que pilier pour atteindre les objectifs stratégiques des différents programmes sectoriels ; étant entendu que le renforcement de l'efficacité et de l'efficience du programme de pilotage et de soutien par le biais de l'instauration des mécanismes à mêmes de garantir la bonne gouvernance et la bonne gestion et d'assurer l'égalité des chances entre les sexes à travers les systèmes et les décisions prise par les structures administratives qui composent le programme, qu'il s'agisse des structures de planification, de contrôle et de supervision ou des structures d'appui, élève le niveau d'avancement dans l'atteinte de la qualité et de l'excellence des performances et les valeurs souhaitées et consolide les principes de la gouvernance dans les différentes structures du ministère. Dans ce cadre, il a été procédé à la définition des contours de trois indicateurs qui seront adoptés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif stratégique ; lesquels indicateurs ont été fixés en fonction des axes stratégiques du programme susmentionné

et à partir de l'analyse ci-dessus du concept de l'objectif stratégique. Ces indicateurs se présentent comme suit :

- **Le taux d'avancement dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'instance nationale de lutte contre corruption.**
- **Le degré de concrétisation de l'égalité des chances et de l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels.**
- **L'évolution des coûts d'approvisionnement et de consommation.**

En outre, les caractéristiques des objectifs opérationnels ont été élaborées à partir des composantes de l'objectif stratégique et après avoir délimité toutes les fonctions du programme et identifié ses diverses activités, objectifs et indicateurs pour mesurer les performances. De même, toutes les structures concernées par le programme ont adhéré au système de gestion budgétaire par objectifs.

#### **Référence de l'objectif :**

Les orientations nationales et les axes stratégiques du programme de pilotage et d'appui du ministère.

#### **Justification de l'adoption des indicateurs relatifs à l'objectif :**

- Progrès dans la mise en œuvre du programme de travail conjoint avec l'instance nationale de lutte contre la corruption :

La délimitation des caractéristiques de l'indicateur s'inscrit dans le cadre d'une orientation nationale générale et de la volonté du ministère de s'engager sur la voie de la lutte contre la corruption et de l'instauration d'une bonne gouvernance dans ses différentes structures et dans les structures sous sa tutelle, d'autant plus que les secteurs de l'énergie, des carburants, des mines et des industries manufacturières constituent une part importante du produit national brut et que, dans ce cadre, un accord de partenariat a été signé le 17 mai 2018 lequel accord représentera un cadre pour un plan d'action et de coopération visant à consolider les règles de transparence et les valeurs d'intégrité dans les secteurs susmentionnés, notant que l'ancien ministère de l'Énergie et des Mines a également signé un accord de partenariat avec l'instance le 9 décembre 2017, et que, de ce fait, les travaux porteront sur la préparation d'un accord unifié et consolidé,

Les objectifs du dit accord s'articulent autour du renforcement de points clés qui constitueront la base d'un programme pour le groupe de travail créé conjointement entre le ministère et l'instance et chargé de formuler, de mettre en œuvre et de suivre sa réalisation. Les points sont les suivants :

- **Investigation** : à travers le renforcement de la coopération, de la consultation et de la coordination entre le ministère et l'instance, en favorisant l'ouverture mutuelle de leurs structures et en fournissant l'encadrement et la concertation nécessaires afin de traiter les soupçons de corruption administrative et financière, de contrôler ses risques et de la prévenir.
- **Formation** : en mettant en place un programme intensif et réciproque afin d'enraciner les principes de gouvernance et de renforcer les valeurs d'intégrité et les règles de transparence dans les structures relevant du Ministère ou sous sa tutelle.
- **Sensibilisation** : grâce à la collaboration pour la préparation et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la corruption, l'établissement de lignes directrices pour la prévention et la mise en place de systèmes appropriés pour combattre la corruption, tels que la généralisation des codes de bonne conduite et de l'éthique de l'agent public auprès des diverses structures sous la tutelle du ministère.

En plus, l'action consistera à soutenir les activités et à prendre des mesures tels que l'inventaire des dossiers de soupçons de corruption, l'application, comme expérience pilote, des meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement dans certaines institutions, l'élaboration des réformes nécessaires visant la gouvernance du secteur de l'énergie et des ressources naturelles et la révision du code des carburants et des mines dans le sens de l'établissement de plus de transparence, en particulier au niveau des étapes d'attribution des licences et de publication des données.

- Le degré de concrétisation de l'égalité des chances et de l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels :

Le principe de l'égalité et de l'égalité des chances, en particulier entre les sexes, a été explicitement inscrit dans la Loi organique du budget, conformément à ce qui est stipulé à l'article 46 de la Constitution qui stipule que « *L'État s'engage à protéger les droits acquis de*

*la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines ».* Dans ce cadre constitutionnel, légal et réglementaire évolué, notre pays a créé en 2016 un conseil des pairs pour l'égalité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes qui œuvre pour intégrer une approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et le budget et ce, en vue de l'élimination de toutes formes de discrimination entre les femmes et les hommes et d'assurer, par la même, l'égalité des droits et des devoirs entre les deux sexes.

Partant, cette orientation a été inscrite dans la stratégie du programme à travers la définition d'un indicateur qui consiste à prendre en considération l'égalité des chances entre les sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels contribuant ainsi au renforcement du bon fonctionnement du travail administratif et de sa qualité à un niveau qui favorise l'avancement dans la réalisation des différents objectifs des programmes « industrie », « énergie » et « mines ».

➤ Coût d'approvisionnement et de consommation :

La rationalisation et la maîtrise du coût d'approvisionnement en produits et équipements et de la consommation d'énergie constituent un élément essentiel pour l'instauration des règles de bonne gestion. A cet effet, l'indicateur est lié à deux éléments : le premier se rapporte à la maintenance des équipements et du matériel et ce qu'elle implique en terme d'impact sur la capacité de l'administration en matière de bonne gestion pour une période plus longue sans le besoin pressant de recourir au renouvellement, alors que le deuxième élément consiste à rationaliser la consommation d'énergie comme l'électricité et les carburants et s'inscrit dans le cadre d'une orientation nationale de consolidation de l'efficacité énergétique. En effet, la circulaire du Président du Gouvernement relative à la préparation du budget pour l'année 2020 a contenu des recommandations pour la poursuite des efforts de rationalisation de la consommation d'énergie, en particulier face à la forte augmentation de la consommation et la nécessité de renforcer les mécanismes de rationalisation de la consommation dans les administrations publiques. Dans ce cadre, un plan à moyen terme de maîtrise de la consommation sera élaboré.

### Calendrier des indicateurs de performance

Indicateur de rendement de l'objectif stratégique	Unité	Réalisation			L.F 2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
<i>Indicateur de mesure de la performance 1</i> proportion des progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption	%	-	-	-	13	28	43	58
<i>Indicateur de mesure de la performance 2</i> La proportion consacrée à l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels		-	-	42	50	50	50	50
L'évolution du coût d'approvisionnement et de consommation	Mille dinars	1120	1399	1387	1463	1499	1579	1587

#### 5.2.2-Présentation des activités du programme.

Objectifs	Indicateurs	Objectifs des indicateurs 2020	Les interventions (Sans réflexion financière)	Les activités	Crédits estimés
Objectif stratégique: L'établissement des principes de bonne gouvernance	Pourcentage des progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'instance nationale de lutte contre la corruption	28%	Définition d'un programme de travail par l'équipe de travail commune entre le ministère et l'Instance	Pilotage	3210
			Tenue de réunions conjointes pour étudier les dossiers liés aux soupçons de corruption administrative et financière au sein des structures du ministère ou sous sa tutelle		
			Mise en place d'un programme de formation intensive et réciproque entre le Ministère et l'Instance		
			Un inventaire des dossiers de soupçons de corruption à travers les missions d'enquêtes et d'inspection ou également suite aux pétitions relatives aux soupçons de corruption en plus des correspondances de l'Instance concernant des dossiers de soupçons de corruption		
			Achèvement des travaux de révision des codes des hydrocarbures et des mines		
			Suivi des progrès dans la mise en œuvre des programmes définis au niveau des établissements pris en tant qu'expériences pilotes pour la mise en œuvre des meilleures		

			pratiques de gestion et de fonctionnement.		
	La proportion consacrée à l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels.	50%	<p>La généralisation de la procédure adoptée dans les propositions de nomination au poste de directeur général, qui prend en compte le critère d'égalité des sexes sur le reste des emplois fonctionnels</p> <p>Programmation de sessions de formation pour les cadres féminins sur le leadership, la gestion de crise, la gouvernance, la gestion de groupe et la communication.</p>	gestion des ressources humaines	3418
	L'évolution du coût d'approvisionnement et de consommation	1499 mD	<p>Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation des fournitures de bureau et du consommable informatique en incitant à l'adoption des méthodes informatiques de communication entre les fonctionnaires.</p> <p>Intensification des campagnes de maintenance préventive pour éviter de nouvelles acquisitions</p> <p>Conclusion de nouveaux accords avec la société tunisienne de télécommunications qui permettront de réduire les coûts</p> <p>Activer le système de contrôle de consommation des communications téléphoniques WINTAXE</p> <p>Effectuer des activités d'entretien périodique et accomplir les visites techniques des voitures dans les délais.</p> <p>Suivi régulier de la consommation de carburant de chaque véhicule à chaque opération de ravitaillement en carburant.</p> <p>Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation des fournitures de bureau et du consommable informatique en incitant à l'adoption des outils informatiques de communication entre les fonctionnaires.</p>	Services logistiques	3770

## 5.3 Dépenses du programme :

### 5.3.1-Budget du programme :

Les dépenses totales du programme de pilotage et de soutien pour l'année 2020 ont été fixées à 10 398 milliers de dinars-en tant que crédits de payment- se répartissant comme suit :

- + Dépenses de rémunération = 6.096 milliers de dinars
- + Dépenses de gestion = 3.305 milliers de dinars
- + Dépenses d'intervention = 302 mille dinars
- + Dépenses d'investissement = 695 mille dinars

Les trois premiers crédits seront utilisés pour :

- + Couvrir le coût des rémunérations et des divers éléments connexes tels que les promotions et autres situations
- + Faire face aux dépenses de fonctionnement des différents programmes
- + Les subventions aux amicales au titre du financement public

Au niveau des dépenses d'investissement, les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre :

- + Du renforcement et du renouvellement des équipements administratifs consistant en des moyens de transport et divers autres équipements
- + De la mise en œuvre des programmes informatiques pour soutenir le système d'information du ministère et améliorer la qualité de ses services
- + De l'instauration d'un système qualité dans les directions générales du ministère.

**Budget du programme de pilotage et de soutien selon la nature de la dépense.  
(Crédits de paiement).**

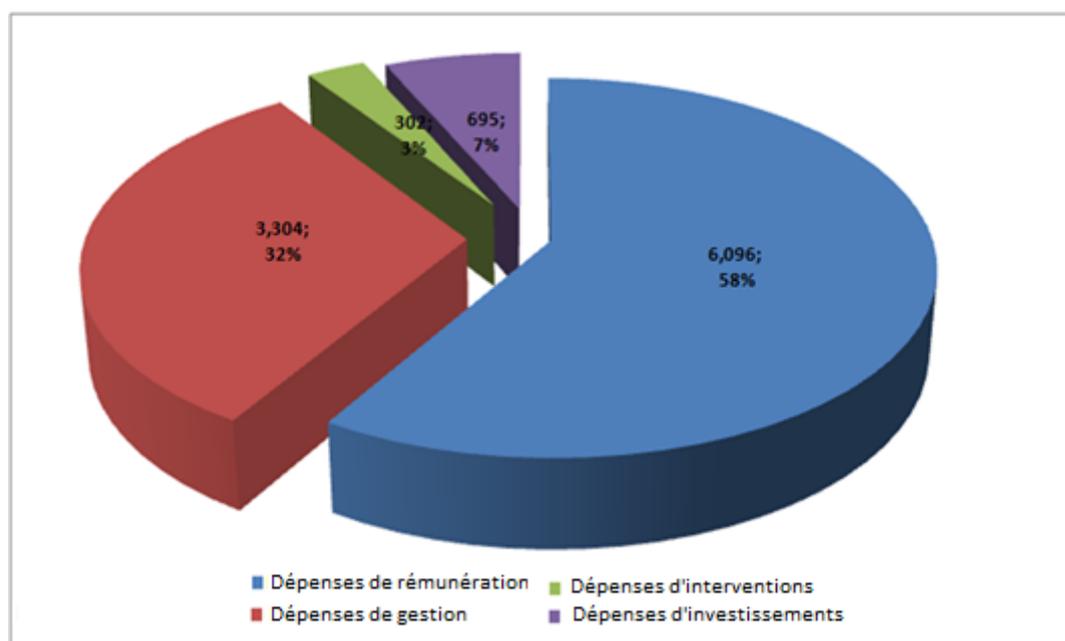
(En mille dinars)

Description des dépenses	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)	Estimations 2020 (2)	Taux d'évolution	
				(2019 – 2020)	
				montant	taux
				(2)-(1)	(2)-(1)/(1)
Dépenses de rémunération	4.674	5.777	6.096	319	%6
Dépenses de fonctionnement	3.335	3.208	3.305	97	%3
Dépenses d'intervention	191	288	302	14	%5
Subvention à l'amicale	191	288	302	14	%5
Dépenses d'investissement	494	730	695	35-	%5-
équipement administratif (*)	374	410	425	15	%4
L'acquisition de moyens de transport	355	390	405	15	%4
L'acquisition de divers équipements	19	20	20	0	%0
Programmes informatiques	120	305	240	65-	%21-
Schéma directeur informatique	120	305	240	65-	%21-
Dépenses diverses	0	15	30	15	%100
Le programme de mise en place de la norme de qualité dans les directions générales du ministère	0	15	30	15	%100
Total	8.694	10.003	10.398	395	%4

\*Equipements administratifs : 425.000 dinars répartis comme suit :

- Aquisition de moyens de transport : 405.000 dinars : 250.000 dinars (03 voitures de fonction) et 135.000 dinars (03 voitures de service.
- Aquisition d'équipements divers : 20.000 dinars (photocopieuses et autres équipements).

**Répartition du projet de budget du programme de pilotage et de soutien de 2020  
selon la nature de la dépense.  
-Crédits de paiement-**



### Analyse des données du budget du programme de pilotage et d'appui par nature des dépenses :

Dans ce cadre, il est à signaler ce qui suit :

- **Une augmentation de 6% des estimations des dépenses de rémunération au titre de l'année 2020 en comparaison avec les estimations de l'année 2019 et de 30% et par rapport aux réalisations de l'année 2018, en raison, principalement, des augmentations des salaires, des cas de détachement et du transport ; le ministère étant en cours de restructuration. Il est à signaler que l'estimation des dépenses de rémunération se fait sur la base des états de référence relatifs aux salaires du mois de mars 2019 tout en augmentant ou en diminuant les éléments ne figurant pas dans les salaires de mars 2019 et les éléments attendus en 2019 et 2020 tels que les avancements, les promotions, les emplois fonctionnels réalisés ou en cours de réalisation, les augmentations des salaires et les autres cas tels que les départs, les détachements ou d'autres éléments de rémunération supplémentaires.**
- **Une hausse des estimations des dépenses de fonctionnement en 2020 par rapport à 2019 de 3% malgré les mesures que le ministère va prendre et qui consistent à maîtriser davantage et à rationaliser ces dépenses. Cette augmentation est due principalement à la**

hausse des coûts de certaines dépenses d'une année à l'autre tels que l'électricité, l'eau et le carburant, et notamment l'augmentation annuelle contractuelle du loyer de 5% ; étant signalé que les dépenses de loyer représentent la part la plus élevée des dépenses de fonctionnement. Il convient de noter à cet égard que conformément à la circulaire du Président du gouvernement n° 9 du 29 mars 2019 relative à la préparation du projet de budget de l'État pour l'année 2020, qui stipulait que l'augmentation annuelle ne devait pas dépasser 3% lors de la programmation du budget, le ministère a décidé de respecter ce taux maximum pendant les années 2020- 2022 et ce, malgré le besoin pressant pour un taux plus élevé compte tenu de l'accumulation de montants dus au titre de certaines dépenses non payées en raison de l'insuffisance des crédits inscrits dans les budgets précédents (réalisations plus élevées pour l'année 2018: 3.335 mD par rapport aux estimations initiales: 3.086 AD, soit une différence de 8%) ; étant rappelé qu'il a été tenu compte, en sus du taux ci-dessus mentionné, d'une enveloppe supplémentaire limitée destinée à la couverture d'une augmentation attendue des achats de fournitures et des équipement informatiques.

- **Une augmentation de 5% des dépenses d'intervention (subventions pour l'amicale) entre 2019 et 2020** ; l'estimation étant basée sur le nombre total des bénéficiaires et la valeur financière selon le type de chaque subvention, elle a été aussi calculée, en plus des subventions au titre des tickets de restauration, en fonction des subventions et aides sociales à accorder conformément à la circulaire du Président du Gouvernement n° 37 du 29 décembre 2017 relative à l'organisation et aux conditions d'attribution des aides sociales.
- **Une baisse des estimations des dépenses d'investissement de 5% en 2020 par rapport à 2019**, due principalement à ce qui suit :
  - ✓ La réduction des dépenses informatiques de 21% du fait que, dans le cadre de la numérisation des procédures administratives, un programme de travail à moyen terme a été préparé qui comprend le développement des applications informatiques au profit des directions générales concernées et que, suite aux discussions avec le ministère des finances, il a été convenu de programmer pour l'année 2020 le développement de deux applications informatiques : la première concerne la partie industrie (développement du système de décaissement des subventions pour 20.000 dinars), et la seconde se rapporte à la partie énergie et mines (développement du système de suivi des licences liées aux mines pour 20.000 dinars). D'autres applications seront programmées au cours des années 2021 et 2022.

- ✓ Malgré une augmentation des estimations au titre des équipements administratifs, "moyens de transport" (4%), le ministère compte renouveler une partie de son parc automobile compte tenu de sa vétusté et de son ancienneté, devenant, ainsi, un lourd fardeau en termes de consommation de carburant et de coûts d'entretien élevés. Le ministère a élaboré un plan triennal pour renouveler une partie de cette flotte proposée pour le renouvellement : 9 voitures pour remplacer les voitures appartenant aux entreprises et affectées aux directeurs généraux et 9 voitures de services affectées dans le même cadre.
- ✓ Et une augmentation de 100% des estimations des coûts de mise en place d'un programme qualité dans les directions générales, par lequel le projet sera achevé au cours des années 2020-2022 pour inclure toutes les directions générales. A cet effet, la programmation de ce projet débutera en 2020 par l'allocation d'un montant de 30.000 dinars.
- Enfin une augmentation raisonnable des dépenses du programme de leadership et d'accompagnement de 4% pour l'année 2020 par rapport à l'année 2019, ce qui constitue un taux normal face aux défis relatifs à la fourniture des meilleures conditions de travail humainement et sur le plan de la logistique.

**Budget du programme de pilotage et de soutien en fonction de la destination des dépenses**

**"Par sous-programmes et activités"**

(En 1000 dinars)

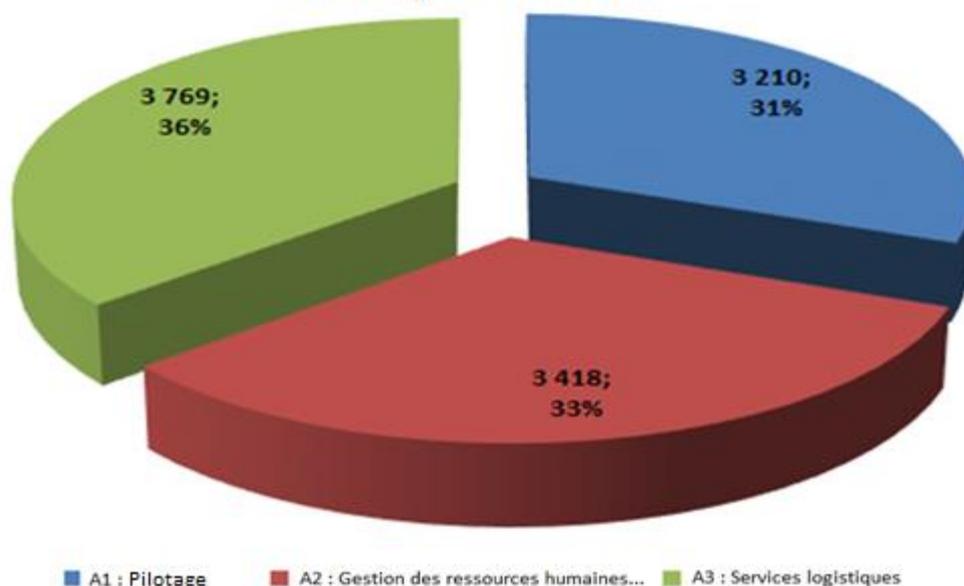
Description du programme	Activités	Réalizations 2018	LF 2019	Estimations 2020	Taux d'évolution (2019-2020)	
					Montant	Taux
					(2)-(1)	(2)-(1)/(1)
Programme de pilotage et de soutien	<b>A1:Pilotage</b>	<b>2840</b>	<b>3769</b>	<b>3210</b>	<b>-559</b>	<b>-15%</b>
	S/A1-1 Gestion des structures de pilotage	2840	3754	3180	-574	-15%
	S/A1-2 Mise en place du système qualité dans les directions générales.	0	15	30	15	100%
	<b>A2 Gestion des ressources humaines.</b>	<b>2164</b>	<b>2523</b>	<b>3418</b>	<b>895</b>	<b>35%</b>
	S/A 2-1 Rémunération des structures d'appui.	1834	2023	2916	893	44%
	S/A 2-2 rendement des ressources humaines.	169	212	200	-12	-6%

S/A 2-3 Interventions sociales	191	288	302	14	5%
<b>A3 Services logistiques.</b>	<b>3690</b>	<b>3711</b>	<b>3770</b>	<b>59</b>	<b>2%</b>
S/A 3-1 Approvisionnement.	1086	1036	1035	-1	0%
S/A 3-2 Loyers et divers services connexes.	2361	2236	2362	126	6%
S/A 3-2 Informatique.	243	439	373	-66	-15%
<b>Total du programme</b>	<b>8694</b>	<b>10003</b>	<b>10398</b>	<b>395</b>	<b>4%</b>

**Répartition du budget du programme de pilotage et de soutien en fonction de la destination des dépenses**

"Par sous-programmes et activités"

Sous-programme unique  
"Pilotage et soutien"



**Analyse des données du budget du programme de pilotage et de soutien, en fonction de la destination des dépenses.**

A ce propos, il est à remarquer ce qui suit :

- Un équilibre, à la fois pour l'année 2019 et surtout pour l'année 2020, dans la taille des budgets alloués aux trois activités du programme leadership et accompagnement: **l'année 2020 (3.210 mD pour l'activité pilotage, 3.418 mD pour l'activité ressources humaines et 3.770 mD pour l'activité logistique)** ce

qui reflète la politique du programme en accordant la même importance aux trois axes car l'avancement dans la réalisation des indicateurs de l'objectif stratégique, qui constitue la résultante de l'évolution des indicateurs opérationnels, nécessite une répartition équilibrée des crédits des activités, qui est un facteur essentiel pour consolider les progrès dans la réalisation de l'objectif stratégique et instaurer et renforcer les piliers de la bonne gouvernance.

- **Une baisse de 15% des crédits alloués à l'activité de pilotage en 2020 par rapport à l'année 2019**, du fait du rattachement des services du précédent ministère de l'Énergie et des Mines au ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises et de la diminution conséquente des rémunérations des structures de pilotage de 15% et ce, malgré l'augmentation des crédits de la sous-activité relative à « l'instauration de la qualité dans les directions générales du ministère », "étant donné que l'achèvement de la généralisation du projet à toutes les directions générales se fera au cours des prochaines années. Dans ce cadre, il est à souligner, également, l'intérêt accordé en vue de préserver ou de renforcer les capacités des structures de l'unité opérationnelle" de pilotage ", telle que l'inspection générale du ministère, pour assurer l'avancement des indicateurs liés aux objectifs opérationnels telles que le relèvement du taux de couverture du contrôle et du pourcentage d'achèvement des réformes consignées dans les rapports d'audit et d'inspection et, partant, d'avancer davantage dans l'amélioration de l'efficacité du programme ou de l'indicateur stratégique ayant trait au "degré d'avancement dans la réalisation de l'accord de partenariat avec l'instance nationale de lutte contre la corruption".
- Une augmentation des crédits de l'activité relative à « la gestion des ressources humaines » de 35% en 2020 par rapport à l'année 2019 notamment du fait de l'impact financier des augmentations des salaires et des promotions. A ce propos, il est à signaler que la motivation à travers, notamment, l'octroi des promotions dans les délais et la réalisation adéquate de toutes les dépenses ayant trait à la rentabilité des ressources humaines, en particulier les dépenses de formation et autres, et au renforcement des ressources de l'amicale, contribue à la consolidation des progrès dans la concrétisation des deux indicateurs opérationnels se rapportant à l'amélioration de la gestion des ressources humaines et à la promotion des compétences et des qualifications ; à savoir « le taux d'encadrement » et « la proportion des bénéficiaires de la formation ». Ces mêmes facteurs soutiennent

également l'indicateur stratégique relatif à l'atteinte de l'égalité dans les nominations aux emplois fonctionnels entre les hommes et les femmes.

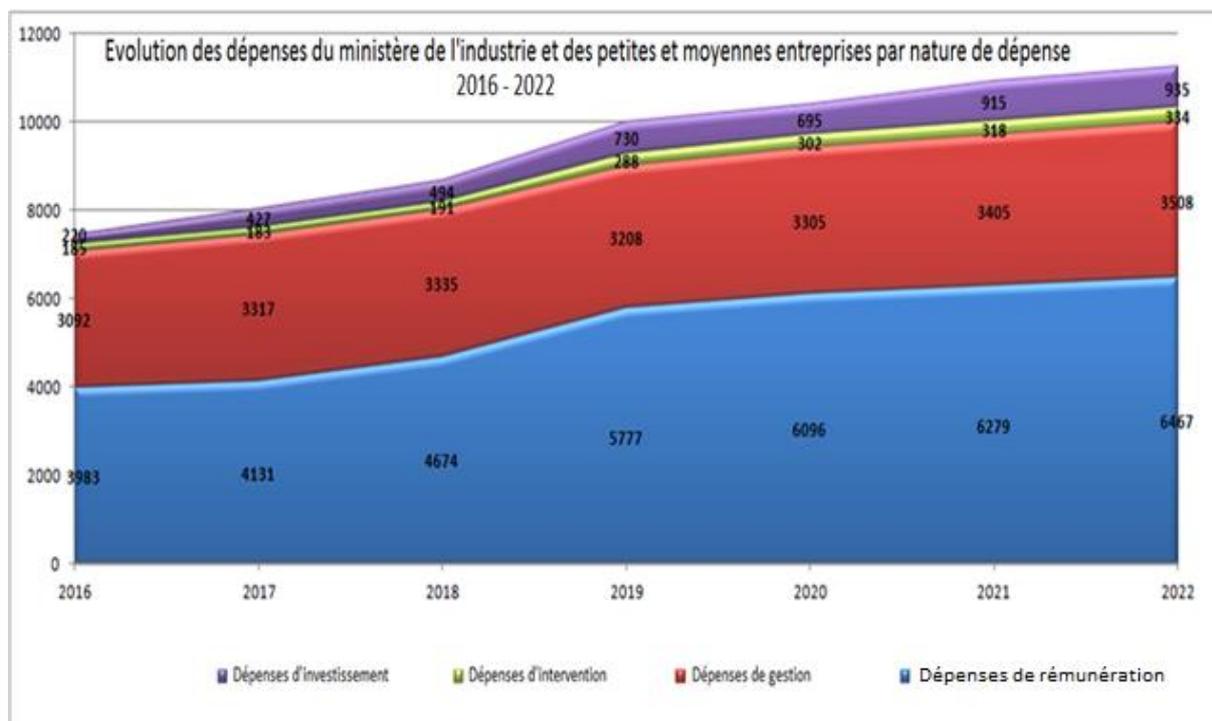
- **Une légère augmentation de 2% des crédits alloués à l'activité de "services logistiques" en 2020**, en raison d'une augmentation, notamment, du coût annuel des loyers. Il est à signaler, dans ce contexte, que des efforts ont été déployés en vue de rationaliser les dépenses d'approvisionnement, de consommation et des dépenses d'informatique. Ces dépenses ont été réduites de 2019 à 2020 dont, notamment, celles de l'informatique qui ont baissé de 15%. Dans ce cadre, deux indicateurs opérationnels ont été fixés dans le but d'avancer dans la réalisation de l'objectif opérationnel "maîtrise de la gestion logistique". Ces deux indicateurs sont la "rationalisation et la maîtrise de l'énergie" et la "rationalisation des dépenses de maintenance", contribuant, ainsi, à la réduction globale du coût d'approvisionnement et de consommation et à l'atteinte de l'efficacité dans la gestion.

### 5.3.2-Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022.

Description des dépenses	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	L.F 2019	Estimation 2020	Estimation 2021	Estimation 2022
Dépenses de rémunération	3983	4131	4674	5777	6096	6279	6467
Dépenses de fonctionnement	3092	3317	3335	3208	3305	3405	3508
Dépenses d'intervention	185	183	191	288	302	318	334
Subvention à l'amicale	185	183	191	288	302	318	334
Dépenses d'investissement	220	427	494	730	695	915	935
Equipements administratifs	126	357	374	410	425	480	520
L'acquisition des moyens de transport	126	357	355	390	405	460	500
Equipement divers	0	0	19	20	20	20	20
Programmes informatiques	94	70	120	305	240	405	385
Schéma directeur informatique	94	70	120	305	240	405	385
Dépenses diverses	0	0	0	15	30	30	30
Programme de mise en place d'un label de la qualité dans les directions générales du ministère	0	0	0	15	30	30	30

total du Programme	7480	8058	8694	10003	10398	10917	11244
Sources de financement	7480	8058	8694	10003	10398	10917	11244
Ressources générales du budget de l'État	7480	8058	8694	10003	10398	10917	11244

**Evolution du budget du programme de pilotage et de soutien selon la nature de la dépense (2016-2022).**



**Analyse des données du cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 :**

A ce propos, il est à mentionner ce qui suit :

- **En ce qui concerne les estimations des dépenses de rémunération, de fonctionnement, d'intervention et d'investissement pour l'année 2020 :** Voir l'analyse des données du budget du programme de pilotage et d'accompagnement pour l'année 2020 selon la nature de la dépense.
- **En ce qui concerne les prévisions de dépenses ci-dessus mentionnées pour 2021 et 2022**
  - **Dépenses de rémunération :** un taux d'évolution de 3% a été appliqué sur les estimations pour l'année 2020.
  - **Dépenses de fonctionnement:** en application de la circulaire du Président du Gouvernement n ° 9 du 29 mars 2019 relative à la préparation du projet de budget de l'État pour l'année 2020, qui stipulait que le taux d'augmentation annuelle ne

devait pas dépasser 3% lors de la programmation du budget, le ministère a décidé d'appliquer ce taux maximum pendant les années 2020-2022 et ce, malgré le besoin pressant pour un taux plus élevé compte tenu de l'accumulation des montants résiduels dus au titre de certaines dépenses pour insuffisance des crédits inscrits dans les budgets précédents ; étant entendu qu'il a été tenu compte, en plus du taux d'évolution susmentionné, d'un montant supplémentaire limité afin de couvrir une augmentation attendue des acquisitions des fournitures et du matériel informatique.

- **Dépenses d'intervention** : Pour les estimations de 2021 et 2022, un taux d'évolution de 5% a été appliqué, qui représente le taux d'évolution du nombre des agents et fonctionnaires du ministère dont les salaires sont inscrits de janvier 2018 à janvier 2019. Il est à indiquer que les crédits alloués à cet effet connaîtront une augmentation progressive en raison de l'augmentation attendue du nombre des agents, étant donné que le ministère est en cours de structuration de ses deux parties : L'industrie et l'énergie et mines et compte tenu aussi de l'urgence de la nécessité de pourvoir les postes vacants.
- **Dépenses d'investissement** :
  - **Une augmentation des estimations des dépenses d'investissement en 2021 et 2022**, due principalement :
    - A l'augmentation des dépenses informatiques, du fait que, dans le cadre de la numérisation des procédures administratives, un programme de travail a été élaboré à moyen terme qui comprend le développement des applications informatiques au profit des directions générales concernées. Le développement de nombreuses applications sera programmé en 2021 et 2022 en plus des besoins urgents de l'administration en équipements et fournitures.
    - A une augmentation des estimations des équipements administratifs, "moyens de transport", le ministère ayant l'intention de renouveler une partie de son parc automobile compte tenu de sa vétusté et de son ancienneté, devenant, ainsi, un lourd fardeau en termes de consommation de carburant et des coûts élevés d'entretien. Le ministère a élaboré un plan triennal pour renouveler une partie de cette flotte proposée pour le renouvellement : 9 voitures pour remplacer les voitures appartenant aux entreprises et affectées aux

directeurs généraux et 9 voitures de services affectées dans le même cadre.

- A la programmation du même montant pour les années 2021 et 2022 pour les prévisions des dépenses relatives à l'instauration du programme qualité dans les directions générales (30.000 dinars) ; période pendant laquelle le projet sera achevé pour concerner toutes les directions générales.

## Partie 1 : Programme de pilotage et de soutien (partie industrie)

L'actuel chef du programme : M. Abdel Moneem Saadaoui

Durée du mandat de responsable du programme : à partir d'avril 2018

### 1.1-Les objectifs et indicateurs de mesure de performance du programme

#### 1.1.1-Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance

**Objectif stratégique : Mise en place des principes de la bonne gouvernance**

Indicateur de mesure de performance de l'objectif stratégique	Unité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	B.C 2019	Estimation 2020	Estimation 2021	Estimation 2022
Indicateur de mesure de performance n°1: pourcentage de progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption	%	-	-	-	13	28	43	58
Indicateur de mesure de performance n° 2: la proportion de consacrer l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les promotions et les nominations aux emplois fonctionnels.	%	-	-	-	45	50	50	50

Indicateur de mesure de performance n° 3: Coût de l'approvisionnement et de la consommation.	Mille dinars	1120	598	834	852	869	931	919
--	--------------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

### 1.1.2-Présentation des activités du programme

Objectifs	Indicateurs	Objectifs des indicateurs 2020	Les interventions (Sans incidence financière)	Activités	Crédits estimés
Objectif stratégique: L'établissement des principes de bonne gouvernance	La proportion des progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'instance nationale de lutte contre la corruption	28%	Définition d'un programme de travail par l'équipe de travail commune entre le ministère et l'Instance	Piloteage	1999
			Tenue de réunions conjointes pour étudier les dossiers liés aux soupçons de corruption administrative et financière au sein des structures du ministère ou sous sa tutelle		
			Mise en place d'un programme de formation intensive et réciproque entre le Ministère et l'Instance		
			Un inventaire des dossiers de soupçons de corruption par le biais des missions d'enquête et d'inspection ou également à la suite de pétitions concernant des soupçons de corruption en plus des correspondances de l'Instance		

			<p>concernant des dossiers de soupçons de corruption</p> <p>Achèvement des travaux de révision des codes des hydrocarbures et des mines</p> <p>Suivi des progrès dans la mise en œuvre des programmes définis au niveau des institutions accréditées en tant qu'expériences pilotes pour la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement.</p>		
	La proportion consacrée à l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les emplois fonctionnels.	50%	<p>La généralisation de la procédure adoptée dans les propositions de nomination dans la fonction de directeur général, qui prend en compte la dimension d'égalité des sexes sur les autres emplois fonctionnels</p> <p>Programmation de cours de formation pour les femmes sur le leadership, la gestion de crise, la gouvernance, la gestion de groupe et la communication.</p>	gestion des ressources humaines	2029
	L'évolution du coût d'approvisionnement et de consommation	869 Mille dinars	Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation des fournitures de bureau et des consommables informatiques en incitant à l'utilisation des	Les services de logistique	1990

			<p>méthodes informatiques de communication entre les fonctionnaires</p> <p>Intensification des campagnes de maintenance préventive pour éviter de nouvelles acquisitions</p> <p>Conclusion de nouveaux accords avec la société tunisienne de télécommunications qui permettront de réduire les coûts</p> <p>Activer le système de maîtrise de la consommation des communications téléphoniques WINTAXE</p> <p>Effectuer des opération de maintenance périodique et se soumettre aux visites techniques des voitures dans les délais.</p> <p>Suivi régulier du taux de consommation de carburant de chaque véhicule à chaque opération de ravitaillement en carburant.</p> <p>Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation des fournitures de bureau et de consommables informatiques en incitant à l'utilisation des outils informatiques de communication</p>		
--	--	--	---	--	--

			entre les fonctionnaires.		
Total					6018

## 1.2-Dépenses du programme (partie industrie) :

### 1.2.1-Budget du programme :

Les dépenses totales du programme de pilotage et de soutien (partie industrie) pour l'année 2020 ont été fixées, en paiement, dans la limite de 6 018 mD, se répartissant comme suit :

- + Dépenses de rémunération 3.740.000 dinars
- + Dépenses de fonctionnement 1.680.000 dinars
- + Dépenses d'intervention 173.000 dinars
- + Dépenses d'investissement 425.000 dinars

Les trois premiers crédits seront utilisés pour :

- + Couvrir le coût des rémunérations et des divers éléments connexes tels que les promotions et autres situations
- + Faire face aux dépenses de fonctionnement des différents programmes
- + Les subventions à l'amicale au titre du financement public

Au niveau des dépenses d'investissement, les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre :

- + Du renforcement et du renouvellement des équipements administratifs consistant en des moyens de transport et divers autres équipements
- + De la mise en œuvre des programmes informatiques pour soutenir le système d'information du ministère et améliorer la qualité de ses services
- + De l'instauration d'un système qualité dans les directions générales du ministère.

### **Budget du programme de pilotage et de soutien (partie industrie) selon la nature de la dépense.**

**(Crédits de paiement).**

(En mille dinars)

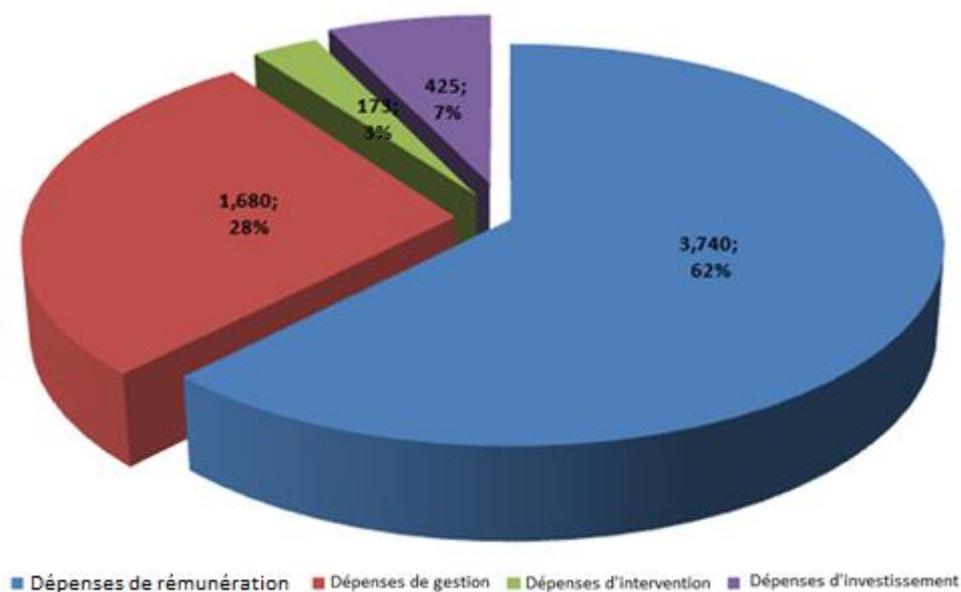
Description des dépenses	Réalisation 2018	L.F 2019 (1)	Estimation 2020 (2)	Taux d'évolution	
				(2019 – 2020)	
				montant	taux
				(2)-(1)	(2)-(1)/(1)
Dépenses de rémunération	2.605	3.439	3.740	301	%9
Dépenses de fonctionnement	1.797	1.632	1.680	48	%3
Dépenses d'intervention	133	165	173	8	%5
Subvention à l'amicale	133	165	173	8	%5
Les dépenses d'investissement	287	450	425	25-	%6-
équipements administratifs (*)	198	270	270	0	%0
L'acquisition de moyens de transport	198	270	270	0	%0
L'acquisition de divers équipements			0	0	#DIV/0!
Programmes informatiques	89	180	140	40-	%22-
Schéma directeur informatique	89	180	140	40-	%22-
Dépenses diverses	0	0	15	15	
Le programme de mise en place de la norme de qualité dans les directions générales du ministère			15	15	
Total	4.822	5.686	6.018	332	%6

\*Equipements administratifs : 270.000 dinars répartis comme suit :

Aquisition des moyens de transport : 270.000 dinars (03 voitures de fonction).

**Répartition du projet de budget du programme de pilotage et de soutien (partie industrie selon la nature de la dépense.**

**-Crédits de paiement-**



**Budget du programme de pilotage et de soutien (partie industrie) en fonction de la destination de la dépense**

« En fonction des sous-programmes et activités »

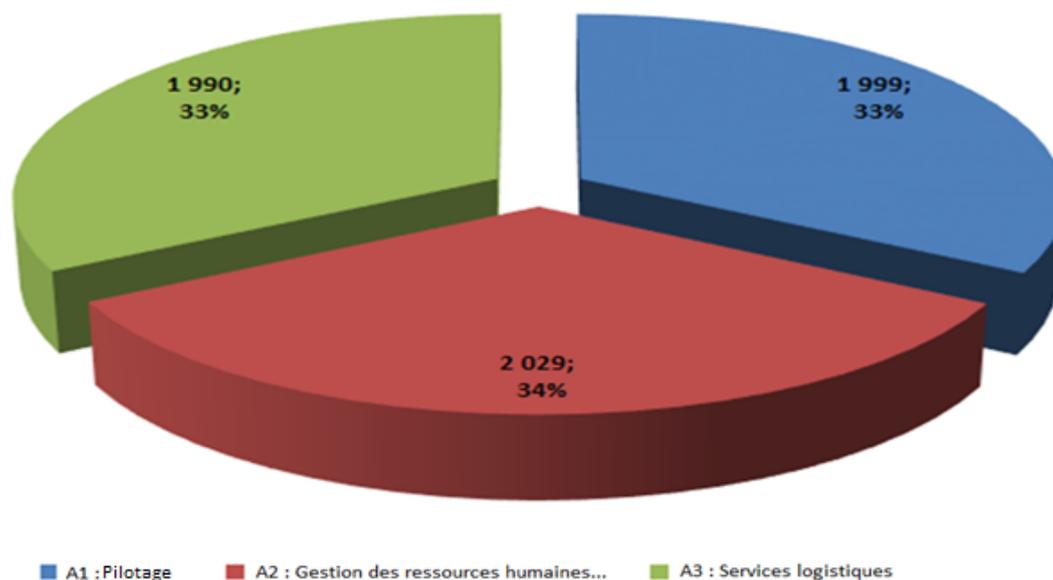
(En 1000 dinars)

Description du programme	Activités	Réalizations 2018	L.F 2019 (1)	Estimations 2020 (2)	Taux d'évolution (2019-2020)	
					Montant	Taux
					(2)-(1)	(2)-(1)/(1)
Sous programme unique "pilotage et soutien".	<b>A1: Pilotage</b>	<b>1563</b>	<b>2235</b>	<b>1999</b>	<b>-236</b>	<b>-11%</b>
	S/A1-1 Gestion des structures de pilotage.	1563	2235	1984	-251	-11%
	S/A1-2 Mise en place de systèmes qualité dans les directions générales.		0	15	15	
	<b>A2: Gestion des ressources humaines</b>	<b>1259</b>	<b>1481</b>	<b>2029</b>	<b>548</b>	<b>37%</b>
	S/A2-1 Rémunération des structures d'appui.	1042	1204	1756	552	46%
	S/A2-2 Rentabilité des ressources humaines.	84	112	100	-12	-11%
	S/A2-3 Interventions sociales.	133	165	173	8	5%
	<b>A3: services logistiques</b>	<b>2000</b>	<b>1970</b>	<b>1990</b>	<b>20</b>	<b>1%</b>
	S/A31 Approvisionnement	765	616	599	-17	-3%
	S/A2-3 Interventions sociales.	1073	1115	1193	78	7%
S/A3-2 Informatique	162	239	198	-41	-17%	
<b>Total du programme</b>	<b>4822</b>	<b>5686</b>	<b>6018</b>	<b>332</b>	<b>6%</b>	

**Répartition du budget du programme de pilotage et de soutien (partie industrie) selon la destination de la dépense.**

« Selon les sous-programmes et activités ».

**Sous-programme unique  
"Pilotage et soutien"**

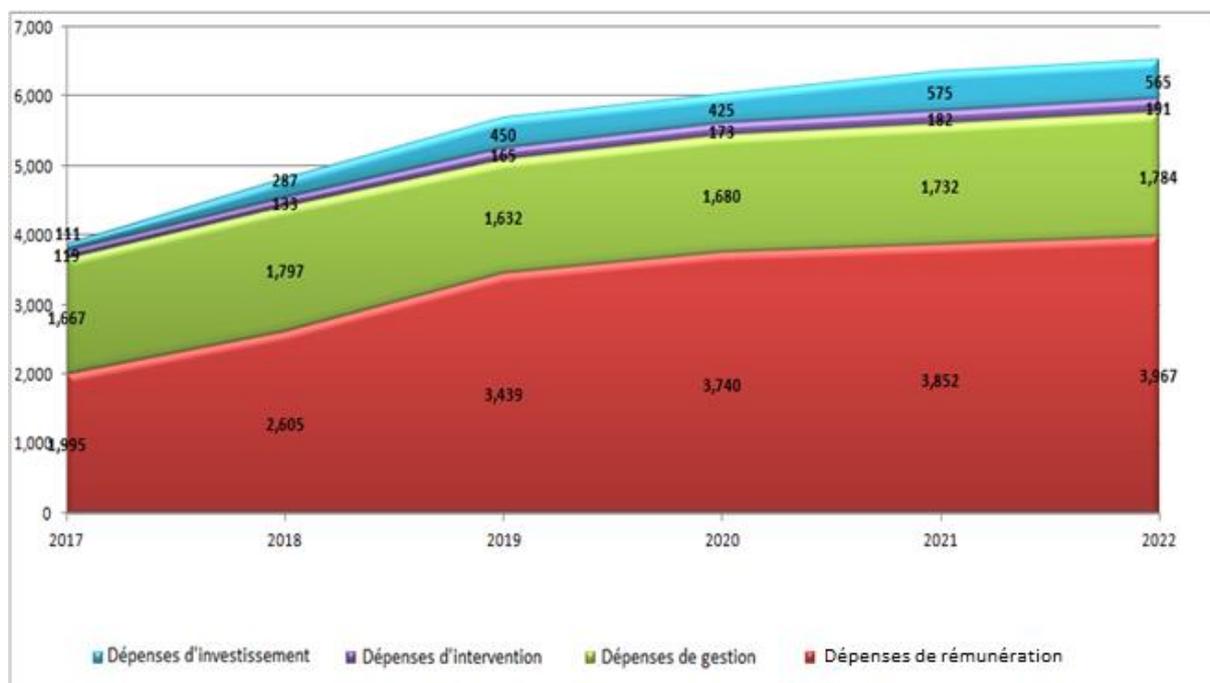


**1.2.2-Cadre de dépenses à moyen terme (partie industrie) 2020-2022 :**

	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	B.C 2019	2020	2021	2022
Dépenses de rémunération	3983	1995	2605	3439	3740	3852	3967
Dépenses de fonctionnement	3092	1667	1797	1632	1680	1732	1784
Dépenses d'intervention	185	119	133	165	173	182	191
Subvention à l'amicale	185	119	133	165	173	182	191
Dépenses d'investissement	220	111	287	450	425	575	565
Equipements administratifs	126	102	198	270	270	300	320
L'acquisition des moyens de transport	126	102	198	270	270	300	320
Equipement divers	0	0	0	0	0	0	
Programmes informatiques	94	9	89	180	140	260	230
Schéma directeur informatique	94	9	89	180	140	260	230
Dépenses diverses	0	0	0	0	15	15	15
Programme de mise en place de la norme de qualité dans les directions générales du ministère	0	0	0	0	15	15	15
<b>total des Programmes</b>	<b>7480</b>	<b>3892</b>	<b>4822</b>	<b>5686</b>	<b>6018</b>	<b>6341</b>	<b>6507</b>

Remarque : Les crédits relatifs aux dépenses diverses (programme de mise en place de la norme de qualité dans les directions générales du ministère) ont été inscrits en 2019 et les années antérieures au programme de l'industrie et seront inscrits à partir de 2020 au programme de pilotage et de soutien.

**Evolution du budget du programme de pilotage et de soutien (partie industrie) selon la nature de la dépense (2016-2022).**



**Partie 2 : Le programme de pilotage et de soutien (énergie et mines) :**

L'actuel chef du programme : M. Abdel Moneem Saadaoui

Mandat en tant que responsable du programme : à partir de septembre 2018

**2-1- Objectifs et indicateurs de performance du programme :**

**2-1-1- Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance :**

**Objectif stratégique : Instauration des principes de la bonne gouvernance**

Indicateur de mesure de performance de l'objectif stratégique	Unité	Réalizations			L.F	Estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indicateur de mesure de performance n° 1 Taux d'avancement dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption	%	-	-	-	13	28	43	58

<b>Indicateur de mesure de performance n° 2</b> <b>La proportion de consacrer l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les promotions et les nominations aux emplois fonctionnels.</b>	%	-	-	29	50	50	50	50
<b>Indicateur de mesure de performance n° 3</b> <b>Le coût d'approvisionnement et de consommation</b>	mD		801	553	611	630	648	668

### 2.1.2 Présentation des activités du programme

objectifs	indicateurs	Estimations des indicateurs 2020	Interventions (sans incidence financière)	Les activités	Estimation des crédits pour les activités (AD)
Objectif stratégique : L'établissement des principes de bonne gouvernance	La proportion des progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail conjoint avec l'instance nationale de lutte contre la corruption	28%	Définition d'un programme de travail par l'équipe de travail commune entre le ministère et l'Instance.	La conduite	1.211
			Tenue de réunions conjointes pour étudier les dossiers liés aux soupçons de corruption administrative et financière au sein des structures du ministère ou sous sa tutelle.		
			Mise en place d'un programme de formation intensive et réciproque entre le Ministère et l'Instance.		
			Un inventaire des dossiers de soupçons de corruption par le biais des missions d'enquête et d'inspection ou également à la suite de pétitions concernant des soupçons de corruption en plus des correspondances de l'Instance concernant des dossiers de soupçons de corruption.		
			Achèvement des travaux de révision des codes des hydrocarbures et des mines		
			Suivi des progrès dans la mise en œuvre des programmes définis au niveau des institutions accréditées en tant qu'expériences pilotes pour la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement.		
	La proportion de consacrer l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels.	50%	La généralisation de la procédure adoptée dans les propositions de nomination dans la fonction de directeur général, qui prend en compte la dimension d'égalité des sexes sur les autres emplois fonctionnels.	gestion des ressources humaines	1.389
			Programmation de cours de formation pour les femmes sur le leadership, la gestion de crise, la gouvernance, la gestion de groupe et la communication.		
	L'évolution du coût d'approvisionnement et de consommation	630 mD	Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation des fournitures de bureau et des consommables informatiques en incitant à l'utilisation des méthodes informatiques de communication entre les fonctionnaires.	Services logistiques	1.780
			Intensification des campagnes de maintenance préventive pour éviter de nouvelles acquisitions		
Conclusion de nouveaux accords avec la société tunisienne de télécommunications qui permettront de réduire les coûts					
Activer le système de maîtrise de la consommation des communications téléphoniques WINTAXE					
Effectuer des opérations de maintenance périodique et se soumettre aux visites techniques des voitures dans les délais.					
Suivi régulier du taux de consommation de carburant de chaque véhicule à chaque opération de ravitaillement					
Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation des fournitures de bureau et des consommables informatiques en incitant à l'utilisation des outils informatiques de communication entre les fonctionnaires.					
Total					4.380

## 2-2- Dépenses du programme (partie énergie et mines):

### 2-2-1- Budget du programme :

Les dépenses totales pour le programme de pilotage et de soutien (partie énergie et mines) pour l'année 2020 ont été fixées à 4.380.000 dinars, se répartissant comme suit :

✚	Dépenses de rémunération	2.356.000 dinars
✚	Dépenses de fonctionnement	1.625.000 dinars
✚	Dépenses d'intervention	129.000 dinars
✚	Dépenses d'investissement	270.000 dinars.

Les trois premiers crédits seront utilisés pour :

- ✚ Couvrir le coût des rémunérations et des divers éléments connexes tels que les promotions et autres situations
- ✚ Faire face aux dépenses de fonctionnement des différents programmes
- ✚ Les subventions aux amicales au titre du financement public

Au niveau des dépenses d'investissement, les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre :

- ✚ Du renforcement et du renouvellement des équipements administratifs consistant en des moyens de transport et divers autres équipements
- ✚ De la mise en œuvre des programmes informatiques pour soutenir le système d'information du ministère et améliorer la qualité de ses services
- ✚ De l'instauration d'un système qualité dans les directions générales du ministère.

### Budget du programme de pilotage et de soutien (partie énergie et mines) en fonction de la nature de dépense (crédits de paiement)

(En mille dinars)

Description des dépenses	Réalisation 2018	L.F 2019 (1)	Estimation 2020 (2)	Taux d'évolution	
				(2019 – 2020)	
				montant	taux
	(2)-(1)	(2)-(1)/(1)			
Dépenses de rémunération	2.069	2.338	2.356	18	%0.77
Dépenses de fonctionnement	1.538	1.576	1.625	48	%3.05
Dépenses d'intervention	58	123	129	6	%4.88
Subvention à l'amicale	58	123	129	6	%4.88
Dépenses d'investissement	207	280	270	10-	%3.57-
équipements administratifs (*)	176	140	155	15	%10.71
Acquisition de moyens de transport	157	120	135	15	%12.50
Acquisition de divers équipements	19	20	20	0	%0.00
Programmes informatiques	31	125	100	25-	%20.00-
Schéma directeur informatique	31	125	100	25-	%20.00-
frais divers	0	15	15	0	%0.00
Le programme de mise en place de norme de qualité dans les directions générales du ministère		15	15	0	%0.00
<b>Total</b>	<b>3.872</b>	<b>4.317</b>	<b>4.380</b>	<b>62</b>	<b>%1.44</b>

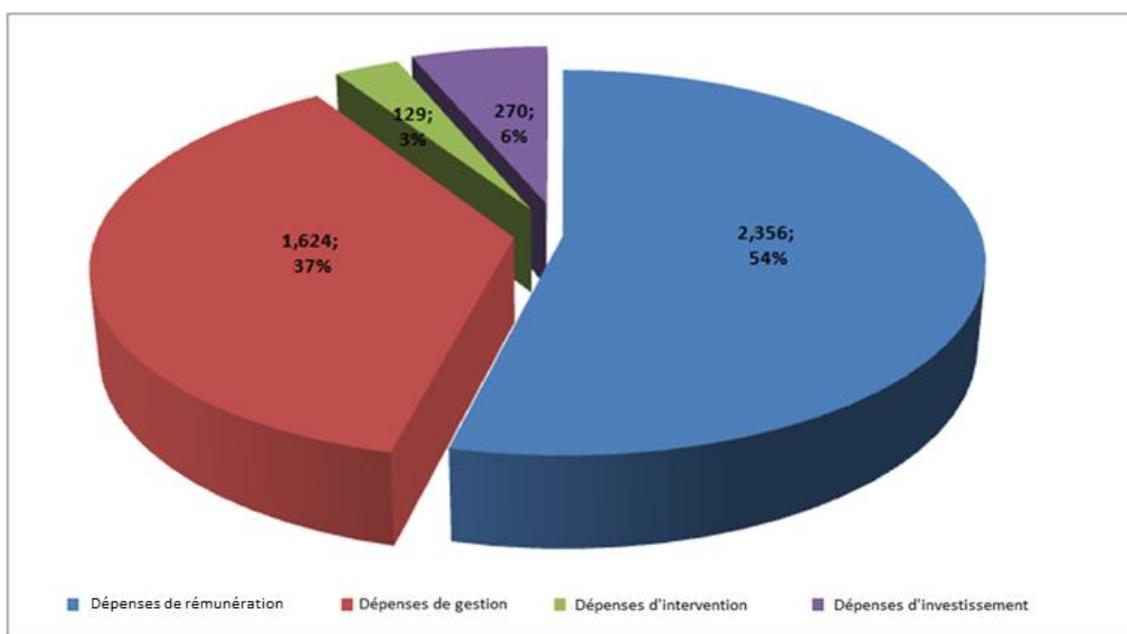
\*Equipements administratifs 155.000 dinars se répartissant comme suit :

-Acquisition de moyens de transport : 135.000 dinars (03 voitures de service).

-Acquisition d'équipements divers : 20.000 dinars (photocopieuses et équipements divers).

### Répartition du projet de budget du programme de pilotage et de soutien (partie énergie et mines) pour l'année 2020 selon la nature de la dépense.

#### Crédits de paiement.



**Budget du programme de pilotage et de soutien (partie énergie et mines) en fonction de la destination de la dépense**

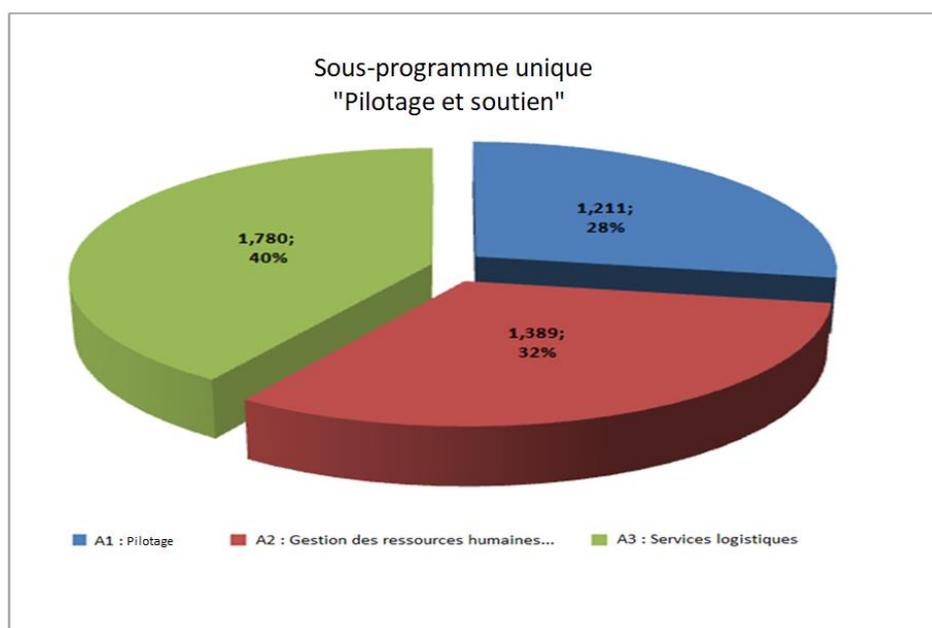
**« En fonction des sous-programmes et activités »**

(En 1000 dinars)

Description du programme	Activités	Réalizations 2018	L.F 2019	Prévisions 2020	Taux d'évolution (2019-2020)	
					Montant	Taux
					(2)-(1)	(2)-(1)/(1)
	<b>A1: Pilotage</b>	<b>1277</b>	<b>1534</b>	<b>1211</b>	<b>-323</b>	<b>-21%</b>
	S/A1-1 Gestion des structures de pilotage	1277	1519	1176	-323	-21%
	S/A1-2 Mise en place de systèmes qualité dans les directions générales.		15	15	0	0%
	<b>A2: Gestion des ressources humaines</b>	<b>905</b>	<b>1042</b>	<b>1389</b>	<b>347</b>	<b>33%</b>
	S/A2-1 Rémunération des structures d'appui.	792	819	1160	341	42%
	S/A2-2 Rentabilité des ressources humaines.	55	100	100	0	0%
	S/A2-3 Interventions sociales.	58	123	129	6	5%
	<b>A3 services logistiques.</b>	<b>1690</b>	<b>1741</b>	<b>1780</b>	<b>39</b>	<b>2%</b>
	S/A3-1 Approvisionnement.	321	420	436	16	4%
	S/A2-3 Interventions sociales.	1288	1121	1169	48	4%
	S/A2-3 Informatique	81	200	175	-25	-13%
	<b>Total du programme</b>	<b>3972</b>	<b>4317</b>	<b>4380</b>	<b>63</b>	<b>1%</b>

**Répartition du budget du programme de pilotage et de soutien (partie énergie et mines) en fonction de la destination de la dépense**

**« En fonction des sous-programmes et activités »**

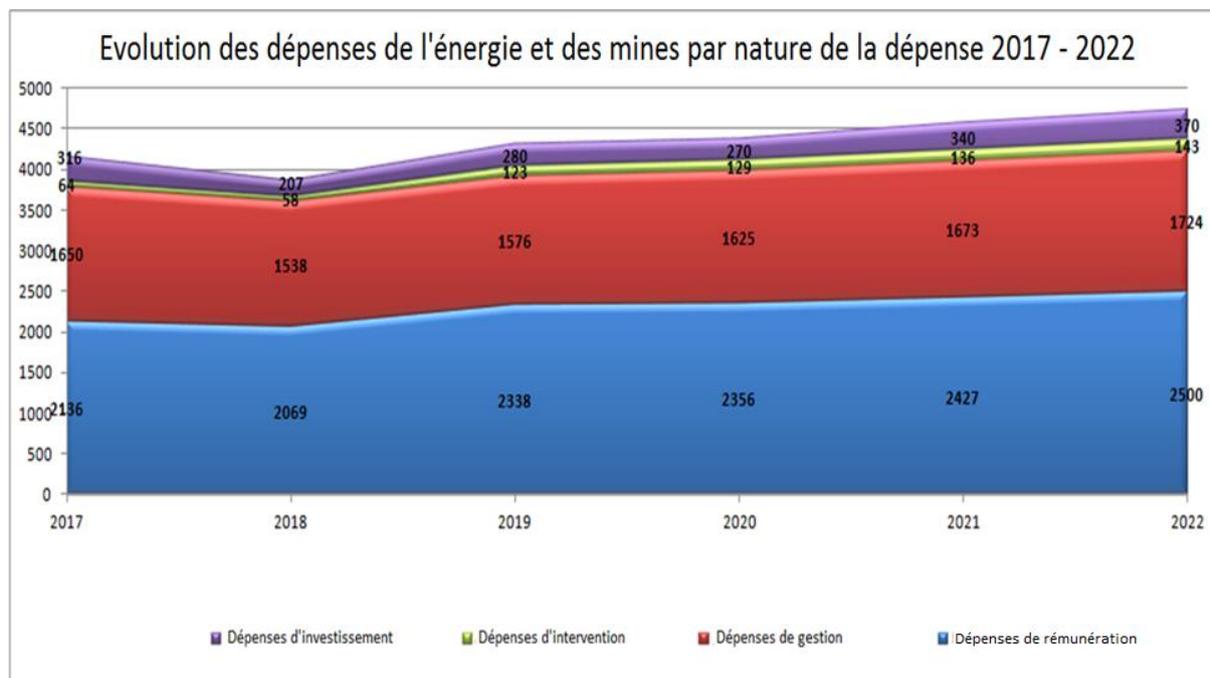


### 2.2.2-Cadre de dépenses à moyen terme (partie énergie et mines) 2020-2022 :

(Unité : mille dinars)

Description des dépenses	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	L.F 2019	Estimation 2020	Estimation 2021	Estimation 2022
Dépenses de rémunération	3983	2136	2069	2338	2356	2427	2500
Dépenses de fonctionnement	3092	1650	1538	1576	1625	1673	1724
Dépenses d'intervention	185	64	58	123	129	136	143
Subvention amicale	185	64	58	123	129	136	143
Dépenses d'investissement	220	316	207	280	270	340	370
Equipements administratifs	126	255	176	140	155	180	200
L'acquisition des moyens de transport	126	255	157	120	135	160	180
Equipement divers			19	20	20	20	20
Programmes informatiques	94	61	31	125	100	145	155
Schéma directeur informatique	94	61	31	125	100	145	155
Dépenses diverses	0	0	0	15	15	15	15
Programme de mise en place de norme de qualité dans les directions générales du ministère			0	15	15	15	15
<b>total du Programme</b>	<b>7480</b>	<b>4166</b>	<b>3872</b>	<b>4317</b>	<b>4380</b>	<b>4576</b>	<b>4737</b>

**Evolution du budget du programme de pilotage et de soutien (partie énergie et mines) selon la nature de la dépense (2016-2022).**



## **6. ANNEXES**

## **6.1 Fiches des indicateurs de performance**

## **6.1.1 Programme de L'industrie**

## Fiche de présentation de l'indicateur :

### Le niveau de développement de la compétitivité du secteur de l'industrie

**Code de l'indicateur : 1.1.1**

**Désignation de l'indicateur :** taux de développement de la compétitivité du secteur industriel

**Date de mise à jour de l'indicateur :** Les statistiques actuellement disponibles remontent à 2017 et l'indicateur approuvé sera mis à jour en 2020 (une fois tous les 3 ans)

#### 1. Caractéristiques générales

- **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** le programme de l'industrie
- **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** soutenir la compétitivité et promouvoir l'investissement et les petites et moyennes entreprises
- **Objectif auquel se réfère l'indicateur :** soutenir la compétitivité du secteur industriel et des services associés
- **Définition de l'indicateur:** Cet indicateur dépend du suivi du développement de la compétitivité des entreprises industrielles en général et des entreprises qui ont bénéficié du programme de mise à niveau de l'industrie en particulier, car il compare les indicateurs d'efficacité quantitatifs et qualitatifs pour chacune des entreprises qui ont bénéficié du programme de mise à niveau et leurs homologues qui n'étaient pas soumises à ce programme, tels que (le chiffre d'affaires, le volume d'exportation, la certification, etc.)
- **Type d'indicateur :** Indicateur de résultat
- **Nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

#### 2. Détails techniques

**1- Mode de calcul de l'indicateur :** Le taux d'évolution des différents indicateurs retenus pour mesurer le niveau de compétitivité :

- Le pourcentage d'évolution du chiffre d'affaires,
- Le taux d'évolution du volume des exportations,
- Le pourcentage d'évolution du nombre d'établissements obtenant la certification,

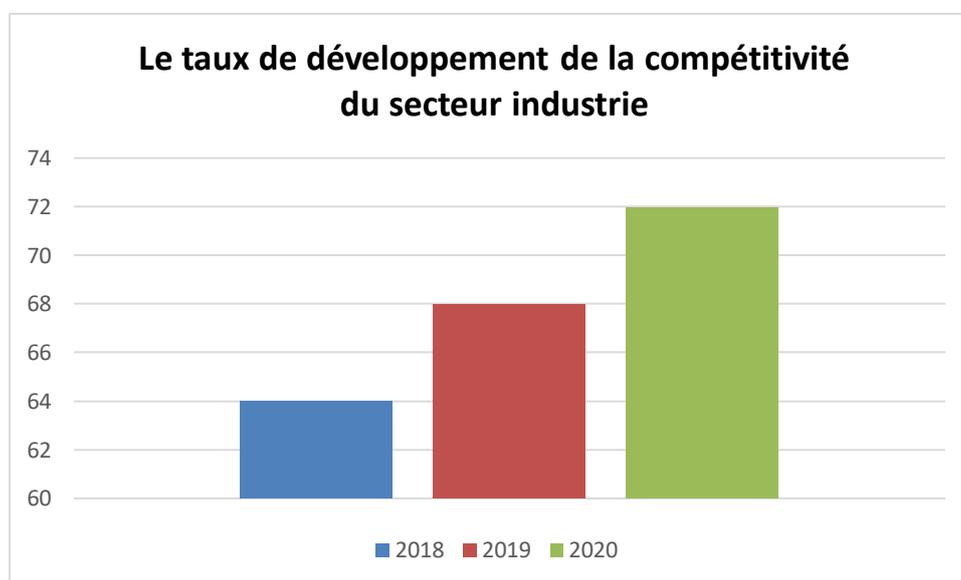
**2- Unité de l'indicateur :** pourcentage (%)

- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Les données disponibles dans le rapport publié tous les trois ans sur le programme de mise à niveau industrielle par l'Institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
- 4- **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Un rapport sur le programme de qualification industrielle publié tous les trois ans par l'Institut Tunisien de la compétitivité et des études quantitatives.
- 5- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** La direction générale des infrastructures industrielles et technologiques / bureau de mise à niveau industrielle
- 6- **La valeur cible de l'indicateur :**
- 7- **Responsable de l'indicateur :** Le Responsable du Programme Industrie : Le Directeur Général des Infrastructures Industrielles et Technologiques

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

		2018	2019	2020
<b>Le premier indicateur stratégique: taux de développement de la compétitivité du secteur industriel</b>	%	64	68	72

Le graphique suivant montre l'évolution des indicateurs liés à la compétitivité des entreprises du secteur industriel entre 2018 et 2020 :



## Fiche de présentation de l'indicateur :

### Le Taux d'évolution des subventions d'investissement attribuées aux entreprises

**Code de l'indicateur : 1.2.1**

**Désignation de l'indicateur :** pourcentage d'évolution des aides à l'investissement attribué aux entreprises

**Date de mise à jour de l'indicateur :** à la fin de chaque année

#### 1. Caractéristiques générales

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** le programme industriel
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** soutenir la compétitivité et promouvoir l'investissement et les microentreprises
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** promouvoir l'investissement
- 4. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur est considéré comme un indicateur de mesure de l'efficacité de promotion des investissements en Tunisie, en mesurant le taux de développement des subventions à l'investissement accordées aux entreprises.
- 5. Type d'indicateur :** indicateur d'activité
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur de qualité

#### 2. Détails techniques

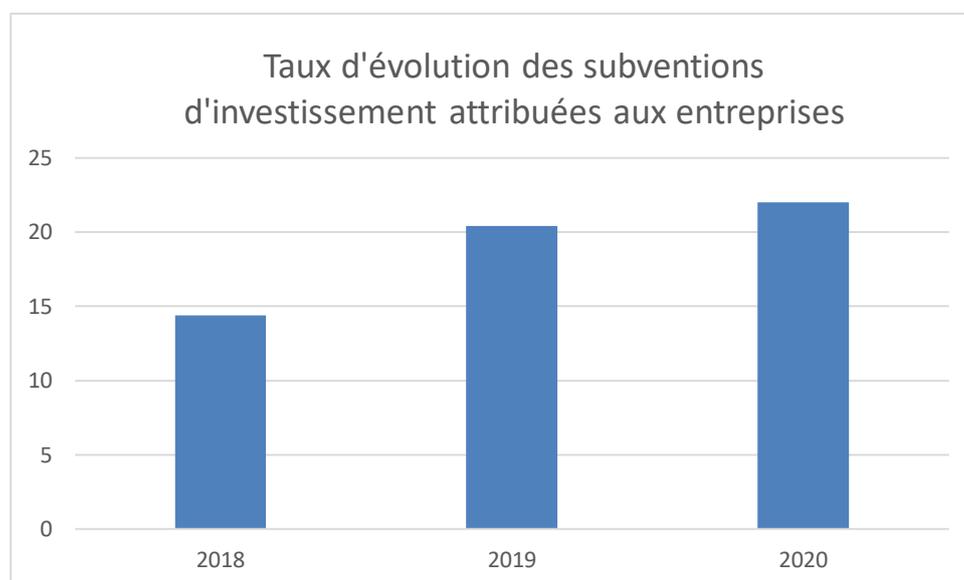
- 1. Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :** le pourcentage d'évolution des aides à l'investissement accordées aux entreprises pour une année de référence, ou par rapport à l'année précédente.
- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage (%)
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** nombre d'établissements bénéficiant d'une subvention à l'investissement.
- 4. Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** rapports de suivi, procès-verbaux
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction générale de la promotion des petites et moyennes entreprises / Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation.
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** à la fin de chaque année.

- 7. Valeur cible de l'indicateur (Valeur cible de l'indicateur) :
- 8. Responsable de l'indicateur du programme : M. Chef du programme industrie : Directeur général des infrastructures industrielles et technologiques

#### 4. Lecture des résultats de l'indicateur

		2018	2019	2020
<b>Le deuxième indicateur stratégique : l'évolution de la proportion de l'investissement de subventions affectées au profit des entreprises</b>	%	14.4	20.4	22

Le graphique suivant illustre l'évolution de la subvention d'investissement entre 2018 et 2020.



## Fiche de présentation de l'indicateur :

### Le taux d'évolution des subventions accordées aux PME

**Code de l'indicateur : 1.3.1**

**Désignation de l'indicateur :** taux d'évolution des subventions accordées aux PME

**Date de mise à jour de l'indicateur :** à la fin de chaque année

#### 1. Caractéristiques générales

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** le programme industriel
2. **Le deuxième sous-programme :** Soutenir la compétitivité et promouvoir l'investissement et les microentreprises
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** soutenir les petites et moyennes entreprises
4. **Définition de l'indicateur :** Grâce à cet indicateur, l'étendue de l'efficacité de l'intervention publique pour soutenir et faire progresser les petites et moyennes entreprises est mesurée par le suivi du taux de développement des subventions accordées aux petites et moyennes entreprises.
5. **Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité

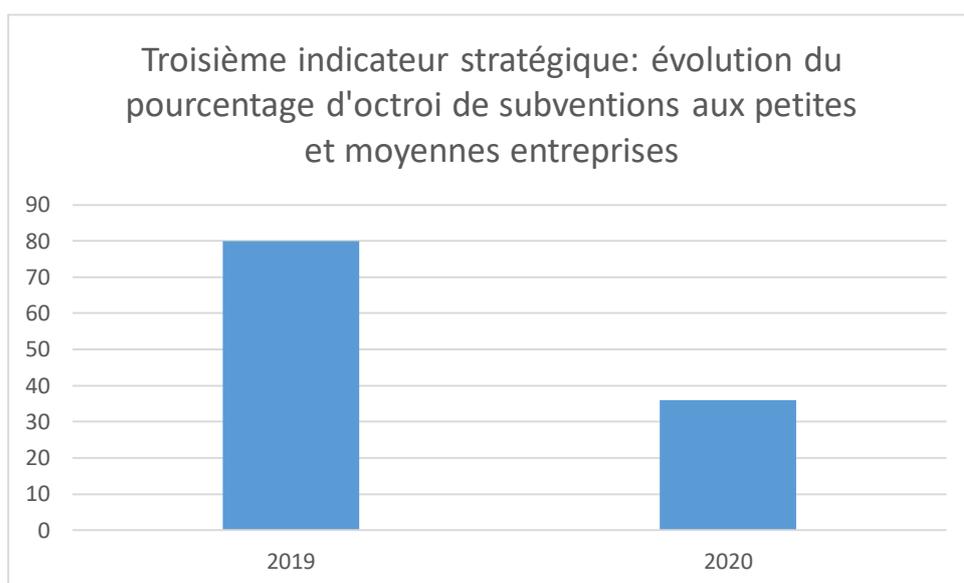
#### 2. Détails techniques

1. **Méthode du calcul de l'indicateur (Formule) :**
2. **Unité de l'indicateur :** pourcentage (%)
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** nombre de petites et moyennes entreprises bénéficiant d'une subvention
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur : (formulaire, rapport, questionnaire ...)** : Rapports, procès-verbaux.
5. **Source de données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction générale de la promotion des petites et moyennes entreprises / Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation
6. **Date de disponibilité de l'indicateur :** à la fin de chaque année
7. **Valeur cible de l'indicateur (Valeur cible de l'indicateur) :**
8. **Responsable de l'indicateur du programme :** M. Chef du programme industrie : Directeur général des infrastructures industrielles et technologiques.

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

		2018	2019	2020
<b>Troisième indicateur stratégique: évolution du pourcentage d'octroi de subventions aux PME</b>	%	-	80	36

Le graphique suivant décrit l'évolution du pourcentage des subventions accordées aux petites et moyennes entreprises entre 2018 et 2020.



## **6.1.2 Programme énergétique**

## Fiche de présentation de L'indicateur stratégique 1.1.1.2:

### Taux de couverture de la demande totale d'énergie par la production nationale d'hydrocarbures

**Code de l'indicateur : 1.1.1.2**

**Désignation de l'indicateur :** taux de couverture de la demande totale d'énergie par la production nationale de carburants

**Date de mise à jour de l'indicateur :** septembre 2019

#### 1. Caractéristiques générales

1. **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** l'énergie
2. **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Il n'y a pas de sous-programmes
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Objectif 1.1.2 Réduire le déficit énergétique
  - ✓ **Définition de l'indicateur :** Il s'agit de la production nationale de combustibles y compris le pétrole, le gaz et les condensats rapportée à la demande globale d'énergie. Cet indicateur permet de déterminer le taux de couverture de la demande par la production et donc le degré d'indépendance et de sécurité énergétiques.
4. **Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
5. **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
6. **Répartition (selon les régions, les administrations régionales ...) :** aucun

#### 2. Détails techniques

1. **Méthode de calcul de l'indicateur (formule) :** la production d'hydrocarbures / la demande totale d'énergie primaire
2. **Unité d'indicateur :** ratio
3. **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** production de pétrole, de gaz et de condensats par champs et demande totale d'énergie primaire
4. **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur (formulaire, rapport, questionnaire ...) :**
5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** la Direction Générale des Hydrocarbures pour la production et la direction Générale des Stratégies et de la Vigilance pour ce qui est de la demande à partir des données des entreprises opérant dans le secteur

- 6. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Pour l'année n, à partir du mois de février pour l'année (n + 1)
- 7. **Valeur cible pour l'indicateur (Valeur cible de l'indicateur)** : 60%
- 8. **Responsable de l'indicateur du programme** : la Direction Générale des Hydrocarbures pour la production et la Direction Générale des Stratégies et de la Vigilance pour la demande

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

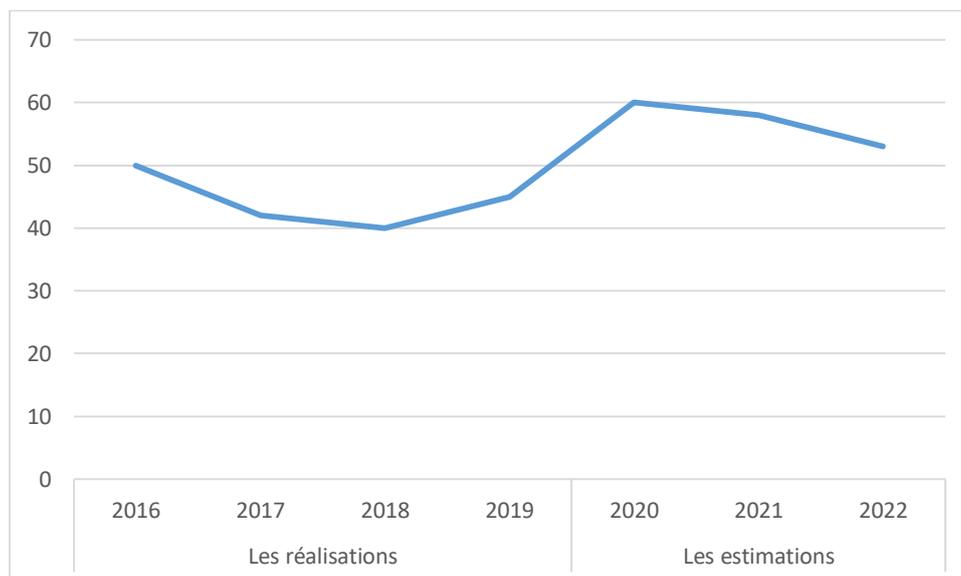
Indicateur de performance:	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de couverture de la demande par la production national d'énergie	%	50	42	40	45	60	58	53

#### 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations se rapportant à l'indicateur :

Il est attendu à ce que l'indicateur connaisse une amélioration notable en 2020 avec l'entrée en exploitation du champ de Nawara et l'avancée dans le projet de Halk El Menzel après avoir résolu la problématique juridique rencontrée. A ce propos, et compte tenu du fait que les projets d'exploration, de recherche et de production des carburants sont des projets nécessitant de gros investissements et ne donnant leurs résultats qu'après des années, en plus de la quasi paralysie qu'a connu le secteur par la non-attribution de nouvelles licences pendant de nombreuses années après la révolution et de l'augmentation continue de la demande, le taux de couverture de la demande par la production connaîtra une baisse relative à partir de l'année 2021, et ce, en attendant que les nouvelles licences attribuées franchissent toutes les étapes pour atteindre le stade de la production effective.

#### 3. Diagramme d'évolution de l'indicateur :

### Taux de couverture de la demande totale d'énergie par la production nationale d'hydrocarbures.



#### 4. Les principales activités et interventions programmées pour atteindre la valeur escomptée de l'indicateur :

- Réalisation d'une étude sur la détermination des réserves et la fiabilité des anciennes concessions.
- Entrée en exploitation du projet de développement de la concession d'exploitation de « Nawara ».
- Avancée dans la réalisation du projet de Halk El Menzel (Golf de Hammamet) après règlement de la situation juridique de la concession.
- Délivrance de (6) nouveaux permis d'exploration au cours de l'année 2019 ; à savoir les permis de Hazwa, Al-Waha, Saouaf, Metline, Teskraya et Kef Abed. Dans le cas où ces licences seraient converties en permis de recherche, il sera procédé au forage de nouveaux puits d'exploration, lesquels puits sont de nature à contribuer au développement de la production nationale d'hydrocarbures.
- Le nombre global de licences a continué de s'améliorer au cours des années 2020, 2021 et 2022, et ce, par références aux offres actuellement déposées auprès de la Direction Générale des Hydrocarbures.

## Fiche de présentation de l'indicateur stratégique 2.1.1.2 :

### Le taux de Contribution des énergies renouvelables au mix électrique

**Code de l'indicateur : 2.1.1.2**

**Dénomination de l'indicateur :** le pourcentage de la contribution des énergies renouvelables au mix électrique

**Date de mise à jour de l'indicateur : septembre 2019**

#### 1. Caractéristiques générales

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** énergie
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Il n'y a pas de sous-programmes
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Objectif 1.1.2 Réduire le déficit énergétique
- 4. Définition de l'indicateur :** L'indicateur mesure le pourcentage de développement annuel de la contribution des énergies renouvelables au mix électrique
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 7. Répartition (selon les régions, les administrations régionales ...) :** aucun

#### 2. Détails techniques

- Méthode de calcul de l'indicateur (Formule):
- Unité de l'indicateur : (production ER de l'année N / production nationale d'électricité de l'année N)
- Données de base pour le calcul de l'indicateur :
  - Production des énergies renouvelables pour produire de l'électricité
  - Production nationale globale d'électricité
- Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur (formulaire, rapport, questionnaire ...) : Rapports des différentes parties prenantes (Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz, Privés, Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie, Auto producteurs ...)
- Source de données de base pour le calcul de l'indicateur : la direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables et l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie
- Date de disponibilité de l'indicateur : Pour l'année n, à partir de mars de l'année (1 + n)

- 7. Valeur cible de l'indicateur (Valeur cible de l'indicateur) : 3,5%
- 8. Responsable de l'indicateur du programme : Direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Chaîne de résultats (réalisations) et estimations spécifiques aux indicateurs

Indicateur de mesure du rendement :	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de Contribution des énergies renouvelables au mélange électrique	%	2.8	2.7	2.8	3.1	3.5	4.4	17.8

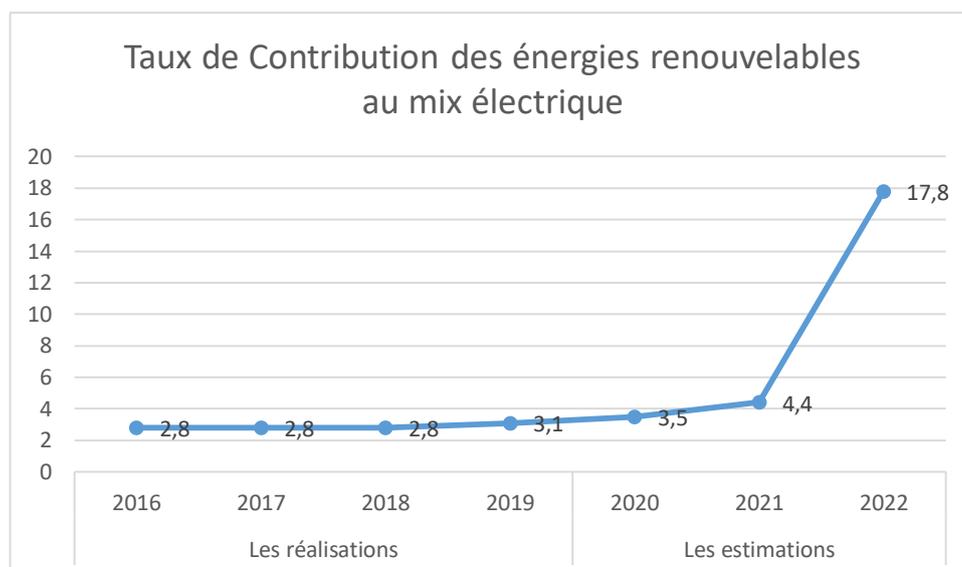
#### 2. Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :

Compte tenu du déficit énergétique et du manque de diversification des sources d'énergie primaire pour la production de l'électricité, le recours aux énergies renouvelables est devenu une nécessité et non une option. À cet égard, le gouvernement a adopté une stratégie basée sur le développement des énergies renouvelables pour atteindre 30% d'ici 2030 à condition qu'environ 1900 MW soient inclus à la fin de 2023.

Pour atteindre cette proportion importante, ce secteur a connu une accélération du rythme de réalisation des projets suite à la promulgation de sa propre loi et des textes réglementaires et il est prévu que les premiers projets entreront en exploitation au cours de l'année 2020, le taux d'achèvement augmentant progressivement pour atteindre le pourcentage de la contribution des énergies renouvelables dans la production d'électricité d'environ 18% en 2022.

#### 3. Diagramme d'évolution de l'indicateur :

Taux de Contribution des énergies renouvelables dans le mix électrique



#### 4. Les principales activités et interventions programmées en vue d'atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

- Publier une invitation à la soumission des projets d'énergie renouvelable.
- Encourager les projets d'autoproduction d'électricité à partir des énergies renouvelables.
- Lancer les projets et programmes nationaux de maîtrise de l'énergie.
- Suivi de la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables ayant obtenus des autorisations.

## Fiche de présentation de l'indicateur stratégique 2.1.1.3 :

### Taux d'amélioration de la densité énergétique

**Code indicateur** : 2.1.1.3

**Dénomination de l'indicateur** : pourcentage d'amélioration de l'intensité énergétique

**Date de mise à jour de l'indicateur** : septembre 2019

#### 1. Caractéristiques générales

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : énergie
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Il n'y a pas de sous-programmes
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Objectif 1.1.2 Réduire le déficit énergétique
- 4. Définition de l'indicateur** : L'intensité énergétique est l'un des indicateurs les plus utilisés au niveau international pour calculer la réduction de la consommation d'énergie pour produire un millier de dinars de produit intérieur brut, lequel indicateur met en évidence l'ampleur de l'amélioration de l'efficacité énergétique par la promotion de la maîtrise de l'énergie à différents niveaux et l'orientation de l'économie vers des secteurs à haut rendement et ne consommant pas d'énergie ainsi que le recours à l'utilisation des nouvelles technologies d'économie d'énergie.
- 5. Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
- 6. Nature de l'indicateur** : indicateur d'efficience
- 7. Répartition** (selon les régions, les administrations régionales ...) : aucun

#### 2. Détails techniques

- 1.Méthode de calcul de l'indicateur** (Formule) : pourcentage de développement de l'intensité énergétique au cours de l'année considérée par rapport à l'année précédente
- 2.Unité de l'indicateur** : 1 000 tonnes d'équivalent pétrole / 1 000 dinars
- 3.Données de base pour le calcul de l'indicateur** : la demande totale d'énergie et le PIB

**4.Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** (formulaire, rapport, questionnaire ...) : rapports de l'Observatoire national de l'énergie et des mines et rapports de l'Institut national de la statistique

**5.Source de données de base pour le calcul de l'indicateur :** l'Observatoire national de l'énergie et des mines et l'Institut national de statistique

**6.Date de disponibilité de l'indicateur :** pour l'année n, à partir de mois de Mai de l'année (1 + n)

**7.Valeur cible de l'indicateur** (Valeur cible de l'indicateur) : 1,9%

**8.Responsable du programme :** l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie.

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Chaîne de résultats (réalisations) et estimations spécifiques à l'indicateur

indicateur de mesure du rendement:	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rapport d'amélioration de la densité d'énergie	%	3.5	-2.6	1.8	1	1.9	1.9	2.7

#### 2. Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :

Entre 2000 et 2010, la Tunisie a connu un taux de croissance annuel de 3,5% du PIB. Il est à noter que l'économie Tunisienne repose principalement sur le secteur des services ainsi que sur les industries manufacturières. La consommation d'énergie primaire a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 2,5%. Les programmes de maîtrise de l'énergie, dont le programme tripartite pour les années (2005-2007) et (2008-2011), ont ciblé surtout la maîtrise de la demande d'énergie. Ces programmes ont contribué à une réduction de 15% de l'intensité énergétique au cours de cette période et ce, en plus d'une baisse annuelle moyenne de 1,6% justifiant, ainsi la séparation entre la croissance économique et la consommation d'énergie au cours de cette période.

Au début de l'année 2011, l'activité économique a connu une baisse importante, qui résulte de la déstabilisation de la situation politique et sociale en Tunisie due au déclenchement de la révolution Tunisienne, et le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut sur la période 2011-2018 a atteint environ 2,4%.

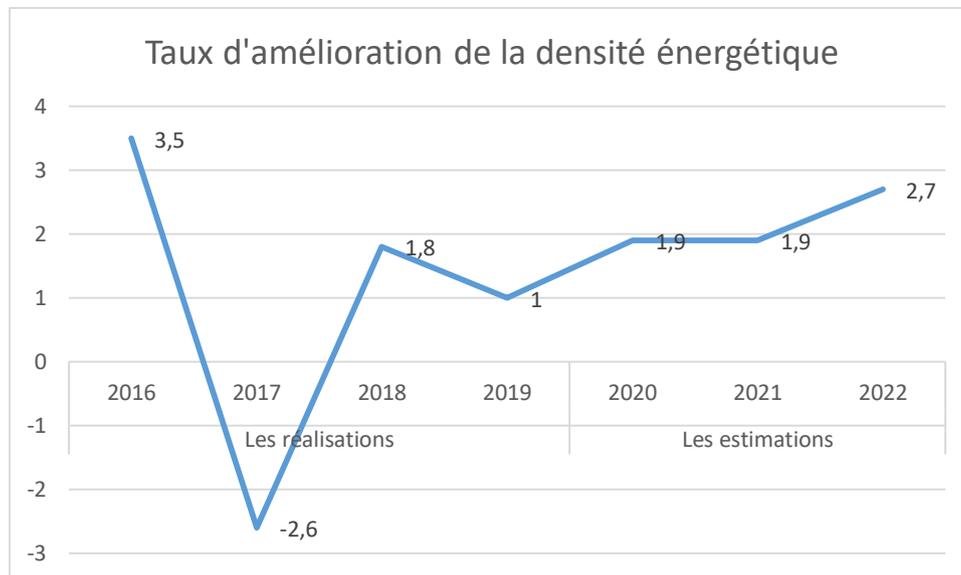
Il convient de noter que le ralentissement du rythme de la croissance économique, ainsi que la conservation du même rythme de consommation de l'énergie, ont fortement affecté le développement de la densité énergétique au cours de cette période, malgré les efforts consentis dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, et donc la densité énergétique est restée stagnante.

Dans le contexte de l'après-révolution et de la transition, la situation économique a été marquée par la relance d'activités à forte valeur ajoutée, notamment certaines industries ainsi que les phosphates, les carburants et le tourisme. Dans le même temps, la contribution de la consommation publique et privée a été très cruciale, car elle a contribué à plus de 70% dans la croissance économique.

Entre 2020 et 2022, il est prévu une reprise progressive de l'activité économique avec un taux de croissance attendu d'environ 2,7% en 2020 et il pourrait atteindre 3,8% en 2022 ; le taux de densité énergétique diminuant, de la sorte, de 2%.

### 3. Graphique de l'évolution de l'indicateur

#### Rapport d'amélioration de la densité énergétique.



#### 4. Les principales activités et interventions programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

L'agence s'emploie à soutenir la réalisation des projets d'efficacité énergétique et de substitution énergétique dans les secteurs du logement, des services et de l'industrie, ainsi qu'à continuer à soutenir la réalisation des projets qui recèlent des potentialités importantes de

rationalisation de la consommation d'énergie, en particulier la production d'énergie recombinate et l'efficacité énergétique dans la construction et l'installation taxonomique des équipements électriques ménagers, ce qui contribue à réduire le taux de croissance de la demande d'énergie, à préserver les ressources énergétiques nationales et à limiter l'augmentation des dépenses de l'État au titre de la compensation des différents produits énergétiques.

L'agence œuvre également à :

- Avancer dans la mise en œuvre du programme d'audit énergétique obligatoire et périodique et conclure des contrats programmes pour l'économie d'énergie dans les secteurs de l'industrie, des transports, des services et du logement.
- Encadrer davantage les entreprises économiques et les structures publiques aux niveaux technique et procédural pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des programmes de rationalisation énergétique,
- Suivre la mise en œuvre du rationnement thermique et énergétique des bâtiments et apporter les solutions procédurales et les applications informatiques nécessaires à son exécution.
- Renforcer davantage la classification énergétique des appareils électroménagers en ajoutant de nouveaux équipements et en empêchant la promotion d'équipements à forte consommation d'énergie,
- Soutenir l'effort national de sensibilisation dans le domaine de la rationalisation de la consommation d'énergie en organisant plusieurs campagnes de terrain qui ont couvert toutes les catégories sociales et l'ensemble du territoire de la République,
- Se concentrer davantage sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la rationalisation énergétique en mettant en œuvre un programme de formation complet au profit de diverses parties prenantes telles que les responsables de l'énergie, les experts, les auditeurs, les entreprises bancaires et financières et les principales entreprises consommatrices d'énergie.
- Offrir de nouvelles solutions de financement au profit des investisseurs dans le domaine de la rationalisation de l'utilisation de l'énergie à travers la mobilisation et l'exploitation de ressources financières supplémentaires provenant de dons et de prêts (sans garantie de

l'État) à l'instar du programme Environnement et Énergie financé par une subvention de l'Union européenne et les lignes de financement mises en place par l'Agence française de développement Et la Banque mondiale,

- Œuvrer pour la valorisation de l'effort national visant la rationalisation de la consommation d'énergie au niveau international en utilisant des mécanismes internationaux de réduction des changements climatiques.

De même, les mécanismes de financement prévus par le décret gouvernemental n ° 983 du 26 juillet 2017 seront activés à l'instar de ce qui suit :

- L'octroi des prêts pour fournir des solutions de financement abordables aux groupes confrontés à des difficultés à obtenir des prêts.
- La participation au capital ou l'adoption de l'obligation de le restituer pour encourager l'investissement dans des projets et des projets d'extension des entreprises privées pour fournir des services de maîtrise énergétique pour des tiers et des projets pour la compilation des moyens de production et leur distribution aux entreprises consommatrices d'énergie.

De même, la réalisation des projets nationaux et des opérations conjoncturelles réalisées par l'État et les collectivités locales et visant la réduction de la compensation de l'État aux produits énergétiques et la réduction du taux de progression de la demande d'énergie conformément au chapitre quatre du décret gouvernemental n ° 983 de 2017, sera poursuivie. Parmi ces opérations, il y a lieu de mentionner ce qui suit :

- Programme d'audit énergétique de 350 communes financé par le Fonds de transition énergétique et la coopération Suisse (2 MD)
- Le programme d'isolation des toitures des logements individuels dans le gouvernorat de Tozeur (1000 logements) pour atteindre 65000 logements au cours des 5 prochaines années avec un coût de 320 MD, réalisant ainsi une économie d'énergie de 25 mille tonnes d'équivalent pétrole/an.
- Un programme d'installation de panneaux solaires dans les bâtiments publics au coût de 100 MD, permettant de réaliser des économies d'énergie de 48 GWh/an.

- Le programme pilote pour soutenir 10 mille familles dans les gouvernorats de Tozeur, Le Kef, Siliana, Kasserine, Jendouba, Sidi Bouzid et Mahdia en leur fournissant des panneaux solaires dans le cadre d'un programme national au coût de 800 MD permettant de réaliser des économies d'énergie de 340 GWh/an
- Un programme de remplacement de 5 000 réfrigérateurs âgés de plus de 10 ans à Tozeur, sur un total de 400 000 réfrigérateurs pour réaliser une économie d'énergie de 150 GWh/an
- Remplacement de 4 millions de lanternes à incandescence par des luminaires à économie d'énergie LED au coût de 30 MD pour réaliser des économies d'énergie de 160 GWh/an
- Rénovation du réseau d'éclairage public en adoptant des dispositifs LED à haute efficacité énergétique, avec un coût de 340 MD, pour réaliser des économies d'énergie de 120 GWh/an.
- Poursuite des études relatives au programme de renouvellement de l'éclairage et à la mise en place des panneaux solaires dans toutes les mosquées (6000 mosquées) avec un coût de 90 MD pour réaliser des économies d'énergie de 42 GWh/an.
- Introduction de voitures électriques
- L'intégration des réseaux intelligents dans le système électrique et gazier

### **6.1.3 Programme des mines**

## Fiche de présentation de l'indicateur 1.1.1.3 :

### Evolution de la production de phosphate

**Code d'indicateur :** 1.1.1.3

**Désignation de l'indicateur** le développement de la production de phosphate.

**Date de mise à jour de l'indicateur :** à la fin de chaque année.

#### 1. Caractéristiques générales

1. **Le programme** auquel se réfère l'indicateur : les mines
2. **Le sous-programme** auquel se réfère l'indicateur : supervision de l'exploitation et de la transformation des minéraux
3. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : développement du secteur minier
4. **Définition de l'indicateur** : Déterminer la quantité de production totale de phosphate par tonne par an.
5. **Type d'indicateur** : Indicateur des résultats (Ind de résultat)
6. **Nature de l'indicateur** : efficacité indicateur
7. **Répartition** (selon les régions, les administrations régionales ...) : aucun

#### 2. Détails techniques

**Formule** : Calcul de la production totale de blanchisseries à partir de phosphate commercial

- **Unité de l'indicateur** : un million de tonnes
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : rapports de la Compagnie du Phosphate de Gafsa
- **Comment collecter les données de base pour le calcul de l'indicateur** : le rapport annuel
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** Compagnie du Phosphate de Gafsa
- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Pour l'année (n), à partir de janvier de l'année (n + 1)
- **Valeur cible de l'indicateur (valeur cible de l'indicateur)** : production de 5,5 millions de tonnes de phosphate commercial en 2020
- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : Compagnie du Phosphate de Gafsa

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

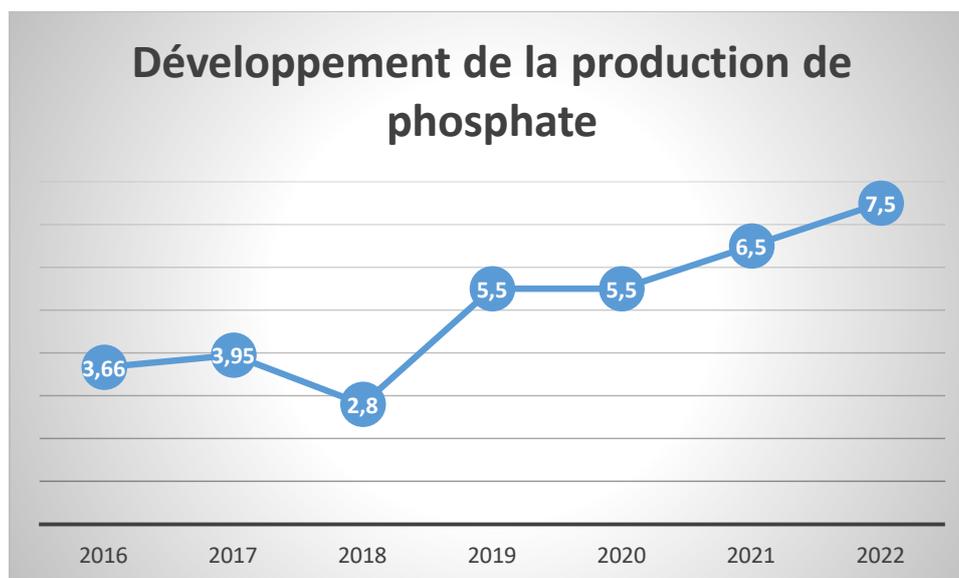
#### 1. Résultats de la série (réalisations) et les estimations de l'indicateur

indicateur de mesure du rendement:	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Développement de la production de phosphate	tonnes	3.66	3.95	2.8	5.5	5.5	6.5	7.5

#### 2. L'analyse des résultats et des estimations pour les réalisations des indicateurs :

La production fin 2018 a atteint le niveau de 2,8 millions de tonnes, contre 3,95 millions de tonnes en 2017, soit une baisse de 29% et une baisse de 65% par rapport au rythme de production régulier (8 millions de tonnes en 2010). Cette amélioration reste en deçà des estimations établies au cours de l'année 2018, avec une baisse de 57%.

#### Graphique d'évolution de l'indicateur



#### 3. Principales activités programmées pour obtenir la valeur souhaitée de l'indicateur

Les raisons de ce retard dans la réalisation de la valeur souhaitée de l'indicateur se rapportent, principalement aux mouvements sociaux qui réclament le développement et

l'emploi et ceux liés aux services de base tels que le manque d'eau potable. Pour restaurer le rythme normal de la production, il est nécessaire :

- De sécuriser les zones de production de phosphate,
- D'établir un climat propice de travail avec les syndicats régionaux dans tous les centres de production,
- De développer la flotte de transport ferrovière,
- D'accélérer le rythme de réalisation de plusieurs projets dont, en particulier, les projets de développement tels que le projet d'Om Kh'chab (l'installation de la laverie) et Meknassi en 2020.

#### **4. Identification des principales insuffisances (Limites) de l'indicateur :**

La poursuite des mouvements sociaux dans le bassin minier et la vétusté des laveries, en plus des retards et des perturbations dans le commencement de réalisation des projets

## Fiche de présentation de l'indicateur 2.1.1.3 : Promotion des exportations du phosphate et dérivés

**Code d'indicateur : 2.1.1.3**

**Désignation de l'indicateur :** la promotion des exportations du phosphate et dérivés

**Date de mise à jour de l'indicateur :** à la fin de chaque année

### 1. Caractéristiques générales

**1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** mines

**2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** supervision de l'exploitation et de la transformation des minéraux

**3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Le développement du secteur minier

**4. Définition de l'indicateur :** Augmentation des exportations des dérivés de phosphate consistant à l'acide phosphorique, le phosphore fin, la phosphine, le phosphate d'ammonium et le second acide phosphatique, et par conséquent le chiffre d'affaire des dérivés de phosphate.

**5. Type d'indicateur :** Indicateur de produit

**6. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

**7. Répartition** (selon les régions, les administrations régionales ...) : aucun

### 2. Détails techniques

**Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :** Total des exportations de l'acide phosphorique et des engrais

**Unité de l'Indicateur :** million de dinars

**Données de base pour le calcul de l'indicateur** Nombre des transactions d'exportation des dérivés de phosphate

**Procédé de compilation de données de base pour le calcul de l'indicateur :** le rapport annuel

**Source de données de base pour le calcul de l'indicateur :** Groupe chimique Tunisien

**Date de disponibilité Indicateur :** Pour l'année (N), à partir du mois de Janvier de l'année (n + 1)

**La valeur cible de l'indicateur (Valeur de l'indicateur cible) :** L'exportation de l'acide phosphorique et des engrais à une valeur de 2432 millions de dinars au cours de l'année 2019,

**Responsable de l'indicateur dans le programme :** Groupe chimique Tunisien

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur

	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Le développement de l'exportation de phosphate et dérivés	MD	1221	1155	944	2432	2922	*	*

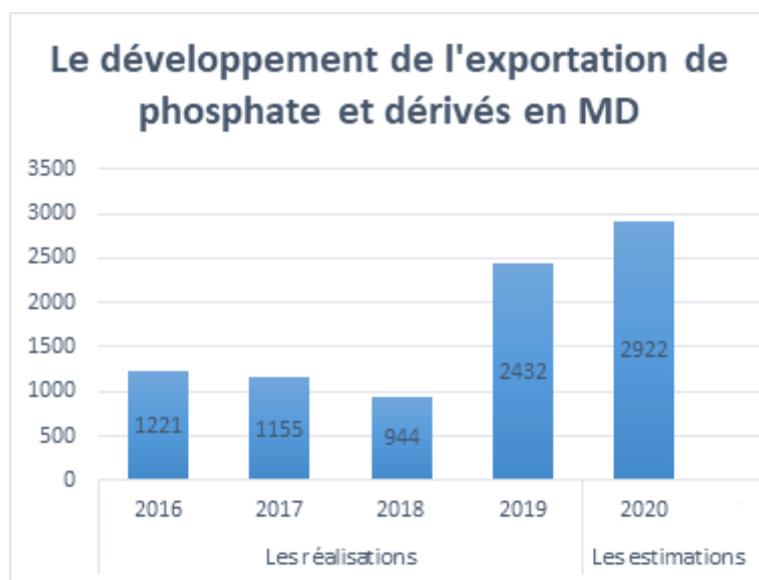
(\*) Non disponible

#### 2. L'analyse des résultats et des estimations pour les réalisations des indicateurs:

Le chiffre d'affaire pour l'exportation du phosphate et dérivés a atteint 944 MD au cours de l'année 2018 contre 1155 MD au cours de l'année 2017, soit une baisse de 211 MD et un taux équivalent à 18%.

Cette régression est due principalement à la réduction des quantités des ventes résultant d'un manque d'approvisionnement en matière de phosphate résultant des mouvements sociaux réclamant le développement et l'emploi, et ceux liés aux services de base tels que le manque d'eau potable.

Graphique de l'évolution de l'indicateur



#### 3. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur escomptée de l'indicateur.

- Sécuriser l'approvisionnement du Groupe chimique Tunisien en phosphate,
- Accélérer la réalisation du projet M'dhilla 2, relatif à une unité de production de l'engrais triphasé de l'engrais riche en phosphate à M'dhilla, avec une capacité de

production réelle de 400000 tonnes par an, et dont l'entrée en activité est attendue vers la fin de 2019.

#### **4. Détermination des principales insuffisances (limites) liées à l'indicateur :**

Perturbation de la production dans les unités du Groupe chimique Tunisien en raison de l'insuffisance des stocks de phosphate et des difficultés enregistrées dans le transport du phosphate en raison des grèves.

## Fiche de présentation de l'indicateur 3.1.1.3:

### Taux de couverture des cartes géologiques de base

**Code d'index : 3.1.1.3**

**Désignation de l'indicateur :** taux de couverture des cartes géologiques de base

**Date de mise à jour de l'indicateur :** à la fin de chaque année

#### 1. Caractéristiques générales

- 1- **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** mines
- 2- **Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** recherche géologique et minière et promotion du secteur minier
- 3- **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** développement du secteur minier
- 4- **Définition de l'indicateur :** Le taux de couverture des cartes géologiques de base de la Tunisie à l'échelle 1/50 000 et 1/100 000 réalisées par rapport au nombre total des cartes.
- 5- **Type d'indicateur :** Indicateur de produit
- 6- **La nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 7- **Répartition** (selon les régions, les administrations régionales ...)

#### 2. Détails techniques

- **Mode de calcul de l'indicateur (Formule) :** nombre de cartes réalisées/ nombre total des cartes
- Unité de l'indicateur : %
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** nombre de cartes réalisées
- **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** un formulaire
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction de la géologie à l'Office national des mines.
- **Date de disponibilité de l'indicateur :** à la fin de chaque année
- **Valeur cible de l'indicateur (Valeur cible de l'indicateur) :** couverture de l'ensemble de la Tunisie avec des cartes géologiques, soit 183 cartes à l'échelle 1/50 000 au nord et au centre et à l'échelle 1/100 000 au sud.
- **Responsable de l'indicateur dans le programme :** Direction de la géologie à l'Office national des mines.

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur

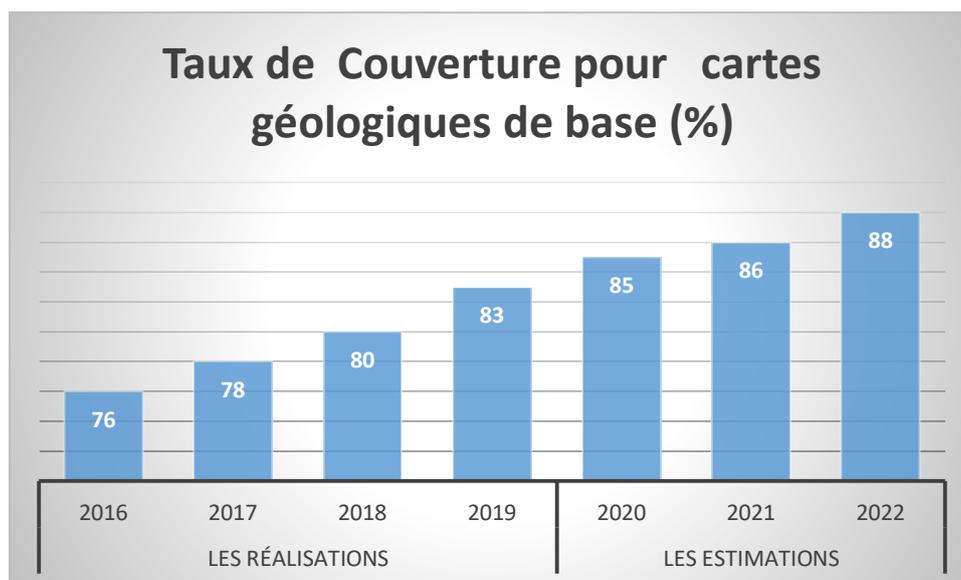
indicateur de mesure du rendement:	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de Couverture pour cartes les géologiques de base	%	76	78	80	83	85	86	88
Numérateur	numéro	140	143	147	152	155	158	161
Dénominateur	numéro	183	183	183	183	183	183	183

#### 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Il est prévu que l'indicateur de couverture des cartes géologiques de base à la fin de l'année 2019 atteindra 83% en achevant la réalisation de (05) nouvelles cartes géologiques, qui sont « La Ghriba », « Bir Ali Ben Khalifa », « Sidi Litayem », « Feriana » et « Bir Fatnassia », portant, ainsi, le nombre total de cartes achevées à 152 cartes géologiques à une échelle de 1/50 000 et 1/100 000 en 2019 contre 147 ans en 2018 sur un total de 183 cartes.

Au cours de l'année 2020, trois (03) nouvelles cartes géologiques seront achevées, à savoir "Sousse", "Sidi Bouzid" et "Bir Om Swigh", ce qui porte le nombre total des cartes achevées à 155 cartes.

Diagramme d'évolution de l'indicateur



**3. Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :**

- Réalisation d'une enquête géologique de terrain.
- Réalisation de cartes de synthèse (géophysique - géochimique - risques naturels, .....).
- Réalisation d'études minières de synthèse, valorisation des nouvelles zones prometteuses et évaluation de leurs potentialités minérales, et leur présentation sous de multiples formes (brochures, dossiers techniques numériques, présentations dans des manifestations régionales, nationales et mondiales ...) en vue de les valoriser, et, partant, de promouvoir les gisements minéraux afin d'attirer les investisseurs et de les inciter à obtenir des licences et de recherche et d'exploitation minière. .

**4. Identification des principales limites liées à l'indicateur :**

Insuffisance des recrutements.

## Fiche de présentation de l'indicateur 4.1.1.3: nombre de concessions attribuées

**Code de l'indicateur : 4.1.1.3**

**Nomenclature de l'indicateur :** nombre de concessions d'exploitation attribuées

**Date de mise à jour de l'indicateur :** à la fin de chaque année

### 1. Caractéristiques générales

**1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** mines

**2. l'objectif auquel se réfère l'indicateur :** développer le secteur minier

**3. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** supervision de l'exploitation et de la transformation des minéraux

**4. Définition de l'indicateur :** Le nombre total de concessions d'exploitation minière attribuées au cours de l'année, selon des décisions ministérielles publiées dans le Journal officiel de la République Tunisienne. Ces concessions autorisent l'extraction, la production, la transformation et la commercialisation de matériaux miniers.

**5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats (Indicateur d'activité)

**6. Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité (efficacité socio-économique)

**7. Répartitions** (selon les régions, les administrations régionales ...)

### 2. Détails techniques

• **Méthode de calcul de l'indicateur (Formule) :** le total des concessions d'exploitation attribuées annuellement

• **Unité de l'indicateur :** nombre

• **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** nombre de concessions d'exploitation

• **Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les services de la direction générale des mines

• **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** le rapport d'activité annuel de la direction de la recherche et de l'exploitation minière à la direction Générale des Mines

• **Date de disponibilité de l'indicateur :** à la fin de chaque année

• **La valeur cible de l'indicateur** (Valeur cible de l'indicateur) : Octroi de 10 concessions par an.

• **Responsable de l'indicateur du programme** : Direction de la recherche et de l'exploitation Minière au sein de la Direction Générale des Mines.

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats (réalisations) et estimations de l'indicateur

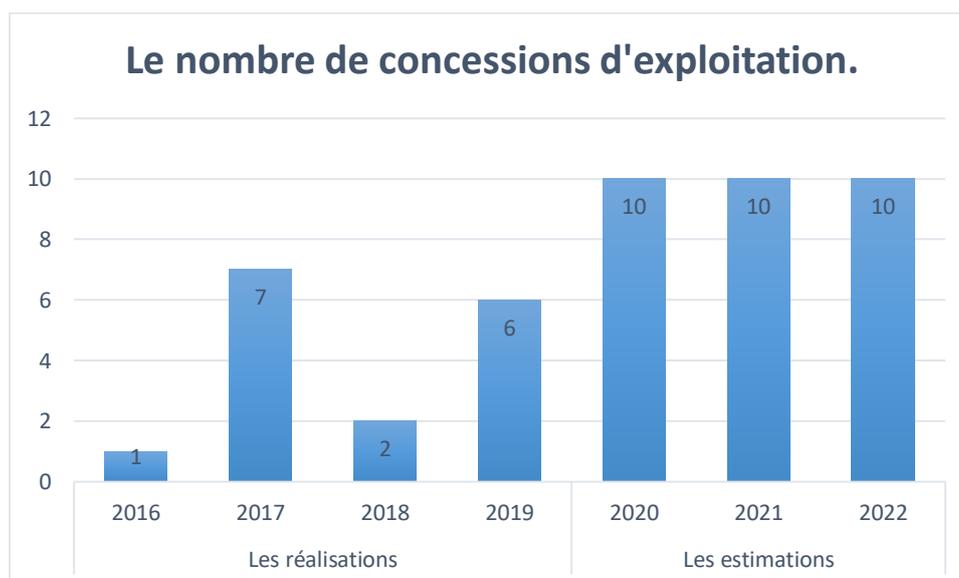
Indicateur de performance	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	L.F 2019	2020	2021	2022
<b>Le nombre de concessions d'exploitation attribuées</b>	nombre	1	7	2	6	10	10	10

#### 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Au cours de l'année 2018, deux concessions ont été attribuées :

- Une concession d'exploitation du troisième groupe (plomb et zinc) dénommée "oued al-Jibs" dans le gouvernorat de Beja,
- Une concession d'exploitation du quatrième groupe (sels) dénommée « Tozorous » dans le gouvernorat de Tozeur.

**Diagramme d'évolution de l'indicateur**



### **3. Principales activités programmées pour atteindre la valeur escomptée de l'indicateur :**

L'étude des demandes de concessions d'exploitation, l'évaluation des études de faisabilité des projets par l'administration et la prise de décision, à cet égard par la commission consultative des mines.

### **4. Identification des principales limites liées à l'indicateur :**

La nécessité de renforcer la direction de la recherche et de l'exploitation minière par un cadre spécialisé dans les finances.

### **6.1.4 Programme de pilotage et de soutien**

## **Fiche de présentation de l'indicateurs 1 : Taux de réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption.**

**Code de l'indicateur : 1**

**Désignation de l'indicateur :** Taux de réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption

**Date de mise à jour de l'indicateur :** lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année concernée

### **1. Caractéristiques générales de l'indicateur**

- **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Pilotage et soutien
- **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** L'instauration des principes de la bonne gouvernance
- **Définition de l'indicateur :** Suivi de l'évolution du taux de réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption
- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- **La nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité
- **Répartition :** Le Ministère

### **2. Détails techniques de l'indicateur**

- **Méthode de calcul de l'indicateur :** Taux de réalisation des activités conformément au programme spécifié et compte tenu du nombre total des activités programmées (un pourcentage pour chaque activité programmée détaillée dans l'analyse ci-dessous est attribué et ce, pour appréhender un taux estimatif d'avancement dans la réalisation, en attendant la publication du programme de travail).
- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** données de la cellule centrale de gouvernance
- **Méthode de collecte de données de base pour le calcul de l'indicateur :** données administratives

- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : une source administrative.
- **Date de disponibilité de l'indicateur** : chaque année lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année en question.
- **Justification du choix de l'indicateur** : L'orientation nationale généralisée et la volonté du Ministère de s'engager dans la voie de la lutte contre la corruption, d'établir une bonne gouvernance et de consolider les fondements de la transparence et de l'intégrité dans ses différentes structures et dans les structures sous sa tutelle ou sous sa supervision et ce, en vue de pousser vers la promotion du secteur de l'énergie, des carburants, des mines et des industries manufacturières.
- **Valeur cible de l'indicateur** : Instauration des bases de la gouvernance, de la transparence et de l'intégrité dans les différentes structures du ministère ou sous sa tutelle.
- **Responsable de l'indicateur du programme** : Directeur Général de la Cellule Centrale de Gouvernance.

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série de résultats et estimations de l'indicateur

Indicateur de mesure de performance de l'objectif stratégique	Unité	Réalizations			L.F 2019	Estimations		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Indicateur de mesure de performance 1 – Taux de réalisation du programme du travail commun avec l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption	%				13	28	43	58

#### 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

La convention signée entre le Ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises et l'instance nationale de lutte contre la corruption, ainsi que la convention signée entre l'ancien Ministère de l'énergie et des mines et la même Instance, prévoient la constitution d'un groupe de travail conjoint entre le Ministère et l'Instance qui aura à élaborer un programme de travail opérationnel pour concrétiser le contenu de la convention et atteindre ses objectifs. En effet, cette même convention contient un programme d'action principal comprenant l'investigation, la formation et la sensibilisation, en plus du renforcement des activités et de prise de mesures telles que l'inventaire des dossiers des soupçons de corruption, l'application des meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement dans certaines entreprises prises comme expériences pilotes, l'élaboration des réformes nécessaires visant la gouvernance du secteur énergétique et

des ressources naturelles et la révision des codes des hydrocarbures et des mines ; qui sont autant d'actions visant la consolidation des principes de la bonne gouvernance, la promotion des valeurs d'intégrité et de redevabilité et l'institution des règles de transparence dans la gestion des services centraux du ministère et des structures et entreprises sous sa tutelle.

### **Activité attendue en 2019 :**

- **Formation de l'équipe de travail conjointe entre le ministère et l'Instance (5%)**
- **Elaboration d'un programme de travail se basant, principalement, sur plusieurs axes et progression, parallèlement, dans sa mise en œuvre (5%).**

### **Travaux programmés pour 2019 et se poursuivant en 2020 et les années à venir :**

- **Investigation (10%) :** Coopération et coordination permanentes entre la cellule centrale de gouvernance, l'inspection générale du ministère et l'Instance et fourniture de l'encadrement et des conseils nécessaires par l'Instance via la tenue de réunions conjointes pour étudier les dossiers de suspicions de corruption administrative et financière au sein des structures relevant du ministère ou sous sa tutelle à travers les travaux d'inspection ou présentés par l'Instance. Dans ce cadre, deux réunions se sont tenues en 2019, et d'autres seront programmées au cours de l'année 2020.
- **Formation (20%) :** Par la coordination et la mise en place d'un programme intensif et réciproque entre le ministère et l'Instance, par lequel cette dernière assurera la formation des agents du ministère dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et le ministère se chargera, de son côté, de dispenser des sessions de formations et d'information à tous les experts de l'Instance dans ses domaines d'intervention: politique de l'État dans le domaine des énergies renouvelables, cadre juridique et fiscal de l'activité d'exploration et de production des carburants, concessions pétrolières, efficacité énergétique et maîtrise de l'énergie, programme de mise à niveau industrielle et soutien à la structuration financière des petites et moyennes entreprises. Il est à noter que les sessions de formation n'ont pas été programmées en 2019, et qu'un programme de formation sera mis en place à partir de l'année 2020. A ce propos, il a été convenu de commencer par la formation des chefs des cellules de gouvernance dans six entreprises publiques ayant une expérience dans le domaine ; étant entendu que la formation et l'encadrement des responsables des cellules du reste des entreprises interviendra plus tard.

- **Sensibilisation (5%)** : Coopération entre le ministère et l'Instance pour préparer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la corruption et instaurer des principes directeurs pour la prévention par lesquels l'application du code de conduite et d'éthique de l'agent public sera généralisée aux structures du ministère ou sous sa tutelle conformément à la Circulaire n ° 34 de 2014 en date du 24 décembre 2014, notamment à travers la généralisation des procédures d'information dudit code à tous les agents et la mise en place d'un programme de formation relatif aux axes s'y rapportant.
- **Inventaire des dossiers de soupçons de corruption (10%)** : il s'agit du programme de travail annuel de l'inspection qui comprend des missions d'enquête et d'inspection, ou , également, suite à la réception des pétitions concernant des soupçons de corruption et ce, en plus des correspondances de l'Instance relatives à des soupçons de corruption et, dans ce cas, l'inspection aura à mener des enquêtes et à préparer, à la fin de chaque année, un rapport d'activité décrivant les missions programmées et celles réalisées ainsi que les pétitions reçues et celles réalisées.
- **L'élaboration des réformes nécessaires visant notamment la gouvernance des secteurs de l'énergie et des mines (10%)** : en prenant les mesures relatives aux moyens juridiques et procéduraux appropriés, tels que :
  - La révision des codes des hydrocarbures et des mines dans le sens d'une plus grande transparence, notamment au niveau des différentes étapes d'octroi des autorisations et de publication des données. Dans ce cadre, un bureau d'études américain a été chargé de la révision du code des hydrocarbures, un groupe de travail du ministère a été désigné à cet effet et un programme de formation et de suivi a été élaboré. Quant à la révision du code des Mines, elle est en cours de réalisation par la structure compétente au sein du Ministère.
  - L'adhésion à l'initiative de transparence dans le secteur des industries extractives.
- **La proposition des réformes nécessaires aux structures sous la tutelle du ministère et œuvrer à la réduction des procédures administratives qui entravent l'efficacité**

**du travail administratif (5%)** : à travers, notamment, les rapports préparés par l'inspection générale du ministère sur la base des missions annuelles d'inspection.

- **La prise de certaines entreprises en tant qu'expériences pilotes dans lesquelles sont appliquées les meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement (30%)**. Ces entreprises sont les suivantes : L'Agence Foncière Industrielle, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz et le Groupe Chimique Tunisien. Dans ce cadre, des accords de partenariat ont été signés entre l'Instance Nationale de lutte contre la corruption, d'une part, et la Société Tunisienne de l'Électricité et du gaz, le Groupe chimique Tunisien et la Compagnie de Phosphate de Gafsa d'autre part.

**\* Au niveau de la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz 10%**: Il sera procédé, dans ce cadre aux actions suivantes:

- Établir un programme d'amélioration substantielle au niveau des procédures et des délais de raccordement au réseau électrique (processus de raccordement) afin d'obtenir les meilleures évaluations accordées par l'initiative *doing business* qui se base sur 11 éléments pour évaluer l'efficacité des procédures, y compris la connexion au réseau électrique.
- Entamer les procédures de contractualisation avec un bureau d'étude pour l'adoption d'une nouvelle norme internationale relative au Système de management Anti-Corruption ISO 37001.

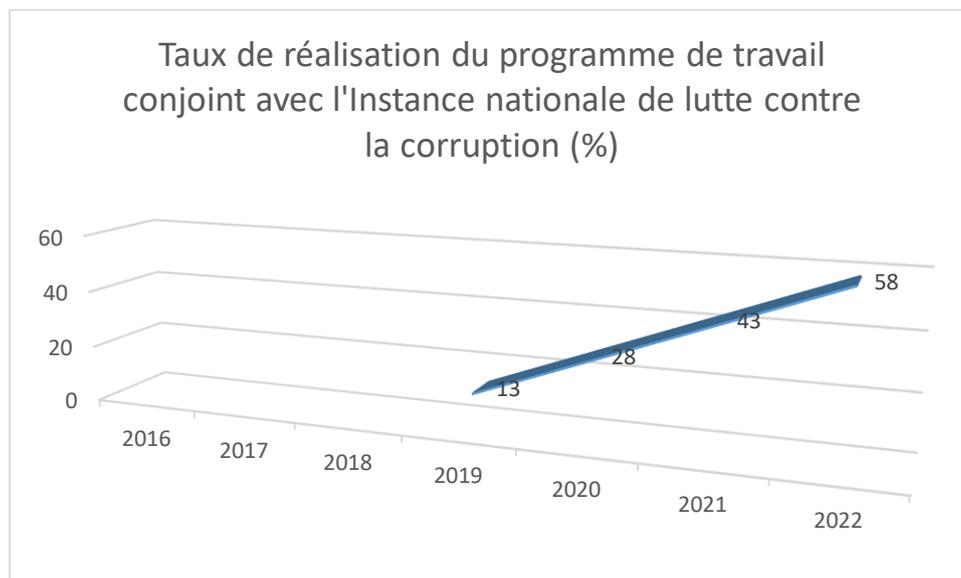
**\* Au niveau du groupe chimique Tunisien et de la compagnie des Phosphates de Gafsa 10%**: Un accord a été conclu avec l'Instance pour établir un îlot d'intégrité dans le groupe chimique Tunisien et la société des phosphates de Gafsa pour améliorer le champ d'application et le suivi des marchés publics tels que la réduction des délais et le renforcement des mécanismes de suivi de la mise en œuvre.

**\* Au niveau de l'Agence Foncière Industrielle 10%**: à travers l'amélioration du processus d'attribution des lots industriels du stade de l'étude de la demande jusqu' à l'entrée dans la phase de la production effective, ainsi que le processus de récupération des lots, en cas de nécessité (déchéance).

**Le taux d'avancement dans la réalisation en 2019: (13%)**

- Formation de l'équipe de travail conjointe entre le ministère et l'Instance (5%)
- Tenue de deux réunions dans le cadre de la coopération et de la coordination permanentes entre la cellule centrale de gouvernance et l'inspection générale du ministère et de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (1%)
- Revue des codes des hydrocarbures et des mines (3%)
- Signature d'accords de partenariat entre l'Instance Nationale de lutte contre la corruption, d'une part, et la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz, le Groupe Chimique Tunisien, et la Compagnie des phosphates de Gafsa, d'autre part, (3%)
- Au niveau de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz : commencement des procédures de contractualisation avec un bureau d'étude pour l'adoption d'une nouvelle norme internationale relative à la lutte contre la corruption-Système de management Anti-corruption ISO 37001 : (1%)
- Estimation du taux d'avancement dans la réalisation en 2020 : (15%)
- Elaboration d'un programme de travail par l'équipe de travail commune entre le ministère et l'Instance (5%)
- Tenue de réunions dans le cadre de la coopération et de la coordination permanentes entre la cellule centrale de gouvernance et l'inspection générale du ministère, d'une part, et l'Instance nationale de lutte contre la corruption, d'autre part : (2%)
- Achèvement de la révision des codes des hydrocarbures et des mines (2%)
- Elaboration d'un programme de formation intensive entre le ministère et l'Instance et organisation de quelques sessions de formation (2%)
- Inventaire des dossiers suspectés de corruption (2%)
- Suivi d'avancement dans la réalisation des programmes définis au niveau des entreprises choisies comme expériences pilotes pour mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement (2%).

**3. Graphique d'évolution de l'indicateur :**



**4-Principales activités programmées pour la réalisation de la valeur cible de l'indicateur**

Portée	Valeur cible de l'indicateur	Estimations de l'indicateur pour l'année 2020	Interventions (Il n'a pas d'incidence financière)	Les activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020
Pourcentage de réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption	<b>100%</b> Réalisation du programme de travail conjoint avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption Et jeter les bases de la gouvernance Et la transparence et l'intégrité De diverses structures subordonnées Pour le ministère ou sous Le superviser	28%	Définition d'un programme de travail par l'équipe de travail commune entre le ministère et l'Instance	Le pilotage	3.210
			Organisation de rencontres conjointes pour étudier les dossiers liés aux soupçons de corruption administrative et financière au sein des structures du ministère ou sous sa tutelle.		
			Elaboration d'un programme intensif de formation conjointement entre le ministère et l'Instance et l'organisation de quelques sessions de formation.		
			L'inventaire des dossiers de soupçons de corruption à partir des missions d'enquête et d'inspection ou aussi suite à des pétitions portant sur des soupçons de corruption, en plus des correspondances de l'Instance se rapportant à des dossiers de soupçons de corruption		
			Achèvement des travaux de révision des codes des hydrocarbures et des mines		
			Faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre des programmes fixés au niveau des entreprises accréditées comme es 'expériences pilotes pour l'application des meilleures pratiques de gestion et de fonctionnement.		

#### **4. Détermination des principales insuffisances relatives à l'indicateur**

L'avancement dans la réalisation est lié à :

- L'étendue de la coordination et de la coopération avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption, le ministère et les entreprises sous sa tutelle.
- La nécessité de fournir les ressources humaines compétentes pour mettre en œuvre le programme de travail conformément à ce qui est demandé et selon le calendrier fixé.

## Fiche de présentation de l'indicateur 2: Ratio de l'égalité des chances et de l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels

**Code de l'indicateur :** 2

**Dénomination de l'indicateur :** Taux de concrétisation de l'égalité des chances et de l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels.

**Date de mise à jour de l'indicateur :** lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année concernée

### 1. Caractéristiques générales de l'indicateur

- **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Pilotage et soutien
- **L'Objectif auquel se réfère l'indicateur :** établir les principes de bonne gouvernance
- **Définition de l'indicateur :** le pourcentage de nomination des femmes aux emplois fonctionnel par rapport au nombre total de nominations
- **Type de l'indicateur :** Indicateur mesurable
- **Nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- **Répartition :** le ministère

### 2. Détails techniques de l'indicateur

- **Méthode de calcul de l'indicateur :** (le nombre de femmes / le nombre d'hommes et de femmes) nommés dans des emplois fonctionnels.
- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- **Données de base pour le calcul de l'indicateur :** données issues des rapports administratifs
- **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** rapport
- **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** une source administrative
- **Périodicité de l'indicateur :** annuel
- **Répartition :** le ministère
- **Justifications du choix de l'indicateur :** prise en compte de l'égalité des chances entre les sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels, de manière à soutenir le déroulement du travail administratif et de sa qualité et de le hisser à un niveau qui aide à atteindre les différents objectifs du ministère.
- **Valeur cible de l'indicateur :** une présence active des femmes, leur occupation d'emplois élevés et leur accès à des postes de décision au même titre que leurs collègues masculins
- **Responsable de l'indicateur du programme :** Responsable du programme de pilotage et de soutien.

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et estimations de l'indicateur

indicateur de mesure de la performance de l'objectif stratégique	L'unité	Réalizations				Estimations		
		2016	2017	2018	L.F 2019	2020	2021	2022
<b>indicateur de performance: La proportion de consacrer l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les promotions et les nominations aux emplois fonctionnels.</b>	%	-	-	42	50	50	50	50

#### 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur :

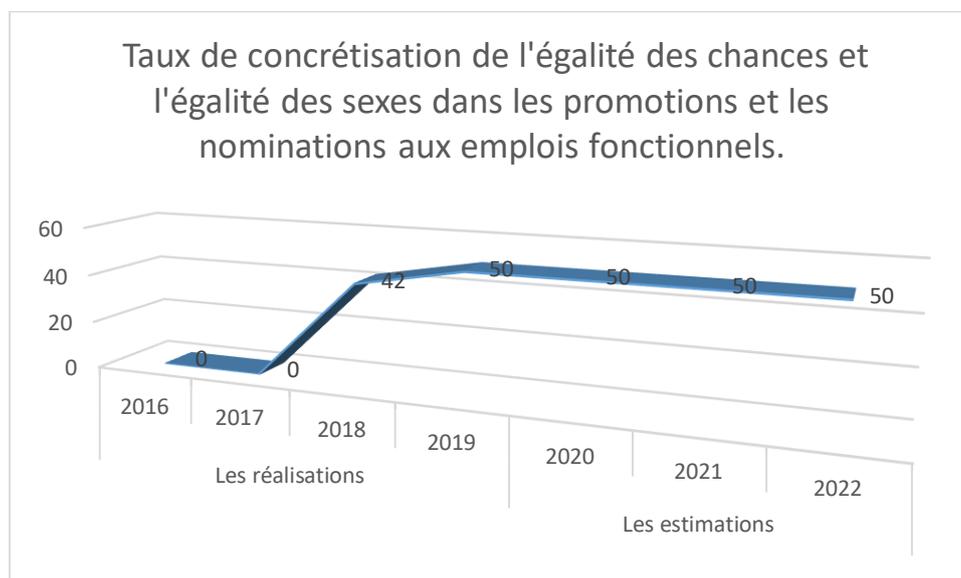
Le pourcentage des femmes ayant obtenu des emplois fonctionnels, estimé à 45% en 2018 et à 50% en 2019, est un pourcentage significatif qui reflète l'effort consenti pour consacrer l'égalité des chances entre les sexes dans les emplois fonctionnels ; d'autant plus que ce pourcentage est en constante augmentation de 0,5%.

	2018	2018
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
	19	26
L'indicateur: femmes ou hommes / total	42%	58%

	2019	2019
	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
	17	17
L'indicateur: femmes ou hommes / total	50%	50%

Il convient de noter qu'un certain nombre de mesures seront prises pour relever ce taux tout en tenant compte dans les nominations de l'élément de la compétence qui est une composante essentielle pour les deux sexes.

### 3. Graphique de l'évolution de l'indicateur



### 4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

domaine	Valeur cible pour l'indicateur	Les estimations de l'indicateur pour l'année 2020	interventions (Sans incidence financière)	activités	Les estimations de reconnaissance des titres des activités pour l'année 2020 (Prof.)
La proportion consacrée à l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans les nominations aux emplois fonctionnels.	50%	50%	Généralisation de la procédure adoptée pour propositions de les nomination au poste de général et directeur sur l'égalité entre basée sur le reste des les sexes fonctionnels emplois	Gestion des ressources humaines	3.418
			Programmation de de formation sessions pour les cadres feminins la gestion ,pilotage sur le la ,des crises gestion gouvernance, la et la groupe de communication		

### 5. Détermination des principales limites liées à l'indicateur :

La compétence demeure le facteur déterminant pour les nominations aux postes fonctionnels et pour l'amélioration de la qualité du travail administratif.

## Fiche de présentation de l'indicateur 3 : Coût d'approvisionnement et de consommation

**Code de l'indicateur :** 3

**Dénomination de l'indicateur :** le coût d'approvisionnement et de consommation

**Date de mise à jour de l'indicateur :** lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année concernée

### 1. Caractéristiques générales

- **Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Pilotage et soutien
- **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** établir des principes de bonne gouvernance
- **Définition de l'indicateur :** Suivi du rythme d'avancement de l'approvisionnement du ministère en matériels et équipements et du taux de consommation d'énergie ainsi que et la prise des mesures nécessaires pour sa rationalisation.
- **Type d'indicateur :** indicateur d'activité
- **Nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité.
- **Répartition :** le ministère

### 2. Détails techniques de l'indicateur

- **Méthode de calcul de l'indicateur :** comparaison des coûts
- **Unité de l'indicateur :** le coût est en milliers de dinars
- **Les données de base pour le calcul de l'indicateur :** l'ameublement, l'acquisition de fournitures de bureau, l'habillement, l'acquisition de moyens de transport, les outils de gestion administrative, l'électricité, le carburant ...
- **Méthode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur :** ADAB
- **Source de données pour le calcul de l'indicateur :** système ADAB
- **Date de disponibilité de l'indicateur :** lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année en question
- **Justification du choix de l'indicateur :** rationaliser les coûts et la consommation et améliorer les conditions de travail dans l'administration
- **Méthode d'analyse de l'indicateur :** comparaison des coûts de l'année avec les années précédentes.
- **Valeur cible de l'indicateur :** rationalisation des coûts et des consommations tout en répondant aux besoins de l'administration en matériels et équipements
- **Responsable de l'indicateur dans le programme :** la sous-direction des bâtiments et équipements

### 3. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série de résultats (réalisations) et estimations de l'indicateur

indicateur de performance de l'objectif stratégique	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	L.F 2019	2020	2021	2022
Indicateur de mesure de performance 3 Le coût de l'approvisionnement et de la consommation	Coût de l'approvisionnement	462	634	717	918	975	1058	1070
	Coût de la consommation	658	765	699	545	524	521	517
	Total en mille dinars	1120	1.399	1.387	1.463	1.499	1.579	1.587

#### 2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Coût d'approvisionnement</b>	240	267	241	223	205	191	184
<b>Frais de gestion</b>							

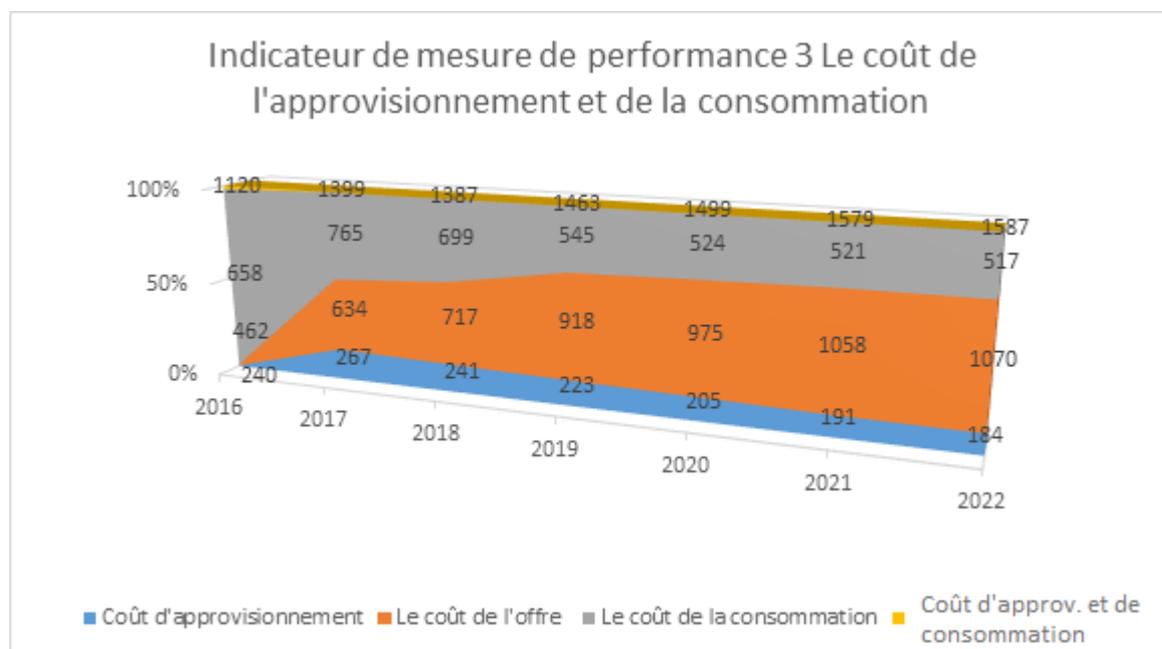
Il est à signaler que le coût d'approvisionnement du ministère en fournitures et équipements a augmenté au cours de l'année 2019 du fait, principalement, de la croissance des dépenses d'investissement due au plan adopté par le ministère pour le renouvellement progressif de son parc en moyens de transport et de ses équipements informatiques.

Pour les années 2020, 2021 et 2022, ce coût connaîtra une légère augmentation en raison de la légère augmentation attendue des dépenses d'investissement due, principalement, à l'inflation et à la hausse progressive et attendue des prix des moyens de transport et des équipements informatiques d'une année à l'autre ; étant entendu que le ministère maintiendra le même volume de besoins à satisfaire. Au contraire, le coût d'approvisionnement en fournitures imputées sur le titre premier connaîtra une baisse en raison du plan adopté par le ministère en matière de gestion de son stock en fournitures de bureau et en divers produits de consommation de façon optimale et ce, par l'adoption de méthodes modernes de gestion.

Le ministère a également élaboré un plan de maîtrise des coûts de consommation des produits énergétiques tels que l'électricité, l'eau et les quotas de carburant par la rationalisation de la consommation de ces produits, ainsi que la maîtrise des coûts des communications téléphoniques et de transmission de données, par la conclusion de nouvelles conventions avec

la société Tunisienne des télécommunications (Tunisie Télécom) et ce, en vue de comprimer ces coûts.

### 3. Graphique d'évolution de l'indicateur



### 4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

domaine	La valeur cible de l'indicateur	Estimations de l'indicateur pour l'année 2020	Interventions (sans incidence financière)	Les activités	Crédits estimés pour les activités pour l'année 2020 (L.F.)
Le coût d'approvisionnement et de consommation	Rationalisation des coûts et de la consommation tout en répondant aux besoins de l'administration en fournitures et équipements.	1 499 000 DNT	Programmer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation du matériel de bureau et de consommables informatiques en incitant à l'adoption de méthodes informatiques de communication entre les fonctionnaires	Services logistiques	3769
			Intensification des campagnes de maintenance préventive pour éviter de nouvelles acquisitions		
			Conclusion de nouveaux accords avec la société Tunisienne de télécommunications qui permettront de réduire les coûts		
			Activer le système de maîtrise de la consommation des communications téléphoniques WINTAXE		
			Effectuer des opérations de maintenance périodique et se soumettre aux visites techniques des voitures dans les délais.		
			Suivi régulier de la consommation de carburant de		

			chaque véhicule et à chaque opération de ravitaillement en carburant		
				Dont deux activités sont programmées pour le suivi	
				L'acquisition des équipements de contrôle des horaires de fonctionnement du système de climatisation central	1
				Acquisition des lampes LED qui sont économes en énergie.	5

**5. Détermination des principales limites liées à l'indicateur :**

Les besoins croissants des structures administratives, en particulier les besoins urgents du Ministère dans sa nouvelle structure, tout en œuvrant, dans le futur, pour la rationalisation en fixant des priorités d'achats et en maîtrisant davantage la gestion des stocks.

## **6.2 Fiches des acteurs publics impliqués dans les programmes**

## **6.2.1 Programme de l'industrie**

## Fiche numéro 1 : Le Conseil national d'accréditation

**Le programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie**

### 1. Définition

**1- Activité principale** : accréditation des structures d'évaluation de conformité.

**2- Classification de l'établissement** : un établissement public à caractère non administratif (EPNA).

**3-Référence juridique de création** : loi n ° 92-2005 en date du 03/10/ 2005.

**4- Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 1210-2006 en date du 24/04/2006

**5- La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : -

### 2. Cadre de capacité de performance

**1. Stratégie générale** : Préservation des accords de reconnaissance mutuelle conclus avec les organismes d'accréditation internationaux et régionaux dans les domaines de compétence du Conseil national d'accréditation (laboratoires d'analyse, métrologie, essais, certification d'approbation et structures de contrôle).

**2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : Développement du système qualité dans les structures d'évaluation de conformité.

**3. Les principale priorités et objectifs** : développer le système d'infrastructure pour la qualité et promouvoir la compétitivité des entreprises aux niveaux national et international.

**4. Indicateurs de mesure du rendement et principales activités :**

**Activités :**

- ❖ Développer l'activité d'accréditation en Tunisie en augmentant le nombre des instances d'évaluation de la conformité accréditées.
- ❖ Mener des opérations d'évaluation des pairs avec des organisations internationales et régionales pour confirmer et élargir la reconnaissance des capacités du Conseil.
- ❖ Accréditation des structures d'évaluation de la conformité aux niveaux national, arabe et africain.
- ❖ Constitution de structures d'évaluation de la conformité dans le domaine de l'accréditation (ISO17025, ISO2200).
- ❖ Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des structures d'évaluation de conformité pour vulgariser l'accréditation et son importance dans le développement de leur activité.

### Indicateurs de mesure de performance.

Le taux d'évolution du nombre des instances d'évaluation de conformité approuvées par le Conseil national d'accréditation.

### 3. budget

	2018	2019	2020
<b>Dépenses de rémunération</b>	688	727	1025
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	730	720	760
<b>Dépenses d'intervention</b>	–	50	60
<b>Subvention à l'amicale</b>	–	50	60
<b>Dépenses d'investissement</b>	250	420	880
<b>Acquisition de mobilier et de matériel de bureau</b>	60	30	30
<b>Acquisition d'équipements et de programmes informatiques</b>	16	50	50
<b>Prise en charge des dépenses de formation, de sensibilisation et d'encadrement technique.</b>	174	200	200
<b>Acquisition de moyens de transport</b>	–	40	100
<b>Siège social</b>	–	100	500
<b>Total</b>	1668	1917	2725
<b>Sources de financement</b>			
<b>Crédits de l'État</b>	746	827	1625
<b>Ressources propres du Conseil national d'accréditation</b>	922	1090	1100
<b>Total</b>	1668	1917	2725

## Fiche n° 2: Le laboratoire central d'analyses et d'essais.

### Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie

#### 1. Définition

##### 1) Activité principale :

Conformément à sa loi de création, le laboratoire central d'analyses et d'essais assure les missions suivantes :

- Les recherches, études, analyses, essais chimiques, physiques, électriques et électroniques ainsi que de nombreuses autres expériences susceptibles de développer l'industrie, de contrôler la qualité et d'appliquer les lois y afférentes,
- Le contrôle de la qualité en général et de la conformité des produits aux normes aussi bien pour l'importation que pour l'exportation.
- La lutte contre la fraude dans le commerce des produits agricoles et industriels.
- Expertise des matériaux et des produits à la demande des tribunaux et des secteurs public et privé.
- Contrôles et essais par les méthodes destructives et man-destructives des différents équipements et matériaux.
- Ajustement et épolement des différents équipements et réservoirs et vérification des compteurs et toutes opérations liées à la métrologie industrielle et légale.
- Effectuer tout contrôle officiel dans le cadre de l'arrêté du ministre de l'industrie et de l'énergie du 22 février 2000.
- La fonte et l'affinage de l'or en plus de l'expertise de tout autres métaux précieux.

##### 2) Classification de l'établissement : établissement public non administratif

3) Référence juridique de création : Etablissement créé en vertu de la loi n° 88-24 en date du 14 avril 1988.

Arrêté du 25 octobre 1991 relatif à la classification du laboratoire central d'analyses et d'essais à la classe (B).

**4) Référence de l'organisation administrative et financière :**

Décret n ° 2001- 837 en date du 10 avril 2001 relatif à l'organisation administrative et financière et aux modalités de fonctionnement du laboratoire central d'analyses et d'essais.

**5) Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / l'entreprise**

**2. Cadre de capacité de performance**

1) **La stratégie générale :** développer le système d'infrastructure pour la qualité, surveiller le marché et contribuer à la promotion des exportations industrielles.

2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** promouvoir la compétitivité du secteur industriel en développant la qualité des produits et l'exportation.

**3) Priorités et objectifs principaux :**

- Renforcer les capacités d'analyses du laboratoire en introduisant de nouvelles analyses et mesures.
- Développer le système de qualité et d'accréditation dans le laboratoire central en augmentant le nombre de laboratoires et d'analyses agréés.
- Développer le chiffre d'affaires du laboratoire central d'analyses et d'essais et augmenter le volume de son activité pour maintenir son équilibre financier.

**4) Indicateurs de performance et principales activités :**

- Nombre de laboratoires accrédités
- Nombre d'analyses et d'essais agréés.

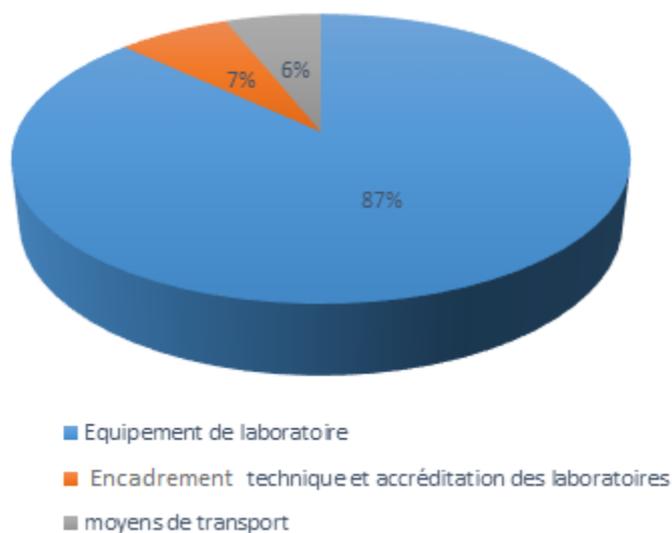
**3. budget**

La composition du budget de fonctionnement pour l'année 2019

Eléments	Valeur (DT)
<b>Ressources</b>	<b>5 500 000</b>
Chiffre d'affaires	5 500 000
<b>Dépenses</b>	<b>5 859 935</b>
Dépenses de rémunération et charges du personnel	3807180
autres dépenses	2 052 755
<b>Résultat d'exploitation hors provisions</b>	<b>-359.935</b>

Composition du budget d'investissement pour l'année 2019:

Centres	Valeur (DNT)	Quota %
Equipements de laboratoire	1450000	87
Encadrement technique et accréditation des laboratoires	118000	7
moyens de transport	95000	6
<b>Total</b>	<b>1663000</b>	<b>100</b>



L'évolution du budget d'investissement 2018 - 2020

Centres / Années	En cours de réalisation		estimation
	2018	2019	2020
Equipements de laboratoire	3 115 000	1 450 000	3 156 000
Encadrement technique et accréditation des laboratoires	46 000	117 498	37 506
Schéma directeur informatique	600 00	-	-
moyens de transport	35 000	93 000	140 000
Equipements administratifs	30 000	-	25 000
<b>Total</b>	<b>3 826 000</b>	<b>1 666 498</b>	<b>3 358 508</b>

## Fiche numéro 3 : Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation

Programme qui comprend l'agence : le programme de l'industrie

### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : promotion du secteur industriel et des services connexes
- 2) **La classification de l'établissement** : établissement public non administratif classe A-
- 3) **Référence juridique de création** : loi n ° 38 de 1991
- 4) **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n ° 2001-1567 du 2 juillet 2001.
- 5) **La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation** : année 2013.

### 2. Cadre de capacité de performance

#### 1) La stratégie générale :

Fournir un climat approprié pour soutenir la contribution du secteur industriel au développement économique et promouvoir les régions intérieures.

#### 2) Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Veiller à l'identification des potentialités d'investissement dans les régions et à sa mise à contribution optimale pour l'accélération du rythme des investissements et de création des postes d'emplois.

Intensifier le concours aux promoteurs, réaliser les études de leurs projets, suivre leur mise en œuvre et leur accorder des avantages financiers sur les ressources du Fonds de promotion et de décentralisation industrielle.

Soutenir la compétitivité des entreprises industrielles

#### 3) Priorités et objectifs principaux :

- Accélérer le rythme de création d'entreprises et promouvoir le développement régional.

- Promouvoir les secteurs industriels.

**4) Mesures des indicateurs de performance et principales activités :**

- Evolution du nombre des projets réalisés dans le cadre de l'accompagnement des nouveaux promoteurs.

**Activités :**

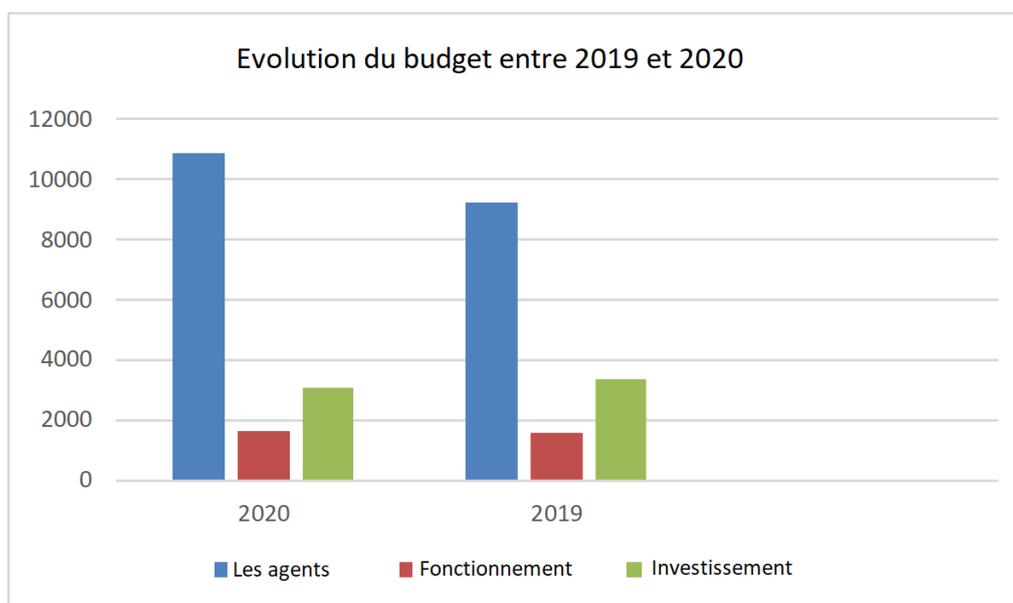
- Organisation d'expositions de partenariat relatives aux secteurs.
- Rencontres de partenariat entre les parties participant à des manifestations économiques et des expositions spécialisées organisées à l'étranger.
- Formation et encadrement des porteurs d'idées de projets et des promoteurs et hébergement d'incubateurs pour la majorité des nouveaux promoteurs dans ces espaces

**5) Mesures d'accompagnement :** Soutenir la structure avec les ressources humaines nécessaires pour garantir le service de l'interlocuteur unique.

Le tableau suivant présente le budget de 2020 de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation :

	Budget 2019	Prévision 2020	Taux d'accroissement %
<b>Les agents</b>	9240	10900	15
<b>Bubget de fonctionnement</b>	1568	1615	3
<b>Investissement</b>	3360	3060	-10
<b>total</b>	<b>14168</b>	<b>15575</b>	<b>9</b>

Le graphique suivant représente le taux d'évolution du budget de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation entre 2019 et 2020 :



## Fiche numéro 4 : L'Agence foncière industrielle

### Programme qui comprend l'agence : le programme de l'industrie

#### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : la création et l'aménagement de zones industrielles dotées des équipements nécessaires pour la mise en place de projets industriels,

Construire des locaux industriels qui répondent aux besoins des investisseurs Tunisiens et étrangers

- 2) **La classification de l'établissement**: établissement public à caractère non administratif considéré comme une entreprise publique « classe A ».
- 3) **Référence juridique de création**: loi n ° 21 de l'année 1973 en date du 14 avril 1973 et loi n ° 37 de l'année 1991 en date du 8 juin 1991 telle que modifiée et complétée par la loi n ° 31 de l'année 1997 en date du 20 mai 1997  
Et la loi n ° 34 de l'année 2009 en date du 23 juin 2009.
- 4) **Référence de l'organisation administrative et financière**: Décret n° 3012 de l'année 2010 en date du 22 novembre 2010.
- 5) **Le dernier contrat de programme**: 2007-2009

#### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie générale**: renforcer le tissu industriel et contribuer au développement économique et social en Tunisie
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme**: une contribution directe au développement des infrastructures industrielles et, partant, à attirer les investisseurs.
- 3) **Priorités et objectifs principaux**:
  - Renforcer le tissu industriel par la création de nouvelles zones industrielles,
  - Fournir une infrastructure de qualité répondant aux normes internationales,
  - Amélioration de la qualité de vie dans les zones industrielles.
- 4) **Indicateur de mesure de la performance et principales activités**: Le taux d'exploitation des zones industrielles aménagées.

**Activités:**

- Etudier et sélectionner les sites à aménager,
- Accomplir les procédures immobilières nécessaires pour l'acquisition des terrains,
- Accomplir les procédures nécessaires pour l'aménagement des zones et aider les promoteurs chargés de l'exécution des travaux d'aménagement.

	2018	2019	2020
<b>Dépenses de développement</b>			
<b>Interventions dans le domaine économique</b>	0	0	0
<b>Agence foncière industrielle (zones de développement regional)</b>	1000	1000	1000

- Promotion des zones industrielles aménagées.
- Vente des terrains aménagés dans les zones industrielles

## Fiche n° 5 : Groupement des industries de conserves alimentaires.

**Programme qui comprend le groupement : le programme de l'industrie.**

### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : promotion des industries de conserves alimentaires.
- 2) **Classification de l'établissement** : non classé.
- 3) **Référence juridique de création** : loi n° 29 en date du 24 juillet 1965
- 4) **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret n° 1165 de l'année 1994 en date du 23 mai 1994 tel que modifié et complété par le décret n° 2872 de l'année 2005 relatif à l'approbation de la modification des statuts types des groupements interprofessionnels dans le du secteur agricole et agroalimentaire.

### 2. Cadre de capacité de performance

- 1- **La stratégie générale** : Promouvoir les industries de conserves alimentaires dans le cadre de filières agroalimentaires intégrées et économiquement efficaces.
- 2- **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** :
  - Relier les différentes étapes des produits dans le cadre des filières, aider les producteurs à s'intégrer dans ces filières et inciter les producteurs, transformateurs et commerçants des produits agricoles à travailler selon des contrats de production,
  - Faciliter la concertation entre les professionnels et l'administration pour fixer les objectifs des différentes filières,
  - Contribuer à la régulation du marché en adoptant les différents mécanismes adéquats en collaboration et en coordination avec les structures professionnelles et l'administration concernée,
  - Contribuer à la promotion de l'exportation en collaboration et en coordination avec les structures professionnelles et l'administration concernée,
  - Collecter, analyser et documenter les données, établir des banques de données relatives aux secteurs relevant de son champ d'intervention et mener des études sur la situation et les perspectives de ces secteurs aux niveaux national et international.
  - Contribuer à la réalisation et à la publication des recherches appliquées au profit des professionnels,
  - Président de la Commission Nationale de programmation et de suivi de la saison des tomates assaisonnées pour la transformation.

- Membre du Conseil d'Administration de l'Association Méditerranéenne Internationale des tomates transformées "AMITOM" et du Conseil International des tomates transformées "WPTC"
- Contrôle de la qualité des produits manufacturés par la réalisation d'analyses et expérimentations dans le laboratoire du groupement qui a obtenu le certificat d'accréditation depuis 1999 (17 analyses accréditées),
- L'administrateur du label de qualité relative au produit de la « harissa » de haute qualité "FOOD QUALITY LABEL",

**3- Les priorités et objectifs principaux :**

- Organiser les saisons de production, de transformation et d'exportation des produits agricoles destinés à la transformation en programmant la production dans le cadre de contrats définis, la mise à niveau des centres de collecte et l'instauration d'un système de paiement en fonction de la qualité, notamment, et dans la première étape, pour les tomates de saison destinées à la transformation.

**4- Indicateurs de mesure de performance et principales activités :**

- Nombre d'entreprises ayant obtenues la norme Tunisienne distinguant la qualité pour les conserves d'Harissa de haute qualité.

**3. Présentation générale du budget du Groupement industriel de conserves alimentaires (2019 et 2020):**

	udget 2019B	stimationsE 2020	Taux d'accroissement
<b>Rémunération du personnel</b>	1 554 978	1 649 663	6%
<b>Budget de fonctionnement</b>	564 500	703 000	25%
<b>investissement'Budget d</b>	487 000	579 000	19%
<b>total</b>	2 606 478	2 931 663	12%

## Centres techniques sectoriels

## Centre technique de l'industrie du bois et de l'ameublement

### Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie

#### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'essais au profit des entreprises du secteur de l'industrie du bois et de l'ameublement
- 2) **Classification de l'établissement** : Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- 3) **Référence juridique de création** : loi n ° 123 en date du 13 mars 1994.
- 4) **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009)

#### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie générale** : accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme**: Contribuer à la promotion du secteur de l'industrie du bois et de l'ameublement.
- 3) **Priorités et objectifs principaux** : soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants:
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
- 4) **Indicateurs de mesure de la performance** :
  - Le pourcentage d'évolution du nombre d'analyses et essais.
  - L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiant de l'encadrement technique.
- 5) **Principales activités** :
  - Soutenir les entreprises dans l'établissement d'un label de qualité pour les fenêtres et les portes, les meubles de cuisine et les salles de bain,
  - Réaliser des études de projets dans le domaine des panneaux composites et du mobilier d'extérieur au profit des promoteurs,
  - Encadrer les entreprises exerçant dans les domaines de l'industrie du bois et du recyclage des déchets (déchets de bois),

- Encadrer les entreprises en vue de l'institution d'une cellule pour l'exportation,
- Organiser un concours de designers dans le secteur du meuble dans le but de promouvoir le secteur et de développer ses produits,
- Préparer et diffuser des brochures relatives aux nouveautés technologiques et législatives liés au secteur,
- Dispenser des formations dans les domaines des moyens d'amélioration de la productivité et de calcul des coûts de production.

### 3. budget

	2019	2020
<b>Fonctionnement</b>	5227	820
<b>Equipement</b>	4241	1415
<b>total</b>	<b>9468</b>	<b>2235</b>

## Centre technique des industries mécaniques et électriques

### Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie

#### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'essais au profit des entreprises du secteur des industries mécaniques et électriques.
- 2) **Classification de l'établissement** : Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- 3) **Référence juridique de création** : loi n ° 123 du 13 mars 1994
- 4) **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009)

#### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie général** accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme**: Contribuer à la promotion des secteurs prometteurs tels que la mécatronique, la fabrication de composants d'avions, les cartes électroniques et les robots.
- 3) **Les priorités et objectifs principaux**: soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants:
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
- 4) **Indicateurs de mesure de performance** :
  - Nombre de modèles fabriqués par les centres de ressources technologiques.
  - Le taux d'évolution du nombre d'analyses, d'essais et d'étalonnage.
  - Évolution du nombre d'entreprises bénéficiant d'encadrement technique.
- 5) **Principales activités** :
  - Contribuer au développement de la chaîne de valeur "Energie Photovoltaïque" et soutenir les efforts de l'Etat dans le contrôle du marché lié à ce domaine en contrôlant la qualité des produits locaux et importés liés à l'énergie photovoltaïque, en organisant des sessions de

formation et en attribuant un certificat de "Certificat de" labellisation "au profit des entreprises spécialisées dans les panneaux photovoltaïques.

- Contribuer à l'atteinte de l'objectif lié à la conclusion d'un accord de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité avec l'Union européenne « ACAA » pour les secteurs de l'électricité et de l'électronique à travers la mise en œuvre d'un programme d'accréditation des laboratoires concernés par l'accord susmentionné (ROHS, BT, CEM, étiquetage des lampes LBC) et le laboratoire de métrologie d'essai (Interperometrie Lazer Essai).
- Encadrer les entreprises du secteur en vue de développer leurs produits et d'améliorer leur compétitivité.
- Développer les services de recherche et d'innovation au profit des entreprises, notamment dans les domaines de fabrication des composants aéronautiques, de la robotique et des cartes électroniques à travers la création du Centre de Ressources Technologiques à Sousse.

### 3. Budget :

	2019	2020
<b>Fonctionnement</b>	496	982
<b>Equipement</b>	2215	1265
<b>total</b>	<b>2711</b>	<b>2247</b>

## Centre technique de textile

### Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie

#### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'essais au profit des entreprises du secteur textile.
- 2) **Classification de l'établissement** : Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- 3) **Référence juridique de création** : loi n ° 123 du 13 mars 1994
- 4) **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009)

#### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie générale** : accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : Contribuer à la promotion du secteur textile et aider les entreprises à passer de la sous-traitance à la production intégrale.
- 3) **Les priorités et objectifs principaux** : soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants :
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
- 4) **Indicateurs de mesure du rendement** :
  - Le nombre de modèles fabriqués par les centres de ressources technologiques de Monastir.
  - Le pourcentage d'évolution du nombre d'analyses et d'essais.
  - L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'encadrement technique.
- 5) **Principales activités** :
  - Assurer l'encadrement technique dans les domaines liés à la productivité, à l'organisation industrielle, à la maîtrise des coûts, à l'énergie et la production propre...
  - Soutenir les entreprises dans le domaine de la mise en place de systèmes de management de la qualité selon les normes internationales (ISO 9001, ISO 14001, SA 8000 ...)
  - Formation dans le domaine du design

- La réalisation du projet de construction du Centre de Ressources Technologiques à Monastir et l'acquisition de ses équipements. Ce projet comprend un laboratoire de teinture, un laboratoire de management des couleurs, un espace d'impression numérique "Halle d'impression numérique" et un atelier d'expérimentation « Hall Technologique » pour la préparation des modèles et des couleurs au profit des entreprises opérant dans le secteur textile.

### 3. Budget

	2019	2020
<b>Fonctionnement</b>	4119	1507
<b>Equipement</b>	1773	3042
<b>total</b>	<b>5892</b>	<b>4549</b>

## Centre national du cuir et chaussures

Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie.

### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'essais au profit des entreprises du secteur du cuir et chaussures.
- 2) **Classification de l'établissement** Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- 3) **Référence juridique de création** : La loi n ° 123 en date du 13 mars 1994.
- 4) **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009)

### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie générale** : accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : Contribuer à la promotion du secteur du cuir et chaussures.
- 3) **Les priorités et objectifs principaux** : soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants :
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
- 4) **Indicateurs de mesure du rendement** :
  - Le pourcentage d'évolution du nombre d'analyses, d'essais et d'étalonnage.
  - L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'encadrement technique.
- 5) **Principales activités** :
  - Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers l'encadrement de ces dernières dans les domaines du développement des méthodes et procédés de fabrication et en les aidant à passer de la sous-traitance à la production intégrale et à améliorer la qualité de leur production.
  - Contribuer au développement des chaînes de valeur dans le domaine des industries du cuir et chaussures.
  - Développer le système de vigilance technologique et législative.

- Augmenter le nombre d'analyses et essais au sein du centre conformément aux besoins du secteur,

### 3. Budget

	2019	2020
Fonctionnement	834	1872
Investissement	1680	2068
total	2514	3940

## Centre technique de l'agro-alimentaire.

### Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie

#### 1. Définition

1. **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'expérimentation aux entreprises du secteur des industries agro-alimentaires.
- 5) **Classification de l'établissement** : Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
2. **Référence juridique de création** : loi n ° 123 en date du 13 mars 1994.
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009).

#### 2. Cadre de capacité de performance.

1. **La stratégie générale** : accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.
2. **Détermination de la contribution aux objectifs du programme** : Contribuer à la promotion du secteur des industries agroalimentaires.
3. **Les priorités et objectifs principaux** : soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants :
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
4. **Indicateurs de mesure du rendement** :
  - Le nombre de modèles fabriqués par les centres de ressources technologiques de Bizerte.
  - Le pourcentage d'évolution du nombre d'analyses et d'essais.
  - L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'encadrement technique.

### 5) Principales activités :

- Encadrement technique des entreprises dans le domaine du développement de nouveaux produits.
- Encadrement technique des entreprises dans les domaines de maîtrise de l'énergie et de la production propre.
- Participation à l'élaboration de textes réglementaires relatifs aux huiles alimentaires, au sucre, au concentré de tomate et aux dattes.
- Obtention du certificat international d'accréditation pour l'huile d'olive (COI), permettant ainsi aux entreprises d'exportation d'huile d'olive emballée de conquérir d'autres marchés, tels que les marchés américain et chinois.
- La construction du Centre des ressources technologiques de Bizerte pour contribuer au développement des produits liés au lait et aux céréales et leurs dérivés.

### 3. Budget

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Fonctionnement</b>	551	1300
<b>Equipement</b>	1314	869
<b>total</b>	<b>1865</b>	<b>2169</b>

## Centre technique de la chimie.

Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie.

### 4. Définition

1. **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'expérimentation aux entreprises du secteur des l'industries chimiques.
2. **Classification de l'établissement** : Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
3. **Référence juridique de création** : loi n ° 123 en date du 13 mars 1994
4. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009)

### 5. Cadre de capacité de performance

1) **Stratégie générale**: accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.

2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme**: Contribuer à la promotion du secteur des l'industries chimiques.

3) **Priorités et objectifs principaux**: soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants:

- L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
- Le développement de leur compétitivité.
- Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.

4) **Indicateurs de mesure du rendement**:

- Le taux d'évolution du nombre d'analyses et d'essais.
- L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiant des services d'encadrement technique.

5) **Principales activités**:

- Fournir l'encadrement technique au profit des entreprises du secteur dans divers domaines tels que la maîtrise des risques chimiques, l'amélioration de la productivité et le développement de méthodes de production propres.
- Encadrement technique pour les entreprises, dans les domaines de la mise en place de Systèmes Qualité (IFS HPC, OHSAS 18001 et EN 9100).
- Promouvoir la productivité et les méthodes organisationnelles au sein de l'entreprise.
- Former les jeunes promoteurs dans des domaines précis.

## 6. Budget

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Fonctionnement	300	100
Equipement	2619	1068
total	2919	1168

## Centre technique des matériaux de construction, de la céramique et du verre.

Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie.

### 1. Définition

- 1) **Activité principale:** Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'expérimentation aux entreprises du secteur de la construction, de la céramique et du verre.
- 2) **Classification de l'établissement:** Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- 3) **Référence juridique de création:** loi n ° 123 en date du 13 mars 1994.
- 4) **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise:** (2007-2009).

### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie générale:** accompagnement et soutien au profit des entreprises du secteur dans des domaines techniques pointus et à haute valeur ajoutée.
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme:** Contribuer à la promotion du secteur des matériaux de construction, de la céramique et du verre, valoriser les substances utiles pour développer de nouveaux matériaux de construction économes en énergie, former de jeunes promoteurs et soutenir les efforts de l'État dans le domaine du contrôle du marché.
- 3) **Les priorités et objectifs principaux:** soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants:
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
- 4) **Indicateurs de mesure du rendement:**
  - Le pourcentage d'évolution du nombre d'analyses, d'essais et d'étalonnage.
  - L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'encadrement technique.

### 5) Principales activités:

- Organiser des sessions de formation pour les travailleurs du secteur en vue de vulgariser les technologies modernes, propres et économes en énergie,
- Organiser des sessions de formation pour les jeunes promoteurs afin de les inciter à créer leurs projets,
- Soutenir les entreprises exportatrices dans le domaine de l'institution des labels de la qualité des produits "marquage CE".
- Aider à la création des projets dans le domaine de la fabrication des plaques de plâtre,
- Réaliser des études techniques sur la valorisation des matières premières et la détermination du stock des carrières.
- Réaliser des études de rentabilité pour la création de nouveaux projets,
- Soutenir les entreprises dans le domaine de la maîtrise de l'énergie,

### 3. Budget

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Rémunérations	2445597	2556000	2687000	2819000
Fonctionnement	659799	675000	717000	740000
Equipement	1982300	1320000	1145000	1220000
<b>Total</b>	<b>5087696</b>	<b>4551000</b>	<b>4549000</b>	<b>4779000</b>

## Centre technique de l'emballage et du conditionnement

**Programme qui comprend l'établissement ou l'entreprise : le programme de l'industrie.**

### 1. Définition

- 1) **Activité principale** : Fournir des services d'encadrement technique, de formation, d'analyse et d'expérimentation aux entreprises du secteur de l'emballage et du conditionnement.
- 2) **L'agencement de l'établissement** : Entité morale, à intérêt économique public, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
- 3) **Référence juridique de création** : loi n ° 123 de 1994 en date du 13 mars 1994
- 4) **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise** : (2007-2009)

### 2. Cadre de capacité de performance

- 1) **La stratégie globale**: fournir des services à haute valeur ajoutée au profit des entreprises du secteur et améliorer l'image de marque du centre.
- 2) **Détermination de la contribution aux objectifs du programme**: Contribuer à la promotion du secteur des industries de l'emballage et du conditionnement.
- 3) **Les priorités et objectifs principaux**: soutenir les efforts de l'État en matière de contrôle du marché et d'encadrement des entreprises, en particulier dans les domaines suivants:
  - L'amélioration de la qualité et de la productivité de leurs produits
  - Le développement de leur compétitivité.
  - Le soutien de ces entreprises dans la promotion de leurs exportations.
- 4) **Indicateurs de mesure de performance**:
  - Le nombre de modèles fabriqués par les centres de ressources technologiques de Bizerte.
  - Le pourcentage d'évolution du nombre d'analyses et d'expérimentations.
  - L'évolution du nombre d'entreprises bénéficiant de l'encadrement technique.

### 5) Principales activités:

- L'encadrement technique des entreprises dans le domaine du développement des techniques de production telles que les techniques d'impression (Offset, Helio et Flexo) et les technologies de transformation des matières plastiques (Injection, extrusion, soufflage et thermoformage),
- -Le développement des services de vigilance technologique, juridique et commerciale,
- -Le soutien aux entreprises dans le domaine de l'instauration des normes et des mécanismes d'amélioration de la productivité.

### 3) Budget :

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Rémunérations	1575000	1860000	2012000	2149000
Fonctionnement	751000	965000	1080000	1080000
Equipement	1482000	3301000	2950000	3870000
<b>total</b>	<b>3808000</b>	<b>6126000</b>	<b>6042000</b>	<b>7099000</b>

## **6.2.2 Programme de l'énergie**

## Fiche n°1 : Société Tunisienne des industries du raffinage

### 1. Définition

**1- L'activité principale :** Conformément au décret n ° 467 du 11 mai 1977 portant organisation administrative et financière de la société Tunisienne des industries de raffinage, la mission de l'entreprise consiste, notamment :

1-1- Au raffinage du pétrole brut et à la production des produits pétroliers afin de satisfaire les besoins du marché intérieur.

1-2- A la vente des produits pétroliers aux sociétés de distribution interne et à l'exportation des produits non commercialisables localement.

1-3- A effectuer toutes les opérations liées aux aspects industriels, commerciaux, financiers, immobiliers ou non immobiliers qui sont liés, même indirectement, à l'objet initial de la société.

La société Tunisienne des industries de raffinage est également chargée depuis le 30 juin 1999 de l'importation et de la commercialisation des produits pétroliers destinés à couvrir la différence entre les besoins du marché intérieur et la production de raffinage de l'entreprise.

**2- Classification de l'établissement :** Classe "M". Arrêté du premier ministre en date du 25 octobre 1991.

**3- Référence juridique de création :** loi n ° 11 de l'année 1960 en date du 26 juillet 1960.

**4- Référence de l'organisation administrative et financière :** Décret n° 467 de l'année 1977 en date du 11 mai 1977 tel que modifié par le décret n° 1197 de l'année 1989 en date du 23 août 1989 et le décret n° 178 de l'année 1991 en date du 30 janvier 1991.

**5-Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère de tutelle et la Société Tunisienne des Industries du Raffinage :** Signature, le 2 juin 2017, d'un contrat d'amélioration des performances de la société pour la période 2016-2020 entre l'Etat Tunisien représenté par Ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables et la Société Tunisienne des Industries du Raffinage.

### 2. Cadre de capacité de performance

#### 1. stratégie générale

La stratégie de la société Tunisienne des Industries de raffinage s'inscrit dans le cadre :

- des orientations stratégiques du secteur de l'énergie, notamment celles liées au raffinage, au stockage et au transport des matières pétrolières tel que mentionné dans le plan de

développement quinquenal (2016-2020) approuvé par la loi n ° 2017-28 en date du 25 avril 2017,

- des principales orientations stratégiques de l'Etat dans le secteur de l'énergie "Horizons 2030", approuvées par le Conseil ministériel du 22 novembre 2016.

Les principaux axes de la stratégie nationale du secteur de raffinage, de stockage et de transport des produits pétroliers se présentent comme suit :

1-1 Assurer l'approvisionnement du marché Tunisien en produits pétroliers.

2-1-Réaliser un audit technique urgent de la raffinerie de Bizerte sur l'étude de rentabilité, la sécurité, la sécurisation des approvisionnements et la préservation de l'environnement.

3-1-Mettre en œuvre un programme d'investissement pour la maintenance et la mise à niveau des moyens de production en vue d'améliorer la rentabilité. Ce programme comprendra également le renforcement de la capacité de stockage, la garantie de la sécurité et l'environnement ainsi que l'amélioration des normes de certains produits pétroliers (tels que l'essence et le gazoil) en vue de leur conformité avec les normes internationales et ce, par la réduction du taux de soufre et de benzène.

4-1-Mettre à niveau les moyens et capacités logistiques pour améliorer le système d'approvisionnement: maintenance des capacités de stockage, développement du réseau de transport et diversification des ressources.

5-1-Equiper et mettre à niveau le port pétrolier de Bizerte afin de garantir l'accostage des gros navires pétroliers en face de la plage.

6-1-Rendre la capacité de stockage des produits pétroliers compatible avec le niveau de consommation et avec les exigences en stock de réserve.

7-1-Mettre en place une capacité de stockage de GPL conformément aux normes internationales de sécurité.

8-1-Mettre à niveau les capacités de stockage et de déchargement dans les ports pétroliers sur l'ensemble du territoire de la République et améliorer leur rentabilité en vue de contribuer à la réduction du coût d'approvisionnement

1-9-Couverture contre les risques de fluctuation des prix sur les marchés mondiaux en vue de maintenir les équilibres financiers des entreprises et de l'État par l'utilisation du mécanisme approprié à cet effet.

## **2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme**

La contribution directe de la société Tunisienne des Industries du Raffinage à la réalisation des objectifs du programme national pour le secteur de l'énergie, se matérialise à travers les orientations suivantes :

2-1- La réalisation de la mission d'audit technique de la raffinerie de Bizerte.

2-2- La réalisation de travaux de maintenance et de mise à niveau des moyens de production de la raffinerie afin d'améliorer la rentabilité.

2-3- Le renforcement de la capacité de stockage de la raffinerie.

2-4- La garantie de la qualité des produits pétroliers de la raffinerie en vue de leur conformité aux normes.

2-5- L'assurance de l'approvisionnement du marché Tunisien afin de satisfaire ses besoins en produits pétroliers.

2-6- La garantie des conditions de sécurité et de préservation de l'environnement.

2-7- La mise en place de la capacité de stockage de la raffinerie en gaz de pétrole liquéfié conformément aux normes internationales de sécurité.

Aussi, la société contribuera indirectement à la réalisation des objectifs suivants:

L'équipement du port de Bizerte par une bouée pour permettre l'accostage des navires pétroliers de grande taille.

La mise à niveau des ports et l'amélioration de leur rentabilité en vue de contribuer à la réduction du coût d'approvisionnement.

La mise à niveau des moyens et capacités logistiques pour améliorer le système d'approvisionnement à l'échelle nationale.

La couverture contre les risques de fluctuation des prix des produits pétroliers sur les marchés mondiaux ainsi que contre les fluctuations des taux de change.

## **3. Les priorités et objectifs principaux :**

3-1- Assurer la continuité du fonctionnement des unités de production à travers le remplacement de la colonne de l'unité de distillation de l'air.

3-2- Mettre à niveau les installations de production existantes en vue d'inclure l'augmentation de la capacité de production, l'amélioration de la rentabilité, l'amélioration des performances énergétiques, la conformité avec les normes de la qualité ainsi que les normes environnementales et l'amélioration des modes de fonctionnement des unités de production par la maîtrise automatique et à distance de son pilotage(commandement).

3-3- Achever le projet de construction de réservoirs pour le gaz de pétrole liquéfié selon les normes de sécurité (Sous-talus) avec une capacité d'environ six mille mètres cubes.

3-4- Renforcer les capacités de stockage de la raffinerie en mettant en place de nouveaux réservoirs et concrétiser un programme de maintenance périodique des réservoirs existants.

3-5- Mener une mission d'audit technique de la raffinerie afin d'élaborer un programme de travail qui comprend l'entretien et les investissements nécessaires, et ce, conformément aux conclusions et outputs du rapport d'audit.

3-6- Réaliser une étude sur la situation du raffinage en Tunisie aboutissant à des orientations stratégiques pour la promotion du secteur du raffinage à l'échelle nationale en proportion avec les besoins du marché intérieur en produits pétroliers tout en assurant une rentabilité optimale.

#### 4. Indicateurs de mesure du rendement et principales activités

Activité confiée à l'établissement Ou projet d'investissement	Indicateur du programme énergétique national	Taux réalisation
Assurer l'approvisionnement du marché local en produits pétroliers	Indicateur N°1	activités réalisées
Audits techniques et énergétiques des établissements de raffinage.	Indicateur N°2	Projet en cours
Remplacer l'arbre principale de l'unité de distillation d'air.	Indicateur N°3	novembre 2019
Remise en activité de l'unité de broyage de brame (production d'essence)	Indicateur N°3	Décembre 2019
La mise à niveau des unités de production (unité de distillation d'air et unité de broyage de brame) Projet de <i>Revamping</i>	Indicateur N°3	Projet en cours
Mise en place d'une technique automatique de mesure, d'analyse et de mélange direct du gasoil.	Indicateur N°3	Projet achevé
Installation de nouveaux incinérateurs au four de la première unité de distillation	Indicateur N°3	Projet achevé
Construction de nouveaux réservoirs de gaz et d'essence	Indicateur N°3	Projet en cours
Construction de réservoirs pour le gaz de pétrole liquéfié selon les normes internationales de sécurité avec une capacité de stockage égale à 6240 m <sup>3</sup> .	Indicateur N°7	Juin 2020
Mettre en place une usine pour éliminer les huiles et remplacer la méthode poursuivie	Indicateur N°7	Projet en cours

actuellement dans le traitement du GPL, afin de se conformer aux normes environnementales.		
Couverture contre les risques de fluctuation des prix sur les marchés mondiaux	Indicateur N°9	Opération de couverture contre les risques d'augmentation des prix du carburant- avec la Banque mondiale - 2019

## 5. Les mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement à la réalisation adéquate des objectifs ci-dessus mentionnés se résument en un soutien financier de l'État sous forme d'une subvention fixée selon la réglementation en vigueur et payée dans les délais, et aussi en permettant à l'entreprise de renforcer ses structures par les ressources humaines nécessaires qui sont déterminés par la direction ressources humaines et ventilés et inscrits dans le budget de l'entreprise.

## 3. Budget.

Le budget de Société Tunisienne des industries du raffinage pour l'année 2020, qui a été fixé par le conseil d'administration de la société en date du 28 août 2019, a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

1 / Principaux indicateurs exogènes qui affectent les résultats de l'entreprise:

- ✓ Le prix du pétrole brut « Brent » sur le marché mondial : 65 \$ / baril
- ✓ Le taux de change du dollar par rapport au dinar : 3,100

2 / Le déroulement de l'activité d'exploitation à la raffinerie:

- L'activité d'exploitation de la raffinerie s'est arrêtée en octobre 2020 pour effectuer des travaux de contrôle et de maintenance (réception définitive de la colonne de l'unité de distillation d'air), portant le nombre de jours prévus pour la mise en marche de l'unité principale de production à la raffinerie (l'unité de distillation d'air) à 335 jours.
- Débit à l'unité de distillation d'air : 245 mètres cubes / heure
- Densité de pétrole brut raffiné (moyenne annuelle) : 0,828

3 / Les principaux indicateurs de l'activité d'exploitation à la raffinerie:

- Quantité du pétrole raffiné : 1,631 millions de tonnes, dont 510 000 tonnes de pétrole brut local ; soit 31% du total du pétrole brut raffiné.

- Production : 1,578 millions de tonnes de produits pétroliers, dont, principalement 673 000 tonnes de gazoil, soit 43% de la production totale, et 548 000 tonnes de fuel oil (qui contient un faible pourcentage de soufre) ; soit 35% de la production totale.

#### 4 / Les principaux indicateurs liés à l'activité commerciale:

- Achats de pétrole brut par la société : 1,626 millions de tonnes, dont 510 000 tonnes de pétrole brut local seront achetés auprès de l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP) selon les prix internationaux (le programme des acquisitions de la société en pétrole brut local peut être revu en fonction des résultats d'une étude sur l'amélioration de la rentabilité économique du raffinage à la raffinerie- optimisation de la production-).
- Volume de la consommation nationale en produits pétroliers au cours de l'année 2020 : 3,8 millions de tonnes.
- Importations de la société en produits pétroliers finis : 2,9 millions de tonnes, pour un montant d'environ 1645 millions de dollars, soit 5100 millions de dinars.
- Importations par la société de pétrole brut étranger : 1,1 million de tonnes, pour un montant d'environ 569 millions de dollars, soit 1764 millions de dinars.
- Les exportations de produits pétroliers par la société : 708 milliers de tonnes de carburant fuel oil (qui contient un faible pourcentage de soufre) et de pétrole Al Farajin, pour un montant d'environ 331 millions de dollars, soit l'équivalent de 1025 millions de dinars.
- Ventes locales (équivalent à la consommation nationale de produits pétroliers): 3,8 millions de tonnes, pour une valeur de 4 703 millions de dinars.

Selon les hypothèses susmentionnées, le résultat consolidé des activités de raffinage et d'approvisionnement dégage une perte d'environ 2126 millions de dinars (sans tenir compte de la subvention de compensation et sur la base des prix de vente locaux en vigueur le 16 juillet 2019). Ceci demeure, selon les services du ministère des finances, tributaire de nombreux ajustements à apporter au niveau des prix de vente locaux des produits pétroliers conformément au mécanisme d'ajustement automatique des prix au cours de l'année 2020 et de la couverture de la perte enregistrée par la subvention destinée à la compensation du carburant.

Par ailleurs, l'impact d'une différence d'un dollar dans le prix du baril de pétrole brut "Référence Brent" et de dix millimètres dans le taux de change du dollar par rapport au dinar,

sur les résultats des activités de raffinage et d'approvisionnement a été calculé comme le montre le tableau suivant :

(En million de dinars)

	Incidence de 1 dollar par baril,	Incidence de 10 millimes par rapport au dollar
Résultat de l'activité de raffinage	19	4
Résultat de l'activité d'importation	70	15
Résultat consolidé	89	19

Quant aux investissements pour l'année 2020, il est prévu qu'ils seront de l'ordre de **124 millions de dinars** alors que la valeur des investissements pour la période 2019-2021 est estimée à **420 millions de dinars** répartis comme suit :

(1000 dinars)

La valeur totale des investissements en cours de réalisation					
	Avancement des réalisations 31/12/2018	Année 2019	Année 2020	Années 2021 & 2022	total (mD)
Économie d'énergie	5 862	210	1 110	2 140	9 322
Préservation de l'environnement		4 000	6 500	21 000	31 500
Renforcement de la sécurité	14 142	8 000	40 223		62 365
Réhabilitation des unités et installations de production		9 450	30 710	111 650	151 810
Aménagement du magasin de stockage		21 384	35 120	90 696	147 200
Equipements d'usage	136	1 018	2 207	800	4 161
Moyens et équipements de transport		1 200	1 450		2 650
Travaux de génie civil et constructions		1 260	5 435	2 000	8 695
Matériel de bureau et logiciels informatiques	168	585	1 720		2 473
<b>Total</b>	<b>20 308</b>	<b>47 107</b>	<b>124 475</b>	<b>228 286</b>	<b>420 177</b>

## Fiche n°2 : Société Tunisienne de l'électricité et du gaz

### 1. Définition : Société Tunisienne de l'électricité et du gaz.

**1. Activité principale :** production de l'électricité et transport et distribution de l'électricité et du gaz.

**2. Classification de l'entreprise :** une entreprise publique

**3. Référence juridique de création :** décret-loi du 3 avril 1962

**4. Référence de l'organisation administrative et financière :** loi n° 8 de l'année 1962.

**5. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et la société :** juin 2017

### 2. Cadre de capacité de performance :

**Indicateurs de mesure du rendement et principales activités :**

**\* Satisfaire la demande d'électricité :**

- Le circuit combiné à Radès (Station C) : 2019-2020
- Le circuit combiné à Skhira : 2019-2022
- Station de production d'électricité avec des turbines à gaz à Mornaguia : 2019-2020
- La centrale photovoltaïque de Tozeur 1 : 2017-2019
- La centrale photovoltaïque de Tozeur 2 : 2018-2020
- Stations photovoltaïques : 2019-2021
- Station éolienne à Tbagua : 2019-2021
- -Réalisation du schéma de séparation du transport d'électricité : 2014-2020.
- Réalisation du 12ème plan de transport d'électricité : 2016-2020.
- Réalisation du 13ème schéma de transport d'électricité : 2019-2022.
- Branchement de près de 130 000 nouveaux abonnés au réseau chaque année.

**\* Satisfaire la demande de gaz :**

- Réalisation du gazoduc Tunis – Bizerte : 2015-2020.
- Réalisation du gazoduc Tunis – Béja : 2018-2021.
- Réalisation du gazoduc Tataouine : 2017-2020.
- Réalisation du gazoduc El mourouj – M'saken : 2017-2022

- Gazoduc pour approvisionner les délégations de Sidi Bouzid, Sbeitla et Hajeb El-Ayoune : 2018-2020
- Gazoduc pour approvisionner la région du nord-ouest, délégations de Bizerte et de Tataouine : 2018-2021
- Connexion d'environ 42 000 nouveaux abonnés au réseau du gaz chaque année.

### 3. Budget

**Présentation générale du budget de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2020:**

#### Budget de fonctionnement

Indicateurs	Budget 2020
<b>Production d'électricité (GWh)</b>	<u>20250</u>
- Production de la société	16798
- Production du générateur special	3297
Auto-producteurs	155
<b>Consommation qualitative (TEP /GWh)</b>	<u>210</u>
<b>Proportion des énergies renouvelables</b>	<u>3,3 %</u>
<b>Utilisations de gaz (mille TEP)</b>	<u>5918</u>
- Générateurs de la société	3437
- Générateur privé	661
- Les clients	1695
- Usine de gaz liquéfié	125
<b>Les sources du gaz (mille TEP)</b>	<u>5918</u>
- gaz local	2819
- gaz algérien	3080
- Sonatrach el borma	19
<b>Demande d'électricité (GWh)</b>	<u>16710</u>
Haute tension	1380
Moyenne tension	7180
Basse tension	8150
<b>Demande de gaz du client (TEP)</b>	<u>1695</u>
- Haute tension	445
- Moyenne pression	590
- Basse pression	660
<b>Nombre de nouveaux abonnés au réseau électrique</b>	<u>130000</u>
<b>Nombre de nouveaux abonnés au réseau de gaz</b>	<u>42000</u>
<b>Nombre d'agents actifs</b>	<u>14718</u>
Chiffre d'affaires (millions de dinars)	<u>5724,5</u>
Achats de gaz (millions de dinars)	<u>5411,0</u>
Résultat net compte tenu des pertes de change (millions de dinars)	<u>- 2285,1</u>

**Budget d'investissement**  
**Unité: millions de dinars**

<b>Les projets</b>	<u>budget 2020</u>
<b>Projets de production d'électricité</b>	<u>188,4</u>
- Circuit combiné à Radès (Station C)	120,6
- Centrale électrique à turbines à gaz à Mornaguia	45,6
- Centrale photovoltaïque de Tozeur 1	3,4
- Centrale photovoltaïque de Tozeur 2	2,5
- Stations photovoltaïques	3,0
- La station éolienne de Tbag	0,1
- circuit combiné à S'khira	0,5
- Autres projets	5,3
<b>Projets de transport d'électricité</b>	<u>358,0</u>
- Programme de transport (11ème plan)	0
- Programme de transport séparé	11,0
- Programme de transport (12ème plan)	2,8 1
- Programme de transport (13ème plan)	242,8
- Centre de contrôle à distance Sfax	7,3
- Connexion des lignes au réseau de transport	
Autres projets (maintenance du réseau de transport ...)	80,7
	3,7
<b>Projets de distribution d'électricité</b> (Eclairages urbaine, rural, agricole, industriel et de services ...)	<u>183,8</u>
<b>Projets gaziers</b>	<u>185,9</u>
- Stations de pompage	11,9
- Grands projets (...)	49,0
- Approvisionnement des délégations	61,0
- Projets de distribution de gaz (raccordement au réseau domestique et industriel)	
- Autres projets (station Borma, système de contrôle central et système de mesure ....)	29,0
	35,1
<b>Projets logistiques et bâtiments civils</b> (Achat de moyens de transport, équipements, logiciels informatiques ...)	127,2
<u>total</u>	<u>1043,3</u>

## Fiche N°3 : Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie

### 1. Définition

**1-1- Activité principale :** mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et de l'énergie de substitution.

**1-2- Classification de l'établissement :** Etablissement public à caractère non administratif.

**1-3- Référence juridique de création :** L'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie a été créée en vertu du décret n ° 96 de l'année 1986 en date du 16 janvier 1986 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de maîtrise de l'énergie.

**1-4- Organisation administrative et financière Référence :** décret n ° 1124 de 2000 du 22 mai 2000 fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'Agence nationale des énergies renouvelables.

**1-5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise :** année 2006.

### 2. Cadre de capacité de performance :

**2-1- Stratégie générale :** Maîtriser l'énergie en rationalisant la consommation d'énergie et en promouvant les énergies renouvelables et les énergies de substitution.

**2-2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** contribution directe ou indirecte.

**2-3- Les priorités et objectifs principaux :** Veiller à ce que le plan de développement pour la période 2016-2020 qui a été adopté pour atteindre les objectifs fixés, à savoir atteindre 17% d'économie d'énergie d'ici 2020 (année de référence 2012), soit mis en œuvre au cas où la consommation continue avec le rythme actuel, cela s'ajoute à la production de 12% de l'énergie électrique à partir des énergies renouvelables.

**2-4- Indicateurs de mesure du rendement et principales activités :**

Principaux indicateurs :

indicateur de mesure de performance:	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'amélioration de la densité d'énergie	%	3.5	-2.6	1.8	1	1.9	1.9	2.7

## Principales activités et programmes du plan de développement 2016-2020

Dans le domaine de l'efficacité énergétique :

- Exécution de contrats de programmes.
- Installation de centrales électriques recombinautes,
- Le programme de développement de l'utilisation du système de surveillance du parc automobile
- Amélioration de l'efficacité énergétique des transports dans les zones urbaines :
  - Réaliser des schémas de transports urbains dans les zones communales : mise en place d'un schéma des transports urbains et d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports à Sfax.
  - Promouvoir la distribution des marchandises dans les zones urbaines
- Mise en œuvre du programme de marquage énergétique des pneus en caoutchouc
- Mise en œuvre du programme de marquage énergétique des voitures.
- Promouvoir l'utilisation des équipements électroménagers à haut rendement :
  - ✓ Réalisation du programme PROMOFRIGO.
  - ✓ Programme visant à promouvoir l'utilisation d'appareils d'éclairage à haute efficacité énergétique (programme d'abandon des lampes à incandescence / programme des énergies alternatives).
  - ✓ Promotion des équipements de climatisation économes en énergie : le projet pilote pour l'équipement de la zone du Lac par le réseau du refroidissement urbain.
- Programme de classification énergétique des équipements électroménagers : Marquage des équipements, outils et machines électroménagers : mise en œuvre du programme de marquage énergétique des téléviseurs, climatiseurs, réfrigérateurs, machines à laver ...
- Programme d'audit énergétique des bâtiments sur la Fiche de signalisation.
- Promouvoir la rénovation thermique et énergétique des bâtiments
- Promotion des bâtiments économes en énergie "ECO-BAT".
- Programme PROMO-ISOL pour l'amélioration de l'isolation thermique des toitures des logements.
- Programme de réglementation thermique et énergétique des bâtiments.
- Projet de rénovation énergétique des logements existants.
- Mise en place du système 50001.

- Alliance des communes pour la transition énergétique : ACTE : préparation d'un programme pour encadrer les municipalités et les assister dans la conception et la mise en œuvre de stratégies locales de transition énergétique.

#### **Dans le domaine des énergies renouvelables :**

- Réalisation du programme de promotion des chauffe-eau solaires dans les secteurs du logement, des services et de l'industrie : installation de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau.
- Programme pour la promotion des bâtiments solaires par la mise en place des systèmes photovoltaïques.
- Programme d'exploitation des énergies renouvelables dans les utilisations non branchées au réseau (électrification rurale et pompage d'eau)
- Programme de mise à niveau du marché des systèmes photovoltaïques.
- Projet de mise en œuvre d'un système d'information pour le suivi du programme des bâtiments solaires.
- Projet solaire photovoltaïque dans les bâtiments publics.
- Projet de renforcement des infrastructures qualité de l'énergie photovoltaïque en Tunisie
- Projet de suivi de la maintenance dans le domaine des énergies solaires photovoltaïques.
- Projet de mobilité marine par l'énergie solaire.
- Projet de renforcement des capacités humaines pour développer le marché de l'énergie solaire en Tunisie.

À compter de l'année 2019, le fonds de transition énergétique sera progressivement activé par le lancement d'exécution des opérations inscrites dans le chapitre quatre, qui concerne les projets nationaux et les opérations ponctuelles réalisées par l'État et les collectivités locales afin de réduire la compensation des produits énergétiques par l'Etat.

L'agence entamera également la réalisation, sur une période de deux ans, du projet pilote dans le gouvernorat de Tozeur et ce, conformément à l'annonce du Président du gouvernement qui consiste à faire de Tozeur une ville respectueuse de l'environnement. Plusieurs opérations ont été approuvées dans le cadre des programmes nationaux de maîtrise de l'énergie.

- Mettre en œuvre, sur une période de deux ans, un programme national visant à équiper 10 000 foyers en unités de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque,

- Remplacement, sur une période de deux ans, de 5 000 réfrigérateurs vétustes par des réfrigérateurs à haute efficacité énergétique,
- Remplacez, sur une période d'une année, 30 000 lampes par des LED économes en énergie.
- Mise en œuvre, sur une période de deux ans, du programme d'isolation thermique des toitures de 1000 logements.

### **Actions d'accompagnement :**

En 2017, le décret gouvernemental n° 983 en date du 26 juillet 2017 a été publié. Ce décret se réfère à trois mécanismes :

- Octroi de subventions pour soutenir davantage les opérations qui présentent un grand potentiel de maîtrise de l'énergie et dont le rendement est limité pour l'investisseur et promotion du marché technologique à fort potentiel de maîtrise de l'énergie.
- Octroi de prêts pour fournir des solutions de financement abordables au profit des catégories confrontées à des difficultés pour obtenir des prêts.
- Participation au capital - ou dotation remboursable- pour l'encouragement de l'investissement dans les projets- ou projets d'extension- des entreprises privées pour fournir des services de maîtrise de l'énergie pour le compte des tiers et les projets de mise en commun des moyens de production et de leur distribution aux entreprises consommatrices d'énergie.

Les interventions du Fonds ont été élargies pour inclure de nouvelles opérations dont, en particulier, celles liées à la détermination et à l'élaboration de mécanismes de financement spécifiques au domaine de la rationalisation de l'utilisation de l'énergie tels que le programme d'isolation thermique des toits des logements et le commencement de mise en place de ces mécanismes à travers la préparation des documents techniques et des manuels de procédures, l'accréditation de professionnels, l'instauration des systèmes de maîtrise de l'énergie et la réalisation des études spécifiques et obligatoires élaborées par les collectivités locales et ce, en plus des opérations de soutien et d'accompagnement. Depuis la publication de ce décret, l'Agence s'emploie à préparer les différentes procédures réglementaires, organisationnelles et institutionnelles, en plus de l'élaboration d'un manuel de procédures pour la bonne application de ce décret et le commencement de la mise en œuvre des nouvelles opérations dont, notamment, celles liées à l'octroi des prêts ainsi que les opérations énumérées au chapitre trois du présent décret qui consistent en l'attribution d'une dotation remboursable ou d'une

participation au capital. L'Agence œuvre, également, pour le renforcement de ses ressources humaines en vue de l'exécution de ce décret dans les meilleures conditions.

L'agence s'emploie, aussi, en vue du reclassement de l'établissement d'un établissement à caractère non administratif vers une autre forme juridique plus flexible lui permettant d'atteindre les objectifs de la transition énergétique.

L'Agence recommande, également, un ensemble de propositions pour réunir les conditions propices à la réalisation des objectifs assignés pour la promotion des énergies renouvelables. Ces principales mesures se présentent comme suit :

- Mener un certain nombre de réformes institutionnelles et organisationnelles pour garantir une planification et un contrôle de la mise en œuvre des projets ainsi qu'un suivi de leurs résultats, et de résoudre les problèmes et obstacles que ces projets peuvent rencontrer,
- Achèvement du plan national pour l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables prévu par la loi n° 12 de l'année 2015 relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.
- Développer les capacités nationales dans tous les domaines liés au développement des énergies renouvelables (pôles technologiques - centres de formation - laboratoires de contrôle qualité - recherche scientifique ...),
- Œuvrer en vue de la mise à niveau des capacités nationales dans tous les domaines en rapport avec le développement, la conception et la mise en œuvre de projets liés aux énergies renouvelables, tout en mettant l'accent sur l'innovation et l'accompagnement des évolutions technologiques à l'échelle internationale.
- Œuvrer à la mise en place d'un forum des réseaux intelligents (base technique / plateforme technique) réunissant des représentants des pays méditerranéens y compris les pays de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et des pays Européens.
- Œuvrer à la mise en place d'un forum des réseaux intelligents (base technique / plateforme technique) dédié aux pays du continent africain.
- Renforcer le réseau électrique pour intégrer l'électricité produite à partir des énergies renouvelables à travers le développement de ce réseau dans des zones à fort potentiel de sources d'énergie renouvelables, le renforcement de la connexion électrique avec les pays voisins et l'établissant d'une liaison avec l'Europe et ce, en plus de la réalisation des projets de pompage et de production hydroélectriques qui permettent le stockage

d'énergie électrique par périodes de surproduction et sa reproduction en période de pointe de demande d'électricité,

- Évaluer et mettre à jour les ressources disponibles dans le cadre d'un atlas des différentes sources d'énergie renouvelables au niveau national,
- Établir de nouveaux mécanismes pour exploiter d'autres sources d'énergies renouvelables, telles que l'éolien et le gaz organique, à l'instar de l'énergie solaire.
- Établir des programmes spécifiques pour des applications qui ne sont pas suffisamment utilisées au niveau national, telles que le pompage et le dessalement de l'eau, la climatisation et l'autoproduction d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables.

### 3. Budget

**Présentation générale du budget de l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie pour l'exercice 2020 :**

**En million de dinars**

(En millier de dinars)

Intitulé du paragraphe	Le budget proposé	
	Ressources générales du budget	Autres ressources
Dépenses de rémunération	6135	-
Dépenses de fonctionnement des services	1024	-
Crédits d'interventions	166	-
Interventions dans le domaine économique	1197	-
Comptes spéciaux de trésor FTE	40000	-
Le projet d'utilisation de l'énergie photovoltaïque dans les bâtiments publics	-	4000

### **6.2.3 Programme Des Mines**

## Fiche N°1 : l'Office National des Mines

### 1. Définition

**1. Activité principale** : cartographie géologique et exploration minérale.

**2. Classification de l'établissement** : établissement public à caractère non administratif, EPNA, classe "A".

**3. Référence juridique de création** : Décret-loi n° 9 en date du 3 avril 1962, approuvé par la loi n° 17 du 24 mai 1962.

**4. Référence de l'organisation administrative et financière :**

- Loi n° 78 de l'année 1985 en date du 5 août 1985 Portant statut général des agents des offices, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est détenu directement et entièrement par l'Etat ou les collectivités publiques locales.
- Loi n° 74 de 1996 du 19 juillet 1966, telle que modifiée et complétée par la loi n° 9 de 1989 du 1er février 1989.
- Décret n° 552 de 1997 du 31 mars 1997 portant fixation des attributions des directeurs généraux et des conseils d'entreprise des établissements publics à caractère non administratif.
- Décret n° 566 de l'année 1997 en date du 31 mars 1997 relatif aux modalités d'exercice de la tutelle sur les établissements publics n'ayant pas le caractère administratif, aux modalités d'approbation de leurs acte de gestion, aux modes et aux conditions de désignation des membres des conseils d'entreprise et à la fixation des obligations mises à leur charge.
- Décret n° 2198 de 2002 du 7 octobre 2002 relatif aux modalités d'exercice de la tutelle sur les établissements publics n'ayant pas le caractère administratif, aux modalités d'approbation de leurs acte de gestion, aux modes et aux conditions de désignation des membres des conseils d'entreprise et à la fixation des obligations mises à leur charge.
- Décret n° 564 de l'année 1997 en date du 31 mars 1997 fixant la liste des établissements publics à caractère non administratif considérés comme entreprises publiques, tel que modifié par le décret n° 752 de l'année 1998 en date du 30 mars 1998 et par le décret n° 2378 de l'année 1999 en date du 27 octobre 1999.
- Décret n° 1694 de l'année 2007 en date du 05 juillet 2007, fixant l'organigramme de l'Office National des Mines.

## **5. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / l'entreprise :**

- Contrat d'objectifs pour la période 2010-2011
- L'Office National des Mines a été invité le 24 avril 2019, à préparer le contrat de programme de l'établissement pour l'année 2019.

## **Cadre de capacité de performance**

### **1. Stratégie globale :**

### **2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** contribution directe.

### **3. Priorités et objectifs principaux :**

Principaux objectifs de l'Office National des Mines :

- ❖ Permettre au pays de disposer d'une infrastructure géologique de base et nécessaire pour fournir les informations qui concernent la surface de la Terre et ses cryptes et les mettre à la disposition des intervenants dans le domaine des sciences de la terre,
- ❖ Inventorier, explorer et mettre en valeur le potentiel du sol Tunisien en matériaux minéraux et semi-minéraux, substances utiles, pierres industrielles, etc.
- ❖ Stimuler les investissements et aider à la création des projets dans les régions et dans le domaine des substances utiles et des pierres industrielles et ce, en collaboration avec les Offices de développement et l'Agence de promotion de l'industrie et de l'Innovation et autres,
- ❖ Évaluer le patrimoine géologique et contribuer au tourisme alternatif.

Correspond à cela comme objectifs dans le programme "Mines" :

Objectif 2 : Encourager la création de projets miniers.

### **4. Indicateurs de mesure de performance et principales activités :**

Pour atteindre ses objectifs, l'Office compte, pour la mise en œuvre de ses programmes, sur de nombreux mécanismes modernes de recherche et d'enquête afin de fournir des outputs pratiques et de valeur qui aident à la prise de décisions, et consistant, en particulier à ce qui suit

- L'achèvement du projet national d'inventaire des substances utiles pour l'ensemble du territoire de la République (soit les 24 gouvernorats), qui comprend l'inventaire et la mise en valeur de son potentiel en pierres industrielles et l'identification des gisements exploitables.
- Production de cartes minières des gouvernorats du nord-ouest, du nord-est et du centre-ouest du pays comprenant un inventaire et une valorisation des potentialités de ces régions en matériaux miniers, et élaboration d'études approfondies des gisements dont l'exploitation est rentable et commercialisable.
- Produire des cartes géologiques, géochimiques et géophysiques multi-critères pour l'ensemble du pays afin d'aider les différents intervenants dans le domaine, tels que la recherche et l'exploration d'hydrocarbures et d'eau, la mise en œuvre des projets agricoles, d'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et autres projets importants qui s'incèrent, généralement dans le cadre des infrastructures.
- Mettre en place un centre pour les données numériques liées aux domaines géologiques et miniers de la Tunisie en numérotant toutes les données collectées par l'Office depuis plus de 50 ans pour les conserver et les classer dans des banques de données spécifiques facilitant, ainsi, l'accès et l'exploitation efficace de ces données par les spécialistes et le public,
- Réalisation d'études approfondies sur les gisements de sable siliceux de haute qualité dans le cadre de deux permis de recherche minière du sixième groupe (Fayed Al-Aifa et Kalaat Berrahaoui) et poursuite de l'enquête minière avec les deux permis de recherche du troisième groupe (Djebel Faj Lahdoum et Hammam Zriba – Djebel Kebli).

	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	2019 L. F	2020	2021	2022
<b>L'indicateur 1.2.0.3 Taux de couverture pour les cartes géologiques de base</b>	%	76	78	80	83	85	86	88

**Les indicateurs les plus importants qui ont été adoptés dans le programme minier sont les suivants :**

**5. Procédures d'accompagnement :**

- Révision de la loi portant création de l'Office National des Mines pour l'aligner sur les programmes en cours.
- Apurement des états financiers.

- Un prêt envers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale-CNSS.
- Le dossier de règlement de la situation des agents de l'Office National des Mines concernant leurs droits à la retraite.
- Elaboration du règlement interieur du Fonds social des agents de l'Office national des mines.
- Effectuer les recrutements nécessaires et renforcer l'Office National des Mines.
- Réviser les aspects réglementaires et financiers du statut de l'Office National des Mines, approuvé par le décret n° 2513 de l'année 1999 en date du 08 novembre 1999.
- Revoir l'organigramme dans le cadre des nouvelles missions de l'Office conformément au projet de mise à jour de la loi portant création de l'Office National des Mines.
- Revoir le manuel des procédures administratives, financières, comptables et techniques.
- Organisation des archives administratives et techniques.
- Construction d'un centre de documentation et mise en place de banques de données.
- Maintenance et entretien des bâtiments de l'Office.
- Mise à jour du système de gestion administrative.
- Œuvrer à la poursuite et à l'achèvement des actions de mise à niveau des laboratoires et mettre l'accent sur la nécessité de certification de certaines analyses.

## Budget

Présentation générale du budget prévisionnel de l'Office National des Mines pour l'exercice 2020:

Dépenses	Estimations(1000 dinars)
1- Dépenses de rémunération	5135
2- Dépenses de fonctionnement	566
3- Dépenses d'investissement	1642
<b>total</b>	<b>7343</b>

Déscription des dépenses	Estimations Unité: m.D
<b>1. Budget de fonctionnement</b>	<b>5701</b>
Rémunérations	5135
Frais généraux de fonctionnement	566
<b>2. Budget d'investissement</b>	<b>1642</b>
Recherches géologiques	220
Recherches minières	182
Promotion géologique et minière	80
Schéma directeur informatique(programme annuel)	210
Acquisition d'équipements	450
Mise à niveau des Laboratoires	20

Développement et mise à niveau du système d'information géologique et minier (Schéma Directeur Informatique)	20
Développement et mise à niveau du système de gestion administrative(plan directeur informatique)	25
Projet de valorisation et de promotion des anciennes mines (permis de recherche djebel Faj Lahdoum+permis de recherché hammam zriba djebel kebli)	45
Projet du parc géologique de Medenine Tataouine	70
Etude et identification de fissures récentes	75
Stratigraphie continentale des sédiments	30
Accréditation du Centre d'informations géologiques et minières (schema directeur informatique) ISO / CEI 27001	25
Projet de manuel des procédures administratives et financières	70
Préparation des outils de gestion des documents et des dossiers et organization des archives	70
Projet d'apurement et de réaffectation des états financiers de l'office	50
<b>Totaux</b>	<b>7343</b>

## Fiche N°3 : Compagnie du phosphate de Gafsa

### 1. Définition

**1. Activité principale :** l'exploitation, la fabrication et la promotion des phosphates et dérivés.

**2. Classification de l'établissement :** Etablissement public classe « G ».

**3. Référence juridique de création :** loi n° 09 de l'année 1989 en date du 1er février 1989.

**4. Référence de l'organisation administrative et financière :**

Société anonyme

Identifiant fiscal : 000308T / A / M / 000

Identifiant douanier : K130012

Registre du commerce : 4831996 Gafsa

Date d'affiliation au système de sécurité sociale : 01 avril 1964

**5. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement / entreprise :** l'année 2010

### 2. Cadre de capacité de performance

#### 1. Stratégie globale :

- S'appuyer sur le partenariat comme option stratégique pour le développement des ventes.
- Sécuriser le volume de production de phosphate pour satisfaire les besoins des clients.
- Rationaliser l'exploitation des ressources hydrauliques locales et mobiliser des ressources alternatives en eau en s'appuyant sur les nouvelles technologies.
- La réalisation des projets à mêmes de permettre de maîtriser davantage la consommation d'énergie.
- Préserver l'environnement et œuvrer pour le renforcement du développement régional.
- Sécuriser et rationaliser davantage l'activité de l'entreprise en vue de maîtriser les coûts et d'améliorer la qualité.
- Promouvoir les ressources humaines, améliorer le taux d'encadrement et faire face aux défis engendrés par les mises à la retraite.
- Moderniser les méthodes de travail, améliorer les conditions de sécurité et accompagner l'évolution technologique.

**3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** Contribution directe.

Principaux objectifs de la compagnie de phosphate de Gafsa :

- Garantir la réalisation des programmes de production à travers l'augmentation de la capacité de production par la mise en place d'une unité de production intégrée à Om Lakchab et la réalisation de nouveaux projets à « Tozeur-Nefta » et « Meknassi ».

**4. Les priorités et objectifs principaux :**

Les principaux objectifs de la compagnie de phosphate de Gafsa se présentent comme suit :

- ❖ Garantir la réalisation des programmes de production en augmentant la capacité de production et ce, à travers l'accélération de la mise en place d'une unité de production intégrée à Om Lakchab et en réalisant de nouveaux projets à « Tozeur-Nefta » et « Meknassi ».

Et ce, à travers:

- L'acquisition de nouveaux équipements de carrières.
  - La fourniture de stock à proximité des laveries.
  - La poursuite du programme de mise à niveau des laveries et des instruments.
- ❖ Maîtriser l'énergie, réduire les coûts et rationaliser les dépenses.
  - ❖ Rationaliser la consommation d'eau industrielle et poursuivre la réalisation de projets environnementaux pour préserver l'environnement.

Correspond à cela comme objectifs dans le programme "Mines":

Objectif: Développer le secteur minier.

**4- Indicateurs de mesure de performance et principales activités:**

Les principaux indicateurs adoptés dans le programme minier sont les suivants :

	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	L.F 2019	2020	2021	2022
L' indicateur n° 1 augmentation de la production de phosphate	Millions de tonnes	3.66	3.95	2.8	5.5	5.5	6.5	7.5

**Les principales activités :**

- ❖ Trouvez des solutions pour réduire les sit-in sociaux dans le bassin minier afin de retrouver le rythme normal de production.
- ❖ Améliorer la qualité des produits et mettre à niveau des anciennes laveries.
- ❖ Oeuvrer à fournir des stocks à proximité des laveries et à maîtriser sa répartition entre les centres de production,
- ❖ Réaliser les nouveaux projets de production de phosphate dont principalement :
  - Projet Om Lakchab : Capacité de production de 2,4 millions de tonnes / an de phosphate commercial,
    - Mine à ciel ouvert : début de production-octobre 2014-.
    - Carrière en cours de production : début de la production le 1er août 2020.
  - Projet Meknassi : La capacité de production est de 500 000 tonnes / an de phosphate commercial,
    - Le projet est entré en activité au début du mois de mai 2019, et environ 80 000 tonnes de phosphate ont été extraites jusqu'à la fin du mois de juillet 2019. Actuellement, le cahier des charges pour le transport du phosphate brut vers la laverie de M'dhilla numéro 3 est en cours de préparation.
    - Le lancement du projet est lié à la régularisation de la situation foncière des terres dont la propriété revient à la famille Zouaraa qui refuse de céder leurs terres.
- ❖ Renforcer les ressources humaines des deux entreprises du secteur et accélérer la réalisation des programmes de formation visant à développer les capacités techniques des ouvriers et des cadres.

**5- Mesures d'accompagnement :**

- ✓ Continuer à pourvoir les postes vacants et à remplacer les départs.
- ✓ Poursuivre l'encadrement et la formation afin de réduire l'impact du manque quantitative et qualitative (moyenne d'âge élevée) de personnel, notamment au niveau de la direction, sur les activités d'extraction et de production.

**5. budget**

Le budget 2020 est en cours de préparation.

## Fiche N°4 : Groupe Chimique Tunisien

### 1. Définition

**1. Activité principale :** production et commercialisation des engrais chimiques

**2. Classification de l'établissement :** B

**3. Référence juridique de création :** loi n° 72-22 du 10 mars 1972

**4. Référence organisation administrative et financière :**

### 2. Cadre de capacité de performance

**1. Stratégie globale :** restaurer la position du groupe chimique Tunisien sur les marchés mondiaux en augmentant les exportations de dérivés de phosphate à travers l'accélération de la réalisation des investissements nécessaires pour l'accroissement du volume de la production, à l'instar du projet Mdhilla II, qui permettra d'augmenter la capacité de production du super triple phosphate.

**2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** Contribution indirecte

**3. Les priorités et objectifs principaux :**

- Améliorer le rythme de production et d'exportation des engrais chimiques,
- Poursuivre la réalisation des grands projets de développement dont, notamment, le projet « Mdhilla 2 », les projets de réhabilitation environnementale et le projet de transfert des unités du groupe chimique Tunisien de Gabès en dehors de la ville, d'une part, et préparer, d'autre part, les nouveaux projets tels que le projet d'acide phosphorique technique et les projets de conservation des ressources hydrauliques dans les régions de Gabès, Sfax et Gafsa à l'instar du projet de la station de dessalement des eaux de mer de Gabès ...
- Mettre en place une politique d'adaptation à la décroissance de la demande de phosphates sur les marchés mondiaux.
- Activer le rôle des entreprises environnementales et établir un programme de travail permanent en coordination avec les ministères concernés.

Les objectifs qui correspondent à ces priorités dans le programme "Mines" se présentent comme suit :

Objectif : Le développement du secteur minier.

**4. Indicateurs de mesure de performance et principales activités :**

- Augmentation des exportations des dérivés de phosphate

	L'unité	Les réalisations				Les estimations		
		2016	2017	2018	L.F 2019	2020	2021	2022
<b>Indicateur n ° 2: augmentation des exportations de phosphate et dérivés</b>	MD	1221	1155	944	2432	2922	*	*

(\*) : Non disponible actuellement

**5. Mesures d'accompagnement:**

**3. budget**

Le budget 2020 est en cours de préparation.